

Correspondance d'Elisabeth de Nassau,
duchesse de Bouillon
Années 1630-1642
Annotée et présentée par Jean Luc Tulot

-=-

1630 *Au début de cette année, Elisabeth de Nassau maria sa fille Julienne au comte de Roucy.*

Leur mariage avait été retardé pendant deux ans à la suite de l'arrestation de celui-ci le 27 janvier 1628 en son château de Roucy par le duc d'Elboeuf, gouverneur de la Picardie¹.

Frédéric-Maurice depuis 1624 était au service des Provinces-Unies. En cette année 1630, se produisit un événement qui bouleversera l'avenir de la Maison de Bouillon. En route pour Sedan, il s'arrêta à la Cour de Bruxelles. Lors de ce séjour, il rencontra Mlle de Bergh, "une personne de grande naissance, d'une beauté surprenante, dans une réputation d'avoir beaucoup d'esprit et de sagesse, mais catholique et sans aucun bien". Ayant découvert qu'elle était sa parente, Frédéric-Maurice lui rendit plusieurs visites. Il partit, note Jacques de Langlade, sans lui parler de l'impression qu'elle avait faite sur lui, mais non pas sans qu'elle s'en aperçut. Le bruit de la passion du duc de Bouillon se répandit en Hollande par ceux qui l'avaient accompagné à Bruxelles².

Henri, le second fils d'Elisabeth de Nassau était pour sa part au début de sa carrière. Au mois de septembre avec un régiment, il rejoignit l'Italie. Une trêve ayant été conclue, il retourna à Paris. Son beau-frère, Henri de La Trémoille avait été grièvement blessé au genou le 1^{er} août 1630 en allant reconnaître les approches de Carignan, sur son chemin de retour, il le trouva à six postes de Lyon avec sa sœur Marie qui venait de le rejoindre³.

La duchesse douairière de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, s'était rendue en Grande-Bretagne pour aller voir sa fille Charlotte, Lady Strange et son fils cadet Frédéric, comte de Laval, qui, comme Benjamin de Rohan y était resté en exil pour avoir été à bord de la flotte anglaise qui avait tenté en octobre 1628 de secourir La Rochelle.

14 août 1630 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon cher fils, j'ay eu une grande joye d'apprendre Madame ma belle-seur sans fièvre. Elle me fait trop d'honneur de tesmoigner désirer tant de me voir. Sy je ne m'estois engagée de promesse de voiage, je croy que je m'en dédirois tant j'ay l'esprit agité et le corps abatu de celui que vostre frère va faire en Italye. Son régiment est party dès samedy et ne leur a [-t-]on donné que deux jours pour se préparer. L'on avoit, par commandement de Monsieur le maréchal de Marillac, permis au soldas d'aller chez eux faire la moisson faute de paiement, de fasson que les compagnyes estoient fort foibles. Représentés-vous qu'on ne leur a pas fait faire une seule montre, et les mener à deux cent lieux d'ycy !

L'on a eu nouvelles du régiment depuis qu'il est party. L'on mande que la compaignye de /2/ vostre frère et celle de Monsieur de Briquemaut et du fils de Monsieur de Conte faisoient deux cent homes. Ce n'est pas estre mauvaise. Celle du Sieur de Bohan et celle du Sieur Dailly sont aussy fort bonne. Ce

¹ Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629*, Honoré Champion, 1931, 2 vol, tome I, p. 608.

² Jacques de LANGLADE, baron de SAUMIERES, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, Pierre Trabouillet, 1692, p. 17-21. Notons que Jacques de Rozemont, l'un des secrétaires des La Trémoille, fait état de ce fait dans sa lettre du 16 septembre 1630 à la duchesse douairière de La Trémoille : "On avoit aussy suivi ung bruit que M. le duc de Bouillon (...) estant devenu amoureux de la fille du comte Henri de Bergh estoyt [en train] de changer de religion pour l'espouser et satisfaire à sa passion amoureuse". Archives nationales, 1 AP 355 et 356.

³ Lettre de Turenne à sa mère du 30 novembre 1630, Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 146.

dernier a un brave lieutenant, le Sieur de Perponcher que je luy ay donné. Il a tousjours eu sa compagnie plus forte et de fors bons hommes quy ont tous presque esté en Italye, mais je croy que vostre frère vous rant sy bon conte de tout cela que je ne vous en diray pas davantage, ny comme il espère avoir des gens de Limousin et d'Overgne. Il croit prendre son chemin par ce dernier. Je m'assure qu'il y trouvera que vostre non y est en grande bénédiction.

J'ay veu, mon très cher fils, la lettre que vous avés écrite à Monsieur de Comte. Il est du tout impossible de vous dire que fera le Roy. L'on le tient à ceste heure assurément à Lion. Vostre frère s'en va dire à du [...], à Monsieur le maréchal de Marillac /3/. Je ne say sy à son retour nous en pourons savoir quelque chose. Ce que l'on apprendra vous sera mandé, estant ycy, prendre vos mesures de ce que vous pouvés faire. Il seroit bien bon de pouvoir voir le Roy et puis aller donner ordre à vos affaires sy l'on ne vous donne point d'employ, car d'estre comme volontaire à l'armée, il n'y a pas d'aparence et il y auroit à y faire une très grande dépence.

Sy ce que l'on vous mande de Paris est vray, Monsieur de Momorency est en très grand crédit et la maison de Guise en très grande défaveur, y ayant eu arest par lequel on défend à Monsieur de Guise de ce califier amiral [blanc] et autre arest par lequel le ranc est confirmé à Monsieur de Longueville de marcher après les prince du sanc et pout tous les autres princes, il ne marcheront que selon la reception de leurs duché et pairye de fasson que Monsieur de Momorency précéderoit Monsieur de Guise. Voilà bien du changement !

L'on dit aussy /4/ que Messieurs les maréchaux de Créquy, de Bassompierre sont fort malcontens et qu'ils quittent la Court. Pour Monsieur de Chombert, l'on le tient aussy mal saifait, et tout cela à cause du commandement donné à Monsieur de Momorency quy aura moyen de randre de bons ofices à ses parans. Je croix que vous ferrés fort bien de luy écrire et prendre le préteste de vostre frère pour luy recomander et luy dire que vous luy portés envye de ce qu'il aura l'honneur de le voir.

Il faut que je vous dise comme Monsieur de La Haye me temoigne fort désirer de s'atacher auprès de Monsieur mon frère, s'il l'avoit agréable. Vous savés que c'est un gentilhomme quy a beaucoup de mérite, quy estoit fort estimé de feu Monsieur vostre père pour sa vertu et probité et pour savoir beaucoup de chose. Il est très savent, a beaucoup veu, fort voagé, a grande congnoissance des affaires, écrit très bien, parle bien, n'a jamais esté maryé, c'est estre sans charge, et quy tesmoigne une grande affection /5/ pour Monsieur mon frère. La religion en laquelle il est fort ferme l'a eslongné des emplois. Voiés donc, mon fils, s'il y aurait moyen de l'atacher auprès de luy, et s'il ne seroit pas bien ayse d'avoir un gentilhomme quy aye toutes ces calités et quy en force chose luy pouroit estre fort utile. On les trouve dificillement et quant on les rancontre, on ne les doit point négliger. Je ne say pas bien son âge mais je croy qu'il aproche de soisante ans. Il faudroit aussy savoir quelle condition Monsieur mon frère lui voudroit faire. – Ajoutés à ce que je vous mande tout ce que vous jugerés nésaisaire pour luy faire goûter en obligeant Monsieur de La Haye. Je croy que ce seroit randre un bon service à Monsieur mon frère que d'atacher ce gentilhomme auprès de luy. [II] seroit un gouverneur admirable pour Monsieur son fils, sy vous sondiés aussy /6/ la volonté de Madame ma belle-seur à quy j'en pourois aussy parler quant je la voiray.

Je serois bien marye, mon cher fils, de ne vous voir à Spa. Je vois bien que vostre présence est nésésaire pour les affaires dont vous me parlés et recognois aussy que vostre frère vous a grande obligation du soing que vous voulés prendre [de] ce quy luy touche. Sy vous pouviés assurer ce régiment pour luy, il ne vous seroit pas peu tenu comme aussy de luy trouver une femme quy luy porta des commodités. Je croy qu'il vous en tesmoigne son resentment, mais plus tost du premier que du dernier. Tous les deux sont bons à rechercher, mais je croy que quant vous donerés ce mois à ces deux affaires, que vous pourés vous en assurer autant que l'on peut estre et que vous pouriés vous randre à Spa au comensement de septembre dont j'ay un extrême désir. Vous me ferés bien vivre plu librement avec Madame ma belle-seur que Monsieur de Vilers. Je seray bien ayse de le // voir et qu'il me dise les choses quy seront agréable à Madame ma belle-seur. Je tacheray bien de les faire car tout mon désir sera de luy plaire et de ne l'importuner point. Le commandement de vivre librement me sera fort obligeant.

Pour vostre affaire de Liège, ne vous hatés pas d'en faire la demande que je ne vous aye veu. Nous trouvons tousjours quelque instruction. L'affaire mérite d'estre bien considérée et puis, venant à Spa, il faut mieux attendre de remuer cela après nostre retour.

Pour la vefve de feu Baron, je laisseray les choses en l'état pour y faire ce que vous trouverés bon. Vous ne m'avés pas mandé sy vous aviés touché les sept cent livre de Madame la duchesse de Lansberg du Sieur Kirschot et elle me presse de les luy faire donner ce que j'ay mandé à Paris afin que l'on les luy fit recevoir. Monsieur Charlot nous remet au mois de septembre et dit avoir envoyé force argent au roy de Swede ; le Sieur Sauvage il sera très bien receu à Paris. Que je croy la nouvelle de la disgrace de Monsieur de Mantoue se confirme. Je croy que sy cela est, que vous la savés bien.

Je ne pensois pas, mon cher fils, vous faire sy longue lettre. L'esprit inquiété come j'ay que vostre frère m'a déia fait jeter dé larmes, mais il a bien plus de besoins de mes prières que de mes pleurs. Dieu ne me le puit garder dans toute sorte de dangers. Il y en a de grans puisque celuy de la peste est avec celuy de la guerre, mais la puissance de Dieu n'est pas borné. Il nous le peut conserver en tous lieux et par sa grande bonté, il aura soing de luy, sy luy plait, et de vous,

Mon très cher fils,

et bien aymé de vostre bien bonne mère.

Elisabet de Nassau

De Sedan, ce 4^e aoust 1630.

J'oublois de vous dire que l'on commence à douter de l'acommodement de Monsieur de Loraine quy, au lieu de congédier ses troupes fait de nouvelles levées. Il aura bien ses sujets. Je ne say sy c'est sans dessein d'entrer au [...] chose du monde.

A. D. des Ardennes, 1 J 252/71⁴

30 octobre 1630 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

J'estois déjà dans la barque quant je receus vostre lettre quy m'empaicha de vous y faire réponse et vous remercier de ce que vous m'avés fait ce bien que de me mander des nouvelles de Madame ma belle-seur, j'en ay fait mon voiage avec l'esprit bien plus tranquille, mais il ne le peut estre entièrement que je ne la sache heureusement arivée à La Haye et que je n'apprenne que les bains ont profité à sa santé que je luy désire parfaite de toute mes affections, car elle a autant gagné mon cœur, aussy ay-je receu tant d'honneur d'elle que je ne me puis asser louer de sa bonté s'en est bien un effet que de s'estre ralongée, que Monsieur son mary a donné la compagnie vaquante à mon fils. Il en sera sy bien servy sy plaît à Dieu qu'il aura sujet de n'estre mary de l'avoir gratifié.

Je n'ay point trouvé de ses nouvelles ycy qui vaille, ce quy me met bien en paine. Obligés-moy de ramentevoir Monsieur de Chalas à Madame ma belle-seur et de croire que vous ne tesmoignés jamais de la bonne volonté à persone qui vous honore et serve plus volontiers que moy quy demeureray tousjours,

Monsieur,

Vostre plus affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 30 octobre 1630.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

19 novembre 1630 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

⁴ Cette lettre a été publiée par Hubert COLLIN, " Documents inédits sur l'Histoire de Sedan ", *Revue Historique Ardennaise*, tome X, 1975, p. 83-85.

Monsieur,

Je ne receus qu'hier vostre lettre du 4^e de ce mois, je tiens que je la pourois recevoir il y a huit jours. J'ay bien à vous remercier de ce qu'il vous plaît me tenir promesse et d'avoir pris la paine de me rendre comte du voiage de Madame ma belle-seur. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'elle l'a fait heureusement et prouement. Il me tardoit bien de la savoir à La Haye et à ceste heure j'y désire bien le retour de Monsieur son mary, son contantement ne pouvant estre parfait qu'elle ne jouise de l'honneur de sa présence. Ce sera bien continuer à m'obliger, Monsieur, sy vous me faite la faveur que de continuer à me mander de leur nouvelles.

L'on m'a dit qu'elle a perdu un de ses mulets par les chemins. Je voudrois bien sçavoir sy c'est un des vieux ou un des jeune qu'elle me fit l'honneur de me prester et quy estoit un petit blessé. Elle a un bon maistre muletier, mais son ayde est /2/ bien estourdy et quy se vante que l'on a son service plus agréable que de son maistre. J'ay cru vous devoir dire cela en passant.

Mon fils me mande n'attendre que le retour de Monsieur mon frère pour s'en revenir. Ce luy sera bien du contantement de vous voir et je l'estimeray tousjours heureux quant il vous plaira vous donner vos avis.

J'ay eu des lettres de Lion de ma fille du dernier de l'autre mois. Elle me mande qu'elle a trouvé Monsieur son mary beaucoup mieux qu'il n'a esté et qu'on espère le pouvoir mener à Touars dans trois semaines. Elle menoit mon plus petit-fils, mais elle l'a laissé à Nevers, à cause des maladyes quy se sont sur les chemins.

J'ay des lettres de mon fils de Turenne du 27^e l'autre mois de Paris, qu'ils ont fait lever le siège de Casal⁵. C'est une action bien glorieuse pour le Roy. Je croy que vous en savés toute les particularités, quy m'empêchera de vous en dire davantage. Je ne feray plus que vous assurer que vous ne pouvés obliger personne de vostre bonne volonté quy l'estime plus que moy ny quy soit davantage vostre plus affectionnée à vou faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 19^e novembre 1630.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

26 novembre 1630 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Je me sens obligée tout ce quy se peut de la paine que vous avés continue de prendre de me mander des nouvelles de Monsieur mon frère et de Madame sa femme. Je loue Dieu qu'elles sont sy bonnes et le suplye de continuer ces plus saintes bénédictiones sur eux. C'est un grand bien que son voiage de Zélande s'est fait sy heureusement que les gens de bien en soyent demeurés satisfaits j'ay seu que l'on fait courir force bruiet à son desavantage mais il les fera tous congnoistre faux par sa sage conduite sy plaît à Dieu /2/, lequel je suplye l'assister tellement de son St-Esprit qu'il puisse aus ocassion sy inportantes quy se présentent faire qu'il n'a pour but que l'avancement de la gloire de Dieu et le bien de la patrye. Je ne vous diray point, Monsieur, les changemens de la Court, vous les aurés déjà seu. Le dernier coche de Paris nous apporte pour nouvelles que Monsieur de Préau-Châteauneuf a eu les seaux et Monsieur Le Jay⁶ a eu la

⁵ Le 27 octobre 1630, Turenne écrivait à sa mère de Casal : " Nous avons marché depuis le quartier où j'estois douze jours et sommes arrivés à une lieue de Casal, sans que personne nous en empeschast. Les ennemis depuis la trêve s'estoint un peu retranchés et nous attendoint. Nostre armée se mit en bataille et, comme on en estoit à trois cents pas et le commandement fait de donner, les Espagnols acceptèrent la paix qu'ils avoient refusés depuis que nous marchions, ne nous ayant jamais creus si hardis ". S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 144-145.

⁶ Dernier acte de la journée des dupes dans la nuit du 12 novembre 1630, Louis XIII avait enlevé les sceaux à Marillac et les avaient remis à Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, une créature de Richelieu et nomma à la charge premier président au parlement de Paris Nicolas Le Jay, un des présidents à ce parlement qui était également un partisan de Richelieu.

charge de premier président. Tous les gens de bien se réjouiront, je m'assure, du choix que le Roy a fait d'une personne de sy grande vertu et probité pour établir en ceste dignité.

Madame de La Trémoille, ma seur, en recevra beaucoup de contantement aussy bien que /2/ moy, quy n'ay point eu de ses nouvelles il y a longtemps. J'en estoit en paine. Je vous doy donc encore un remerciement de ce qu'il vous plait de m'en mander.

Je n'ay point eu de lettre de mon fils de Turene depuis le 27^e de l'autre mois que Casal avoit esté secouru comme vous aurés déjà seu, mais l'on n'assure pas encore la paix. Le roy et la roine de Bohême me font trop d'honneur de se souvenir de moy. Il y a peu que je leur aye écrit. Je (illisible) bien plus à voir mon fils que je ne pensois, mais puis que Monsieur mon frère est de retour, je l'espère à ceste heure bientost et qu'il aura eu ce bonheur de vous voir et vous assurer de son affection à vous servir. Faite très certain estat de la miene. Je vous pryé et que je suis autant que personne du monde,

Monsieur,

Vostre plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 26^e novembre 1630.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

31 décembre 1630 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Je n'ay point veu Bonne ny receu les lettres que vous preniés la paine de m'écrire par luy, mais bien celles par mon fils quy est arivé en bonne santé, Dieu mercy. Ce m'a esté une grande joye de le revoir et son frère. Il y avoit longtemps qu'ils n'avoient esté ycy ensemble. Vous m'obligés fort aus bons souhaits qu'il vous plait de faire pour euse et d'avoir pris le soing de continuer à me mander des nouvelles de la santé de Madame ma belle-seur, car encore que j'en ay appris par mon fils ce n'a pas esté avec ceste particularité que vous me mandés et qui me peut mieux faire juger qu'elle se porte bien, dont je loue dieu de tout mon cœur, pouvant avec vérité dire que c'estoit la chose du [monde] que je désirois autant et quy me pouroit faire recevoir plus de contantement. Cela a bien ocménté celuy de voir mon fils, car je /2/ l'honore et chéris avec une grande passion et pryé Dieu de toute mon affection de continuer à luy donner toute sorte de bénédictions, je tiendray à grande obligation Monsieur sy vous plait me faire ce bien que de l'en assurer.

J'ay eu des lettres de Madame de La Trémoille, ma seur, depuis l'acouchement de Madame sa fille, de quy elle me tesmoigne estre bien contante et c'est ce quy la soulage dans le déplaisir qu'elle m'a mandé recevoir et dont vous me parlés aussy⁷, et duquel je la plain infiniment estant ayse à se représenter combien il luy doit estre sensible. Dieu veuille par sa bonté qu'il ne dure point et que de ce coté là et de tous autres elle puisse estre aussy satisfaite que je le désire et comme pour moy mesme, quy vous assureray fort véritablement en finissant celle-cy /3/ que vous ne pouvés pas tesmoigner vostre bonne volonté à persone quy l'estime davantage que moy ny quy désire plus l'ocasion de vous pouvoir servir comme estant,

Monsieur,

Vostre plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce dernier décembre 1630.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

⁷ Avec ces mots voilés Elisabeth de Nassau fait état de la brouille existant entre sa sœur et son fils cadet Frédéric. Dans sa lettre suivante, elle dit clairement combien Charlotte-Brabantine de Nassau était en peine d'être " party d'Angleterre sans que Monsieur son jeune fils se fut humilié ".

1631

Au mois de février, Elisabeth de Nassau se rendit à Roucy pour assister à la naissance du premier enfant de sa fille, Julienne, une fille qui reçut les prénoms d'Elisabeth-Charlotte⁸. Après cet heureux événement, la mort, le 19 août 1631, de sa soeur Charlotte-Brabantine, son " second moi-même ", fut pour elle une épreuve comparable à la perte de " son Monsieur " ⁹.

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne fut en 1631 élevé au grade de général de cavalerie. Il participa au siège de Louvain, ainsi qu'au combat de Berg-op-Zoom.

Etant inemployé en France, Turenne se rendit au printemps aux Provinces-Unies. Au mois d'octobre, il se rendit à Bruxelles pour présenter ses respects à la reine-mère, Marie de Médicis qui venait de s'y réfugier. Ce voyage suscita à la Cour de France la crainte que les Bouillon voulaient conclure une alliance avec les Espagnols et livrer Sedan à Gaston d'Orléans. Peu satisfait de la réponse que lui avait fait à ce propos Elisabeth de Nassau, Louis XIII ordonna au maréchal de La Force d'aller loger dans les terres de Sedan et d'empêcher qu'il n'entrât ni hommes ni vivres. Le 17 novembre 1631, Elisabeth de Nassau dut prêter serment de fidélité au Roi en son nom propre et au nom de son fils le duc de Bouillon devant le maréchal de La Force agissant comme commissaire royal¹⁰. Le 9 décembre, celui-ci exigea également de tous les habitants un serment de fidélité.

28 janvier 1631 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay veu ce quy vous plait mander à M. Rambour¹¹ pour me dire du bon estat de Madame ma belle-seur, dont j'ay une grande joye et de voir que les remeides dont je luy ay veu user avec tant de paine luy ayent tant profité. J'en loue Dieu de tout mon coeur et le suplye de luy conserver longuement une sy bonne santé. Personne du monde ne luy peut désirer meilleure que moy quy vous pryé bien affectionément de continuer à l'en assurer. Je craignois que les dernières lettres que je luy avoient écrite se trouvent perdue, mais j'ay veu par le vostre à M. Rambour que vous l'avié receu la miene, dont je suis bien ayse sans ce que vous luy mander. Je ne saurois point de ces nouvelles et un des plus grand contentement que je puisse recevoir, c'est d'en savoir. Obligés-moy tant que de m'en mander je vous pryé en donant vos lettres à M. Kinschot. Il me les fera bien lever. Il en say les adresse, je ne say s'il l'a dit Madame ma belle-seur. Je crain que non /2/.

Il faut que je vous fasse part du contentement que j'ay receu d'avoir appris Madame de La Trémoille, ma seur, heureusement arivée à Paris par de ses lettres et qu'elle a eu un passage fort aysé de Douvre à Calais et auquel elle a recongneu une grande assistance de Dieu et miraculeuse, le vent ayant cessé à leur suplication aussy avoit-elle son recours à luy à ce grand besoing. Mes deux fils n'arivent à Paris que deux ou trois jours devant elle, quy m'en dit bien du bien. Dieu mercy, j'ay bien sujet d'en randre grâce à ceste bonté divine et de ce qu'ils ont fait heureusement leur présence court. Je le suplye que la santé puisse estre de mesme.

⁸ Lettres de Turenne des 24 février et 6 mars 1631. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, SEPVEN, 1971, p. 158-159.

⁹ Charlotte-Brabantine de Nassau, IIe duchesse de La Trémoille est décédée le 19 août 1631, à l'aube de sa 51^e année, sur les trois à quatre heures du matin au château de La Mothe à Châteaurenard, loin de ses enfants, entourée de sa soeur Emilia-Secunda, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs.

¹⁰ Maréchal de LA FORCE (Jacques Nompar de Caumont), *Mémoires... et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et de Castelnaut*, Ed. Marquis de La Grange, Charpentier, Paris, 1843, 4 vol, tome III, p. 23-24 et les lettres du Roi du 11 novembre, de la duchesse de Bouillon du 15 novembre et du maréchal de La Force du 16 novembre sur cette affaire, *Ibid.*, tome III, p. 353-356.

¹¹ Abraham Rambour (1590-1651), originaire de Sedan, ministre de Sedan depuis 1616 et depuis 1620 professeur d'hébreu et de théologie à l'académie de Sedan. Il était très apprécié d'Elisabeth de Nassau. Il entretint une importante correspondance avec André Rivet.

Le voïage de Verdun est tout rompu. Le gouvernement a obéy et a eu une oposition. L'on parle douteusement de la passe d'Italye. Le régiment de mon fils de Turenne est en Bourgongne¹². C'est toute les nouvelles que j'ay eu. Je suis assés heureuse pour vous pouvoir servir croiés que je serois d'afection et que je demeureray toute ma vye,

Monsieur,

Vostre plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 28 janvier 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

11 février 1631 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Puisque vous avés receu mes lettres du dernier de l'an passé, j'espère que vous aurés aussy eu les mienes du 28^e ou 29^e du mois de janvier. Aujourd'huy, j'ay receu les vostres des 25^e dudit mois, avec un grand contantement, y aprenant une sy parfaite santé à Madame ma belle-seur, la luy désirant telle avec une grande passion et y voïant les assurance que vous m'y donnés de sa part qu'elle me fait l'honneur de m'y en conserver une grande en son souvenir et de n'avoir point désagréable que je m'y ramentoive en vous écrivant, donc il y a quinze jours je luy randois ce devoir ce que je fais encore à ceste heure et prenois la liberté de la suplyer de prandre la paine que je puisse estre assurée de sa main de sa parfaite santé et pardonner à deux à l'extrême affection avec laquelle je la souhaittois. Le bon estat où il vous plait me la dire, me fait espérer que je la sauray bientost grosse et Dieu veuille que ce soit avec toute la joye que je luy désire. Je ne seray pas à mon ayse que les quatre mois ne soient passer pour Monsieur son mary que vous me dite replect. Je crains qu'il ne fasse pas assés d'exercice et j'ay tousjours ouy dire qu'il n'y a rien quy le fasse sy bien porter. Dieu le nous conserve longuement et pour servir à sa gloire.

Je n'ay receu vos lettres que depuis le partement du coche. Je n'ay peu mander à mon fils l'arivée de Monsieur /2/ de Hauterive¹³ quy aura bien porté toute les nouvelles de la Court, mais les changemens y sont sy ordinaires qu'il y a toujours quelque chose de nouveau. Ce quy y est arivé est bien de conséquence que le partement de Monseigneur, frère du Roy, avec mécontantement avant partir fut trouver Monsieur le cardinal de Richelieu et luy dit qu'il retiroit sa parole qu'il luy avoit donnée d'estre son amy et qu'il ne le seroit jamais et ne reviendrait à la Court qu'il en fut dehors¹⁴. Je croy que vous n'este pas à savoir ceste grande rumeur, c'est pourquoy je ne vous en diray pas davantage.

Madame de La Trémoille, ma seur, se porte fort bien, Dieu mercy, mais elle estoit fort en paine de Madame la maréchale de Châtillon¹⁵, quy estoit fort malade. Je vous ay mandé comme elle estoit party d'Engleterre sans que Monsieur son jeune fils se fut humilyé. Elle m'en a dit ses douleurs fort juste.

Je n'ay point de remerciement assés digne à vous faire de la faveur qu'il vous plaît me faire de me mander des nouvelles de Madame ma belle-seur, sans vous je n'en saurois point et j'en suis afamée. Je m'en obligée tout ce quy se peut et les bons souhaits que vous faite pour mes enfans et pour moy quy pars

¹² Turenne dans sa lettre du 21 janvier 1631 à sa mère mentionne que son régiment était à Sainte-Cène et Chanceaux auprès de Dijon. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 152.

¹³ François de L'Aubespine (1584-1670), marquis d'Hauterive, fut chargé de mission en Hollande et gouverneur de Bréda.

¹⁴ Mécontent que le Conseil n'ait pas accordé à ses amis Puylaurens et Le Coigneux les exorbitantes faveurs qu'il estimait promises par Richelieu en échange de son ralliement, Gaston d'Orléans avait rompu avec celui-ci le 31 janvier 1631 et gagné Orléans.

¹⁵ Anne de Polignac, femme de Gaspard III de Coligny, comte de Châtillon, était une amie intime de la duchesse douairière de La Trémoille.

dans cinq ou six jours pour aller à Roucy¹⁶, sy plait à Dieu, en quelque lieu que ce soye sera avec la volonté très ferme de demeurer,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 11^e février 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

16 avril 1631 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Vous aurés seu, par M. Rambour, ce quy m'a empaîché de vous pouvoir écrire, la foiblesse quy me reste de mon mal sera cause que je ne vous pouray faire qu'un mot pour vous remercier du soing que vous continués de prandre à me mander des nouvelles de Madame ma belle-seur. Celle que vous m'avés mandé de sa grossesse et que j'avois receu à Roucy m'avoient bien réjouy. J'estois bien résolue de m'aquiter de ma promesse mais celle que vous m'avés mandé de l'accident qu'il luy est arivé m'a bien afligé ce quy me console c'est que vous m'assurés qu'elle se porte fort bien dont je loue Dieu de tout mon cœur. Je la plaindray bien sy Monsieur son mary se met en campagne.

Sy j'avois de la santé, je me fierois a ce que vous me proposés mais je ne l'ay guère bonne. Je ne puis vous en dire d'avantage. J'atens tous les jours mes deux fils. Je sauray bien des nouvelle de Madame de La Trémoille ma seur par eux. J'ay eu de ses lettres encore par le dernier coche. Elle a eu quelque défluxion, mais dont elle est guéry, Dieu mercy. Je le suplye de luy mettre l'esprit dans le repos que je luy désire blasmant bien le tourment que l'on luy donne sy injustement.

J'écris un mot à Madame ma belle-seur. Je suis contrainte finir celuy cy sera par les véritables assurance que je suis et demeureray,

Monsieur,

Vostre plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 16 avril 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

5 mai 1631 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Je n'ay receu vostre lettre du 17^e de l'autre mois que le premier de celuy-ci. Je ne say où elle ont peu demeurer, mais je say bien que ce m'est beaucoup de contantement d'en avoir et que je me sens bien obligée à la paine qu'il vous plait prandre. Je n'ay point esté honorée de celle de Madame ma belle-seur comme vous pensiés, mais je suis assés contante luy aprenant une bonne santé comme vous me mandés. Je pryé Dieu de la luy continuer. Je la plains bien de la savoir dans les apréantions où elle sera. Je luy tiendray bonne compagnie et y aura bien ma part. Dieu par sa bonté nous y conservera sy luy plait tout ce quy nous y est de plus cher tous mes deux fils y sont allés. J'espère qu'il y seront des premiers pour des François, c'est bien à leur grand regret qu'ils ont tant tardé /2/ nous sommes bien attendant quel sera le dessein de Monsieur mon frère. Dieu le veuille bien bénir et le faire prospère selon mes souhaits que j'auray Madame sa femme en ma pensée. Je me désirereay souvent l'honneur d'estre près d'elle, mais j'ay sy peu de santé que j'y serois toutefois bien inutile. Mon bras demeure tousjours foible en écrivant un peu à paine. Je ne feray plus que vous assurer que je suis véritablement,

¹⁶ Elisabeth de Nassau allait à Roucy assister à l'accouchement de sa fille Julienne.

Monsieur,

Vostre très affectionnée à vous faire service.
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 5^e may 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

8 juillet 1631 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 17^e de l'autre mois, mais vous n'aviés pas encore receu la miene que j'avois donné à M. Demarets¹⁷. Je me réjouis infiniment du bon portement de Madame ma belle-seur quy aura eu une grand joye de revoir si tost Monsieur son mary, c'est à quoy elle ne s'atendoit pas. Mon fils m'aprand son arivée à Heusden et le grand accident qu'elle a pensé courir. Dieu soit loué et bény qui l'en a garentye je tremble toute quant j'y pense.

Il faut que je vous dye aussy, Monsieur, le contentement que j'ay de ce qu'il vous mette auprès de Monsieur leur fils¹⁸. Ce choix réjouira fort tous les gens de bien et particulièrement ceux quy vous estiment et honore, estant de ce nombre et me pouvant mestre au premier rang, je ne vous puis exprimer la joye que j'en ay aussy ay-je un sy grand intérêt à la bonne éducation du petit prince, mon cher neveu, que je puis assés louer Dieu de le savoir en de sy bonnes mains que les vostres et desquelles je me promets ceste faveur particulière que vous l'éleverés dans la volonté /2/ d'aymer mes enfans et moy quy ne cesse aussy de demander à Dieu toute sorte de bénédictions pour luy ayant de la passion pour tout ce quy le regarde. Je m'assure que je ne seray pas trompé dans mon atente. J'ay trop de tesmoignage de vostre amityé et vous ne pouvés ausy obliger personne du monde quy aye plus d'affection de vous faire service. Je vous suplye de la croire et que je ne perdray jamais d'occasion de vous le tesmoigner et que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 8 juillet 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

9 juillet 1631 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, nous n'avons point pris le danger que Madame la princesse & évité sans en louer Dieu et croire que ce soin, sy particulier qu'il a tesmoigné avoir d'elle, est une assurance qu'il veut continuer à combler sa maison de ses saintes bénédictions. Nous espérons savoir ceste semaine de ses nouvelles. Les ennemis trop curieux nous ont frustré de ce contentement. Le gouverneur de Maestricht a fait prandre aux lettres le chemin de Bruxelles. Nous sommes dans l'appréhension qu'il nous fera souvent ce mauvais tour et moy dans un très grand desplaisir du mal que Mademoiselle de Solms a eust de la foiblesse qui luy reste encor de peur d'adjouster à ces incomodités telle de lire mes lettres. Je ne me donne point l'honneur de luy escrire et attendray ceste faveur de voir quelle recevra mes excuses et vous les véritables protestations que

¹⁷ Samuel Desmarets (1599-1673), né à Oisemont en Picardie, à la suite du décès de Jacques Cappel en 1624, il fut appelé par l'Eglise de Sedan. Il devint en 1631 le chapelain de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. N'ayant pu empêcher la conversion de celui-ci, il donna sa démission en 1636 et devint pasteur à Bois-le-Duc et professeur de théologie à l'Ecole illustre qui venait de se créer dans cette ville. En 1642, il partit à l'Université de Groningue où il enseigna la théologie jusqu'à sa mort. Comme Rambours il entretint une correspondance suivie avec André Rivet.

¹⁸ Frédéric-Henri de Nassau venait de choisir André Rivet pour être le précepteur de son fils le futur Guillaume II.

L'on ne peut avoir en plus grande estime vos vertus que je les ay ny ce réjouir plus des avantages que vous recevés. Je ne souhaite que les ocasions de vous rendre service pour estre creue de vous,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

De Sedan, ce 9^e juillet 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

22 septembre 1631 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Dans mon infirmité, je suis bien plus capable de ressentir ma grande perte que de recevoir consolation en me représentant la joye et le repos dont jouit ceste bonne seur tant aymée de moy. Je reconnois bien que, puisqu'elle est sy heureuse, que je dois essuier mes larmes pour son regart mais pour le mien. J'ay un très juste sujet de douleur, ayant perdu ce quy m'estoit cher comme un segont moy mesme et quy m'estoit un sy grande bénédiction et consolation dans les misères de ceste vye. Elle n'est plus et point de la béatitude à la vérité, mais moi j'y demeure et suis bien à plaindre, car Dieu me tesmoigne par ce châtiment qu'il est bien couroucé. Je le suplye me faire la /2/ de m'humilier sous sa main puissante et quy m'a tousjours esté sy bonne que d'estre venue à mon ayde à mon grand besoing il y viendra sy luy plaît à celuy-cy quy est bien pressant comme vous le vous savés bien représenter. Je ne pouvois pas y estre consolée de personne plus puissamment que de vous quy avés tant de sujet de regretter celle que je pleure et tant de congnoissance de l'affection qu'elle me portoit et de sa grande piété durant sa vye quy estoit en sy grande édification, mais il faut que sa mort quy a donné de l'amiration et sa joye de randre son âme entre les mains de son Dieu modère mon affliction comme vous me le savés sy bien représenter, & que c'est mon devoir. Je pry Dieu qu'il me fasse la grâce de m'en acquiter et me suporter en ma foiblesse. Continués /3/, je vous suplye, à le prier pour moy et croiés que vous ne pouvés randre véritable à personne quy vous fasse service avec plus d'afection que moy ny quy soit davantage que je suis,

Monsieur,

Vostre humble et très afectonné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 22^e septembre 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

15 octobre 1631 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Je vous ay mandé avoir receu vostre lettre de consolation, dont j'ay très grand besoing, ayant fait une sy grande perte. Celle que j'ay eu l'honneur de recevoir de Madame ma belle-seur est sur ce triste sujet et je ne doute pas, veu son bon naturel, qu'elle ne pleure et regrette ceste bonne seur quy l'honoroit sy parfaitement. J'en puis parler comme bon tesmoignage et puis qu'il n'y a rien quy nous doive tant consoler que la piété qu'elle a tesmoigné en sa mort et que je m'assure que vous serés bien ayse d'en savoir toute les particularités.

Je vous envoye ce que j'ay eu de Madame la duchesse de Lansberg que je n'ay pas leu sans larmes, quoy que ce doit-estre nostre principale consolation que de voir avec quelle joye elle est morte au seigneur et Dieu me fasse la mesme grâce par sa bonté. Vous me rejouis[és] fort Monsieur de m'assurer de la bonne santé de Madame ma belle-seur et qu'elle soit en l'état où je la désire, mais pour ce qu'elle ne

m'en dit rien, j'ay creu ne luy en devoir point parler à cause des accidens qu'elle a déjà eu /2/ quy ne me laisse pas en petite apréantion, mais j'espère en la bonté de Dieu qu'il luy donne joye de ceste grossesse, comme je l'en suplye de tout mon cœur et j'atendray à luy en tesmoigner ma joye qu'elle aye passé le temps où elle à acoutumé de se blesser. Elle a bien sujet d'en avoir une grande de voir tant d'heureux sucès à Monsieur son mary et le voir près de son retour.

Je m'assure que ceux du Roy de Sweede¹⁹ luy donne aussy bien du contentement, puis que c'est sa patrye et l'avènement de la gloire de Dieu quy fait bien son œuvre, lorsque toute espérance nous estoit presque ôtée ; il la faut toute avoir en luy. L'on tient la passe d'Italye assure, puisque Mantoue est randu. Le Roy est de retour à Fontainebleau. Monsieur le marquis de La Force²⁰ met l'armée de Sa Majesté en garnison. Il doit venir sur ceste frontière pour ceste année. Il n'y a pas d'aparance de guerre. Je croy que vous le savés et toute autre nouvelle. Je ne feray plus que vous assurer de mon service et du désir de rencontrer l'ocasion de vous tesmoigner comme je suis véritablement,

Monsieur,

vostre humble et très affectonné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 15 octobre 1631.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

15 novembre 1631 - Sedan

Elisabeth de Nassau

au Maréchal de La Force

Monsieur, il me fut impossible de satisfaire dès hier à ce qu'il vous avoit plu m'ordonner par le Sieur du Réal, qui vous porte aujourd'hui copie de la protection du feu Roi, que vous m'avez demandée. Je vous envoie aussi celle du Roi, et attendrai les commandements qu'il vous plaira me faire après les avoir vues, m'assurant, Monsieur, qu'ils seront conformes à ladite protection, à laquelle je n'ai garde de contrevenir, y ayant longtemps que j'en demande l'exécution ; et permettez-moi de me plaindre de la voir entièrement enfreinte. Je vous supplie donc très-humblement, Monsieur, d'y pourvoir et de croire que je satisferai à toutes les choses du mémoire que m'a fait voir le Sieur Justel, qui sont conformes à ladite protection, et qui dépendent de moi qui suis portée d'une telle affection au très-humble service de S. M. que je ne respirerai jamais que la fidélité et l'obéissance que je lui dois ; et vous en avez telle connoissance, Monsieur, que je m'ose promettre que vous me ferez l'honneur d'en répondre. J'ai encore à vous faire cette supplication de me faire savoir par ledit Sieur du Réal quel traitement l'on veut faire à mon fils, afin que je lui puisse mander ; je m'assure, Monsieur, que vous lui procurerez tel qu'il aura sujet de ne plus croire que l'on le veut perdre, et que vous nous faites l'honneur de nous aimer, aussi est-il votre très-humble serviteur, et moi,

Monsieur, etc.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 15^e novembre 1631

Mémoires du Maréchal de La Force, III, 355

25 novembre 1631 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

¹⁹ Gustave II Adolphe (1594-1632), roi de Suède, au mois de juillet 1630 avait débarqué avec son armée sur la côte de Poméranie et le 17 septembre 1631 avait écrasé à Breitenfeld près de Leipzig les Impériaux et marchait sur le Rhin et l'Allemagne du Sud. Les protestants l'accueillirent comme un envoyé de Dieu et lui prêtèrent l'intention de briguer la couronne impériale.

²⁰ Armand de Caumont (1594-1675), marquis de La Force, fils aîné du maréchal de La Force, alors maréchal de camp.

J'ay une grande joye de ce que vous m'assurés que Madame ma belle-seur se porte sy bien en sa grossesse, je croy qu'elle a passé le temps où tant d'accidens luy sont arivés. Je vous suplye sy cela est me la mander, personne du monde ne s'en pouvant plus réjouir que moy, quy ay de la passion pour tout ce quy la regarde, car c'est de tout mon cœur que je désire son contantement et que je puisse estre sy heureuse de luy randre très humble service.

J'ay esté en grande paine de la maladye de mon fils²¹ et n'en suis pas bien relevée encore, car j'apprens qu'il a tousjours de la fièvre. L'on me mende que l'on luy conseille de changer d'air et d'aller à La Haye. Sy cela est je me promets qu'il aura le bonheur de /2/ vous voir et que vous luy donnerés les avertissements nécessaires pour sa santé. Madame ma belle-seur me fait beaucoup d'honneur de vous avoir tesmoigné estre en paine des bruiets que l'on fait courir de luy en France s'il estoient véritables l'on n'en sauroit savoir plus de nouvelles que vous este puisqu'il y est il y a sy longtemps c'est une des choses quy m'a autant assurée qu'ils estoient faux que de le voir auprès de Monsieur mon frère quy je say bien luy fera tousjours l'honneur de luy donner de bons conseils et j'ay sy bonne opignon de luy que je me promets qu'il les aura bien suivre. C'est ce que nous pouvons désirer que de l'avoir bien exécutée et que j'ay tant recherché et mon fils mesme à quy on a donné sy peu de contantement qu'il ne jouisoit de nuls effets de la protection. Ce quy luy faisoit croire que l'on pensoit à le perdre. Dieu veuille qu'il voye le contraire et que sa protection luy sont bien entretenue comme on le fait espérer /3/.

Monsieur le maréchal de La Force a eu commandement de loger sur nos terres et nous bloquer, quy me fut une grande surprise et je croy que mon fils l'aura trouvé bien estrange, ayant donné des assurances sy espresse de son affection au service du Roy quy à moy aussy a tesmoigné l'agrée, ayant envoyé vers Sa Majesté, quy m'a fait l'honneur de me mander que je saurois ses intensions par monsdit Sr. le maréchal de La Force, qui me fit entendre que c'estoit qu'il vient ycy y renouveler la protection et recevoir le serment de moy, à quoy j'ay soudain obéy²². C'est ce que nous pouvons désirer que de l'avoir bien exécutée et que j'ay tant recherché et mon fils mesme à quy on a donné sy peu de contantement qu'il nr jouisoit de nuls efets de la protection ce quy luy faisoit croire que l'on pensoit à le perdre. Dieu veuille qu'il voye le contraire et que sa protection luy soit bien entretenu comme on le fait espérer /4/ puis que vous pouvés savoir Monsieur ce quy s'est passé ycy par mon fils c'est vous faire un trop long discours sur ces mot. Encore vous faut-il dire le principal que les gens de guerre ont esté ôté de desus nos terres. Dieu nous à délivrer d'un grand fléau, mais il nous menasee d'un autre quy est la peste. Nous en avons quelque maison infectée. J'espère que sa bonté nous délivrera de celui-là aussy puis qu'elle prant en une saison sy favorable que le fret quy la chasse ordinairement. Il faut se remettre à sa volonté quy est tousjours bonne.

Ceste distraction de Monsieur de La Trémoille que vous me remarqués, me fait trembler. Il est bien abandoné de Dieu. Je le suplye que ce ne soit point pour tousjours, mais qu'il luy fasse miséricorde et continue à fortifier ma fille quy en a bien besoing. Je m'assure qu'elle ne sera pas oublyé en vos bonnes prières et que j'y auray part aussy comme celle quiy est très désireuse de vous faire service et de vous tesmoigner qu'elle est véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 25^e novembre 1631

Je vous anvoye les vers que Madamoyselle Anne de Rohan²³ a fait sur le mort de ceste bonne seur que je pleure tous les jours. C'est Madamoyselle de La Moussaye²⁴ quy me les a envoiés. Je croye que Madame ma belle-seur demande de les voir.

²¹ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne était tombé malade le 15 octobre 1631 (lettre de Turenne du 17 octobre 1631). Cette maladie dura jusqu'à la fin de l'année. Dans sa lettre du 5 janvier 1632 à sa mère Turenne mentionne qu'il a désormais " fort bon visage " et que il a eu encore " un ressentiment de fièvre, il y a trois jours ". S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 185.

²² Elisabeth de Nassau avait prêté le 17 novembre 1631 serment de fidélité au Roi en son nom propre et au nom de son fils aîné devant le maréchal de La Force. Le 9 décembre les habitants de Sedan prêtèrent à leur tout un serment de fidélité.

²³ Anne de Rohan (1584-1646), la plus jeune sœur de Henri II de Rohan. Perfide à son encontre, Tallemant des Réaux écrivait que toute se vie elle fit des vers qui " n'estoient pas les meilleurs du monde ".

Sans date – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Je ne vous feray pas longue lettre puis que vous recevrez celle-ci par mon fils de Turenne qui vous dira particulièrement de nos nouvelles et que j'ay fort peu de loisir à ceste heure, mais venant de recevoir la vostre du 8 de [ce] mois, je ne veux pas manquer à vous en dire la réception et vous remercier de la faveur qu'il vous plait me faire que d'avoir assuré Madame ma belle-seur de la joye que j'ay eu de la savoir en l'état où elle estoit, qu'elle a passé le temps où il luy est arrivé tant d'accidens. J'en ay loué Dieu de tout mon cœur. Elle m'a fait l'honneur de me le mander et de me ramenter ma promesse. Je ne manque pas de désir de l'exécuter, ne pouvant plus recevoir un plus grand contentement que de posséder la bonheur de sa chère présence, ayant une passion pour elle qui ne se peut représenter sa bonté m'y a bien obligé aussi et à prier Dieu de luy donner joye de ceste grossesse. Personne du monde ne la luy peut souhaiter avec plus d'ardeur que moy que vous obligerés fort Monsieur de continuer à l'en assurer.

Je voy bien que mon fils ne se porte encore guère bien puisqu'il ne m'a pas écrit de sa main. Je suis bien aise de ce que vous me mandés qu'il veut user d'un très bon régime. La longueur de sa maladie l'y oblige bien et la bonne volonté qu'il vous plait me /2/ tesmoigner à me réjouir de ce que l'on vous met entre les mains le petit prince, mon neveu, m'assurant bien que vous le nourriés dans la volonté de m'assurer et mes enfans aussi n'aurons nous jamais rien plus cher que sa grandeur et son bon bonheur, créance que je me promès que vous luy donnerés comme je vous ne suplye et de me croire avec vostre affection entière de vous servir et de vous tesmoigner que personne ne peut estre plus que moy,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1632 *A la suite de l'affaire de 1631 les Bouillons n'étaient pas bien vu à la Cour de France. Turenne au début du mois de mars se rendit à Paris où on lui fit malgré tout bon visage, bien que son frère aîné n'ait toujours pas paraphé le serment de fidélité qui lui avait été adressé²⁵.*

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne pour sa part était toujours engagé avec Gaston d'Orléans de se rendre à Sedan. Il était au plus fort de ses amours avec Eléonore de Bergh.

Au mois d'avril 1632, Elisabeth de Nassau et sa fille Charlotte se rendirent à La Haye pour assister aux couches de la Princesse d'Orange. Elles y rencontrèrent Charlotte et Frédéric de La Trémoille. Elles y restèrent huit mois rentrant à Sedan pour les fêtes de fin d'année.

A la même époque Turenne retourna aux Provinces-Unies où avec son frère il participa au siège de Maestricht. Le 27 août cette place capitula et le prince d'Orange en donna le gouvernement à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne. Cette faveur va lui permettre de s'établir aux Provinces-Unies et de se marier. Il commençait à se faire instruire dans la religion catholique, dans sa lettre 28 décembre à Eléonore de Bergh, il lui avouait :

²⁴ Marguerite Gouyon (1585-1634), dite Mlle de La Moussaye, était la tante du marquis de La Moussaye, gendre d'Elisabeth de Nassau. Elle demeurait à Paris chez Anne de Rohan. Tallemant des Réaux à son propos écrivait qu'elle "ne manquoit pas d'esprit, et disoit les choses assez plaisamment".

²⁵ Dans sa lettre du 17 mars 1632 au maréchal de La Force, Elisabeth de Nassau déplore qu'on n'ait pas voulu recevoir le serment de son fils en la même forme que celui qu'elle avait fait. Elle déplore également que l'on veut que son fils se départe de la gratification de douze mille écus, accordée dans la protection du Roi de l'année 1616 et qu'il se contente de ce qui est porté par celle du feu Roi de l'année 1606. Maréchal de LA FORCE, *Mémoires, op. cit.*, p. 363-364.

“ Sur ma part de paradis vous pouvez tout sur moy. Je n’ose confier au papier une chose que j’ay apprie aujourd’huy du père gardien des Capucins, quy me donne bien de la crainte... Dipez donc sellon vostre volonté de ma vie, de mon bien, de ma fortune, car je donne mon âme au diable si tout cella ne dépend de vous ”²⁶.

1^{er} janvier 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri²⁷
à La Haye

Mon cher fils, il me tarde bien de vous savoir arivé auprès de vostre frère que vous trouverés sy plait à Dieu en meilleure santé. Il vous attendoit bien impaciement pour prendre ces résolutions. Je m’assure que vous ayderés à les luy faire prendre bones et quy me donent du contentement. Je me fortifye tous les jours dans la créance que mes sentimens luy sont avantageux.

M. Justel est ycy quy m’en a bien moins dit touchant vostre partement que par lettre je voy qu’il prant bien vos raisons, vous 33, 101, 106, 12, 162, 44, 172, 72, 33, 113, 94, 68, 78, 123, 99, 12, 13, 115, 11, 15, 12, 23, 147, 72, 15, 106 (le reste du paragraphe est en chiffre).

C’est ce qu’il m’a dit, mais je n’y voy nulle certitude et personne n’en parle que luy, mais j’ay creu vous le devoir dire.

Je ne vous done pas peu d’affaire que dedussus /2/ et cela me tient aussy bien longuement. C’est pourquoy tout ce que je vous diray sera bien à la hâte. M. de Briquemaut est party pour aller à vostre régiment et le Sr. de Lechelle et le Sr. Dort aussy dès samedy. Il l’ont trouvé près de Tailly. L’on le dit bien de cinq cent hommes. On croit quy sera bon, mais j’ay seu qu’il avoit fait un logement près de Soisons à un vilage nommé Condé où on les a pas voulu loger et avoient département où il ont fait de grans désordre. J’en ay bien du déplaisir il y en a de mors et d’un coté et d’autre. Je n’en say pas bien encore la vérité mais je crains qu’il n’y aye bien du mal. Vostre régiment sera bien décryé à ceste heure. L’on dit que le Sr. de La Cépède quy le commandoit a eu un prévôt de Soison par lequel il en a fait informer quy fait juger qu’ils ne croient /3/ pas avoir tant de tort, mais cependant on dit le mal bien grand, car l’on dit que l’Eglise a esté pillyé ce vilage n’appartient à personne de remarque, quy est un grand bien tousiours esse un grand mal et cela m’a fort afligée car aus huguenots le moindre mal est tousiours grand, les soldas cependant ne le sont point, mais on regarde à ceux quy commandent.

Je vous envoie des lettres de mon petit-fils le prince de Talemont. Je l’ay ouverte. J’en ay eu aussy. Faites luy réponse. Mandés-moy sy je vous ay envoyé une lettre de Bonso. Je l’avois maise dans le panier et on ne me sauroit dire sy on vous la envoyé. Mon beau-fils Monsieur de Duras a tousiours sa fièvre, mais ne laisse pas de ce fortifier. Vostre seur et vos petis neveux se portent bien Dieu mercy. C’est tout ce que je vous diray en très grande hâte et que je suis très ayse que Madame ma belle-seur ne doit acoucher qu’à la fin d’avril, espérant qu’en ce temp ma santé me permettra de la voir. Adieu mon cher fils, c’est celle quy désire plus vostre bien que la conservation de sa vye et quy est,

Vostre bien bone mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 1^{er} janvier 1632.

Je m’en vois vous doner une plaisante commision trouvés moyen de savoir sy Madame ma belle-seur a des botines fourée pour mettre dans le chambre quant elle se lève pour estre peu debout. J’ay fort envye de le savoir afin de luy en faire faire sy elle n’en a. J’en ay donné à Madame l’Electrice.

Archives nationales 273 AP 183/H01

²⁶ Archives nationales, 273 AP 185, dr. 1 n+ 17, citée par Suzanne d’HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 218, note 1.

²⁷ Des extraits de cette lettre ont été publiées par Suzanne d’HUART (Éditeur), *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, op. cit., p. 185, note 1.

12 janvier 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri²⁸
à La Haye

Mon cher fils, j'ay bien loué Dieu d'apprendre vostre heureuse arivée, mais vous ne me dite pas comant vous vous portiés de vostre jambe ce que ce que j'eusse esté bien ayse de savoir. Vous me réjouis[és] bien fort de me dire que vostre frère a mes mesme sentimens, et qu'il est tout disposé à faire le serment de protection, mais vous ne ùe dite rien de la lettre qu'il doit écrire et s'il se résout à rechercher 150 suivant 66, 17, 78, 108, 12, 64, 32, 149, 172, m'avoit 33, 113, 94, 25, 69, 13, 94. Vous 73, 82, 73, 106 estoit 85, 99, 12, 106, 32, (le reste de ce paragraphe est en chiffre).

Je vous fay un sy long discours que je crains de le faillir, vostre mot ne l'estoit pas. Je ne say commant l'on a oublyée non sur /2/ nostre chiffre. Il me tarde bien de savoir plus particulièrement toute chose, nous n'avons rien sue de vostre régiment depuis son partement des environs de Tally sinon que le cocher de Mets dit avoir veu à Mets le Sr. d'Emblemont et vostre enseigne. J'ay bien envye de savoir comme il sera receu pour vous le mander. La Roine a suivy le Roy quy me fait craindre quy ne reviendront pas sy tost à Mets et tant que l'on changera de lieu il ne se fera pas d'affaires et l'on sera tousiours dans l'incertitude. J'oublye de dire à vostre frère que j'ay retenu le Sr. Vasseur. C'est depeuce inutile que de l'envoyer jusqu'à ce que Monsieur le surintendant soit à la Court. Il est encore auprès de Paris. Il désire fort de s'excuser du voiage et dit que M. Justel suffit, mais je croy que le meilleur est qu'il y aille et je voudrois que vostre frère n'a mandat qu'il le désire je suis tousiours bien en paine de savoir que la fièvre luy prant sy souvent Dieu luy donne une parfaite quérion.

Vous me dite avoir donné mes lettres au /3/ Roy et la Roine de Bohême, mais vous ne me dite pas à Madame ma belle-seur et sy on luy a porté les confitures et ce que dit vostre frère des rabas de point coupé. Je luy en cherche encore et à vous aussy pour les envoyer par le Sr. de Chavagnac que l'on aye soing de mes lettres pour Madame l'Electrice celui que 59, 80, 82, 73, 11, 162, 25, 106, 113, 66, 335, 35, 211, 124, 69, 15, 33, 101, 106.

Je croy que ce ne sera pas sans paine que vous déchiferés ma lettre. Je vay demandé des nouvelles de Madamoyselle de Tounebu, celui quy la recherchoit est mary, l'on croit fort ayse d'avoir le consentement du père. A ce que m'a dit M. Justel un gentilhomme offre de la mener à Sedan s'yl y avoit autant de disposition du coté des parans de la fille. Tout se porte bien de ce quy vous est cher icy, hormis que la fièvre carte continue à mon beau-fils Monsieur de Duras. J'oublye de vous dire que M. Justel m'a dit que M. d'Argencourt [...] a rendu de bons offices à vostre frère. Vous luy dirés.

Il me faut finir. Adieu mon cher fils, que je sois bien informé de tout et que vostre frère ne s'inpasiente point sy l'on ne luy peut sy tost mander quel sucès prandroit ses affaires. Pleut à Dieu qu'il eust de la santé et qu'il fut avec vostre armée auprès du Roy de Suède pour servir le Roy de Bohême. C'est tout ce que je vous diré et que je suis,

Mon cher fils,

Vostre bien bone mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 12^e janvier 1632

Archives nationales 273 AP 184/H02

22 janvier 1632 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri²⁹
à La Haye

²⁸ Turenne fait référence de cette lettre dans sa lettre du 26 janvier 1632.

²⁹ Turenne fait référence à cette lettre dans sa lettre du 2 février 1632.

Mon cher fils, vous m'aviés mandé par vostre première lettre après vostre arrivée à La Haye que la seconde fois que vous m'ecriviés vous me randerés comte de toute les choses que je désirois de savoir et je n'y ay appris chose du monde que ce que vous m'aviés dit par vostre première dont j'ay esté bien estonée, sy ce n'est que force pots de confitures ont esté cacés dont je suis bien marye du Cheine devoit mander combien et vous sachés sy Madame ma belle-seur les a trouvés bonnes et celles quy sont le plus a son goût. Je suis en paine de son rume. Dieu vueille que je l'en apreine bientost guérye. Je vous ay acheté des rabas de point coupé, mais je ne vous les envoiray que par le Sr. de Chavagnac.

Mon beau-fils, Monsieur le comte de Roucy, ariva samedy à sis heure du soir et nous surpris bien. Il s'en va à Mets trouver le Roy qui y est de retour. M. de Briquemaut a fait la révérence au Roy et en a receu bon visage. Ce fut Monsieur de Busy quy le présenta quy vous rant de très bons /2/, comme vous voirés par la lettre que j'envoye à vostre frère.

Depuis la miene commencée, le Sr. de Bohan est arivé, mais il n'a peu satisfaire à toute les questions que je luy ay faite et ne m'a dit que les mesmes chose que vous m'avié mandées, quy sont bonnes, mais je désirois d'en savoir encore d'autre comme jusque où s'éten 65, 21, 80, 124, 68, 78, 115, 32, 213, sy, 161, 25, 101, 110, 15, 113, 11, 101, 23, 50, 12, 99, 150, 12, 113, 69, 57, 12, 23, 99, 13, 101, 109, (plusieurs lignes en chiffres) /3/ 71, 19, 99, c'est vous en dire trop pour vous pouvoir écrire bientost par le Sr. de Bohan quy m'a assuré vostre genou bien guéry. Vous voirés par la lettre du Sr. de Bechelle que j'envoye à vostre frère force chose quy vous regarde.

Je demeure sy lon temps à vous faire ce chiffre que je n'ay pas le loisir de vous en dire davantage. Vostre seur vous parle de vostre abit. Vostre frère ne me dit pas quel argent il me pouvoit envoyer et le marchant me demande la somme. Sy je fais le voiage je seray bien ayse d'en trouver là et de n'en porter guère d'ycy. N'oubliez pas les botines dont je vous ay écrit. Le Sr. de Bohan m'a fort réjouye de m'assurer que vous demeurés bien ferme à vouloir suivre mes amis quy auroit tousiours pur but vostre bien et avantage vous ayment chèrement. C'est,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 22^e janvier 1632.

Archives nationales 273 AP 184/H03

30 janvier 1632 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay eu ce bien de recevoir de vos lettres, depuis quelque jours, mes sans dates, je croy qu'elle m'ont esté gardée, car vous m'y mendiés mon fils encore mal et, Dieu mercy, j'ay seu qu'il estoit sorty, dont j'ay bien sujet de louer Dieu et de la bonne santé que vous m'assurés qu'à tousjours Madame ma belle-seur. Je l'avois seu enrumée³⁰, mais, Dieu mercy, mon fils m'assure qu'elle en est guérye, dont j'ay un extrême contentement et de ce qu'il vous plaît de me dire qu'elle et Monsieur son mary me font l'honneur de désirer me voir, sy Dieu me donne de la santé, je ne manqueray point à luy aller rendre mes devoirs, ayant une grande passion d'estre à ses couches. Je n'ay jamais rien souhaitté avec tant d'affection que cest honneur. J'asten celuy de voir en ce lieu Monsieur /2/ mon frère. Lorsque j'estois en couche de mon fils de Turenne et qu'il tint au batesme, ma fille, la marquise de La Mousaye, il y a bien du temps...³¹

³⁰ Turenne fait état de ce rhume de la princesse d'Orange dans sa lettre du 12 janvier 1632. S. d'Huart, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 187.

³¹ Elisabeth de Nassau semble avoir perdu le fil de sa lettre. Ce passage nous apprend toutefois que Henriette (1609-1677), l'épouse de Amaury III Gouyon de la Moussaye (1601-1663), fut baptisée à Sedan à l'occasion de la naissance de son frère Henri.

Ce n'est pas sans sujet que je désire de faire le voiage, à quoy il me font l'honneur de me convier, quy me met dans une extrême obligation.

Faite-moy tousjour la faveur, Monsieur, de me ramentevoir en leur souvenir, comme la personne du monde la plus désireuse de leur randre très humble service et de vous tesmoigner en quelle estime j'ay la bonne volonté qu'il vous plaît de me faire paroître, je vous suplye de me la conserver comme à celle quy demeurera tousjours,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

Le Sr. de Chavagnac³² vous donnera celle-cy, c'est pourquoy je remettray toute nouvelle sur ce.

J'ay receu des lettres de Madame Strange³³ quy me parle de ce que vous m'écrivies, j'en aurois tous les regrés du monde. Pleut à Dieu d'avoir ce pouvoir de l'empaicher. J'en écrivay à ma fille, quy je croy s'y conplaira avec affection

A Sedan, ce 30 janvier 1632.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

10 février 1632 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à son second fils Henri³⁴

Mon cher fils, je croy que Gobaille vous donera celle-cy quy vous dira comme je reuxe hier la vostre du premier de ce mois que j'ay bien seu lire. Vostre seur de Buillon assure qu'il n'y a aucune faute et déchifre avec une facilité qu'elle me fait douter de ce qu'elle me dit.

Je ne vous ferray pas grand discours ayant à faire une dépaiche à Mets et ayant l'esprit tant perpplect du refus que Monsieur l'Ambassadeur a fait à vostre frère ; Il faut voir ce que l'on dira à la Court. Je vous envoye des lettres de Monsieur le cardinal de La Valette quy vous convye à y /2/ aller et M. Justel ne me donne pas ces avis, comme je les avois demandé sur ce suiet là il m'avoit mandé que Monsieur le Cardinal me vouloit faire l'honneur de m'écrire pour me donner toute assurance comme vous serés le bien venu mais je n'ay point eu de lettre et les deux dernières que j'ay eu dudit Sr. Justel il ne m'en parle plus. Il faut voir ce que l'on dira sur la dépaiche de vostre frère que je trouve très bonne vous ne le répondés pas absolument sur une chose que je vous avois demandé par &ctit et dont le Sr. de Bohan m(avoit assuré pour les autres vous m'y avéd satisfait, hormis que je n'ay pas encore copye de la lettre /3/ que Monsieur mon frère a écrire au Roy à ma suplication, vous ne m'avés pas mandé sy Monsieur le Comandeur des Goute quy la porté est allé par Calais ou par Brucelle. M. Justel par ces dernières me disoit que vous deviés estre porteur de la ratification de vostre frère et que cela seroit fort bien receu, mais il ne savoit pas que la refuseroit donc je demeure extrêmement estonnée et certe avec suiet. Je croy que je vous écriray encore par le mesager.

Je ne feray plus que vous dire que vostre seur de La Moussaye est auprès de vostre seur³⁵, quy n'atent plus que l'heure d'acoucher et se porte fort bien. Mon petit-fils de Rosan est guéry de son mal d'oeuil d'une fasson, mais il luy est demeuré rouge au dehors quy est bien moins dangereux, mais cependant sa mère en est tousiours en paine, mais il ne laisse pas de sauter et danser, comme s'il n'avoit lul mal. C'est un joly et agréable enfant. Il parle souvent de vous et de son (illisible). C'est tout ce que je vous diray et que je suis,

Mon cher fils,

³² Antoine de Chavagnac, sieur de La Rouzière, capitaine au régiment de Turenne.

³³ Charlotte de La Trémoille (1599-1664), nièce d'Elisabeth de Nassau, épouse de Jacques Stanley, baron de Strange.

³⁴ Turenne fait état de la réception de cette lettre dans sa lettre du 23 février 1632.

³⁵ Henriette, marquise de La Moussaye s'était rendue à Vitré pour assister sa sœur Marie qui était sur le point d'accoucher.

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 10^e février 1632.

Archives nationales 273 AP 184/H04

12 février 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri

Mon cher fils, puisque Gobaille n'a peu partir l'eau ayant trop creu j'envoye ceste dépaiche par l'ordinaire. Le coche de Mets n'est pas encore arivé, 161, 11, 14, 115, 113, 103, 13, 106, 75, 113, 106, 32, 65, 66, 106, 113, 102, 32, 160, 94, 58, 13, trouvé 32, 44, 99, 22, 78, 32, 27, 78, 108, 98, 25, et me 34, 80, (plusieurs lignes en chiffre). Je trouve que de que je désirois savoir s'étent a peu de chose et 94, 161, 102, 27, 78, 114, 78, 115, 11, 87, 15 /2/.

Vous ne me parlés pas clairement touchant ce 94, 59, 124, 68, 107, 124, 13, 99, 32, 65, 124, 68, 78, 115, 32, 162. Vous me remettés quant 213, 108, 100, 20, 12, 78, 12, 122, 23, 150 et ne me dite pas sy on travaille à cela 225, 94, 124, 15, 106, 39, 102, 12, 106, il faut que j'en sache davantage 11, 274, 68, 78, 80, 86, 99, 66, 85, 64, 15, 106, 32, 147.

Je suis bien lasse de vous entretenir en chiffre où je vous trouve fort savent. Vous n'y faite nulle faute. Je désire faire faire les botines de Madame ma belle-seur yci, faite que l'on envoye un de ses vieux soulier. Mandés-moy quant vous croiés que l'on se mettera en campagne. Mon beau-fils, Monsieur de Duras, fait estat d'aller bien tost trouver le Roy quy est tousiours à Mets et n'en parle point qu'il en parle. C'est tout ce que je vous diray et que je suis,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 12^e février 1632.

Il est du tout néseaire que vous écrivies au Sr. de broussy et luy mandiés ce que vous trouvés raisonnable et le prier de le faire.

Archives nationales 273 AP 184/H05

17 février 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri³⁶

Mon cher fils je n'avois pas à vous dire grand chose sy je ne voulois que répondre à vostre lettre du 8^e de ce mois que je receus hier, car vous ne me mandés rien, mais je désire que vostre frère sache 94, 4172, 72, 33, 113, 94, 66, 32, 106, 107, 13, 478, 35, 144 allant 11, (le reste de la page est en chiffre entremélé de quelques mots) /2/ 89, 13, 78, 113, outre tant 32, 100 13, 110, 78, 94, 59, 69, 57, 1é, 13, 32 13, 11, 33, 113. Il y a celle quy, 101, 45, 99, 32, 167, 95, 108, 478, 121, 113, 99, 14, 15, 122, 99, 144, 95, 87, 99, 32, 103, 13, 113.

Je suis bien lasse de vous écrire sy longuement en chiffre. Que vostre frère pense bien à tout ce que je vous dis. Pour luy dire je n'ose encore charger sa teste de chiffre, quoy qu'il me dise se porter fort bien dont je loue Dieu. Il faut que je vous dise encore que je say 94, 68, 78, 3413, 113, 41, 99, 113, 65, 99, 12, 108, 99, 161, 12, (plusieurs lignes en chiffre).

³⁶ Turenne fait état de la réception de cette lettre dans sa lettre du 2 mars 1632.

J'ay esté bien ayse de savoir le Sr. de Chavagnas arivé et pource que je croy 94, 162, 32, 87, 78, 113, 162, 13, 64, 85, 100, 78, 30, 4 99, 11, 89, 15, 99, 69, 57, 25, 94, 59, 35, 106, 11, 110, 78, 336 et se souviendra de ce qu'il m'a promis.

Mon beau-fils, Monsieur de Duras, part demain au matin. C'est pourquoy je vous écris /3/ dès aujourduy. Nous venons de savoir que vostre seur est acouchée d'une fille³⁷. L'on m'a envoyé un laquais. N'oubliez pas de m'envoyer un vieux soulier de Madame ma belle-seur pour luy faire faire des botines, je 32, 72, 78, 32, 12, 161, 106, 13, 73, 27, 78, 108, 13, 64, 66, 22, 85, 110, 69, 73, 78, 113, 66, 124, 13, 12, 46, 255 que je le sache. Je ne pensois vous en tant dire, Dieu vous donne tout ce que je vous désire, comme estant,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 17^e février 1632.

Archives nationales 273 AP 184/H06

25 février 1632 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à son second fils Henri³⁸

Mon cher fils à l'ouverture de vostre paquet³⁹, j'ay esté en paine ne voiant point de lettre de vostre frère, mais ayant leu les vostres il m'en ont ôté, Dieu mercy. Vous me dite bien le principal que de m'assurer 94, 168, 80, 78, 115, 78, 30, 100, aus 485, 108, 89, 109, 116, 14, 78, faite 32, 65, 86, 4 32, 147, mais je voudrois bien 107, 124, 13, 99, 4 32, 121, 78, 114, 46. Mandés-moy donc quel 4, 27, 78, 115, 78, 115, 73, 78, 113, 225, 11, 100, 89, 99, 115, 11, 15, 99, 12, 336, et mesme pour 66, 106, 308, que je sache aussy sy 162, 123, 78, 30, 100, (plusieurs lignes en chiffre). Et qu'il ne 78, 14, 15, 106, 12, 116, 102, 12, 78, 27, 101, 32, 65, 104, 13, 80.

Je vous pryé répondés-moy bien à tout ce /2/ que je désire savoir, car 13, 64, 57, 78, 89, 99, 115, 94, 59, 110, 13, 106, 20, 12, 78, 29, 11, 122, 99, 116, 12, 32, 117, 15, 113, 33, 115, 66, 11, 161. Le bruict court 94, 147, 12, 106, 113, 85, 12, 120, 81, 12, 99, 22, 267. Mandés 75, 13, 25, 95, 64, 57, 38, 13, 113.

Je suis bien ayse que vous ayés trouvé vos rabats beaux. Je ne puis croire que des rondes ne soient trop grandes. Vous en avés quelque unes que ce seroit damage d'user en petis colets. Je ne trouve nulement malayse d'envoyer un soulier dans un paquet. Souvent l'on a envoyé des chose aussy mal aysée à y mettre. Vous deviés commander à Du Cheine de mander pour les pots de confitures quy pour avoir esté casés n'ont pas laissé d'estre mangés.

Je croy qu'il se trouvera icy dix ou douse soldats pour vous envoyer. Vostre seur de Roucy m'avoit mandé qu'elle sauroit s'yl y en a de leurs terres quy voulusent aller en Holande pour vous les adresser. Je luy ramenteuré encore. Mon beau-fils Monsieur le comte de Roucy est chés luy. Il a esté jusque à Châlon avec Monsieur le Cardinal. Le Roy est à Versaille. De Paris l'on mande que /3/ l'on y atent Monsieur le Cardinal et le Conseil ; et de Roucy l'on mande qu'il est à Monmirel et y doit faire quelque séjour et mesme quy se parle que la Court poura revenir en Champagne. Que mon beau-fils Monsieur de Duras a fait son caesme prenant à Roucy. Il n'a pas en mauvais temps pour la saison, bien du fret, mais avec un beau soleil.

Mandés-moy sy vostre passeport peut servir pour revenir. Vous deuvrés en avoir un tout prest 175, 12, 106, 11 ", 117, 15, 109, 14, 120, 99, (quelques lignes en chiffres).

³⁷ Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille, avait accouché le 26 janvier 1632 à Vitry de sa seconde fille qui reçut les prénoms de Marie-Charlotte.

³⁸ Turenne fait état de la réception de cette lettre dans sa lettre du 2 mars 1632.

³⁹ Où figurait la lettre adressée de La Haye le 16 février 1632 par Turenne.

Je say bien que le Roy de Suède est encore eslongné du país de Liège, mais au chemin qu'il a fait il semble que rien ne luy doive estre inpossible.

Je ne say pas pourquoy vous me remettés l'affaire du Sr. de Miserac et de Libaut, car je vous les ay remise, c'est à vous à en ordonner. Je vous ay mandé que je croiois que l'on fit tort au Sr. de Miserac. C'est à vous à /4/ en ordonner. Je vous les remettray encore. Le Sr. de Teneuil sur l'avis qu'il a eu que le Sr. de Tournenille quite la lieutenance du Sr. de La Cepède, m'a pryé d'optenir de vous que l'on ne fit pas tort à son neveu. Le service que son oncle m'a rendu mérite que l'on ne luy en fasse point et je croy que je vous trouveray assez disposé à cela. Souvenés-vous en.

Je crains que vostre frère et vous ne soiés ensemble quant vous receverés ceste lettre et qu'il ne sache de lontemps ce que je vous mande et il n'y a nul moyen qu'en ce doute je luy puisse écrire, ce que si vous mandé cela me lasse trop d'écrire tant en chiffre. Adieu mon cher fils . Dieu vous vueille bien conserver selon les vœux de

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 25^e février 1632.

Archives nationales 273 AP 184/H07

3 mars 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri

Mon cher fils, encore que vous m'assuriés que vostre frère avoit esté à Bois-le-Duc et s'en revenoit je ne laisse pas d'en estre en paine ayant leu qu'il avoit une défluction sur le visage, il me tardera bien d'avoir de ses lettres.

Je n'aprens pas grand chose par les vostre du 22^e de l'autre mois⁴⁰ et cependant je vous avois fait force questions, à quoy vous ne répondés-pas et me faite un discours quy n'est pas en chiffre et que je n'en tens rien. C'est quant vous me parlés de 213 (le prince d'Orange) où vous me dite : " j'entens quant on aura grand besoing de luy ". Cela m'est sy obscur que vos seurs ny moy by avons rien peu comprendre. Je vous en demande l'intelligence et réponse à tout ce que je désire savoir.

173, m'a mandé que 182 ostant 23, 50 12, 15, 149, 15, 64, 69, 57, 33, 113, 94, 161, avoit fait une 44, 100, 78, 32, 38, 15, 115, de s'estre laissé gouverner 11, (quatre lignes en chiffre) /2/ comme 110, 78, 11, 74 et montre par 57, 78, 11, 74, et montre par 57, 78, 106, 113, 99, 15, 116, 14, 78, quy luy estoient envoyés pour 66, 106, 99, 123, 25, 35, 144, qu'on 81, 44, 82, 103, 13, 113, de ce qu'il 38, 13, 110, 57, 113, que puis qu'il, 11, 124, 57, 113, 38, 13, 113, sa mauvaise 124, 68, 78, 25, 106, 46, 78, 106, 80, (plusieurs lignes en chiffre) 64 luy seroit possible, 173 dit qu'à tout cela il n'avoit qu'à écouter et aussy n'attendent pas grande réponse de luy, il le quita. Il me dit que je juge de quelle /3/ affection il parle. Vostre frère en jugera, mais dite moy sy 162, 123, 78, 30, 100, 93, 78, 113, 160, 124 15 30 100 c'est trop 32 73 15 101 99 12 33 66 33 102 et 225, m'en avoir assuré.

J'oublye de dire à vostre frère que l'Electeur de Tresve a receu les juges dans Tresve contre la parole donné au Roy. Messieurs les maréchaux de La Force et de Chombert ont envoyé au Roy pour savoir ce qu'il ont a faire. Il croioit envoyer les troupes dans le país de Tresve suivant ce quy avoit esté acordé. Ils commencent à estre incomodés où il sont. Le roy de Sweede & envoyé au Roy le Sr. de Touche pour suplier Sa Majesté de permettre à Monsieur le comte de La Suze quy le peut venir trouver. Le dit Sr. des Touche a bien du bonheur d'estre sy tost employé. Il dit des biens du Roy de Swoeede. Tout ce quy s'en peu dire. Monsieur de Comte vous parlera de vos soldas. J'ay encore écrit à Roucy afin de voir tout ce que l'on pourra asembler ensemble.

J'ay receu la mesure du soulier, mais ne laissez pas de m'envoyer le soulier qui vous avés. Je ne puis pas croire que les rabas que je vous ay envoyés soient aussy grans que vos rontondes, c'est que les plis

⁴⁰ Cf. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 194.

sont d'autre fasson. Sy vostre frère me pouvoit donner son avis de ce que je pouvois porter au petit prince et à Mademoiselle sa seur, il m'obligeroit fort. Le doute où je suis de mon voyage m'est un grand pbstacle à ce que je fois faire faire. C'est tout ce que ke vous diray et demeureray tousiours,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 3^e mars 1632.

Archives nationales 273 AP 183/H08

10 mars 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son second fils Henri⁴¹

Mon cher fils, je vous feray encore reproche que vous m'aviés assuré par des lettres du 22^e de l'autre mois, lorsque vous atendiés vostre frère, que par vostre première vous m'informeriés de tout et entre autre chose en quel estat est l'affaire de M>>>> 12, 106, 113, 64, 38, 13, 101, 32, 161, 11, 122, 23, 147 et vous ne m'en dite qu'un mot, et je vous ay tant mandé qu'il estoit du tout néseaire que nous fusions bien avertis.

Vous me mandés que vous viendrés 94, 124, 15, 106, 123, 78, 30, 99, 12, 106, quant je voudray 124, 15, 30, 99 12 et pour vous commander, il faudroit que je susse les chose que je ne say pas. C'est pour quoy tout ce que je vous puis dire sur 64, 85, 99, 12, 106, 108, 94, 68, 78, 38, 13, 113, 32, 101, 117, 15, 99, c'est que sy 161, 12, 106, 113, 101, 110, 69, de donner tout contentement au Roy 27, 78, 114, 78, 115, 73, 78, 113, 12, 15, 144, encore que l'on ne luy en donna 34, 78, 80, 94, 80, 99, 116, 12 /2/ qui vous devez tenir très promptement 94, 124, 15, 106, 32, 122, 106, 98, 122, 81, 99, (quatre lignes de chiffre) doit venir de luy. C'est tout ce que je vous en puis dire.

M. Justel me mande que Monsieur le cardinal de La Valette aprouve fort vostre voiage et qu'il me le veut encore écrire. Je suis très ayse que je vous y voy résolu et que vous ne m'en faite point d'autre difficulté que la saison avancée. A la vérité s'en est une, mais il faudroit faire en poste. Vous ne me dite pas sy vous avés un passeport quy est un grand article.

Je mande à vostre frère comme le Sr. Justel n'a peu encore présenter sa dépaiche au Roy à cause de sa maladye, mais Dieu mercy il estoit beaucoup mieux de fasson qu'il ne s'est encore rien fait en ces affaires. Il partoit le landemain de sa lettre pour aller à St-Germain 167, 72, 78, 32, 94, 66, 144, 12, 106, 113, 41, 99, 113, 72, 64, 32, /3/ et que l'on tient qu'il a la mesme maladie que 95, 64, 11, 64, 73, 106, 73, 72 65, 33, 12, 95, 64, 1, 124, 13, 113, 11, 67, 14, 78. J'ay si envye de savoir 106, 13, 225, 12, 100, 89, 99, 115, 35, 27, 78, 114, 78, 115, 73, 78, 113, 12, 161.

Je vous pryé que je le sache sy vostre frère eust eu ycy le mal qu'il a eu à La Haye, en quelle détresse on eust esté, car l'on l'eust >>>> contagion. J'espère que cela emportera les reste de sa maladye, nous avons tousiours ycy la dangereuse, mais peu. Mais tous les mois il y en a quelque maison. Je crains bien le prins temps. Vous me dite bien des sy pour mon voiage d'Holande que je me trouve empaichée à prandre ma résolution 169, 12, 106, 113, 20, 12, 78, 12, 11è, 80, aussy bien que moy 32, 25, 94, 68, (quatre lignes en chiffres).

Monsieur de Busy est de retour à Maisière. Il passa à Torcy et écrivit à Monsieur de Comte qu'il estoit revenu sur le bruiet des troupes de Monsieur quy s'estoient aprochées de la frontière. L'on dit que c'est sy peu de chose que /4/ je m'estonne que cela fasse tant de bruiet. Enfin je n'ay point seu combien il s'estoit cassés de pots et sy l'on a peu mander ce quy estoit dedans. 102, 72, 78 32, 94, 68, 78, 11, 85, 103, 15, 122, 100, 110, 78, 85, 103, 25, 32, 99 il le faut savoir pour en faire 110, 78, 85, 103, 40, 113, l'on a mandé 32, 68, 100, 13, 80, 94, 147, avoit 33, 113, 11, 41, 99, 25, 87, 99, 110, 78, 80, 95, 64, avoit donné 32, 64, 328, 12, 162 qu'il en fasse son profit.

⁴¹ Depuis le 5 mars 1632, Turenne était à Paris.

Puis que vous avés un chiffre vous me pouriés dire beaucoup plus de chose que vous ne me dite. C'est tout ce que je vous diray et demeurereay,
Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 10^e mars 1632

Archives nationales 273 AP 183/H09

10 mars 1632 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Je ne puis pas apprendre de meilleures nouvelles que d'estre assuré que Madame ma belle-seur se porte sy bien de sa grosseur, de laquelle je pryé Dieu tous les jours de luy en donner une parfaite joye. Vous m'en faite recevoir aussy une très grande de l'assurance quy vous plait me donner que Monsieur mon frère sera bien ayse de me voir et que luy et Madame sa femme me font l'honneur que de le désirer. Je n'eus jamais plus d'envye de faire voïage que celuy là où je voy encore force opstacle en l'incertitude de les affaires et Dieu veuille que les lever toutes et me faire jouir de ce cher contantement et bien que je m'en soit un très grand que d'estre honorée des lettres de Madame ma belle-seur je l'y très humblement suplyée en l'état où elle est de ne s'incomoder point d'écrire et que je serois assés contante /2/ qu'elle commandé qu'on me manda de ces nouvelles sa santé m'est sy précieuse que je la préfère à toute chose et obligés moy tant que de l'en assurer encore et que ce quy m'empaîche de luy écrire sy souvent que je devroit cest la crainte qu'elle me veuille honorer de sa réponse, elle ne pouvoit pas Monsieur mettre en meilleures mains que les vostre Monsieur son fils.

Tous les gens de bien s'en réjouissent et moy pour plusieurs considérations, je joins mes prières avec les leurs afin qu'il plaise à Dieu de bénir le bonne éducation que vous luy donnerés afin que ceste petite plante que vous cultiverés avec tant de soing produise des fruicts savoureux et de bonne odeur y ayant un très grand intérêt. J'en adresseray mes vœux au ciel de toute mon affection et celle que j'ay de longue main de vous faire service, Monsieur, sera encore ocmenter par l'obligation en laquelle vous metterés toute celles quy ont l'honneur de luy /3/ appartenir. Je vous suplye que je vous aye aussy telle que de luy parler quelque fois à moy quy l'honore avec tant de passion que je ne cède à personne de m'y pouvoir surpasser.

Quant à ce quy vous plait de me mander touchant ceste plainte de M. du Moulin⁴², c'est la vérité que je fus bien marye quant j'apris qu'il avoit seu que M. Demarets vous avoit écrit trop librement et qu'il avoit en sujet de croire que c'estoit avec la congnoissance de mon fils et que j'en aurois ouy parler, mais je le peus assurer fort véritablement que cela n'estoit pas, mais au contraire que je savois que mon fils estimoit à grand bonheur de l'avoir ycy, aussy nous esse un bien que nous devons tâcher de conserver. Je craignis aussy que cela renouvellerait des brouleryes quy, Dieu mercy, ne paressoient plus et tant qu'elles ont duré, m'ont causé de grans déplaisirs. C'est pourquoy, je vous requiers, Monsieur, et pour le bien que vous me voulés et à ceste académie d'empaîcher que l'aigreur quy a paru se renouvelé. Je me le promets et de vostre prudence et de vostre bonne consiance et de la bonne /4/ volonté que vous portés à mon fils et à moy quy vous tesmoigneray tousjours en toutes ocasions que personne ne peut estre plus que je suis,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.
Elisabet de Nassau

⁴² Pierre du Moulin (1568-1658) le célèbre théologien, ministre de l'Eglise de Sedan et professeur de théologie à l'académie de Sedan depuis 1621. Il avait de très mauvais rapports avec Samuel Desmarets. A leur propos, Elisabeth de Nassau écrivait le 10 janvier 1628 à sa sœur Charlotte-Brabantine : "Que nous serions heureux ycy, sy ayant de sy excelens ministre, ils étoient en bonne intelligence, mais leur désunion trouble tout" Archives nationales, 1 AP 336/410. Il était le beau-frère d'André Rivet, paradoxalement peu de ses lettres à celui-ci sont conservées.

A Sedan, ce 10^e de mars 1632.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

17 mars 1632 - Sedan
Elisabeth de Nassau
au Maréchal de La Force

Monsieur, j'estime à très-grand honneur d'être conservée en l'honneur de vostre souvenir ; personne du monde ne le peut recevoir qui le puisse plus chérir que moi, qui vous ai voué mes services très-humbles avec tant d'affection, que je désire avec passion l'occasion de vous en pouvoir rendre et vous témoigner, Monsieur, avec quel respect je vous honore et recevrai toujours vos commandements, et combien je me sens obligée de ce qu'il vous a plu parler des affaires de mon fils, et m'assurer que cela a été comme vous y intéressant.

Je vous en rends très-humble grâce, Monsieur, et crois que puisqu'il vous plaît nous faire cet honneur, que vous trouverez bon que je vous die que l'on n'y a encore rien avancé. Dès la première sortie que mon fils fit, ce fut d'aller assurer M. de Baugy, Ambassadeur du Roi, qu'il étoit tout prêt à faire le serment et ratifier tout ce que j'avois fait ; et comme il le pensoit faire et prendre jour, il sut comme on ne vouloit pas le recevoir en la même forme que j'avois fait, ce qui l'a obligé à en faire ses très-humbles remontrances au Roi, en assurant toutefois S. M. d'obéir promptement à toutes ses commandements, et lui ratifiant par ses lettres toute l'assurance que j'avois donné à S. M. de son très-humble et très-fidèle service. Il ne les a pas encore reçus et les attends avec une vive impatience.

Mon fils de Turenne avoit cru être le porteur de son serment, et c'est ce qui a retardé sa venue ; et je lui ai mandé de la hâter, de façon, Monsieur, que j'ai satisfait à tout ce que vous avez désiré de moi et dont je m'étois obligée par écrit ; même M. mon frère m'a fait l'honneur d'écrire au Roi comme on me l'avoit prescrit. Je n'ai pas peu de contentement d'avoir si bien exécuté toutes mes promesses, et je m'assure, Monsieur, que vous me ferez l'honneur d'en être bien aise, et marri que nous demeurions tant à voir des effets de la royale protection de S. M. ; mais j'espère de sa bonté et équité qu'elle nous en fera jouir.

J'oublois de vous dire, Monsieur, que l'on veut que mon fils se départe de la gratification de douze mille écus, accordés dans la protection du Roi de l'année 1616, et qu'il se contente de ce qui est porté par celle du feu Roi de l'année 1606. Puisque c'est la volonté du Roi, je ne doute pas qu'il n'y obéisse promptement, bien que cette place a besoin de faire toute autre défense que du temps du feu Roi de l'année 1606. Puisque c'est la volonté du Roi, je ne doute pas qu'il n'y obéisse promptement, bien que cette place a besoin de faire toute autre défense que du temps du feu Roi, comme vous avez pu juger, Monsieur, l'ayant vue.

C'est vous importuner trop longuement de mes affaires, mais k'en prends la liberté sur l'assurance que j'ai de l'honneur de votre bienveillance, et sur la ferme résolution que j'ai d'être toute ma vie, Monsieur, etc

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 17^e mars.

Monsieur, je laisserai à M. de Combe à vous parler de l'affaire dont il vous a plu lui écrire, lequel vous fera entendre qu'il ne seroit pas raisonnable de vendre une terre au prix de ce qu'elle a valu dans sa ruine, espérant la remettre dans quatre ou cinq ans, y ayant déjà un bon commencement, Dieu merci.

Mémoires du Maréchal de La Force, III, 363-364

28 mars 1632 – Saint-Germain-en-Laye
Le Cardinal Richelieu
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Le Roy a donné à Monsieur le duc de Bouillon vostre fils le contentement qu'il peut désirer touchant l'affaire dont il vous a plu m'écrire ainsy que vous apprendrez plus particulièrement par le Sr. Justel. Au reste, Sa Majesté pour vous tesmoigner et la confiance qu'il a en vous et l'affection qu'il vous porte vous a accordé très volontiers la pension dont il avoit gratifié feu Madame de La Trimouille.

En mon particulier, je vous supplie croire qu'il ne s'offrira point d'occasion de vous servir et Messieurs vos enfans que je ne la reçoive avec un désir singulier de vous faire paroistre que ie suis,
Madame,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.
Le Card. de Richelieu

De St-Germain-en-Laye, ce 28^e mars 1632.

Archives nationales, 1 AP 675 Richelieu

31 mars 1632 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Je ne puis pas recevoir un plus grand contentement que d'estre assurée que Madame ma belle-seur me fait l'honneur de se souvenir de moy, quy l'honore avec une affection sy sincère que j'estimerois ma vye heureuse de l'employer à son service très humble. Elle a trops de bonté de vouloir avoir mes affaires en telles considération. J'espère qu'elles me donneront le moyen de m'aquiter de ce que je luy dois et d'aller recevoir l'honneur le plus cher quy me puisse jamais ariver.

Ce me sera bien du contentement sy Madame Strange, ma très chère nièce, se trouve aus couches de Madame ma belle-seur⁴³. J'eus, il y a un jour uu deux, de ses lettres du premier de ce mois à leur stille, mais elle me parle douteusement de son voïage⁴⁴. Je croy que le désir de le faire qu'elle n'en manque point et Dieu veuille que nous nous puissions rencontrer. Ce ne sera pas /2/ sans bien pleurer ensemble feu Madame sa bonne mère, que l'on ne sauroit jamais assés regretter. Elle me mande que Monsieur son jeune frère s'en vient en France et j'avois creu qu'il iroit en Allemagne suivant ce que vous m'en aviés écrit, en quelque lieu que ce soit, Dieu luy donne d'y recevoir contantement et avantage.

Mon fils de Turene est party aujourd'huy d'ycy pour aller trouver le Roy, que l'on dit toujours à St-Germain ou à Versaille à la chasse, quy est bien signe d'une bonne santé. Il ne l'a eue guère lontemps altérée, Dieu mercy. Mon fils me mande la siene assés bonne, mais comme vous dite Monsieur, il a bien besoing de la ménager et vous m'obligerés fort de luy ramentevoir. Je prans la liberté de dire à Madame ma belle-seur comme l'exercice est nécessaire en l'état où elle est pour l'avoir esprouvé souvent et la suplye de s'en souvenir et pryre Dieu de toute mon affection pour son contentement se m'en sera tousjours beaucoup quant je vous pouray tesmoigner come je suis,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce dernier de mars 1632.

Je vous suplye obligés moy de donner adresse à la lettre que j'écris à Madame Strange. Je croy que vous en trouverés aysément la comodité.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1633 *Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne persistait dans ses sentiments envers Eléonore de Bergh et continuait à se faire instruire dans la religion catholique. Son serviteur Aubertin, à ce propos écrit que :*

⁴³ Amélie de Solms-Braunfels donna le jour à une fille, Isabella-Charlotte, décédée en 1642 à l'âge de 10 ans.

⁴⁴ Charlotte de La Trémoille, lady Strange, dans sa lettre du 22 mars 1632 à Marie de La Tour d'Auvergne lui faisait part de son intention de " faire un petit voyage en Hollandé " et lui annonçait qu'elle pensait partir dans 10 ou 12 jours (Archives nationales, 1 AP 384/58). Son petit voyage dura cinq mois. Le 16 août 1632, elle attendait à L a Haye que les vents contraires cessent pour pouvoir s'embarquer pour l'Angleterre (Archives nationales, 1 AP 384/63).

“ M. de Bouillon avoit vingt-huit ans losqu’il entendit la première fois parler de Religion ; ce fut à La Haye, où un jésuite travesti lui en tint les premiers propos, qui firent une telle impression sur son esprit, qu’il rechercha depuis d’avoir plusieurs autres conférences avec ce jésuite⁴⁵ ”.

Au printemps, Elisabeth de Nassau, informée de l’idylle de son fils aîné avec Eléonore de Bergh, qui ruinait ses espérances de le voir se marier avec une personne de sa religion, tenta d’y mettre un terme, mais son fils ne tint pas compte de ses objections⁴⁶. De même le prince d’Orange et ses amis firent tout leurs efforts pour le détourner de ce mariage. Rien n’y fit, car comme le note Jacques de Langlade “ lorsque l’absence & les difficultez ne détruisent pas les premières impressions de l’amour, elles en font une passion violente, que rien ne peut changer ! ”⁴⁷

Le 18 juin 1633, Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne obtint du pape Urbain VIII des dispenses de parenté. Le 27 octobre suivant, il franchit la pas en faisant secrètement profession de foi catholique dans le collège de la société de Jésus à Liège devant l’évêque de Tricarico, nonce du pape en Allemagne⁴⁸.

Aubertin, son serviteur, rapporte que le duc de Bouillon “ revint à Maastricht incontinent après son abjuration, sans que l’on eut pénétré le motif du voyage qu’il avoit fait à Liège, si ce n’est trois ou quatre personnes à qui il en avoit fait confidence, & dont j’étois du nombre ”⁴⁹. Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne alla ensuite à Sedan.

Pour sa part, Turenne quitta définitivement le service des Provinces Unies et au mois de décembre rejoignit les troupes du maréchal de La Force en Lorraine.

25 janvier 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J’ay reçu avec beaucoup de contentement la lettre que vous avés pris la peine de m’écrire au retour de Madame la duchesse de Lansberg⁵⁰, ma seur, qui se loue extrêmement de tant de tesmoignage que vous luy avés donné de vostre bonne volonté et des assurances de la luy vouloir continuer et en faire ressentir les effets à Monsieur son fils⁵¹, que je tiens bien heureux d’estre auprès de Monsieur nostre frère, qui luy a bien tesmoigné son bon naturel de luy en avoir voulu ôter le sang. C’est l’avoir bien soulager en sa misère et en ses peines. Elle en a un grand resentment Dieu luy a fait trouver tout ce qu’elle pouvoit désirer en ses afflictions il n’abandonne jamay ceux qui le craignent et espèrent en luy. Je ne l’ay peu retenir que huit jours qui m’ont semble bien courts. Elle avoit grande hâte de se revoir chès elle.

Nous avons toute deux ensemble bien plaint Madamoyselle Rivet de qui je me représente bien la forte douleur⁵², et plust à Dieu que cela la peut soulager. Je suis assuré de ne luy estre pas inutile mais

⁴⁵ AUBERTIN, *Discours sur la vie de Fréséric-Maurice de La Tour, prince de Sedan, et sur les mémoires publiez par M. de Langlade*, publié à Amsterdam, chez J-F. Bernard en 1731 en deux tome en un volume, contenant également la vie de Théodore-Agrippa d’Aubigné, une relation de la cour de France en 1700 et une Histoire de Madame de Mucy, tome II, p. 29-30.

⁴⁶ Le 6 mai 1633, Fréderie-Maurice de La Tour d’Auvergne adressa à Eléonore de Bergh la copie d’une lettre à sa mère dans laquelle il exprimait à celle-ci ses regrets de lui causer du déplaisir avec ses projets de mariage, lui déclarant que les prières qu’il fait depuis deux ans n’ont pu lui retirer cette résolution du cœur. Archives nationales, 273 AP 185, dr. 1, n° 22, citée par Suzanne d’HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 226, note 2.

⁴⁷ Jacques de LANGLADE, baron de SAUMIERES, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon*, op. cit., p. 22-23.

⁴⁸ Archives nationales, 273 AP 184.

⁴⁹ AUBERTIN, *Discours sur la vie de Fréséric-Maurice de La Tour, prince de Sedan*, op. cit., p. 30.

⁵⁰ Emilia Secunda de Nassau (1581-1657), épouse de Frédéric-Casimir, pfalzgraf von Zweibruecken-Landsberg.

⁵¹ Frédéric-Louis von Zweibruecken-Landsberg (1619-1681).

⁵² André Rivet de son mariage avec Suzanne Loizeau avait eu quatre fils. L’aîné, Samuel, était décédé le 19 septembre 1629, le second, Claude, avait abjuré à Thouars à la Pâques 1629, le troisième André venait de décéder des suites de blessures reçues en août 1632 au siège de Maastricht, le quatrième Frédéric était né en 1617. C’est lui qu’Elisabeth de Nassau considère comme étant le dernier fils de Rivet.

tout ce que je suis sen de m'adresser à celuy quy a fait la playe afin qu'il luy plaise luy donner du beaume salutaire à son grand besoing. Je vous ay trop d'obligation à tous deux pour ne prendre point de part à ce quy vous touche croiés donc je vous suplye que je ne manqueray jamais à vous tesmoigner en toute occasions que vous ne pouvés estre plus honoré de persone que de moy quy demeureray tousjours,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.

A Sedan, ce 25 janvier 1633.

Elisabet de Nassau
Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

26 janvier 1633 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, vous me donnés un tesmoignage très grand de vostre bienveillance tenant à obligation celuy que j'ay rendu à Mademoiselle Rivet de mon affection au temps de sa douleur⁵³. Mon inclination à l'honorer ne luy en pouvoit faire attendre de moindres preuves. Je souhaitterois que mon esprit porte à la plaindre fut aussy propre à la consoler, ne pouvant rien pour son soulagement, je ne renouvelleray point son ennuy. Ce qui semble que Dieu veuille aussy faire à ce lieu, qui depuis le retour de Madame ma mère est tout a fait exempt de maladye contagieuse. Il est environné de troupes qui viennent d'en faire desloger de celles du Roy d'Espagne qui estoyent à Hervain et Fumoy, villages sur la Meuse, assez près d'icy, où la perte qu'a faite la reine de Bohême a esté bien ressentye et le sera vivement tandis que les affaires /2/ d'Allemagne seront en l'estat desplorabile où on les dit à ceste heure. Dieu y aporte le remède nécessaire et vous comble des bonheur que vous souhaitez,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

De Sedan, ce 26e janvier 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

11 février 1633 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

La dernière fois que je vous escrivis, je ne savois pas que Dieu vous eust visité de tant d'affliction que de ne vous avoir plus laissé qu'un fils. Je n'eusse pas manqué de vous tesmoigner que j'y prenois la part à quoy m'oblige la véritable profession que je fais de vous honorer et les tesmoignage qu'il vous a pleu me donner de vos bonnes volontés, mais je me sens trop mal propre à vous consoler pour l'oser entreprendre et vous crois aussy tant de pasiance et de constance à suporter les maux quy vous vienent de la main de Dieu, qu'il faut aller à vostre écolle pour y apprendre les reigles de notres devoir envers luy. Je ne doute donc pas Monsieur qu'il ne vous fasse la grâce de pratiquer ce que nous vous savés sy bien représenter et je l'en suplye et vous de croire que je vous say bien plaindre comme je vous sauray bien tesmoigner quant je seray sy heureux d'en rencontrer l'acasion que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 15 février 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

⁵³ Marie du Moulin, l'épouse d'André Rivet, venait de perdre son fils né de son premier mariage avec Antoine des Guyots.

2 mars 1633 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon très cher fils, la lettre de vostre frère⁵⁴ m'a oté de paine m'assurant que vous estiés arivé heureusement à La Haye et me disant que vous me déviés écrire le landemain par M. de Briquemaut, je ne say m'imaginer pour pourquoy vous avés tant demeuré par les chemins.

Il y aura demain huict jours que nous eumes bien de la rumeur. L'on nous vient dire sur les cinq heure du soir qu'il venoit loger des troupes à Telone⁵⁵. L'on y dépaiche soudain Libaut pour savoir que c'estoit et ceux de Noiers⁵⁶ estant venu dire qu'ils craignoient d'en avoir aussy, l'on fait vitement partir le capitaine St-Pol avec cent hommes pour l'envoyer dans le fort et luy fut commandé s'il n'y avoit point de département du Roy de ne les laisser loger et d'empaicher aussy celui de Telone sy se pouvoit. Libaut, quy y avoit esté envoyé, revient sur les sept heure nous dire qu'ils estoient logés et que s'estoit sis compagnies du régiment de Normandie, quy luy dirent qu'ils /2/ avoient département et que l'on l'ala voir à Remilly⁵⁷ où estoit le reste du régiment. Ceste réponse nous fit croire qu'il n'y en avoit pas de fasson que nous nous crumes obligés de faire tirer le canon afin que les vilages se misent sur leur garde et l'on envoie Spaquin aus plus prochains de la terre de Rocourt⁵⁸ pour les assembler. Tous ces préparatifs donne avoine sy chaude a ceux quy estoient logés à Telone, qu'ils envoient la nuict à Remilly quérir leur département et du renfort et envoient à Noiers au capitaine St-Pol leur dit département qu'il leur mande qu'il a commandement exprès s'il en voit un de ne bouger, après ils nous l'envoient la nuict ; et de bon matin le fils de M. de Comte à quy ils s'estoient recommandés les fut voir et leur fit de grande plainte de nostre part. Ils s'excusèrent fort, qu'ils ne savoient pas le vilage à vous qu'il avoient une route et que s'il n'eut pas esté sy tost qu'ils fusent délogés dès le soir. Ils furent bien plus honneste le matin qu'ils n'avoient esté le soir, qu'ils devoient encore séjourner deux jours à Remilly, mais qu'ils /3/ partiroient de là tout soudain, qu'ils m'y avoient fait mil désordre qu'il en avoient pris atestacion du maire mais qu'ils prioient que le capitaine St-Pol et tous les autres quy s'estoit assemblé de la terre de Rocourt et quy faisoit un gros de sis cent homme se retirasse. L'on leur fit soudain ce commandement et fit on revenir le capitaine St-Pol. Ils avouèrent qu'ils avoient esté toute nuict en garde et s'estoient tous logés au bout du vilage dans deux ou trois maisons et s'estoient retranchés. Ils nous donnèrent de la paine et en receurent aussy. Je croy que vous trouverés que l'on a eu raison de faire tout ce bruiet, et de plaindre à la Court de ce logement quy contrevient entièrement à la protection.

J'ay écrit à Monsieur Boutelier pour luy en faire ma plainte, le département estant signé de luy. Je croy qu'ils diront que cest une mégarde mais cela n'est pas plaisant. C'est s'en allant en garnison à Mouson qu'ils ont fait ce logement. Je vous avois mandé qu'une partye seroit en garnison à Donchery, mais il l'est tout à Mouson et n'y en a point à Donchery. Ces sis cmpagnies logée à Telone ne faisoient pes deux cent hommes. Le régiment est composé de vingt compagnies qui peut faire quelque huict cent hommes. Il n'y avoient pas de département à /4/ Noiers. Telonne est seul comme vous voirés par la cotype du département que je vous envoie. J'ay envoyé un messenger exprès à Paris sur ce suiet. J'ay receu des lettres de M. Justel par le coche, mais il m'écrit du lict ce quy arive bien mal à propos pour nos affaires où il n'y a encore rien de fait que pour les pensions

Le Sr. le Vasseur me mande avoir les assinations, mais que ce n'est pas argent contant comme on nous l'avoit fait espérer. Je ne voy pas les belles offre de Monsieur de Charnasé n'ayant encore peu obtenir les défences au parlement seulement et Monsieur Boutilier a dit qu'il s'en estoit parlé au conseil du roy et que l'on y avoit proposé de donné & seulement une surséance quy seroit comme des lettres d'état ce que nous ne pouvons recevoir, car nous ne plaidons pas et on nous voudroit faire recongnoistre la parlement.

⁵⁴ Cette lettre du mois de février 1633 de Turenne n'a pas été retrouvée par Suzanne d'Huart.

⁵⁵ Thelonne au sud de Sedan.

⁵⁶ Noyers-Pont-Maugis près de Thelonne.

⁵⁷ Remilly-Aillicourt au sud-est de Sedan, à mi-chemin de Sedan et Mouzon.

⁵⁸ Raucourt.

M. Justel dit qu'en ayant parlé à M. le Garde des Seaux il luy dit que l'on ne s'y estoit pas aresté et luy fit espérer de les donner avec la clause cela est bien estrange d'y faire la moindre difficulté du monde.

Avec cela vos affaires ont bien du malheur de trainer comme cela le Sr. Le Vasseur me mande que l'on ne doit estre que jusqu'à la fin de février à St-Germain et /5/ puis que l'on parloit du voiage de Mets et de Loraine et moy je vous désire bien de retour à Mastric.

L'on me mande que l'on a partagé les biens de feu Monsieur de Monmorency. Le Roy retient Chantilly et la comté de Donmartin et pour vingt cinq mil escus de meuble. Il est donné à Madame d'Engoulaine viengt huit mille livre de rante, autant à Madame de Vantadour et sis mille livre de rante à Monsieur le comte d'Alès, et le duché de Monmorency à Madame la Princesse avec tout le reste du bien à la charge de paier les deptes, et que l'on donne trois cent mille escus à Madame de Momorency et que tout cela ne se fait pas suivant la reigle de l'hérédité mais par don du Roy. C'est ce que l'on m'en mande et que vous savés, je croy déià.

L'on écrit que ce n'est pas si grand chose que la blesure de Monsieur le maréchal de La Force et qu'il n'a que l'épaule démise. J'ay eu de ses lettres, mais je ne say su c'est depuis sa blesure. Elle sont écrite de sa main et m'y parle fort de vous et sans qu'il paroisse nul mécontentement.

Il faut que je vous ramentoive encore mon très cher fils que vous n'écrivies pas assez souvent à vos amis. M. de Sardiny vous donne cest avis et moy qu'il /6/ doit estre de ceux à quy vous devriés écrire plus souvent. Il se renouvelle tousiours quelque petite chose après ceste passé aucune fois quinze jours et trois semaine sans mal. Pourveu qu'il plaise à Dieu qu'il permeste pas, mais tant que l'on le voye tout chose l'on est tousjours dans la crainte pour le le prins temps que nous aprochons fort.

Je croy que vous ferés fort bien de vous plaindre à M. de Charnassé du traitement que l'on vous fait puis mesme qui vous a fait de sy belles offre et sur tout après avoir fait vostre serment. J'ay seu par le Sr. de La Tour quy s'en va estre ministre à Ague et sans y penser que vous congnoissez fort bien ce gentilhomme que j'avois tant de paine à vous désiner par Mastric et qu'il fit le voiage jusque à Liège sous le passeport de Trouliart, luy ayant esté fort recommandé par Monsieur de St-Chaumont et mesme qu'il vous est allé voir deux fois à Mastric, vous faisant de grant compliment. L'on le tient un très grand fourbe et que c'est luy quy conduit cest affaire de Mison. J'en avois écrit à M. Justel qui me mande n'en avoir rien ouy dire et que sy on le vouloit pour le mettre entre vos mains puis qu'il vous appartient que ce seroit vous tesmoigner bien de la bonne volonté. L'on m'a dit que Rousel est à La Haye en grand >>>>. Je vous prie, mandés moy ce qu'il y fait et en quel prédicament il y est.

Je ne pensois pas vous faire sy longue lettre. Adieu mon papier me fait finir. Je suis, mon très cher fils,

vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 2^e mars 1633

Archives nationales, 273 AP 184

15 mars 1633 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay receu deux de vos lettres, l'une par M. de Briquemaut⁵⁹ et l'autre du 6^e de ce mois hier seulement. Je me tiens fort obligée de la paine que vous prenés de m'écrire et de me mander des nouvelles de ce quy m'est sy cher et quy est entre vos mains. Je pryé Dieu de le bényr et Madamoyselle ses seurs, j'ay seu la guérison de celle quy a esté malade en mesme temps que sa maladye quy m'a délivré d'une grande paine. Ce quy vous plaît me dire de la santé de mon fils me réjouit fort et de ce qu'il a eu ce bien de vous entretenir particulièrement.

⁵⁹ Jacques de Briquemault (1586-1642), sieur de Prémartin et de Saint-Loup, un gentilhomme au service des La Tour d'Auvergne. Il avait épousé en 1629 Elisabeth de La Marche-des-Comtes, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bouillon, fille aînée de Antoine de La Marche-des-Comtes, sieur de La Roche, gouverneur de Sedan et de Anne de Michellet de Maucourt.

Son frère me mande comme il estoit allé à Utrec, cela l'a peut estre empaiché de m'écrire de ce que vous luy aviés parlé et dont M. du Moulin m'escrivit un peu après que je fus arivé à l'Echelle. Je ne say sy vous a mandé ma réponse qui fut que mon fils ne faisoit pas estat d'en mettre un en la place de M. Demarets, croiant que trois pasteurs pouvoient sufire pour l'Eglise d'ycy et pour ce qu'il me mandoit que l'on luy ofroit condition pour son fils en l'Ille-de-France et qu'avant l'accepter, il avoit voulu nous l'offrir icy. Je luy mande que nous luy en avions obligation très grande, mais que j'estimais quy ne devoit point refuser la condition que l'on luy ofroit, puis que ce n'estoit pas l'intension de mon fils d'y mettre un quatrième. Depuis que je suis ycy il ne m'en a point parlé et j'ay seu que dans le conseil des modérateurs, où il assiste, il a esté proposé, sur le grand désir de M. Gantois⁶⁰, de jetter /2/ les yeux sur un que nous désirions il y a déjà assés longtemps, mesme j'en avoy parlé à mon fils pour le prendre le croiant libre, depuis il s'est engagé, mais on croit qu'il pourra avoir son congé, estant assez mal traité en l'Eglise où il est⁶¹. L'on chargea mesme un de la compagne des modérateurs de m'en parler et je trouve fort bon que l'on seut s'il y auroit moyen de l'avoir. Il ne fut point parlé du fils de Monsieur du Moulin qui m'avoit fait croire qu'il s'estoit engagé. Vous devés bien vous assurer, Monsieur, que s'il estoit jugé propre à remplir ceste place que je désirerois qu'il fut préféré à tout autre. C'est le moins que nous puissions faire pour le contantement de M. du Moulin et pour l'y tesmoigner combien nous l'estimons et chérissions et vostre considération mesme ne m'y seroit pas de petit pois. C'est ce que je vous en puis dire et que ce que M. du Moulin ne m'en avoit point parlé m'avoit confirmé qu'il l'avoit donné à l'Eglise quy l'avoit demandé. Toute ces choses pourront estre représentée à mon fils, sur quoy il pourra dire sa volonté, la miene sera tousjour du tout portée à vous honorer et tesmoigner que vous ne portiés avoir de la bonne volonté pour person quy soit plus que moy,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 12^e mars 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

12 avril 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Encore que l'avis que vous m'avés donné m'a aussy troublée que je fus de ma vye⁶², sy esse que je ne laisse pas de le recevoir comme un tesmoignage de l'affection qu'il vous plait d'avoir pour toute nostre maison dont je vous demeure très obligée et bien que je croye que vous ne ma l'aiés pas donné sans que vous ayés sujet de craindre que ce quy m'est sy cher se porte dans une résolution quy luy seroit fort préjudiciable et quy me fera désirer la mort.

Permettés-moy de vous dire que la cognoissance que j'ay de son bon naturel et de la crainte de Dieu que je luy ay troujous tesmoigné très grande ne peut souffrir que je croye qu'il soublye tant que de défaillir en l'un et en l'autre, cependant j'ay creu luy en devoir dire mes sentimens et ma douleur des bruiets quy en courent et tiens que je dois comencer par là devant que d'employer l'ocortité de ceux que j'estime quy ont grand pouvoir sur luy et tel que je m'assure qu'il ne s'engagera jamais sans leur agréation. Je me promets qu'il voudra aussy avoir la miene, quy ne luy sera jamais donnée pour un party quy ne soit de la religion. Quelque avantageux qu'il puisse estre, je désire trop la bénédiction de Dieu sur luy et plus que tout chose et qu'il puisse à son église. Feu Monsieur son père l'a noury et eslevé avec

⁶⁰ Euzèbe Gantois (1565-1639), originaire de Châlons-sur-Marne, était le plus alors le plus ancien ministre de Sedan où il exerçait depuis 1599.

⁶¹ Elisabeth de Nassau fait sans doute allusion ici à Gédéon Cheron qui fut ministre de Sedan de 1633 à sa mort le 29 décembre 1667.

⁶² Par cette lettre, André Rivet vient d'apprendre à Elisabeth de Nassau la passion que son fils aîné Frédéric-Maurice éprouvait pour Eléonore de Bergh.

grand soing pour cest effet et je /2/ prie Dieu que je le puisse voir réussir et estre bientôt hors de paine et du tourment d'esprit où je suis, car quoy que je ne me puis imaginer chose sy horrible, ce que vous m'en dite, Monsieur, m'interdit sy fort que j'en suis toute hors de moy, quy finiray ce discours en vous priant de vous souvenir de mes enfans en vos bonnes prières et que sy vous jugés que la chose pressat sy fort que vous ne puissés attendre le loisir de m'en avertir en ce cas. Je vous prierois de..., de faire mes très humbles supplications à Monsieur mon frère et à Madame sa femme d'y interposer leur octorité et pouvoir pour empâcher un sy pernicieux dessein, mais je n'ay pas creu pour ce coup le devoir faire pour la raison que je vous dis. C'est tout ce que mon esprit abatu me permet de vous dire et que je demeureray tousjours avec une ferme résolution,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 12^e d'avril 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

26 avril 1633 – La Haye

Turenne

à sa mère

(extrait)

Madame, je reçeus la sepmaine passée la lettre qu'il vous pleust me faire l'honneur de m'escire, par où vous tesmoigné la grande apréhension que vous avés des bruits qui courent de mon frère. Ce qui m'a empesché de vous les mandez a esté la pensée que j'ay eue que d'autres le feroient, et craignant aussi que mon frère ne m'en sceust mauvais gré. Je ne pense pas qu'on me puisse jamais reprocher de luy avoir applaudi en ceste affaire, si ce n'est lorsque je ne pensois pas qu'elle allast si avant. Il m'en voudroit un jour du mal et je serois le plus meschant du monde de parler si fort contre ma conscience. Je vous puis bien jurer qu'il n'en a parlé à qui que ces soit icy, qui bien loing de l'y flatter ne luy ay dit que c'estoit l'affaire pour luy la plus préjudiciable qu'il estoist possible. Il reconnoist bien cela luy-mesmes, mais une amour de cinq ans avec une fort honeste et très avisée fille est bien malaisé à rompre. Je ne crois pas qu'il ait rien signé, c'est pourquoy il n'y a que sa volonté seule à changer.

Archives nationales, 273 AP 181⁶³

6 mai 1633 – Maestricht

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne

à sa mère⁶⁴

Madame,

Ne m'estant jamais seu assez malheureux pour me voir estre cause de tant de desplaisir que vous me tesmoigné recevoir de mes desportement, je n'avois aussi jamais pensé pouvoir ressentir une affliction si sensible que celle que m'apporte vos lettres du 12^e et 27^e du mois passé, qui me feroient si Dieu n'avoit pitié de moy, sussetter qu'il m'ait prolongé la vie pour estre en amertume à la meilleure mère du monde quy ait jamais esté, pour la satisfaction de laquelle je la donnerois volontiers ne la pouvant passer que très malheureuse si jamais en perdant vos bonnes grâces, acquis le titre du plus ingrat fils du monde et an mesme temps, que je reconnoissoit le plus clairement combien je de pouvoir sur moy celle-cy que vous donne la nature et vos bonté sur mes volonté quy seul m'a donné de la retenue en une résolution à laquelle ny l'appréhension de la mort, ny nulle considération n'avoit peu apporter le moindre changement et que je vous puis bien jurer sur ma conscience avoit esté fortifiée par la prière que j'ai faictes à Dieu depuis deux

⁶³ Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 226-227.

⁶⁴ Cette lettre nous est connue par la copie qu'il a joint à la lettre qu'il adressa le 7 mai 1633 à Eléonore de Bergh.

ans et demy de me l'oster du cœur ou de la voulloir conduire par son esprit à ce qu'elle peut réussir à sa gloire et à vostre contentement.

Ce sont ces raisons quy m'ont empesché de vous rendre comte de mes actions et j'attandois ce que le temps apporteroit, ne sçachant cependant comme quoy vous escrire et n'eusse pas commencé ceste faute et j'eusse pense apprendre par vos responses quelques nouvelles raisons, mais j'ose vous assurer qu'il n'y en a pas une quy ne me soit souvent passée en l'esprit qu'il n'est demeuré entièrement libre pour balancer toutes celles qu'on me pourroit alléguer.

La bonne opinion qu'il vous plaist me tesmoigner quy vous reste encore de moy que je ne vous desplaiseroy. Dieu m'a donné la hardiesse de vous parler si librement, car si je vous disois que je n'ay plus d'affection ny d'estime, je vous mentirois et que je crois et qu'elle se puisse changer ou diminuer, n'ayant autre fondement que la vertu et la sage conduite de Mlle de Bergh, mais je vous assureray bien qu'elle sera tousjours reiglée par vostre volonté ; et pour celle-ci, vous me le permettrez, je ne vous cacheray nuls de mes sentimens, sçachant bien que vous excuserez mes défauts et que ce que je vous manderay ne me préjudiciera pas, quy est une confiance que je n'oserois prendre en personne et aussi n'en voudrois pas donner cognoissance qu'à vous, que je supplie très humblement voulloir pardonner une si grande liberté que vostre commandement m'a fait prendre. Dieu me fera la grâce d'y rendre toute ma vie l'obéissance que doibt...

A Maestricht, ce 6^e may 1633.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 22

10 mai 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay attendu que j'eusse eu des lettres de mon fils, pour faire réponse à la vostre du 24^e de l'autre mois, car encore qu'elle me diminua fort l'apréantion où m'avoit mise vostre première, sy me restoit-il encore du trouble, mais, Dieu mercy, mon fils m'a redonné le repos en m'assurant tous ces bruiet faux et pour estre tels l'on y avoit donné bien de le créance et esendus en beaucoup de heur. Pour ce que vous m'en disiés, je l'ay receu pour preuve certaine de vostre affection et vous en rans encore mes remerciemens et puis, Monsieur, que mon fils à sy bien pris ce que vous luy en avés dit. Je voudrois pour beaucoup que vous luy en usiés plus tost parlé, car je trouve ses réponses avec beaucoup d'ingénuité et l'on ne peut désirer de luy rien d'avantage, sinon que la crainte de Dieu et ma considération prévalent par dessus son amour que je say bien estre grande il y a longtemps, mais j'ay toujours creu /2/ qu'elle ne l'emporteroit pas dans le précipice que l'on a publyé et dont Dieu le préservera, par sa grande miséricorde et continuera ses bénédictions sur luy, quy a de grans tesmoignage de son soing paternel quy n'oublira pas par sa Sainte Grâce.

J'ay esté fort ayse de savoir que Madamoyselle de Bergh estoit retournée à Brucelle. J'en ay ouy dire de grans bien, mais le principal y manquent quy ait la congnoissance de Dieu ; cela doit emporter la balance ! Je suis fort ayse de ne mettre adressé qu'à mon fils quy eust eu juste sujet de me voulloir mal sy j'eusse inploré l'ocortité de ceux que je say bien ont grand pouvoir sur luy. Je prendray à grande faveur sy vous plait m'en mender des nouvelles.

Je ne say sy celle-cy vous trouvera encore à La Haye, je l'y adresse. Dieu veuille bien bénir les armées de Monsieur mon frère. Je plains la paine ou sera Madame ma belle-seur. Je luy tiendray fidelle compaignye je vous suplye de l'en assurer et démontrer humble service j'estime fort la part que vous me dite que j'ay au souvenir du petitn prince, mon neveu, Dieu lui donne /3/ autant de bénédictions que je luy en désire.

Je crois bien que mon fils de Turene ne soit pas songneux de me mander de ses nouvelles. Je vous auray grande obligation sy vous le voiés de luy ramentevoir de m'en mander et sy vous me faite la faveur de me conserver vos bonnes volontés, puisque je suis autant que personne du monde,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 10^e may 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

21 juin 1633 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'avois seu de mon fils de Turene que Madame ma belle-seur estoit malade, ce quy me m'estoit en extrême paine. Je vous suis fort obligé de ce qu'il vous a pleu m'en tirer en me mandant que ça esté que son mal que je craignois doublement la croïant grosse. Je suis très ayse d'apprendre qu'elle ne l'estoit pas puisqu'elle a eu une décharge. J'espère que cela luy donnera plus de santé pour une première grossesse, mais je souhaite qu'elle peut boire des eaux de Spa auparavant pour la bien afermir.

Je luy écris pour luy tesmoigner ma foye de ce que Dieu luy a randue et de l'heureux sucès du siège de Rinberg. Le Seigneur par sa bonté continue bien à faire prospérer les armes de Monsieur mon frère, son Saint nom en soit manifé à jamais quy eust osé espérer de contraindre ceste ville à parlementer au bout de dix-huict jours, bonne comme l'on dit qu'elle est sont des merveilles quy doivent faire admirer la conduite de Monsieur mon frère et donner et adorer ce grand Dieu quy en est l'hauteur, nous somes bien aus escoute pour savoir ce qu'il surprendra à cest heure Dieu y continue ses bénédictiones les plus spéciales.

Il se parle bien diversement du traité de tresve, mon fils de Turene quy mande que l'on luy fasse une recrue, tesmoigne bien qu'il ne la croit pas. Dieu nous donera ce quy est pour avènement de sa gloire et le bien du païs.

Mon fils /2/ est menassé de siège à Mastric, mais il semble qu'il le désire plus qu'il ne le craint. Dieu me le peut conserver partout et me le rendra sy luy plait un intruman à sa gloire. Vous m'aviés fait espérer Monsieur de m'envoïer un écrit que vous luy avié fait la faveur de luy donner. Trouvés bon que je le vous ramentoive et que je vous suplye aussy de continuer à me mander des nouvelle de Madame ma belle-seur et de Messieurs ses enfans quy me font beaucoup d'honneur de se souvenir de moy quy parle souvent d'eux et pryé Dieu de leur donner toute sorte de bénédictiones.

L'on nous assure de Mets que Hidelberg est remis entre les mains de Monsieur l'administrateur, ce quy m'a fort réjouye. Dieu rétablira cest illustre maison sy luy plait. Monsieur l'Electeur et Monsieur son frère⁶⁵ ont veu un heureux comensement de guerre que ce siège de Rinberg.

J'espère que j'apprendray par vos dernières que Madame ma belle-seur aura veu Monsieur son mary. Faite-moy la faveur de croire que vous ne pouvés tesmoigner vostre bonne volonté à personne quy vous honore plus que moy ny quy soit davantage,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionnée à vous faire service.

A Sedan, ce 21^e juin 1633.

Prenés la paine, je vous suplye, de présenter mes lettres à Madame ma belle-seur.

Elisabet de Nassau
Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

26 juillet 1633 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Je ne puis assés dignement vous remercier de ce qu'il vous a pleu prandre la paine de l'ôter entièrement de celle où j'estois de Madame ma belle-seur en m'assurant de sa parfaite guérison. Dieu la

⁶⁵ Charles-Louis (1617-1680) et Rupert (1619-1682), fils aînés du roi et de la reine de Bohême. Charles-Louis était devenu l'électeur en titre à la mort de son père le 29 novembre 1632 à Mayence.

maintienne longuement en une entière santé que personne du monde ne luy peut désirer meilleure que moy, c'est pourquoy je prandray la liberté de dire que j'eusse souhaitté que pour la rafermir bien, elle eust peu venir boire des eaux de Spa et prendre les bains d'Aix quy luy ont fait tant de bien et il se voit en Madamoyselle Isabelle⁶⁶ quy se fait sy bien nourrir, dont je loue Dieu de tout mon cœur et le pry de verser toute sorte de bénédiction sur elle et toute la famille.

Le petit prince, mon neveu, me fait beaucoup d'honneur de se souvenir de moy et Madamoyselle sa seur aussy. Personne ne le peut recevoir quy le chérissime d'avantage que moy quy vous supliray encore d'assurer Madame ma belle-seur de mon très humble service. Sy je ne craignois de l'importuner, je luy écrirois plus souvent et /2/ aussy quy se pert des lettres. Le mesager quy part de Liège dit que celuy d'Holande avoit esté völlé, aussy n'en ay-je eut aucune.

J'en atendois de mon fils de Turene. Vous me réjouis bien de me dire que Madame ma belle-seur luy fait l'honneur de le traiter en mère. C'est le plus grand bonheur que je luy pouvois souhaitter que de prendre tout pouvoir sur luy, désirant qu'il dépende absolument des comendemens de monsieur son marie et d'elle.

Vous m'avés aussy extrêmement obligée de m'envoyer cest écrit que vous avés fait pour le bien de mon fils, car il ne sy peut rien souhaitter d'avantage sur ce sujet. J'espère qu'il en fera son profit et que Dieu le fortifira dans la voye de ses comendemens, mais permettés moy de vous dire que j'eusse bien désiré que vous luy eussies aussy représenté les inconvéniens qu'il y a de flater qu'elle se fera de la religion, car je croy bien qu'il ne sy engagera jamais qu'avec ceste promesse sur laquelle il y a bien des choses à dire puisque cella ne dépent point d'elle, mais de Dieu quy seul nous fait congnoistre les cœurs il y a une grande diférence estre de la religion ou s'en dire et c'est ce que je doy craindre l'artifisse et la disimulation. Dieu le veuille /3/ bien assister à ce grand besoing. Il m'a fort renouvelé ses promesse de ne rien résoudre sans ma volonté. C'est ce quy me donne du repos et puis j'ay mon recours à Dieu quy j'espère ne l'abandonera pas. Il a déjà eu tant de soing de luy qu'il continuera s'il luy plait à le conduire par son esprit. Je vous ay dit librement que ce quy avoit un peu egry le sien c'est qu'il y en a quy ont publié la chose comme sy elle estoit faite, ce quy n'est pas, Dieu mercy. J'eusse bien désiré le pouvoir voir, mais les affaires sont en estat qu'il n'a peu quiter Mastric que pour suivre les comandemens de Monsieur mon frère auprès duquel j'espère qu'il soit à ceste heure. Sy vous l'y voïés, vous m'en dirés des nouvelles sy vous plait et me croirés avoir un grand resentiment des bonnes volontés que vous me faite la faveur de me tesmoigner et que je m'estimeray heureuse quant je vous pouray faire voir par efet que je suis,

Monsieur,

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 26^e juillet 1633.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

27 juillet 1633 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon très cher fils, le mesager de Liège est revenu sans me porter de vos lettres et je ne m'y atendois pas bien fort, sachant qu'il n'y a guère que vous este party de Mastric, mais j'en auray sy plait à Dieu à son premier voiage et sy cela n'estoit point, je serois extrêmement en paine. Vous m'avés promis, mon très cher fils, de ne me point laisser et d'estre songneux de me mander de vos nouvelles. Je le vous ramentoy.

J'en seu hier par Monsieur de Coucy quy m'a dit vous avoir veu partir et que vous vous portés extrêmement bien, mais qu'il vous trouve meigre. Il ne m'en a point dit davantage sy a bien à d'autre, et comme s'il avoit pénétré dans vos segrets cependant je croy que ce qu'il say ne le sera guère. Je ne tiens pas faute d'affection mais de son humeur que vous congnoissez mieux que personne. Il en a dit assez pour

⁶⁶ Isabelle-Charlotte de Nassau, cinquième enfant du prince et de la princesse d'Orange, née le 28 avril 1632 à La Haye.

m'alarmer su je ne me confiois entièrement en vos promesse que j'ay tousiours devant les yeux pour me mettre en repos, et sans cela je serois bien tourmentée et gênée, mais je vous croy véritable et que vous /2/ m'aymés aussy l'este vous sy parfaitement de moy que je donnerois ma vye pour vostre contantement, l'estimant beaucoup moins, c'est pourquoy vous n'avés garde mon très cher fils, de me vouloir donner la mort.

Mais il me faut changer de discour pour vous dire que je n'ay point eu de lettre de vostre frère et que le mesager d'ycy dit que celui quy vient d'Holande avoit esté vollé et je ne puis savoir sy m'en portoit. Il y a un paquet de fane canelle à M. de Tarete qui s'est sauvé. Les lettres sont du 14^e de ce mois et disent que Madame ma belle-seur s'en venant à Bois-le-Duc. Je n'an ay point eu de vostre frère depuis le 6^e de ce mois⁶⁷. J'ay opignon que vous le voirés et ne sachant où luy adresser mes lettres, je vay les envoyé encore.

Celle de Paris ne m'ont appris aucune nouvelle, mais dès affaires seulement dont je ne vous diray pas toute les particularités cela seroit lon et ennueux. M. Justel insiste à me faire changer d'avis pour la nomination de M. Demarets, mais je luy mande que cela ne se peut. Il m'écrit que M. Rigaut prant un estat de conselier à Mets et qu'il faut remplir sa place, sy M. Demarest nous sert bien, je croy qu'elle luy sera deue. Le Sr. Chadirac me mande que Monsieur de Thou /3/ embrace vos interest comme les siens propres et qu'il travaille à vous faire avoir un rapporteur qu'il y employe. Monsieur le marquis de Gevre et Monsieur le comte de Trème le devoit estre dès qu'il sera à Paris. Nous luy avons grande obligation.

Je croy que les propos d'acommodement de nostre partye ne sont qu'artifice pour user de surprise, car M. de Vassinhac me mande qu'il n'oit plus rien dire de Madame de St-Jan quy sous main faisoit dire qu'elle y avoit grande inclination. Je n'ay pas encore remandé Chadirac désirant qu'il voye quel cours prandra ceste affaire. M. de Vassinhac a afermé peu de nos terres. Celle de Limeuil sont avec un rabais de cinq mille cinq cent livre. Il y en aura en toute les autres. Je prens bien jusque à neuf ou dix mille livre par an celle là comptée, cela n'est pas plaisant. Il y a trois an que la chéreté des blés les fit monter ainsy haut. Il ne falloit pas espérer que cela continue. Les estas ce sont tenus, cela est allé à l'ordinaire. Ils n'ont rien donné d'extraordinaire. Grancout a esté à l'extrémité et n'a pas voulu que l'on contrevient à faire le récépissé sous son nom.

Pour le pac de la St. Jan l'on le fait lever par La Garigue, soldat du château fauche, quoy que par contract il eust promis de se marier au prêche a esté maryé par les mains d'un prestre en l'absence du Sr. de Danterac, de quy il a espousé la fille. Il avoit esté ycy et me tesmoigna avoir sentiment /4/ de la Religion. Sa mère en estoit, mais son père est catolique. Je luy tesmoigné aussy que je serois bien ayse de ce mariage. Il fut au prêche ycy et vit, je croy, Monsieur du Moulin. C'est celui à qui l'on a donné l'état de son père, mais me voilà bien dégoutée de luy, quy a tesmoigné peu de constance de promettre ce qu'il n'a point tenu. Qu'il y a peu de vray Israëlites sans fraude. C'est bien le petit troupeau. O que l'on est heurus d'estre du nombre, car le roiaume de Dieu leur est donné et pour les autre l'esten de feu et de soufre et grincement de dens leur est appareillé. Au que c'est chose horrible de tomber entre les mains de Dieu couroucé, mais en ses mains paternelles que c'est chose souhaitable et Dieu nous fasse la grâce d'y finir nos jours. Ce sera en tesmoignant que nous l'aymons plus que le monde, car quy ayme père, mère et tout autre chose plus que luy est indigne de luy. C'est de quoy il se faut souvenir.

Je say fort peu de nouvelle. Les recrues se continuent et quoy que nous eust dit le baron de Metante que Monsieur de Lorraine désarmoit, on tient que cela n'est point et qu'il lève tousiours et qu'il a bien vingt mille homme de pied. L'on atent encore le Roy à Mets. Ceux quy font vos affaires ne m'en mandent rien. Ce voiage, pour le partement l'on n'en doute plus et croit-on qu'il s'établira le quinsième du mois quy vient. Nous en aprochons.

L'on a eu beau temps à faire les foins. Il n'y a que les vostres quy demeurent tousiours des derniers. Il n'y a pas encore la moitié et la pluie a emporté ceste nuit. Le papier me faut. Adieu,

Mon cher fils,

⁶⁷ Cette lettre n'a pas été retrouvée par Mme d'Huart. Turenne écrira le 21 juillet 1633 de Boxtel à sa mère.

de vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27 juillet 1633.

Il faut que je vous dise encore que Monsieur de Coucy s'en va à la Court où sans doute se fera de feste, pourveu quy n'adioute rien aus nouvelles qu'il dira, ce sera grand plaisir. Il m'a dit avoir esté à Brucelles mais qu'il n'y a fait que passer. Il y trouva Monsieur le duc d'Acicot⁶⁸ que l'on disoit retourné à La Haye qu'il a dit de chose fause, mais il n'est que trop vray qu'il y a bien de la contagion à Mastric. Dieu les délivre de ce fléau. Nous luy randront grâce publique vandredy de ce qu'il luy a pleu la retirer d'icy et nous a traité en ses compassions, son St. nom en soit loué (illisible).

Archives nationales 273 AP 184

5 octobre 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon très cher fils, j'ay receu vostre lettre du 21^e de l'autre mois par la voye de Charleville, que je n'avois point receu par le mesager d'yer. Vous me faite un extrême plaisir d'estre songneux de me mander de vos nouvelles, car dès que je n'en ay point, je suis en un grand trouble et tourmant. J'en appris bien avant hier par le Sr. de Bohan qui m'assure fort vous avoir laissé en bonne santé dont je demeure bien contante encore que je n'aye pas de vos lettres.

J'en ay eu de vostre frère quy ne me rande guère savente, mais aussy le porteur y suplée par sa sufisance. Par vostre lettre du 21^e, vous me parliés fort de luy et de sa recherche et me mandiés comme il vous sembloit qu'il seroit temps de savoir la volonté du père, mais je ne ais pas bien commant savoir cela. J'estime que vous le pouriés bien mieux par le moyen de Monsieur de Beringuen quy a un beau-frère voisin de Monsieur de Tournebu et je croy son parant. Celuy là pouroit aysément savoir sa volonté et jusque où il ayme sa fille et puis après je pouvois envoyer un gentilhomme vers luy ou bien M. Justel quy a quelque /2/ ainsy quy y a accès, mais cependant je n'ay encore rien peu santir quant je luy en aye écrit. Il m'a tousiours mandé qu'il failloit s'assurer des parains maternels et que pour le père on le pouroit aysément gouverner, mais cela n'est pas assés, car du coté de la mère le bien est assuré à la fille, mais du coté du père il faut qu'il parle, s'il veut faire les avantages qu'il peut. Je croy que le chose se doit désirer puisque c'est une sy honeste fille et que vostre frère à en grande estime mon opignon seroit donc mon très cher fils que vous suplyés Monsieur de Beringan de s'y employer et qu'il en escrivoit à son beau-frère. M. Justel m'a envoyé un mémoire de son bien et une donation qu'il avoit faite à son fils quy est mort et semble que cela mette sa fille en sa place, mais il la peut révoquer et se marier et c'est ce dernier quy est fort à craindre s'il ne parloit à l'avantage de sa fille sur contrat de mariage.

Pour ce mémoire que vous m'avés envoyé touchant ce courtage de mariage, c'est la vérité que j'avois creu qu'il vailloit bien moins qu'il ne fait, mais l'ayant donné au Sr. du Gripet cela ne se peut pas retranché. Je luy avois mandé comme en considération /3/ de Madame de Berigan j'avois acordé la préférence à celui dont vous avés eu le mémoire quy luy en a ofert quatre cent livre et il me mande qu'il en trouve douse cent et ceux du consistoire de Maringues m'en écrirent quy en offre cela. J'avois mandé à M. Justel de savoir sy celui quy m'estoit recommandé par Madame de Beringan les vouloit donner, car il doit estre préféré à tous luy ayant promis. Vous pouriés donc savoir sy on veut donner ces douse cent livre et vous manderiés au Sr. du Gripet qui vous entendés qu'il soit préféré, ou bien je manderay que c'est aussy vostre volonté. Il est certain qu'il m'avoit dit cest office valoit peu de chose, et en cela je trouve qu'il a eu tort, mais luy ayant donné et vous servant bien me semble que l'on ne luy en peut oter la finance. Cest office ne s'estoit pas encore vendu cela est bien certain et que ceux quy l'ont eu sy devant l'on eu en pure gratification, il n'y auroit pas raison de le retrancher au Sr. du Gripet, que j'en sache vostre volonté sy vous plait.

⁶⁸ Philippe-Charles de Ligne (1587-1640), duc d'Aerschot, le plus grand seigneur du Brabant.

Je vis hier Monsieur de Gondrin à qui je trouve bien des façons de Monsieur de Bellegarde⁶⁹. Son entretien fut presque toujours de vous, de qui il se met bien sur les louanges et ce /4/ dit fort de vos amis et qu'il ne l'a pas toujours tant estimé, mais il le dit en riant et qu'il vous l'a bien avoué et que c'étoit pour votre amour. Il m'a bien dit du bien de votre frère et se loue fort de la bonne chère qu'il luy a faite, mais je croy qu'il luy a fait faire pénitence.

Je n'ay vu pas un de ces autres Messieurs qui ont été bien étonnés ayant appris icy que le Roy estoit dans Nancy croiant venir au siège. Il vient hier un gentilhomme de Nancy qui est, ou a été à Monsieur de Candalle, qui dit que le Roy est assurément à Chateau-Tiery, mais que Monsieur le Cardinal pour s'estre trouvé mal n'y estoit pas encore, mais a une journée de la que Monsieur de Lorraine est demeuré à Nancy, mais qu'il doit aller trouver le Roy à Paris. Le Sr. de Bohan l'a vu qui ne me dit que cela il l'aura peut-être plus entretenu pour vous en mander des nouvelles. Monsieur le maréchal de La Force est dans la basse Saxe me c'est rendu à luy. Le régiment de votre frère y est. C'est eslongnement est cause que l'on n'a plus eu de leur nouvelle dont j'ay été bien marry sur tout pour ce que vous /5/ m'aviés mandé que Monsieur mon frère prenoit plaisir d'en sentir.

M. de Comte a promené partout Monsieur de Gondrin qui trouve ceste place encore meilleur qu'il ne croioit. Le Sr. de Gobaille est icy, mais pas encore vos pages. Je ne voy pas de moyen de vous envoyer votre valet de garde robe.

J'ay une grande tristesse de savoir toujours Mastric affligé de peste. Dieu en vueille retirer son fléau par sa grande bonté, il me tardera bien que le Sr. Chadirac me mande tout ce qu'il aura trouvé. Il a passé à Roucy où il aura vu Monsieur le comte de Roucy, car j'ay eu de ses lettres depuis qu'il y est arrivé. Il me mande avoir écrit à Monsieur de La Rochefoucault, mais je crains bien que ce commissaire nous garde toujours une dent de lait puisque nous l'avions exclu pour rapporteur, les offices de votre parfait amy n'ont peu le faire changer. C'est un mauvais commencement d'affaire. Dieu nous en donne la suite meilleure mais ce qui me fâche le plus c'est ceste division entre ceux qui vous servent.

M. Justel me fait de grande plainte de Chadirac et m'a mandé qu'il a vu /6/ qu'il avoit dit que ce qui nous avoit fait choisir M. Demarest, c'étoit que nous nous méfions de M. Galent et qui luy estoit son beau-frère⁷⁰. Je ne croy pas que Chadirac aye tenu ce langage, dont je le désavoue, mais je luy mande que je n'apprenne pas le mépris avec lequel il me parle de luy qui est insupportable, car il say bien que je me trouve bien servy de dudit Chadirac. Cela le doit un peu retenir. Il s'emporte aisément et est de cest humeur qu'il voudroit tout faire et que tout dependit de luy, qui au reste a bien de fort bonne chose, mais cela me donne bien de la paine. Je trouve que c'est une de celle qui fâche le plus fort quant vous en recevez de ceux qui doivent vous soulager et faire ce que vous voulés et au lieu de cela veulent suivre leur opinion et à plusieurs de tout. Cela me chagrine mes à tous mes déplaisirs j'oppose la grâce que Dieu me fait de vous voir dans une si grande estime et d'estre bien aimé de vous, c'est ce que je me promets que vous me tesmoignerez toujours puisque je veux porter jusque au tombeau la calité,

Mon très cher fils de

Vostre bien bonne mère qui vous
aime plus que soy mesme
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 5^e octobre 1633.

Archives nationales 273 AP 184

26 octobre 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

⁶⁹ Monsieur de Gondrin était le neveu du duc de Bellegarde.

⁷⁰ Auguste Galland (1572-1637) membre du conseil des Bouillon à Paris et Christophe Justel avaient épousé deux sœurs Marie et Olympe de Lorme. Auguste Galland n'avait pas très bonne réputation auprès des Réformés qui le considéraient comme un agent du pouvoir.

Mon très cher fils, l'état où je say vostre frère⁷¹ me met en telle engoisse qu'avec paine je vous ferais ce mot. Je me représente bien que je ne suis pas seule à y estre, et que vous en aviés bien vostre part, car l'on me mande que l'on vous a averty de sa grande maladye quy sembloit n'estre rien au comencement. O qu'elle m'a surpris et que je suis abatue. Le Seigneur, par sa grande bonté que j'ay déia sy souvent expérimenté, me la vueille faire encore sentir, à ce besoing je suis en continuelle transe en attendant de ses nouvelle. Dieu me les donne par ses grandes compassions, telle que je les luy demande.

En l'amertume de mon cœur bien outré /2/, j'ay esté bien combatue sy je l'irois trouver, mais me voiant sy peu de force je ne l'ay osé entreprendre. Je luy ay envoyé tout ce que je luy croiois de plus nécessaire⁷². Je m'assure que vous serés bien ayse de le savoir ainsy assisté. Le Dieu plain de miséricordre vueille bénir ceux que j'ay envoyé pour c'est efet et les remaides dont il se serviront car rien ne peut profiter sans sa bénédiction laquelle j'implore avec larmes, afin qu'il luy plaise nous conserver, ce quy vous est sy cher et à mpy aussy et que nous le voions un instrument pour servir à sa gloire. C'est ce que je désire, mon très cher fils, et de vous et de luy et que ceste maladye serve à luy ocmenter la piété quy a les promesses et de la vye /3/ présente et de celle quy est à venir.

Je n'ay point eu de vos nouvelle par ce dernier mesager, cela ne peut que me mettre encore plus en paine, mon très cher fils. Dieu m'en donne de bonne de tout deux par ces grandes gratuités.

J'ay appris fort peu de chose de Paris et puis je ne suis pas capable de vous parler d'autre chose que de ma paine, que vous vous représenterés bien. Je m'assure et me plainderés et prie bien Dieu pour la guérison de vostre frère car c'est de luy seul que nous peut venir le secours. J'y ay et mes jeux et mon cœur élève et pour demander aussy sur vous sa bénédiction comme estant de tout mon cœur,

Mon très cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 26^e octobre 1633.

Archives nationales 273 AP 184

3 novembre 1633 – Liège
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
(extraits)

Mademoiselle,

J'ay sujet de me consoler que la maladie de mon frère m'ait fait venir icy, puisque, Dieu mercy, il est tout à fait hors de danger après avoir été abandonné des médecins. Ce fut ceste nouvelle qui hasta si fort mon voyage et m'a osté le moyen d'avoir si tost l'honneur de vous voir.

.....
Si mon frère ne gagne quelque chose sur l'esprit de ma mère, je la vois tousjours fort contraire. Je sçay bien qu'il fera tous son possible. Dès qu'il sera fortifié, il s'en ira à Sedan. Celle me donne bien du desplaisir, mais voyant qu'elle n'a point de raison de s'opposer au seul bien quy me peut arriver en ceste vie. Ceste considération ne fait plus rien sur mon esprit, me fait honte seulement qu'il me faut dissimuler, de peur qu'elle ne s'enquiert à toutes les bracceries qu'elle se pourroit imaginer, asseuré lorsque la chose sera achevée de /4/ faire aysément ma paix, estant du mailleur naturel du monde, cependant cella m'ambarasse, ne pouvant mettre ordre à forces choses quy seroient nécessaires, sans luy donner des conjectures toutes certaines.

Je serois en de grandes peines, vivant de la sorte, si je ne vous sçavois la personne du monde la plus exempte de foiblesse ...

⁷¹ Turenne était tombé très gravement malade à Liège.

⁷² Elisabeth de Nassau lui envoya un gentilhomme, le ministre Pierre du Moulin, un docteur et un apothicaire.

16 novembre 1633 – Liège
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh
(extraits)

Mademoiselle,

Il m'est si ordinaire de recevoir des tesmoignages de vostre bonté que je sçay plus de quels termes user pour vous rendre les remerciements très humbles que je doibs. vous pouvez bien croire que je haïrois mon frère, si sçachant les obligations qu'il vous a, il ne luy en restoit un vif ressentiment et un désir de vous rendre service dans l'honneur que vous me faictes de me vouloir du bien.

Je vous puis assurer qu'il est party dans ce dessein, s'estant engagé de porter ma mère à ne s'offencer point à l'action au monde que je souhaite le plus, luy ayant desclaré absolument qu'hors vostre volonté rien ne me peut empescher d'estre à vous et qu'il avoit à travailler sur ce fondement pour m'en faire avoir son agréation que sy l'on estois assuré je pourrois satisfaire au désir et au commandement qu'elle me dit de l'aller trouver, que j'attendois donc sa response là dessus, et luy ay parllé si sérieusement qu'il ne doute point du ton et de mon intention et sçait quelle ne peu changer, mes la presse que ma mère m'en /2/ avoit desja faicte, j'avois escrit au gouverneur de Sedan que je le souhaittois bien fort, mais d'y aller pour >>>>> ma mère que je n'avois garde et >>> qu'elle peut gagner quelque chose sur mon esprit en la résolution que j'avois prise, que ce seroit se tromper et luy en escrivois fort fermement. Mon frère fait presque aussi une lettre du mesme stille à ma seur. Je vous envoye les responses de tous deux. Ma seur m'en parlle, bien que je ne luy eusse pas escrit, mais ne me satisfaisant pas assez.

J'ay dit à mon frère que je ne prendray confiance que sur ce qu'il m'en escrira⁷³, voullant aussi gagner temps jusqu'à ce que je sceusse quel seroit vostre sentiment et vostre volonté. Vous priant au nom de Dieu de me le mander sans retenue. Si je pouvois avoir l'agréation de ma mère, cella me seroit très avantageux tant pour le ton qu'elle me peut faire en mon bien que pource que cella fermeroit la bouche à tous ceux quy voudroient prendre prétexte là dessus de me nuire en Hollande, mais la plus forte raison est de ne luy point donner sujet de me vouloir mal. Car estant extrêmement obligée, s'estant /3/ tousjours monstrée la meilleure mère du monde.

Je ne vous fais ceste proposition qu'en cas que mon frère me mandoit que je la pourrois gagner, car autrement ne n'irrés point du tout, aussi luy ay je escrit que je pouvois recevoir telles nouvelles de M. le P. d'Orange quy m'empescherois d'aller à Sedan. Je luy escriis pour sçavoir sa volonté de ce voyage et avoir permission d'envoyer demander un passeport à Brucelles et quant vous l'approuverez je ne le feray pourtant pas que je n'aille devant à Boxmeer vous mettre entre les mains ce que je vous ay mandé, quy est tout ce que vous avez désiré sans qu'il y ait rien à adjouter...

Archives nationales, 273 AP 185/FM 29

23 novembre 1633 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon très cher fils, je n'eusse pas osé espérer de voir vostre frère en sy bonne santé après une sy grande maladye, car il ne luy reste nulle incomodité. Je trouve mesme qu'il se garde un peu trop peu, ce qui m'a esté une grande joye de le voir quy est bien ocménté par l'espérance qu'il me donne que je vous voiray aussy ; et puis que vous le désirés, j'y voy bien de l'aparance, car je croy que Monsieur mon frère ne vous refusera pas vostre congé. Je me l'ose promettre, ce me sera un grand contantement de vous voir et un sensible déplaisir sy j'estois trompée, car je croirois qu'il ne vous souvient plus de moy, mon très cher fils ne me privés pas d'un bien que je désire tant. Je vous en conjure encore de tout mon cœur.

⁷³ Suzanne d'Huart n'a malheureusement retrouvé aucune lettre de Turenne à ce propos.

Je n'ay point eu de vos lettres par le mesager, aussy nous /2/ a il dit que vous n'estiés plus à Liège. Je crains que vous soiés alle à Mastric où l'on tient qu'il y a encore du mauvais air. Ce quy me met bien en paine. Dieu, quy vous garde en tant de lieux et fait esprouver son soing paternel, vous prendra encore en sa protection, pourveu que vous demeuiriés fidelle à son service. Je le suplye de vous en faire la grâce.

Je croye que vostre frère vous mandera comme il a écrit à Monsieur le maréchal de La Force⁷⁴, afin que selon sa réponse il l'aïlle trouver. Il semble que l'on tienne que le duc de Feria ait pris le chemin de la Franche-Conté et y qu'il y faut passer l'hiver. Sy cela est, je croy que Monsieur le maréchal de La Force reviendra et que vostre frère ne sera pas obligé de l'aller trouver. Il m'a encore peu parlé de ses amoureate et a voulu que ce fut à l'opscurité, mais de cela et de /3/ toute autre chose, je le remettray à nostre première veue, tant je m'en veus tenir assurée et c'est pourquoy je ne prans que du petit papier.

Je receus avant hier des lettres de Madame la princesse, ma belle-seur, sur le suiet de la maladye de vostre frère, fort plaine d'affection. Monsieur son mary n'estoit pas de retour de Zélande, mais elle l'atendoit à ce qu'elle me mande. Je n'aprens rien de Paris, j'ay bien eu des lettres du Sr. Chadirac quy me mande force chose mais quy ne sont propre qu'à la vive vois qu'il y a d'affaire de tous cotés sy ne me puis je resoudre au voyage de Limousin que je ne vous aye veu comme je vous ay mandé plusieurs fois. Aussy dès que vous me le proposate à Mastric, vous y oposate ceste condition que vous viendriés ycy oparavent, ne vous en déдите donc pas, mon /4/ très cher fils, et représentés vous tousiours que mon esprit n'a repos qu'en l'assurance que je prans en vos promesse et que j'ay leu mille fois la lettre où vous me tirés de paine, et en laquelle vous me parliés cepandant avec grande liberté. Dieu say aussy que vous m'este plus cher que la vye et vous croiés je le say bien que je porte à justre titre la calité,

Mon très cher fils de,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 23^e novembre 1633.

Archives nationales 273 AP 184

1634 *En dépit des espérances d'Elisabeth de Nassau et de sa fille Charlotte de La Tour d'Auvergne, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne épousa le 2 janvier 1634 au château de Boxmeer Eléonore de Bergh. Elisabeth de Nassau était mère et elle pardonna. Dans sa lettre du 14 mars 1634 à son épouse, que nous avons joint, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne narre leur réconciliation. Aubertin, mentionne que " le lendemain de notre arrivée, M. de Bouillon s'en fut ouïr la messe secrètement aux Capucins "*⁷⁵. *Après avoir séjourné onze jours à Sedan, il revint à Maestricht.*

Au mois de mai 1634, Marie de La Tour d'Auvergne venant de Roucy, vint à Sedan avec sa fille Elisabeth. Le mois suivant, Frédéric-Maurice étant retenu à Maestricht assiégé par les Espagnols, Eléonore de Bergh vint à Sedan où elle fut bien reçue par Elisabeth de Nassau. La ville lui offrit un plat et une aiguière d'or. La nouvelle duchesse de Bouillon alla visiter l'église Saint-Laurent et assista, entourée de tous les curés de la principauté, à une messe solennelle⁷⁶. Dans les premiers jours d'août, elle prit le chemin des Provinces-Unies.

Le 7 septembre suivant, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne fit lire une déclaration devant les pasteurs et anciens de l'Eglise de Sedan :

" ... le marissement qu'il avait en son cœur de s'estre marié en la religion romaine, et la sérieuse repentance qu'il avoit de son péché, promettant de se comporter désormais, en sorte que sa vie serait en bon exemple et en édification à l'Eglise de Dieu, à l'advancement et à l'affermissement de laquelle il a promis de travailler de tout son pouvoir ; et donner bon ordre, tant

⁷⁴ Suzanne d'Huart n'a pas retrouvé la lettre de Turenne faisant part à sa mère de cette information.

⁷⁵ AUBERTIN, *Discours sur la vie de Fréséric-Maurice de La Tour, prince de Sedan, op. cit.*, p. 33.

⁷⁶ P. CONGAR, J LACAILLON et J. ROUSSEAU, *Sedan et le pays Sedanais*, 1969, p. 303.

qu'il lui sera possible à ce que son mariage ne porte aucun préjudice ni diminution à l'Eglise que Dieu a recueillie en son estat, non seulement durant sa vie, mais aussi après son décès, à ce qu'il plaise à Dieu lui pardonner son péché ⁷⁷.

Cet engagement n'était pas entier, si Frédéric-Maurice ne porta aucun préjudice ni diminution à l'Eglise réformée de Sedan, il ne retourna pas dans son giron.

4 janvier 1634 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, vous apanrés par Madame ma mère la continuation de ses peines qui augmentent sur ce que vous me dite attendre bientôt Monsieur mon frère, qu'elle espéroit voir et ne sçait ce qu'il l'en peut empêcher, ne pouvant croire qu'il luy veuille manquer de promesse, ny aussy que son congé luy ait esté refusé. Dieu le veuille conduire au lieu le plus propre à le destourner de son dessein duquel et vous cognoissés sy bien l'interest que nous y avons que vous ne doutés pas de nos sentimens. Aussy faudroit-il estre stupide pour rien avoir de très vif en ceste occasion, qu'il y va de la gloire de Dieu de la conservation de cest estat du bien de nostre maison et du repos de Madame ma mère dont la douleur oblige ceux qui l'ayment à luy donner secours en ce besoin. Celuy de Dieu ne luy a jamais menqué. Elle l'expérimentera encore à cest fois et je veux croire que mon frère mesme la consolera et qu'il continuera à /2/ luy estre le meilleur fils du monde. Vous acquereriez nouvelle obligation de tous ceux qui luy apartienent en recherchant le moyen d'empêcher le mal dans lequel on dit qu'il se veut jeter. Le soin que vous en prenés, Monsieur, nous donnera pour tousjours celuy de vous rendre service.

Ce nous est bien du contentement d'aprandre le bon estat de Madame la princesse. Dieu luy donne encore un fils. C'est un changement bien agréable au petit prince que la gayeté dans laquelle vous le dite. J'estime bien l'honneur de son souvenir et plus encore sy il me continue celuy qu'il m'a fait de m'aymer.

Je souhaite l'affaire de Monsieur de Laval accomodée et qu'il ne luy en arive plus de fâcheuse, comme il a accoutumé⁷⁸. Ce m'en sera tousjours une que je désireray de rendre à Mademoiselle Rivet et à vous tous les services qui vous peuvent obliger à me croire,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Sedan, ce 4 janvier 1634.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

18 janvier 1634 – La Haye
Frédéric-Henri de Nassau
à Elisabeth de Nassau

Madame, ma seur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'écrire du 4 de ce mois, je suis très mary d'apprendre par icelle le déplaisir que vous receutes de la résolution que Monsieur vostre fils a prise de se marier à une personne d'autre religion que la sienne.

Je luy ay dit sur ce sujet tout de que j'ay jugé le pouvoir divertir de ce desain et luy ay montré vostre lettre, mais je l'ay trouvé tellement résolu en cette affaire qu'il n'y a eu nul moien de l'en pouvoir disuader, mesmes il m'en a parlé en termes que je doute qu'il n'ait desjà effectué sa résolution. Il tesmoigne un extrême déplaisir de n'avoir peu en ceste ocasion obéir à vos volontés, mais aseuré qu'en

⁷⁷ Troisième registre du consistoire de l'Eglise réformée de Sedan (1^{er} janvier 1615 – 25 décembre 1636, f^o 220. Cette déclaration a été publiée par David BACOT, "L'Eglise de Sedan. Extraits des registres du consistoire (1601-1604)", B.S.H.P.F., tome XVIII, 1869, p. 94.

⁷⁸ Frédéric de La Trémoille (1602-1642), comte de Laval, continuait ses frasques aux Provinces Unies et se mettait tout le monde à dos.

toutes autres que vous luy voudrés comender, il vous rendra toute l'obéissance et respect qu'il vous doit. Or donc, puisque c'est une affaire sans remède, je vous supplie et vous conseille de ne vous laisser pas emporter à la douleur, mais de tesmoigner à luy et à tout le monde qui, coomme vous luy avés esté jusques à ceste heure si bonne mère, que puisqu'il advoue de vous havoir ofencée /2/ et qu'il vous demende pardon, que vous luy pardoniez l'ofence qu'il a comise et puisque estant chose faite, diriger tellement les choses que ses ennemys ne s'en puissent prévaloir et que ses amis et serviteurs en parlent avec toute modestie, et que pour ce sujet n'arive nul inconvéniement à la seureté de Sedan, à la Religion et à la conservation de ceux quy s'y sont habitués, je trouve Monsieur vostre fils ce matin réglé en cela comme en toutes autres affaires selon vos conseils. Je vous supplie donc de ne vous porter point en ces extrémités, entre les mains luy tesmoignant vostre bon naturel, luy pardonnant sa faute, et luy, comme un bon fils reconnaissant, vous rendra tant de respect, d'obéissance et de services, que vous en recevrez du contentement. Je prie Dieu qu'il vous en donne autant que je vous en souhaite et à moy les ocasions de vous pouvoir faire prestre par mes services que je suis,

Madame ma seur,

Vostre bien humble frère et serviteur
F. H. de Nassau

De La Haie, le 18 janvier.

Archives nationales 273 AP 180/FH⁷⁹

5 mars 1634 – La Haye
Frédéric-Henri de Nassau
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur,

Je vous avois escript il y a quelque temps sur le sujet du mariage de Monsieur vostre fils. A ceste heure qu'il s'en va vous trouver, il m'assure qu'il vous donera la desus toute sorte de satisfaction, estant résolu de régler en toutes choses suivant vos conseil et intention.

Je le prie de retourner le plustost qu'il luy sera possible, à cause des bruits quy courent que l'ennemi est d'intention d'asiéger Mastricht dans peu de tems. C'est pourquoy, je vous supplie de le retenir que cinc ou six jours. Il y va de son honneur et réputation s'il étoit absent en une telle ocasion.

Madame sa femme demeurera icy. Je m'aseure que, quand vous la verrés, vous en receverés toute sorte de contentement /2/ et que son humeur et sa conduite vous agréra. Je me remets sur plusieurs autres particularités, à ce que vous en dira Monsieur vostre fils, lequel je vous supplie de recevoir de bonne volonté et luy tesmoigner, tousiours par des effects l'affection que vous luy avés porté⁸⁰.

Pour moy, je vous supplie de me continuer tousjour vostre affection et vous assure qu'en toutes ocasions où il vous plaist m'employer, je tascheray de vous faire prestre par mes services que je suis véritablement,

Madame ma seur,

Vostre bien humble, très affectionné
frère et serviteur
F. H. de Nassau

De La Haye, le 5 mars.

Archives nationales 273 AP 180/FH

14 mars 1634 - Sedan

⁷⁹ La première partie de cette lettre a été publiée par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 239, note 1.

⁸⁰ Ce paragraphe a été publié par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 239, note 1.

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse

Je m'assure que vous ne serez pas fâchée de sçavoir que j'ay fait mon voyage fort heureusement sans qu'il se soit rencontré le moindre fâcheux accident et qu'avec joye vous apprendrés ma paix faite avec ma mère et avec tant de tesmoignages de bonté qu'il me sera impossible tant que je vivray de pouvoir satisfaire à ce dont je luy suis redevable.

Estant près d'icy j'envoïay quérir M. de Briquemault quy y commande, M. Le Comte estant allé à Paris dans l'opinion que je ne devois venir si tost. Je luy donnay charge de parler à ma sœur, pour sçavoir comme j'aurois à me gouverner et afin qu'en arrivant je peusse parler à elle, ce que je fis et y ayant esté fort peu me mena au cabinet de ma mère que je trouvé seulle et toute en pleurs et à peine me jetté-je à genoux qu'elle se mut pour m'ambrasser /2/ et fut quelque temps sans me pouvoir parler. Après elle me dit tous ses sentimens que je remettray à la vive voix. Depuis elle m'a tousjours parllé comme à l'ordinaire et mesme que de sortis de sa chambre après l'avoir veue mettre au lict ceste après-disnée, elle m'a fort entretenu de vous avec tant de tesmoignages de douceur et de bonté⁸¹ que bien que j'en eusse espéré beaucoup, ce ne pouvoit estre au point que je l'ay recognue. Elle se porte Dieu mercy parfaitement bien. Vous ne sçauriez croire qu'elle joye a tesmoigné ce peuple de mon arrivée et eu firent tout hier au soir les feux. Tous les corps s'en sont venus resjouir avec moy dont je n'ay pas peu de contentement auquel je sçay bien que vous prendrés une bonne part.

Je partirays, s'il plaist à Dieu, d'aujourd'uy en huit jours si ce n'est que j'apprenne /3/ quelque nouvelle quy me haste davantage. Mon frère pourra arriver dans 2 ou 5 jours quy m'apprendra toute celles de la Cour. Si mon séjour est un peu plus long que je ne vous l'avois promis, prenez vous en un peu à vous mesme d'avoir oublié d'escire, car il est nécessaire que vos lettres soient icy devant que j'en parte.

Je ne vous puis en prime mon contentement d'y voir toutes chose presparées à vous y faire recevoir, car rien ne peut rendre ma vie heureuse que je ne vous voye entièrement contente si mes souhaits sont exaucez vous le serez en tout également comme d'estre aymée de

Φ Φ

plus que jamais personne ait esté quy a les impassiences extrêmes de vous revoir et de sçavoir quelles nouvelles vous avez de Mme vostre tante.

De Sedan, ce 14^e mars 1634.

Je baise mille fois les mains à vostre chère seur et la convie de nous aymer tous deux. Le Rhingrave part demain pour Nancy fort satisfait de ce lieu icy.

Archives nationales 273 AP 185/FM32

22 mars 1634 – Sedan
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse
(extrait)

Je partiray, Dieu aydant, sans faute après demain. Je n'ay peu refuser à ma mère de faire un séjour d'onze jours. Mon frère n'a peu venir. Je voy toutes choses disposées icy a vostre contentement et n'est pas croyable le désir qu'on a de vous y veoir. Ma mère me parlle incesamment de vous et avec grande disposition à vous aymer. Je ne sçauois assez me louer de sa bonté. Elle me tesmoigne plus /2/ d'affection que jamais.

Archives nationales, 273 AP 185/FM33

29 mars 1634 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

⁸¹ Suzanne d'Huart a cité des passages de ce récit Lettres de Turenne, op. cit., p. 242, note 1.

Mon cher fils, vous ne fuste pas party deux heure que l'on ne me donna l'alarme que l'on vous atendoit dans les bois de Telin⁸² me disant mesme que vous en aviés esté averty. Je passe la journée bien en transe jusque à ce que le Sr. de Broussy fut revenu quy me dit que vous aviés appris à Palesra que cela n'estoit point et puis par Riche l'on en a esté encore plus assuré. Il a bien dit la bonne chère que vous avés receue de Monsieur le comte de Rochefort⁸³. Je suis bien ayse qu'il vous tesmoigne de la bonne volonté.

J'espère que cela vous vaudra plus de facilité d'ycy le siège, mais tousiours sy vous pouviés avoir quelque permission pour nostre mesager ordinaire cela seroit bien commodité, car il est bien fâcheux de le voir sy suiet à estre vollé. Il ne l'a pas esté ce dernier voiage mais pour cela je n'ay..., je n'ay pas eu de lettre. Il nous a dit qu'il en a eu pour vous qu'il a laissé à Liège suivant vostre comandement. Je seray lon temps sans avoir de vos nouvelles. Dieu me les donne bonnes. L'on ne les a pas telles de Mastric, car l'on mande de là que la peste s'y renouvelle sy vous y faisiés séjour, cela me me feroit bien en /2/ paine, il seroit bien nécessaire d'y garder un bon ordre. L'on dit qu'il y est fort négligé.

Le jour mesme que vous partite, j'eus un laquais de Monsieur le duc de Simeren, quy me fait l'honneur de me prier pour maraine du segont fils que Dieu luy a donné⁸⁴. Il me dit qu'il m'eust envoyé un gentilhomme sy les chemins n'estoient pas dangereux. C'est excuse me sert aussy pour n'y pouvoir envoyer, mais je suis convyé à m'y trouver en personne le 23^e de l'autre mois à nostre stille quy est le 13^e au leur, ce quy m'est bien du tout inposible comme il vous sera aysé à juger et pour ma santé et pour le peu de sureté qu'il y a y aller et puis la bonne Madame l'Electrice n'y est pas, quy est celle quy me feroit surmonté force dificulté. Il me comande de vous faire ses baise mains. Je ne say sy savoit que vous estiés ycy, mais il ne me le dit pas. Il me mande la mort du général Valdestain et de plusieurs autres qui vouloient prandre leur partye dit-il.

De Paris, j'ay eu fort peu de nouvelle. Vostre frère ne me fait qu'un mot⁸⁵ et me dit qu'il s'en alloit à Chantily et encore avec opscurité. Il me parle de l'arest des ministre et me dit que l'on n'y veut comprendre Sedan /3/ et que l'interprétation que l'on y donne. C'est que l'on ne la veut reconnoistre souveraine, mais cela s'est souvent dit, mais nous avons tousiours veu le contraire, Dieu mercy.

C'est celuy quy doit estre son enseigne, quy m'a porté sa lettre, c'est un gentilhomme fort bien fait. Tout le monde trouve qu'il ressemble à vostre frère et c'est la vérité, hormis qu'il est plus beau. C'est le parent de Monsieur de La Moussaye. Il sce nomme Campeneus. Il a trouvé ycy force oficier du régiment quy s'en sont allés de compaignye. Le Sr. de Perponché quy en est, vient ycy le jour que vous en fute partye. Il dit qu'il n'estoit pas en la garnison quant les aultres en partirent pour vous venir trouver.

J'ay eu des lettres de M. Justel, mais tousiours plaines de plaintes. Il en fait un ordinaire. Il ne me dit rien des privilège. Ce coup cy, je n'ay rien eu du Sr. Le Vasseur. Je n'ay point retardé le partement du Sr. de Dromagnac et M. Gobaille. Ils partirent à huit heure au matin et dès sept je leur voulois donner mes lettres, car je me levé dès que vous fute sorty de ma chambre.

Je vous fis un bien court adieu, mais je veux croire, mon cher fils, que vous vous souviendrés de tout ce que je vous ay dit et que vous voudrés que vos actions soulagent mon affection. Puis que vous me l'avés donné, je me puis comparer à de ces malades quy ont esté à l'extrémité et que vostre présence a commencé à faire respirer puis il faut bien des choses pour m'achever de guérir. Je les demande à Dieu et à vous tout ce quy en peut dépendre. Vous este obligé de me les donner et que Dieu vous en fasse la grâce, car je ne veux que vostre bien et Dieu donne à vostre femme tout celuy que je luy désire, comme estant,

Mon cher fils,

⁸² Tellin au sud de Rochefort.

⁸³ Johann-Dietrich von Lowenstein-Wertheim (1585-1644), comte de Rochefort, veuf en premières noces de Josina de La Marck (1583-1626), époux en secondes noces de Marie-Sybilla von Dummermuden († 1656).

⁸⁴ Louis-Philippe von der Pfalz (1602-1655), duc de Simmern, était le dernier enfant de l'Electeur palatin Frédéric IV et de Louise-Juliane de Nassau, sœur de la duchesse douairière de Bouillon. Il était marié à Maria-Eléonora de Brandebourg, fille de l'Electeur de Brandebourg Joachim-Frédéric et d'Eléonore de Prusse. Ce second fils, né le 1^{er} mars 1634 à Heidelberg, reçut les prénoms de Gustav-Ludwig. Il mourut le 5 août 1635 à Metz.

⁸⁵ Ce mot de Turenne n'a pas été retrouvé par Suzanne d'Huart. Dans sa lettre du 26 mars 1640, il fait état de son retour de Chantilly et s'excuse de ne pas avoir été à Sedan. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 241-242.

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

De Sedan, ce 29^e mars 1634.

Archives nationales 273 AP 184

19 avril 1634 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon cher fils, je loue Dieu que vous avés fait aussy heureusement vostre voiage, que diligemment je doutois que vous puissiés estre à La Haye pour m'écrire le lundy et l'on mande de Mastric que vous y este arivé dès le vandredy. J'estois aussy en paine de vostre pied, vous m'avés fait grand plaisir de me mander que vous ne vous en resentés plus.

Je suis extrêment ayse que la maladye de vostre femme n'a duré que trois jours et que vous continués à m'assurer que son intension est de me plaire, et Dieu say que la miene est bonne et droite et que ce que je désire le plus ardamment en ce monde, c'est de la voir au chemin du salut. Je ne doute pas lors que je ne sois parfaitement heureuse, veu toute les autres bonnes calités qu'elle a, lesquelles m'obligeront bien à l'aymer, mais tant que la principale luy manquera je souffriray tousiours. Dieu la veuille donc iluminer par sa Ste Grâce.

Je suis bien ayse qu'avec tant de facilité, elle se soit résolu de renvoyer ceste demoiselle de Mastric. Je suis un peu plus en peine à luy en choisir une Catolique /2/ que celle de la Religion pour ce que je les congnois moins et sy cela n'estoit pas fort pressé j'eusse mieux aymé qu'elle l'eust choisye ycy, elle mesme de deux ou trois que je l'y eusse nommé, mais je croy que quant Mademoiselle de Chelandre l'ira trouver et Deschamps qu'il faudra que l'autre y soit aussy. Mandés le moy sy vous plait et sy vous avés eu passeport pour elle et pour luy envoyer ces femmes et ses hardes quy je croy seront ycy dans huit jours. L'on nous dit mon cher fils que vous l'avés menée à Amstredan. Mandés-moy sy l'on l'y a bien receue. Vous me dite croire partie la semaine d'après Pâque. Je croy que vous n'entendés que celle quy vien et il y a en a quy tienent que c'est celle cy, nous en sommes en grand contentement.

Vostre seur, Madame de La Trémoille, m'a mandé devoir partir trois ou quatre jour après Pâque pour s'en venir à Roucy de fasson que je conte qu'elle y sera samedy prochain et qu'elle y demeurera huit jours, seroit pour l'avoir icy le 2^e de may. Elle me mande qu'elle désire fort le contantement de vois sa belle seur, cependant qu'elle sera auprès de moy et je ne voy rien quy ne /3/ se puisse, car j'espère bien qu'elle fera quelque séjour ycy. Il est vray qu'ayant un procès de grande inportance sur les bras elle ne sera pas libre de faire ce qu'elle désirera. Mandés-moy donc mon cher fils le plus précisément que vous pourés quant vostre femme pourra y estre.

Vostre seur me dit qu'elle espère que vostre frère viendra à Roucy, mais luy ne me le mande pas. Je luy ay écrit une partye de ce que vous me mandés touchant ce quy le regarde. Par sa dernière lettre du 10^e de ce mois, quy est du mesme jour de la vostre, il me disoit qu'il avoit tousiour esté d'opinion que l'on ne feroit rien en Holande c'est été, et que cela estoit cause qu'il luy sembloit n'estre pressé de sy en retourner, et qu'il faisoit quelque séjour à la Court. Il pouvoit au moins voir sy on voudroit faire quelque chose pour luy, qu'yl trouve bien comme moy que M. de Maisonneuve tient son régiment trop cher, mais qu'aussy qu'il luy semble qu'il auroit mauvaise grace de retourner en Holande pour ne commander qu'une compagnie et quy ne say sy Monsieur mon frère luy en voudroit former un de quelque compaignye au défaut de celuy là. C'est la proposition qu'yl me faisoit, sur laquelle je vous pry de me donner vostre avis, il semble qu'il continue tousiours à penser à sa recherche en Holande, mais l'on n'a encore rien seu du /4/ père. J'atens réponse aux lettres que j'ay écrite à un gentilhomme, quy le devoit voir sy vous pouviés savoir que c'est que ce bien de Flandre et certainement celuy d'Holande s'il trouve de quoy pouvoir estre a son ayse. Je say bien que l'humeur de la fille est fort à son gré, et qu'il l'estime fort. Je luy avois ramentu l'entrée au >>>>>> et je voy bien qu'il ne m'a pas bien compris, car il en est en possession et me mande qu'il vaut mieux la continuer que de la demander, et je n'entens pas la demander s'il l'a et

c'est de quoy il m'assure. Au retour de Monsieur de Comte, nous saurons toute nouvelles bien particulièrement, mais je ne l'atens de trois semaines.

Je n'ay rien appris du Sr. de Chavagnac, sinon que M. Justel me mande qu'il n'avoit encore peu avoir sa réponse et qu'il luy a promis la solliciter cependant qu'il fasse son voiage d'Auvergne. Le Sr. Le Vasseur me mande avoir eu une fort mauvaise réponse de Monsieur de Bulhon touchant les aréages de vos entretenemens, cependant cest un des articles du cahier. Il dit que pour estre mis sur l'état des charge de l'ordinaire de la guerre quy le vouloit tousjours bien, mais qu'il n'estoit pas temps de parler des autres affaires /5/. Je crains bien qu'il trouve, quy ne le seroit jamais. Il est vray que tous les jours ne se ressemble pas.

Vostre seur Madame de La Trémoille me mande avoir fait une bonne affaire ayant obtenu cinquante mille livre de recompense pour la démolition de Talemont, quy n'est rien, ny a proportion où [on] vous vouloit récompenser à Castilion et Negreplisse. L'on l'auroit bien bonne, vostre frère quy y a bien de l'intérêt, s'y pouvoit faire. C'est affaire seroit un grand plaisir.

M. de La Lane me pry de vous écrire en faveur de son fils quy est tousiours retenu à Charlemont. Je croy que par Monsieur le vicomte de Machaut⁸⁶ vous aurés seu en quel estat est ceste affaire et que tout ce que vous pourés pour sa liberté que vous l'y emploirés avec affection. Je vous en pry et de me mander qu'est devenu le procès que vous disiés qu'il falloit que vostre femme alalt solliciter.

Mandés-moy sy l'on peut dire l'affaire de Monsieur le comte de Laval. Je tiens qu'ouy puisque vous me la dite diveuguée, je n'en avois parlé à âme vivante. Il est en misérable condition aussy n'a il jamais voulu croire conseil. Madame sa seur me mande qu'elle n'en say point de nouvelle et qu'elle est en paine que je sache quant Madame ma belle-seur doit acoucher Dieu luy en donne joye. Mme de Briquemaut a eu un fils, mais un grand travail. C'est tout ce que je vous diray. Je suis et demeureray,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 19^e d'avril 1634.

Archives nationales 273 AP 184

24 avril 1634 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon cher fils, je ne prans que du petit papier ayant commencé à prandre quelque chose pour me purger. C'est ce quy m'empaichera d'écrire à ma belle-fille, de quy j'ay receu des lettres quy me tesmoigne beaucoup d'amitié. Ce quy me donne bien du contantement, mais je n'en ay plus que mille de larmes quant je me représente que nous ne léverons point nos mains ensemble pour inplorer la bénédiction de Dieu quy est la plus grande douceur de la vye. Le Seigneur nous la donne en sa grande miséricorde et que ce puisse estre avec une entière joye que je vous voye des enfans. Vous en ayant tant désiré sy pour retarder un peu la venir de femme vous en pouviés estre le conducteur ycy, je m'y acompliray bien vonontier, jusque à ce /2/ que l'on sache sy la maladye continue à Mastric. On ne say se résoudre de rien, mais tout ce que vous ferés en cela, je le trouveray bon. Je juge bien avec vous qu'il faudra qu'elle fasse un séjour ycy sy elle y vient en l'état où vous la croiés, car il ne seroit pas à propos d'y tant aller et venir. Il faut se donner du repos et prandre ses ayses.

Gobaille a mandé quy sera ycy dans huct jours, mais s'il n'y trouve pas de passeport il faudra qu'il y séjourne. Vous ne me dite point que vous pourvoirés à cela, may seulement à avoir un passeport pour Mlle de Chelandre et Deschamps. Pour la Damoysselle papiste, vous ne me dite rien. Je vous ay mandé que sy cela n'estoit pas pressé de l'envoyer qu'elle la choisiroit de celle que je luy nomerois quant elle seroit

⁸⁶ François de La Place, vicomte de Machaut, colonel de cavalerie au service des Etats, gouverneur de Rees.

ycy. Stineux intercède bien pour sa seur. J'y vois de bonnes chose, mais d'autre aussy où il y /3/ a quelque difficulté. Mandés-moy donc sy faudra l'envoyer avec Mademoiselle de Chelandre.

J'ay eu des lettres de vostre frère de Turene par le coche quy me mande que Monsieur le Cardinal luy a parlé de vostre mariage et luy dit que le Roy y avoit consenty et qu'il failloit bien pardonner à l'amour, mais que pour luy il vouloit avoir soing de le marier⁸⁷. Je ne doute pas veu les caresses que l'on luy fait que l'on ne dise qu'il ne se trouvera pas en Holande, mais je croy qu'il fera ce que vous luy conseillerés et pour sa recherche d'Olande aussy et je luy ay fait reproche de ce quy ne se rant pas assés songneux de vous écrire et mesme qu'il m'a fait trouver menteuse.

Vous m'étonnés bien fort de me dire que Monsieur de Martigues pense à acheter le régiment de M. de Maisonneuve et qu'il est attendu pour cela à La Haye. Je ne pensois pas que cela fut a la disposition dudit Sr. de Maisonneuve de s'en défaire. Je croiois que Monsieur mon frère ne /4/ luy permetteroit pas sy ce n'estoit en faveur de vostre frère pour le fort gratifier et y porter une telle précipitasion que celle quy semble que vous croiés en me disant que vous craigniés que des nouvelles de vostre frère vient trop tart. Je trouve cela bien estrange et que vostre frère seroit en petite considération sy vous avés requis que l'on vous donne un peu de temps pour l'avertir.

Vostre seur, Madame de La Trémoille, est à Roucy depuys vandredy. Vostre frère de Turene n'y estoit point, mais l'on l'y atendoit le samedy au soir et n'y vouloit estre que le dimanche. Je vous ay mandé comme vostre seur désire fort de voir ycy sa belle-seur, mais je doute que cela se puisse. M. de Fontaine a sceu icy que je vous écrivois ce mot. Il part demain au matin, je luy ay donné l'eau de teste de cerf. Il n'y an a guère mais c'est que j'en ay plus. Il m'a promis d'en avoir bien soing. Je luy doneray aussy ce mot, car il m'a dit qu'il passera à Mastric et qu'il aura soing de vous le fère tenir. Je finis tout court. C'est

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 24^e d'avril 1634.

J'ay receu vostre lettre du 17^e de ce mois. Je loue Dieu d'apprendre que vous avés fait la Cène espérant qu'il vous a fait la grâce de vous donner une sérieuse repentance quy vous atirera sa bénédiction sans laquelle rien ne peut profiter. Mandés-mpy sy vous avés fait voir les articles que vous avés fait dresser ycy et à ce que l'on en dit.

Archives nationales 273 AP 184

3 mai 1634 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon cher fils, je m'atendois d'avoir encore une fois de vos lettres de La Haye sur ce que vous m'aviés mandé que vous croiés y demeurer cinq ou sis jours plus que vostre femme, mais le mesager ne m'a rien porté de Mastric. L'on mande que vous este à Boxmer, mais je voy bien qu'ils ne font que le conjecturer. Je vous ay écrit un mot par M. de Fontaine et vous mandois que j'avois comencé à me purger. A ceste heure, je vous diray que ma première médecine ne me fit guère malade, mais la seconde ce ne fut pas de mesme car je la fus extrêmement et estant encore toute abatue le lendemain ma colique me prit dont je fus très mal, tout cela ensemble m'a mis plus bas que je n'avois acoutumé avec une grande altération.

J'estois sy mal que je craignois que vostre seur Madame de La Trémoille n'arivat le vandredy comme l'on l'avoit creu, ce n'a esté que le lundi et sa présence m'apporte tant de contantement qu'elle a achevé de me guérir. Je me porte /2/ assés bien, Dieu mercy. Elle m'a mené un agréable divertissement que

⁸⁷ Cf. Lettre de Turenne du 17 avril 1634. S. d'HUART, *Lettres de Turenns, op. cit.*, p. 243.

ma petite fille⁸⁸, quy est le plus joly enfant que j'aye jamais veu et avec cela fort belle. Je ne m'estonne pas sy elle l'ayme bien et sy elle soufre qu'elle la caresse. C'est une humeur sy douce et sy gay que ne se peut pas davantage et danse de fort bonne grâce et n'a nulle efronterye. Certes c'est un agréable enfant. Elle m'a fait fort souvenir de sa mère quant elle estoit petite. Elle se fait aymer de toute la maison. je voudrois que vous la vissiés et encore plus vostre seur quy en a quelque petite espérance et croy que vous serés sy bon frère que sy vous le pouvés que vous ferés ycy un petit voiage et y ménerés sa belle seur qu'elle a une extrême envye de voir. Il me tarde bien de savoir sy cela se pourra.

Gobaille n'est pas encore venu, mais il sera ycy assurément samedy. Il a envoyé déia quelque hardes comme les sièges et materas, mais ils ne peuvent bouger d'ycy que vous n'ayés envoyé passeport. Je n'ay point encore parlé de vostre ameublement à vostre seur Madame de La /3/ Trémoille, ny de chose du monde car tout hier, elle se mit à travailler à ma tapiserye et la trouve sy belle qu'elle en veut faire une et a déia commencé. Elle dit n'avoir jamais rien veu de plus beau et plus gay. Il y en a une pièce ataché à ma chambre qu'elle amire. Je ne dois pas regretter la paine de l'avoir faite.

Je ne trouve pas vostre seur sy meigre que l'autre fois qu'elle estoit ycy, mais tousiours l'est elle, et la vye qu'ils ont faite à Roucy n'estoit pas pour l'engresser. Ils ont presque tousiours vueillé jusque au jour aussy s'y est-elle trouvé sy mal que le jour du batesme, estant au prêche, elle y tomba en foiblesse sy grande qu'elle fut contrainte de sortir et se mettre sur un lict et se trouva sy mal qu'elle ne peut y retourner et l'enfant fut batissé sans qu'elle fut.

Vostre frère est cause de la vye qu'ils ont menée et elle le trouva de sy bonne humeur qu'elle ne s'en plaint point. Il s'en est retourné à Paris sans m'avoir seulement écrit. Voilà l'humeur du personnage ! Il s'est atendu que sa seur me feroit bien ses excuse⁸⁹. Nous n'avons encore /3/ guère parlé de luy. J'espère que nous pourons garder vostre seur ycy plus lon temp que je ne pensois, car son procès luy donne du relache. M. de Comte m'a méné que M. le comte de Charoslay vouloit faire voir Monsieur le Cardinal. Je croy qu'il l'aura veu. Il me mandoit qu'il se parloit de deux voiage du Roy l'un en Poitou, l'autre à Dijon sur les jalousyes que donne Monsieur de Savoye à cause de ce qu'a fait le prince Tomas que l'on assure à Brucelle et Madame sa femme et MM. ses enfans à >>>>>>en otage ce dit-on. Vous saurés mieux que moy sy cela est vray comme ausy la rumeur de la Court de Brucelle où l'on dit que trois ou quatre grans ont esté aretés depuis son arivée. Vostre seur m'a dit qu'elle vous vouloit écrire.

Je ne vous en diray pas davantage pour ce coup afin de faire un mot à vostre femme pour quy je prie avec >>> larmes tous les jours et qu'il vous fasse ceste grâce que vostre vye luy soit en telle édification qu'il se serve de vous pour l'apeller à sa Ste congnoissance, lors je me trouray aitre aussy heureuse que je suis véritablement,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 3^e may 1634.

Archives nationales 273 AP 184

10 mai 1634 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon cher fils, vous este bien excusable de n'avoir pris que du petit papier dans la paine où vous estiés de vostre femme. Je fus bien surprise, lisant vostre lettre, d'apprendre le triste accident quy luy est

⁸⁸ Elisabeth de La Trémoille, Mlle de Talmont, née le 19 juillet 1628 à Vitré, décédée le 9 mars 1640 à Thouars d'une fièvre lente et continue dont elle souffrait depuis neuf mois.

⁸⁹ Turenne commença sa lettre du 2 mai 1634 en écrivant : " Madame, je ne me donnay pas l'honneur de vous escrire de Roucy, Mme de La Trémoille devant partir le mesme jour que moy ". S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 244.

arivé et dans une sy bonne santé que je l'y croiois. Je n'en say pas les particularités, car je n'ay point veu de lettre de Trouliart à quy vous me mandés avoir commandé d'écrire. Je crains qu'elle ne se soit pas assés bien gardée, mais tousiours en faut-il recevoir la que c'est Dieu qui l'a voulu pour vous réveiller sy vous este dans vostre trop grand endormisement afin que vous vous humiliés sous sa main puissante et recongnoussiés que sans sa bénédiction, rien ne peut profiter et je le suplye de tout mon cœur de vous la donner et qu'il ne paroisse plus couroucé contre vous, mais vous fasse la grâce de profiter de son châtiment afin que nous voions reluire sur vous sa faveur et la clarté de sa fasse. Je me représente bien vos paines mon /2/ cher fils et comme bonne mère vous y say bien plaindre et prier Dieu d'estre apaisé et tirer par sa bonté la lumière des ténèbres. Je souhaiterois vostre femme ycy et croy qu'elle y seroit mieux servye que là où elle est, il me tardera d'avoir de ces nouvelles. Je crains qu'elle ne demeure lon temps bien foible de ce mal et que cela ne retarde sa venue après un tel accident il fait qu'elle aye bien soing de sa santé. Dieu luy donne aussy parfaite que je luy désire et sur tout sa Ste Cougnouissance comme la principale fin de la vye humaine.

Je n'ay point eu de lettre de La Haye et n'en apris de l'acouchement de Madame ma belle-seur que ce que vous m'en mandés. Je luy désirois fort un fils. M. de Fontaine sea arivé trop tart pour l'eau de teste de cerf. Elle s'avisa aussy bien tart à en demander car il ne ce pouvoit pas plus prontement luy envoyer puis qu'il parti le lendemain que j'eus receu vostre lettre.

Il faut que je vous dise encore que cela seroit merveusement estrange sy Monsieur mon frère permettoit à Monsieur de Maisonneuve /3/ de se défaire de son régiment à d'autre qu'à vostre frère et sur en estant en traité ce qu'il onore pas, et mesme j'avois ouy dire qu'il eust plus tost aprouvé qu'il eust attendu qu'il eust esté vacqué que de l'acheter et permettre qu'un autre l'eust ce seroit bien mal traiter vostre frère quy n'atens pas cela de luy.

Par ses dernières lettres du 2^e de ce mois, il me mande qu'ayant seu que son régiment estoit commandé d'aller à l'armée au siège de Biche⁹⁰. Monsieur le cardinal de La Valette luy a conseillé d'y aller faire un tour à quy il me mande qu'il s'est résolu et s'en alloit à Fontainebleau recevoir les commandemens du Roy. Il y alloit de compaignye avec M. le comte de Guiche. Il me mande qu'il croit que son voiage ne sera pas long et qu'il pourra bien tost après aller en Holande.

Je vous fais mander en chiffre par vostre seur ce qui la retient. Je m'assure que vous l'aprouverés. Je ne l'ay seu que par vostre seur Madame de La Trémoille, mais je crains que ceste espérance s'en ira en fumée. L'on le doit bientost savoir. J'ay eu response de M. de La Mote et de ce gentilhomme a qui j'avois écrit. Il n'ont eu que /4/ des termes généraux de Monsieur de Tournebu quy s'enquiert trop du bien de vostre frère. Il le disent fort irrésolu et il leur semble que c'est avec les parains du Pais-Bas qu'il faut faire l'affaire mais je trouve qu'il seroit nesesaire que le père parlat et qu'il n'y auroit pas de raison d'y penser sans cela cependant je serois bien ayse que vous sasiés que c'est fu bien de Flandre. Vostre frère continue d'avoir Mademoiselle de Tournebu en grande estime.

Je vous mandois que je n'avoir rien veu de Trouliart, mais le chirurgien Poilleblanc, depuis ma lettre commencée, m'en a porté une de luy où j'aprens quelque chose du mal de vostre seure, mais il ne dit pas sy elle est blessée d'un enfant ou sy ce n'est qu'une décharge d'un amas. Ce dernier ne doneroit pas le regret que feroit l'autre, lequel est de bien dangereuse conséquence, comme d'estre suiette à se blesser sy elle ne se garde fort songneusement. C'est à quoy vous la devés bien convier et à ne se point négliger car souvent l'on est aussy mal après s'estre blessé que d'une couche à terme. Vostre seur, Madame de La Trémoille, craint bien que c'est accident ne retarde sa venue ycy et c'est avec passion qu'elle désire la voir et vous aussy, et nous rassembler une bonne partye, car elle se promet bien que son frère de Turenne /5/ s'y randroit aussy. Vous la trouverés de meilleure humeur que jamais et quy ne se montre dificile en rien. Elle a un amirable enfant. Je vous en dis quelque chose il y a huit jours, mais plus l'on la voit et plus elle se rant agréable, car c'est une douceur et une gaité quy ravit les cœurs. L'on ne luy remarque nul défaut. La mère l'aime bien et avec suiet.

⁹⁰ Cf. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 244-245.

Je n'ay rien seu de vos adieux de La Haye que j'en sache quelque chose et du procès de Monsieur le comte de Berg que vous croiés quy deut estre terminé à Pâque. Gobaille est ycy quy a tout porté ce que vous luy aviés commandé. Il est bien beau et bien cher. Vostre seur de Buillon m'a dit qu'il luy faut sis cent escus plus que je ne luy ay fait sont deus. L'on parle diversement de la maladie de Mastric je croy que vous ne commanderés pas que l'on y porte les hardes s'il y en a encore. L'on atent vostre commandement. Monsieur de Comte me mande avoir veu Monsieur le Cardinal quy ne luy a tenu que des propos comeuns qu'il remet à me dire quant il me revoira. Je croy que s'y pourra estre dans quatre jours il me mande que l'on croit le traité de Monsieur frère du Roy fait mais que l'arivée du prince Tomas à Brucele fait conjecturer que cela le /6/ pourra rompre.

Vous m'aurez tant assuré que vous écrivies à M. de Vassinhac quy je voy bien demeura estonné de ce que vous avés esté ycy et n'avoir point eu de vos lettres. Cela fait un mauvais fet, l'on a fait un syndicat en ce pais là contre nostre droit de franc fiefs, c'est une insolente entreprise⁹¹. J'y ay tousiour crains un mauvais événement, que l'on se licencye aysément à entreprendre en ce temps sy. Le. Sr. le Vasseur me mande n'avenser rien en vos affaires, mais et luy et M. Justel vous écrivent. C'est pour quoy, je ne vous en diray rien, mais seulement que j'ay ouvert croiant à moy la lettre que le Sr. Le Vasseur écrit à vostre femme. je suis bien marye d'avoir commis c'est errur je luy en demande pardon et vous assure que ce n'a nullement esté curiosité. Nous avons eu une teste de cerf mais elle estoit encore bien petite.

Vostre seur, Madame de La Trémoille trouve vos allées bien belles. Dieu veuille qu'elle vous y puisse voir. Elle se porte assés bien, mais est fort maigre. Elle se va mettre à prandre du petit leet et se baigner et se purger auparavant. Je me porte bien de mes remeides, Dieu mercy. Je suis et seray tousiours,

Mon cher fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 10^e may 1634.

J'oubliais de vous dire que M. Justel m'a envoyé les lettres du Roy et de Monsieur Boutelier que j'ay ouverte et ay creu les devoir garder jusque à ce que Gobaille s'en aille et en attendant vous en envoyer cople que j'ay faite de ma main. Je trouve que l'on vous dit peu de chose. J'écris à vostre femme.

Archives nationales 273 AP 184

16 mai 1634 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Je ne receus qu'hier vostre lettre du 17^e de l'autre mois. Je ne me puis nulement représenter où elle peut estre demeurée si longtemps. J'estois toute estonné de n'avoir point de vos nouvelles.

Je doute encore sy vous avés receu une de mes lettres écrit un peu l'arivée de mon fils ycy. Je suis très ayse que vous aprouviés mon procéder vers luy que je pry dieu quy me donne autant de joye qu'il m'a fait jetter de larmes. Il m'a mandé avoir comunié à la Sainte Cène à Pâque. Le Seigneur, luy veuille avoir fait la grâce de sy estre présenté avec une sérieuse repentance de sa faute et ferme résolution d'estre en bonne exemple à l'avenir. Il a esté bien en paine depuis peu de la maladie de sa femme et en cest

⁹¹ Depuis 1629 la vicomté de Turenne était en ébullition à la suite de la volonté du pouvoir royal d'y établir le droit de franc-fief sur les roturiers, habitants dans le royaume, propriétaires de terres nobles dans la vicomté. Les privilèges de la vicomté venant d'être confirmé, Elisabeth de Nassau s'était laissée convaincre par le conseil de Turenne pour l'établissement de ce droit. Les députés des villes de la vicomté ne l'entendirent pas ainsi et au mois d'avril 1634 se réunirent à Martel et nommèrent des représentants pour interroger les magistrats des parlements de Bordeaux et de Toulouse sur leurs droits. Cette affaire fut réglée en 1637, il fut décidé de lever cette taxe tous les vingt ans sur l'ensemble des assujettis à la taille. Françoise de NOIRFONTAINE, "Les privilèges de la Vicomté de Turenne" in Jean-Pierre BARDET, Dominique DINET, Jean-Pierre POUSSOU et Marie-Catherine VIGNAL, *Etat et Société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000., p. 421-435.

accident il doit reconnoître que Dieu le châtye. Je le suplye que ce soit plus son bien et qu'il en fasse son profit.

Je ne doute point qu'aymant toute la maison comme vous faite, que vous n'ayés bien de déplaisir des mauvaix déportemens de Monsieur de Laval, mon neveu. Je tiens avec vous feu Madame /2/ sa bonne mère bien heureuse de ne les voir point. Elle les avoit bien resentis pour elle, mais seut esté bien autre chose sy elle eust veu ce que vous me dite quy le norsit pour jamais cependant j'ay veu de ses lettres quy assure qu'il luy est fort ayse de se justifier. Pleut à Dieu quy ne se flata point et qu'il se peut je m'en réjouirois extrêmement.

J'ay ma fille, Madame de La Trémoille, auprès de moy, depuis quinze jours, quy en a bien du déplaisir et me dit vous en avoir écrit et s'assure bien que vous luy randrés tous les ofices quy seroit en vostre puissance, c'est de quoy je vous prirois aussy sy je n'estois certaine que vous y avés toute la disposition que je vous pouvois désirer. Dieu mercy, ma fille vous fera voir véritable d'avoir soutenu son party, car je la trouve plus ferme et zellée en la religion que jamais, qui m'est une grande satisfaction et me fait espérer que Dieu la bénira. Elle ne m'a mené que ma chère petite fille⁹² quy est sy parfaitement jolye que l'on ne luy remarque nuls défauts. C'est un fort bel enfant et d'une humeur sy douce et sy gaye /3/ que c'est un agréable divertissement. Dieu y veuille continuer ses bénédictions.

J'ay seu l'heureux acouchement de Madame ma belle-seur⁹³, dont je loue Dieu s'il luy eust pleu j'eusse bien désiré qu'il luy eust donné un fils, mais il faut vouloir ce quy luy plait. Obligés-moy d'assurer le petit prince, mon neveu, de mon service très humble et Mesdamoysselles ses seurs aussy et de me mander de leur nouvelles que personne du monde ne peut désirer meilleures que moy, quy ne changeray jamais la volonté que j'ay de vous honorer et de demeurer,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 16^e may 1634.

Je crois vous devoir dire que mon fils de Turenne est allé à l'armée du Roy, mais qu'il m'a mandé qu'il croiroit n'y estre pas longtemps⁹⁴ et soudain après son retour retourner trouver Monsieur mon frère auprès de quy il se désire fort. Je me promets qu'il luy fera l'honneur de se souvenir tousjours de luy comme je l'en suplye très humblement et vous m'afligeriés de luy dire et de donner ma lettre à Madame sa femme que je désire apprendre heureusement relevée de sa couche.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

24 juin 1634 – Maestricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse à Sedan
(extrait)

Ma joye ne se comprend pas de voir Madame si satisfaicte et que vous ayez receu du contentement à vostre abord. Je vous conjure de faire tout ce quy vous sera possible pour vous rendre agréable. Mandez-moy soigneusement de vos nouvelles⁹⁵.

Archives nationales, 273 AP 185/FM 34

⁹² Elisabeth de La Trémoille, fille aînée de Marie de La Tour d'Auvergne, filleule d'Elisabeth de Nassau, est née à Vitré le 19 juillet 1628. Elle décédera le 9 mars 1640 à Thouars d'une fièvre lente et continue dont elle souffrait depuis neuf mois.

⁹³ Amélie de Solms-Braufels venait d'accoucher de son sixième enfant, Albertine-Agnès de Nassau, née le 9 avril 1634 à La Haye. Elle épousa le 2 mai 1652 Willem-Frederik de Nassau-Dietz (1627-1693). Elle est décédée le 14 mai 1696.

⁹⁴ Cf. Lettre de Turenne à sa mère du 2 mai 1634. S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 244-245.

⁹⁵ Les archives Rohan-Bouillon ne conservent malheureusement pas les lettres d'Eléonore de Bergh à son époux relatant son accueil à Sedan par Elisabeth de Nassau.

15 août 1634 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay tort d'avoir tant demeuré sans vous écrire mais j'ay eu force divertissemens je me suis trouvé mal de rume. J'ay eu l'esprit bien agité du siège de La Mote. Il est vray que sy je suis guérye de ce coté là. Je suis dans le nouveau tourment du blocus de Mastric, mais sy on ne l'ataque pas de force comme on nous le fait espérer, le danger en est beaucoup moindre et après Dieu toute mon espérance est au progrès que fera Monsieur mon frère quy seront tels, sy plaît à Dieu, qu'il délivrera Mastric où ma belle-fille est allée. Il y avoit des raisons pour l'en empaicher, mais aussy pour m'y faire consentir.

J'y ay bien trouvé tout le bien que l'on m'en avoit dit et est imposible qu'elle me peut donner plus de contantement qu'elle a fait. Je serois la plus heureuse du monde sy Dieu luy donoit sa congnoissance. Il ne luy manque que cela, car au reste elle est sy aymable que, selon le monde, mon fils est bien pardonnable d'avoir eu une sy /2/ forte passion pour elle et sy Dieu n'en avoit esté ofencé, mon intérêt ne me seroit plus rien. Je le suplye que luy ayant esté sy libéral des dons temporels, il le soit aussy des spirituels l'appellent des ténèbres à sa mervuilieuse lumière, je serois lors parfaitement contante.

J'ay bien receu, Monsieur, vostre lettre de la fin de may, depuis peu de jours. Celle du 30^e de l'autre mois avec celle que vous avés pris la paine de m'envoyer de Monsieur de Bougy, pour quy je vous envoie la réponse. Sur ce que vous m'avés mandé qu'il feroit encore quelque séjour à La Haye, je vous suplye que je sache quy prendra sa place et en quel estat sont les affaires de Monsieur de Laval, mon neveu. Je déplore fort son malheur et de le voir sy fort abonder en son sens. Dieu le veuille garentir du précipice dont il est menassé.

Je me réjouis extrêmement du bon portement du petit prince, mon neveu, et de Madamoyselle sa seur, mais je prens avec bien du déplaisir que Madamoyselle Isabelle se fortifye sy peu. Elle paressoit sy vigoureuse quant je partis de ce païs là, mais il y a force enfans quy demeurent dans une grande foiblesse /3/ longtemps et puis après ne lassent pas de bien venir. Je pryé Dieu que cela luy arive et que Madame sa mère en aye force contantement, elle n'en aura jamais tant que je luy en désire. Je la plains bien de ce qu'elle va estre aus paines des avec passée sy Monsieur son mary entreprant quelque siège. Dieu le veuille faire prospérer en tous ces dessains et prendre un soing particulier de sa personne. Obligés-moy d'assurer le petit prince, mon neveu, et Madamoyselle sa seur, que je me sens bien obligé de l'honneur de leur souvenir et qu'ils sont bien en mes pensée faisant continuellement des vœux pour leur conservation et demandant à Dieu toute sorte de bénédiction pour eux et quy me fasse rancontrer l'ocasion de luy tesmoigner combien je vous honore et suis véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 15^e d'oust 1634.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

11 novembre 1634 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Il y avoit extrêmement longtemps que je n'avois eu de vos lettres, quant j'ay receu celle que vous avés pris la paine de m'écrire du 23^e octobre, quy m'a fait recevoir beaucoup de contantement de me voir tousjours part en vostre souvenir et assurée de la bonne santé de Monsieur mon frère et de Madame sa femme et de Messieurs leurs enfans, à quy je désire toute sorte de prospérités et de bénédictions, me réjouissant bien fort aussy de ce quy vous plaît me dire, que l'on est demeuré contant de la conduite de mon fils durant le blocus de Mastric, quy ne m'a point donné peu d'apréantions, dont, Dieu mercy, je suis soulagée, mais craignant fort le printemps.

Dieu y pourvoira par sa bonté, sy luy plait, et continuera à faire réusir les dessains de Monsieur mon frère et randre ses exploits merveilleux. Il semble bien que l'on aye plus que jamais besoin de son assistance en l'état où sont les affaires et sy déplorables en Allemagne, mais arive souvent qu'il déploye lors sa puissance pour la délivrance des siens. Je le supplie de venir encore à leur ayde.

J'ay mon fils de Turenne en ces cartiers là en l'armée que commande Monsieur le maréchal de La Force, quy m'est bien un sujet d'estre en paine. Dieu me /2/ le conservera, sy luy plait, comme il a fait en d'autre lieu. Je suis très aise de savoir que Madame ma belle-seur épouse fort la résolution qu'il a prise de rompre avec l'écluse. Il avoit tousjours recongnu qu'elle n'agréoit point son dessin, quy a esté un puissant moyen pour luy donner la pensée de le changer et à moy aussy. Je vous supplie de l'assurer de mon très humble service et combien je m'estimeray heureuse sy luy plaisoit m'honorer de ses commandemens. Je tiens l'estre beaucoup d'avoir part au souvenir du petit prince, mon neveu, et de Madamoyselle sa seur. Obligés-moy tant que de m'y ramentevoir tousjours comme celle quy pryé Dieu de leur ..., de les bénir abondamment. Je le loue aussy de tout mon cœur de savoir que Madamoyselle Isabelle se fortifie et estois bien en paine de savoir qu'elle demouroit sy foible.

Je vous écris, celle-cy, par une bonne occasion quy est M/ altin, mais c'est fort à la hâte. Il vous dira donc plus de nos nouvelles que je vous en saurois mander et comme j'ay esté en paine de ma fille de Bouillon quy est au lict depuis dimanche, mais, Dieu mercy, d'aujourduy elle se porte beaucoup mieux. Je ne feray plus que vous assurer de mon service qui vous est du tout acquis comme voulant demeurer toute ma vye,

Monsieur,

Vostre humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 11^e novembre 1634.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

25 décembre 1634 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

J'ay bien creu que c'estoit ce quy vous empaichoit de me mander de vos nouvelles que le peu de santé qu'il y a à écrire c'est ce quy m'excusera aussy sy vous plait sy je ne vous mande plus souvent des mienes. J'ay tout perdu de très que cela me décourage fort d'en mettre au asart j'y mettray toutefois celle-cy pour vous dire la réception de la vostre du 8^e de ce mois et vous en rendre un million de remerciemens et vous assurer que je serois afamée de savoir des nouvelles de Monsieur mon frère et de Madame sa femme et de Messieurs ses enfans. Je loue Dieu de les savoir tous en bonne santé et le supplie de les y maintenir longuement continués à me faire ceste faveur que de les assurer de mon très humble service je vous en auray beaucoup d'obligation et d'eparler quelque fois de moy au petit prince mon neveu et à Madamoyselle ses seurs. Je demande à Dieu tous les jours toute sorte de bénédictions pour eux.

L'on fait fort courir un bruit, que l'on dit quy vient d'Holande, quy est que MM. les Estas vendent Mastric au Roy, mais voiant que vous ne m'en mendeds rien par vostre lettre, j'ay creu que c'est que vous ne le tenés pas vray et de Paris aussy n'en mande on rien, mais je vois bien que vous croiés que les forts des canéans sera de ce côté là. Dieu y veuille bien assister mon fils, qui par ses dernières me mendoit faire estat d'aller bientost à La Haye, sy Monsieur mon frère luy permettoit.

J'ay seu que mon fils de Turenne alloit passer le Rin, son /2/ régiment estant un des sept de ceux que le Roy envoie sous le comandement du corronnel Ebron⁹⁶, maistre de camp en l'armée du Roy et le plus vieux. C'est employ ne me m'est pas en petite paine que nostre pauvre et misérable vye y est sujette, mais c'est pour nostre bien que Dieu nous donne ces excercices, afin que nous pensions à un meilleure et arachions nos cœurs d'y cy bas. Je le supplie de m'en faire sa grâce et me donner le moyen de vous

⁹⁶ Jean Hepburn, un colonel écossais, tué le 8 juillet 1636 au siège de Saverne.

tesmoigner plus pas effet que de parole que c'est véritablement que je vous honore et suis autant que personne du monde,

Monsieur,

Vostre très humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 25^e décembre 1634.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1635 *Le 11 mai, Eléonore de Bergh donna le jour à Maestricht à son premier enfant : une fille, Elisabeth. Samuel Desmarets, le chapelain de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, offrit de la baptiser, mais celui-ci répondit qu'on attendrait que sa grand-mère arrive de Sedan. Mais celle-ci se vit refuser le passeport des autorités espagnoles sous prétexte de mouvements de troupes et Eléonore de Bergh fit baptiser sa fille à la maison par le père Boddens. Des bruits alarmants couraient à Sedan sur l'attachement de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne au catholicisme.*

Turenne était désormais dans l'armée du cardinal de Lavalette opérant en Allemagne et cette année là, il fut fait maréchal de camp.

6 février 1635 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

J'eusse esté en une extrême paine, sy j'eusse seu la maladie de Madame ma belle-seur devant sa guérison. Je loue Dieu que ce n'est point grosse et le supplie qu'elle en puisse bientôt avoir une bien heureuse. Je me donne l'honneur de luy écrire pour luy tesmoigner combien je resens tout ce quy luy touche et vous m'obligerés bien fort de l'en assurer aussy et du déplaisir que j'ay de la langueur de Madamoyselle Isabelle, j'y croiois de l'amendement et m'en réjouissois bien fort. Je l'ay tousjours remarqué fort dolente, mes les enfans récrient de sy bas. Je pry Dieu qu'elle puisse estre de ceux là et qu'elle se fortifie tellement par l'âge que Madame sa mère en puisse recevoir beaucoup de contentement. Ce m'en est un bien grand de me voir au souvenir du petit prince, mon neveu, et de l'ouïr dire sy genty. Dieu veuille verser sur luy autant de bénédiction que je luy en désire et sur Madamoyselles ses seurs et me rendre sy heureuse que de leur pouvoir faire autant de service très humble que je leur en ay voué.

Je n'ay pas appris /2/ avec peu de déplaisir que mon fils soit party deux jours devant la célébration de la Sainte Cène de La Haye, car je croiois bien quy l'y seroit. Je vous ay une très grande obligation, Monsieur, de ce qu'il vous plait me dire que vous luy en vouliés exprimer vos sentimens. Je vous supplie que je sache comme il vous aura satisfait. Je ne doute point que les ennemis de la vérité n'en tire grand avantage et que les gens de bien ne s'en afflige. Dieu le satifera sy luy plait et le rendra encor essemble de ses bénédictions. Je ne voiois guère d'aparance au bruit quy a couru de Mastric, cependant Monsieur de Feuquière, passant il y a trois semaine ou un mois à Châlons, en parla fort, mais de Paris l'on en mande rien. Sy ce n'estoit trop de curiosité, je manquerois volontiers que fort ce recteur jésuite de Martin à La Haye, il n'y va guerre de ces gens là. Que je croy l'on m'a dit qu'il y estoit allé déguisé. Il tesmoigne bien son inudence que d'avoir osé dire à Monsieur mon frère une chose sy fause de M. Demarest. Je suis bien ayse de savoir que mon fils l'a démenty. Ce n'est point la doctrine de nos ministre que de prêcher de repudier sa femme, /3/ mais pour celle des papiste cela y est assés ordinaire et s'en voit souvent des exemples.

Je voy que les nouvelles que vous aviés d'Allemagne touchant ce secours d'Hidelberg n'estoit pas bien certaines en toute ces circonstances, car les officiers ont ont eu bonne composition aussy bien que les soldas quy n'en sont pas sortis avec le baton blanc, mais fort honorablement. Mon fils de Turenne y estoit bien et des premiers. Son enseigne y a esté extrêmement blessé, quy est un fort honeste gentilhomme,

allyé de Monsieur de La Moussaye, mon beau-fils⁹⁷. Je ne suis pas sans fraieur de mon fils de Turenne, mais Dieu le peut garder partout. Je le suplye de me le conserver et que je le puisse voir. Un instrument pour servir à sa gloire et son frère aussy, c'est ce que je désire par dessus toute chose, aussy esse bien la principale et toute les autre ne sont rien auprès.

Je ne vous diray point de nouvelle de France, car je say combien l'on en est bien averty en vos cartiers. Je ne feray plus que vous dire que sans le peu de sûreté des chemins je vous écrirois plus souvent, mais il se pert tant de lettres que cela ôte toute l'envye d'écrire que j'ay tousjours ce bonheur d'estre en un souvenir comme celle quy honore vostre vertu et et quy estime extrêmement la bonne volonté quy vous plait de me tersmoigner. Vous ne pouvés avoir pour personne,

Monsieur quy soit plus que moy,

Vostre humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 6^e février 1635.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

13 mars 1635 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à André Rivet

Monsieur,

Je ne receu qu'hier vos lettres du 19^e de février. Me semble que j'avois acoutumé de les recevoir plus prontement, mais c'est beaucoup puis que Monsieur le petit prince, mon neveu, m'a fait beaucoup d'honneur de me faire part de ses premières lettres. Il a bien profité à écrire et en peu de temps. Ce m'est un échantillon de tout le reste où je m'assure qu'il savèra à proportion. Je m'estime extrêmement heureuse d'avoir part à son souvenir et vous suis bien obligé de ce qu'il vous plaît m'y ramentevoir vous ne ferés jamais ceste faute à personne que j'estime plus que moy et qui aye plus d'affection de luy rendre très humble service et à Mesdamoysselles ses seurs et quy loue Dieu du meilleur cœur de les avoir garenties de l'accident du feu quy a esté bien grand selon ce qu'il vous plaist me le mander. Je n'en avois rien appris que ce qu'en disoit La Goutte quy faisoit craindre quelque trahison, mais vous n'atribués rien à cela, mais tout au défaut des cheminées à quoy on sera bien obligé de remédier.

Madame ma belle-seur me fait beaucoup d'honneur d'avoir esté bien ayse de recevoir de mes lettres. La crainte de /2/ l'inportuner m'empaiche de luy rendre plus souvent ce devoir et aussy qu'il se pert force lettre. Il y a fort longtemps que je n'ay esté honorée des siennes quy me rant moins hardye à lu faire une des mienes. Je vous suplye de l'assurer que je suis sa très humble servante quy pry Dieu tousjours pour sa prospérité et quy luy rens grâce de tout mon cœur de les avoir tous garentis dans l'accident du feu. Il me tarδοit d'avoir de vos nouvelles pour savoir comme quoy mon fils vous avoit satisfait sur les saints avertissemens que vous luy aviés donné, mais je voy bien que vous ne l'avés pas esté comme je désirois quy m'est un déplaisir extrême, ce que je vous dis non pour vous empâcher de me mander ce que vous asardés sur ce sujet, car je me sens fort obligée de la paine que vous prenés de m'en avertir et je vous puis assurer avec vérité que je contriburay tout ce quy est de mon pouvoir pour le réveiller dans son endormissement et je vous requiers de prier Dieu qu'il m'y bénisse et quy ne nous abandonne point à ce grand besoin. Je fais estat moïenant la grâce de Dieu d'aller à Mastric.

J'ay depuis trois ou quatre jours seu une nouvelle, quy m'a bien aflagée, que la mort de ma petite fille de Roucy. Ils n'avoient que celle là, de fasson que le doeuil est grand en ceste maison et à nous aussy, mais rien auprès /3/ de l'agitation où est mon esprit touchant ce que vous me mandés, ce sujet me touche plus que toute autre chose. Dieu m'en veuille défaire et me fasse la grâce de voir que mon fils travaille avec zelle à l'augmentation de sa gloire et soit fidelle à son service, comme je l'en suplye en l'amertume de mon cœur. Je finiray en vous renouvelant les assurances que je seray toute ma vye,

⁹⁷ M. de Campeneu cité par Turenne dans sa lettre à sa mère du 30 décembre 1634. S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 254.

Monsieur,

Votre humble et très affectionnée à vous faire service.
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 13^e mars 1635.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1636 *Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne craignant les réactions de sa mère, pendant deux ans, tint secret son ralliement au catholicisme. Il vint à Paris le 30 avril 1636 et fut reçu par sa sœur aînée la duchesse de La Trémoille. Dans deux lettres du 5 et du 12 mai à sa mère, elle lui fait part des troubles de conscience de son frère.*

Le 11 mai 1636, jour de la Pentecôte, Frédéric-Maurice franchit le pas et communia publiquement à l’église catholique. Richelieu méfiant de ses liens avec le comte de Soissons, conseilla à Louis XIII de ne pas lui donner de commandement.

Dépité, FM revint à Maestricht pour l’accouchement de son épouse qui lui donna leur premier fils⁹⁸. Son refus de lui donner un baptême protestant est peut-être la cause des violents reproches que lui adressa le 27 octobre 1636 sa mère à la suite du fait qu’il professait ouvertement la religion catholique.

L’on peut présumer que c’est sans enthousiasme qu’Elisabeth de Nassau accueillit à Sedan au mois de novembre 1636 le comte de Soissons après l’échec du complot que celui-ci avait formenté avec Gaston d’Orléans et quelques autres contre Richelieu⁹⁹. L’assurance de sa fidélité au Roi et les promesses qu’il fit de ne rien entreprendre contre lui pendant son séjour à Sedan ne durent la convaincre qu’à demi. Le 12 décembre, Louis XIII adressa à Elisabeth de Nassau une lettre où il l’assurait de la continuation de son affection et de la confiance qu’il avait en la sienne, au bien de ses affaires et de son service.

Turenne pour sa part poursuivait sa carrière. A la fin du mois de janvier, il avait rejoint le duc de Saxe-Weimar. Au mois de mars, il était à Paris, puis au mois d’avril à l’armée d’Alsace sous les ordres du cardinal de La Valette. Le 9 juillet, il fut grièvement blessé au bras à Saverne et dut attendre un mois sa guérison avant d’aller retrouver d’abord les Weimariens près de Coblençe et ensuite l’armée du Roi à Neufchâteau.

11 mars 1636 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

Ma douleur se rengrège sy fort à mesure que j’aprens l’endurcissement de mon fils¹⁰⁰. Que Dieu m’eust fait une grande grâce de me retirer du monde il y a quelque année, n’y pouvant plus estre qu’avec un perpétuel tourment pire que la mort ! Mille fois j’ay eu de ses lettres par le Sr. de Chavagnac¹⁰¹, mais, hélas, elles ne me donne que confusion et ne me font plus espérer de bien. Il dit ses doutes à sa seur, mais de fasson quy tesmoigne qu’il a pris une résolution de se perdre et luy quy est si préoccupé pour les autre de ne l’estre pas qu’il est dans un grand aveuglement de quitter le bon fondement de la parole de Dieu

⁹⁸ Dans sa lettre du 23 septembre 1636 Elisabeth de Nassau félicite sa belle-fille de la naissance de ce fils. Archives nationales, 273 AP 185.

⁹⁹ Richelieu souffrant devait être assassiné dans un château proche d’Amiens, au sortir d’un conseil tenu chez lui, après le départ du Roi. Au dernier moment, Gaston d’Orléans, de qui tout dépendait en sa qualité de fils de France, n’osa pas donner l’ordre fatal, et les autres conjurés n’eurent pas l’audace d’agir sans lui. Cardinal de RETZ, *Œuvres, op. cit.*, p. 143.

¹⁰⁰ Les bruits couraient que Frédéric-Maurice de la Tour d’Auvergne allait communier prochainement à l’église catholique de Maestricht.

¹⁰¹ Antoine de Chavagnac, sieur de la Rouzière, était un des capitaines du régiment de Turenne. Il épousa en secondes noces Philippe de La Marche des Contes, fille du gouverneur de Sedan.

pour prendre les écrits des pères, car sa lettre est pleine de leur passage, c'est bien se vouloir égarer volontairement.

Sa sœur a prié M. du Moulin à faire /2/ une réponse, ce qu'il a fait si solidement qu'il n'y a nul réplique. Il luy fait bien voir qu'il se laisse bien tromper et prant un étrange chemin pour s'intruire. Hélas, c'est bien plus tost et détruire que de ne suivre plus la vraie lumière et à laisser persuader par les écrits ténébreux des hommes. Cela est bien horrible, mais surtout je trouve prodigieux s'il consent au blâme que l'on donne à feu Monsieur son père en diminuant sa piété, certe je croy qu'il n'y a pas une de ses actions qu'il n'aye tesmoigné le contraire et qu'il avoit un vray zèle à l'avancement de la gloire de Dieu et je m'assure que M. du Moulin luy servira de tesmoing et M. de Rambour ; tous deux ont veu sa fin, la plus entière qu'il aye jamais eue. Et mon fils peut-il oublier avec quel soing il l'a fait nourrir en la vraie religion et les dernières paroles qu'il luy dit devant de /3/ mourir, luy donnant sa bénédiction. Qu'il lit ce qu'il a écrit de sa vie, y voit des marques bien expresse de sa piété et mon fils la ..., mais hélas, il y a bien mal profité et ceste exemple le devroit bien réveiller. Il y fait bien au long sa confession de foy et y représente tous les troubles de sa conscience lorsqu'il estoit papiste et m'assuroit (?) bien la bonté de Dieu qu'il a retiré des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Dans son testament, il me commande bien expressement de les faire nourrir en la vraie religion. Je vous en envoie l'article.

Pour ce consentement que l'on permet du mariage avec une papiste. Cela est fort esloigné de la vérité, je luy ay souvent ouy dire qu'il n'eut pas donné sa fille à un roy et Dieu luy a fait la grâce que nul soif d'honneur et des biens mondains ne l'ont peu tenter : l'épée de conlétable luy a esté offerte, cela est de ma sienne, mais, Dieu mercy, il n'a jamais vacillé et a tousjours préféré la gloire de Dieu à toute chose. Il en a de /4/ bons tesmoings et qu'il sont irréprochable et le soing qu'il a eu de ce petit estat luy en peut servir tout autre chose ne luy ont rien osté à l'égal de Sedan.

J'ay veu depuis peu de jours mon fils de Turenne qui trouve si étrange ce qu'il a de son frère qu'il ne le peut croire¹⁰², il assure fort que plus il oit dire la créance de l'église romaine plus il s'afermit en la sienne et j'espère que Dieu luy fera la grâce d'y persévérer constamment, ce qu'il me sera en grande consolation. J'ay bien besoing d'en avoir, car je suis si troublé et affligé de l'état où j'apprens mon fils, que la vie m'est bien amère. Dieu veuille venir à mon aide !

Je ne pensois pas vous en tant dire à celle devant. Je vous dois tant de remerciement du soing que vous prenez de son salut que je n'ay point de paroles assez digne pour vous le tesmoigner. Si je le puis par quelque service, ce sera de tout mon cœur, qu'il est si rempli de douleur, quelque larmes. Je finiray, vous conjurant de continuer vos charitables offices vers celui qui me comble d'amertume. Je prie Dieu de les récompenser selon le désir,

Monsieur, de

Vostre très humble et très affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 11^e mars 1636.

Faite-moy ceste faveur, je vous prie, Monsieur, que d'assurer Monsieur mon frère et Madame sa femme que je suis leur très humble servante, qu'il prie Dieu pour leur prospérité et de donner toute sorte de bénédictions sur Messieurs leurs enfans. Je me suis promis de leur piété et bon naturel, qu'ils auroient

¹⁰² Turenne écrivait le 13 mars 1636 de Paris à son frère :

“ J'ay veu en passant à Sedan une lettre que vous escriviés à ma sœur, qui m'a bien estonné. Après avoir creu vous cognoistre comme je faisois, il ne me peut pas entrer dans l'esprit que vous puissiez prendre la résolution de changer de religion. Il me semble que vous ne devés pas prendre vostre fondement sur les pères, mais sur le repos de la conscience que je vous ai toujours veu et que je croy qui est bien changé à ceste heure en un grand trouble. Après cela je crains qu'il m'en arrive un, qui est mondre, qui est celui dans nostre maison, que la diversité de religion attire presque infailliblement après luy. Je crois que vous trouvez bien étrange que je vous en parle, moy qui l'on a toujours accusé de n'en avoir point. Pour l'amour de moy, mon cher frère, songés la première fois que vous serés à la messe, si vous adorés l'hostie avec la mesme dévotion et le mesme zèle que vous avés prié Dieu pour moy, je ne le sçaurais croire. J'espère que dans les doutes que Dieu aura pitié de vous.

J'ay une extrême joie de me voir continué aux bonnes grâces de ma belle-sœur. Je n'ay jamais cogneu une si honeste personne qu'elle, ny qui eust tant d'esprit à beaucoup près. Elle est bien aise d'une chose de quoy nous sommes bien affligés ”. S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 291.

pitié de moy de voir sa malédiction sur ce quy m'a tousjours esté si cher et que je croiois entièrement dédyé à leur très humble service, ce qui leur donne double interest en sa perte et me fait espérer qu'il luy feront l'honneur de travailler à l'empaicher.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

Extrait du testament d'Henri de La Tour,
duc de Bouillon

Me représentant qu'il n'y a rien plus certain que la mort ny plus incertain que l'heure d'icelle, après avoir imploré la majesté divine par son fils Jésus Christ, nostre seul intercesseur de me pardonner toute mes fautes et pêchés et répandre sur moy, ma femme et mes enfans sa grâce et miséricorde, par ce seul sang qu'il a répandu pour la rémission générale de tous ses esleus, que quand il luy plaira me retirer du monde pour me colloquer au ciel qu'il luy plaira par sa miséricorde recevoir mon âme à la vie éternelle.

Je prie ma femme de donner ses pleurs à l'assurance que j'ay d'aller au ciel jouir d'une félicité éternelle, penser à l'éducation de nos enfans avant toute chose en la crainte de Dieu et en l'instruction de la vraye religion, dont nous faisons profession et en laquelle nous voulons mourir et en l'obéissance et fidellité deub au Roy sans prandre autre maître ny recognoitre autre service contre celuy là.

A nos chers enfans d'estre obéissant à ces choses de rendre à leur mère l'obéissance que Dieu leur commende et qu'ils luy doivent pour l'avoir trouvée douce de grâces et suffisance incomparable en l'amour qu'elle leur porte et au soin et peine qu'elle a pris à les eslever.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

5 mai 1636 – Paris
Marie de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je ne me résous de ne vous plus parler de mes indispositions qui se rendent si ordinaire que je n'aurois à vous entretenir d'aultre choze. La dernière a esté un grand mal de teste et de dentz avec un peu de fièvre, qui a fait que je n'ay point sorty de la chambre depuis l'arrivée de mon frère, qui fut mercredy au soir. Nous ayant bien surpris tous, car nous douttions bien fort qu'il se résolut à venir.

Je ne vous diray que peu de ses nouvelles, car quoy qu'il soit joye céans, il est si ocupé à recevoir et à rendre des visittes que je ne le voy comme point. Tout ce que je vous en diray, sera que luy ayant dit d'abord que c'estoit du Roy mesme que j'avois appris son changement, m'ayant mesme voulu faire voir un homme qui l'avoit veu à la messe. Il me dit qu'il eut esté bien malaisé, cela estant faux entièrement. Sur quoy je ne le pressay pas d'avantage, mais depuis luy parlant plus particulièrement de reliques, il m'a bien fait parestre avoir des douttes de la nostre et en beaucoup de chozes avoir de grande conformitté avec les papistes, comme au point de la transubstantation ; surquoy je luy dis ce que je puis, mais surtout le convie à ne passer pas plus oultre qu' auparavant, il ne vous eut veue comme c'est son dessein d'aller dans peu de temps à Sedan. Que faisant autrement, il tiendroît la méthode de tous ceux qui se révoltent qui ferment les oreilles à tous ceux de qui ils peuvent tirer la vérité, se jettant volontairement dans le précipice avec craintte mesme de trouver gens qui les en peut retenir.

Je ne say là dessus ce qu'il fera. Je croy bien que ce seroit son dessein, mais je crains qu'on l'embarasse de sorte qu'il ne se puisse desdir des chozes qu'on désirera de luy, qui est bien esloigné de la proposition de se desfaire de Sedan. Pardonnez-moy, Madame, si je ne vous entretien plus longuement, le lit que je n'ay quitté qu'aujourduy m'a rendu très foible. Je vous baize très humblement les mains en calité, Madame, de votre très humble et très obéissante fille et servante.

Marie de La Tour

Ce 5 mai 1636 à Paris.

Votre dernière en datte du 28 avril m'a esté rendue. Il m'est impossible d'y respondre ponctuellement.

Archives nationales, 273 AP 180

12 mai 1636 – Paris
Marie de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Je receus hier celle dont il vous a plus m'honorer par Mlle de Chelandre dont la venue me surpris bien fort, ne l'ayant nullement creu proche de venir icy où j'ay esté très ayse de luy donner logement pour y séjourner aultant de temps qu'elle voudra. Elle vit d'abord mon frère de qui la résolution a bien changé depuis huit jours, son voyage de Sedan estant tout a fait rompu sur le commendement que le Roy luy a fait de retourner en diligence en Holande. De savoir le séjour qu'il y fera, je croy qu'il ne le sait pas luy mesme, mais l'aparance est qu'il n'y sera pas long et qu'il a quelque opinion de retourner icy avant l'hiver, convié qu'il y est par tant de bonnes chères qu'il y reçoit quoy qu'il n'y ait point fait profession de sa religion romeine; n'y ayant point très assurement esté à la messe. Ce que je ne puis acorder avec sa déclaration que hauttement. Il fait de parole de croire tout leurs principaux point comme celuy de la transubstantation. Il dit pour raison à cela que s'il l'eut fait, on eut creu qu'il y eut meslé quelque interest du monde et qu'il veut que chacun croye qu'il ne le fait que pour Dieu dans l'aquit de sa conscience. Sur quoy l'ayant enquis si cy-après il y resentoit quelque trouble, le monde l'empecheroit de retourner des nostres. Il m' bien affirmé que non et que dès que quelqu'un luy feroit voir les chozes aultrement qu'il ne les croit. Il ne demeurera pas un moment en la communion de l'Eglize romeine.

J'avois pensé luy faire parler icy par un des ministres, mais l'ocasion qu'on avoit qu'il alloit à Sedan, fit juger que le choze se feroit là beaucoup mieux et à cest heure son partement est si pressé qu'il n'y a pas moyen de nouer ceste conférence. Sur cela, Madame, vous jugerez selon vostre prudence ordinaire si un voyage de M. Rambour ne luy seroit inutile, au moins vous seroit ce une satisfaction de ce que vous n'avez rien obmis de tout ce que l'on croit y pouvoir servir.

Je ne vous ay rien respondu de ceste lettre de la reine de Bohême pour ce que j'ay creu la choze hors de raison. Il ne se peut dire combien j'ay eu de desplaisir de la blessure du baron de l'Echelle et avec quel ressentiment si particulié à sa douleur du père et de sa mère à qui je prie Dieu de tout mon coeur leur en donner contentement. Mon procès ne s'avance point du tout et dit on que mes parties veulent reculer.

Faittes moy l'honneur de me croire, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante.

Marie de La Tour

Paris, ce 12 may 1636¹⁰³.

Archives nationales, 273 AP 180

23 septembre 1636 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à sa bru Eléonore de Bergh

Ma fille, la joye que j'ay de vous savoir un fils renouvelle tellement mes douleurs que je suis bien incapable de vous la représenter, n'estant plus propre qu'à pleurer mes malheurs. Cependant, je ne manque

¹⁰³ Dans sa lettre du 18 mars 1636 à sa mère, Turenne mentionne : "M. de la Trimouille partit-avant-hier pour aller en Bretagne. Je l'ay trouvé si deffait que je ne l'eusse pas reconnu. Je n'ay veu personne si changé. Ma soeur se porte fort bien. Elle a grande envie d'aller à Sedan. Ma nièce est le plus joli enfant que j'aye jamais veu". S. D'HUART, *Lettres de Turenne*, Paris, SEVPEN, 1971, p. 292.

point d'affection pour vous, ma fille. Dieu le say et avec quelle passion je luy demande ces bénédictions pour vous, et qu'il vous donne une très heureuse couche.

Vostre petite se porte parfaitement bien, les maladies quy ocmentent fort icy me donne bien des appréansions, mais nous sommes en la main de Dieu, lequel je suplye ardamment vous donner tout ce que vous désire,

Ma fille,

Vostre très affectionnée mère
pour vous servir
Elisabet de Nassau¹⁰⁴

A Sedan, ce 23^e septembre 1636.

Archives nationales, 273 AP 185

27 octobre 1636 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, puisque le Sieur de Chavagnac vous va trouver, je vous redirais encore que le tourment où me met vostre aveuglement, rant ma vye sy désolée et languisante que ma plus douce pensée : c'est d'espérer qu'elle ne peut plus guère durer, car commant pensés-vous que je ne puisse représenter que vous este dans un sy profond et efroïable, dormir sans avoir l'âme transpercée de douleurs d'une playe sy sanglante qu'elle acableroit et renverseroit tous mes sens, sy je n'espérois que Dieu en sa grande miséricorde vous réveillera, et que son courroux, qui paroist sy allumé pour vous engloutir, sera flêchy par les prières de tant de gens de biens quy, humiliés à ses pieds, implorent sa grâce pour vous, afin que vous puissiez encore estre regardé en cest compassion et illuminé de sa sainte congnoissance, en laquelle vous avés esté noury et eslevé par feu M. vostre père et par moy quy meurs d'affliction pour vous trop aymue de vous voir quitter la lumière céleste pour embracer les ténèbres des traditions des hommes an quelle confusion sur vostre fasse sy vous demeurez ferme dans la résolution de vous précipiter.

Au nom de Dieu, mon fils, pensez à ceste horrible cheute et ne provoquez point l'ire de celuy de quy les bontée vous randent innescusable et vous doivent faire penser sérieusement à vous quy me comblés de telle amertune que j'ay toujours les larmes aux yeux, n'y ayany plus que douleur et fraïeur : pour moy, cest l'état où le Sire de Chavagnac vous peut dire que je suis réduite, et dont vous pouvés tirer celle quy a tousiours esté avec tant de passion,

Vostre bien bonne mère.
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27^e octobre 1636.

Archives nationales, 273 AP 184¹⁰⁵

12 décembre 1636 – Noisy
Louis XIII
à Elisabeth de Nassau

Ma Cousine, ayant sceu que le Sieur Iustel s'en alloit à Sedan pour vos affaire, i'ay pris cette occasion sur la retraite de mon cousin le comte de Soissons, en ladite ville, de vous escrire cette lettre dont i'ay chargé le Sieur Iustel. C'est pour vous assurer de la continuation de mon affection, & de la confiance que i'ay en la vostre, au bien de mes affaires & service, qui me fait croire certainement, que vous ne permettrez pas qu'il se fasse rien dans la dite ville contre mondit service. Ledit Sieur Iustel vous fera entendre particulièrement mes intentions, qui ont tousjours esté & seront telles, que mondit

¹⁰⁴. Citée par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 305, note 2.

¹⁰⁵ Citée par Annick SAPIN, *L'Eglise réformée de Sedan des origines jusqu'au rattachement de la principauté à la France (1652-1642)*, Thèse de l'Ecole nationale des Chartres, 1974, p. 267.

cousin le comte de Soissons peut désirer avec raison. L'ay compassion de sa méprise & de sa faute, & seray bien aysé qu'il demeure dans les termes, qui me peuvent obliger à luy continuer les effets de ma bonté. Les occasions qui me donneront moyen de vous départir ceux de ma bienveillance, & affection en vostre endroit, me seront tousiours très-agréable. Je vous convie d'avoir cette créance, & prie sur ce Dieu qu'il vos ait &c.

Louis

A Noisy, le douzième décembre mil-six-cens-trente-six.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁰⁶

Instruction pour le Sieur Iustel
s'en allant trouver par ordre du Roy
la duchesse de Buillon à Sedan

Il fera entendre à Madame de Bouillon, que Sa Maiesté n'a pas trouvé mauvais qu'elle ait reçu Monsieur le Comte de Soissons en ladite ville de Sedan, parce qu'elle ne pouvoit juger qu'il eust aucun mescontentement, veu les grandes grâces que Sa Maiesté luy a faites, & les importans emplois qu'elle luy a donnez. Ce qui oste tout sujet de croire, que Sa dite Maiesté n'eust bonne volonté pour mondit Sieur le Comte.

Mais que le Roy se promet bien, que madite Dame de Buillon ne voudra pas que mondit Sieur le Comte se serve de sa demeure à Sedan, pour faire des pratiques dedans ou dehors le Royaume, contre le service de Sa Maiesté ; considérant qu'elles seroient d'autant plus dangereuses, que cette place est sur le bord de la frontière.

Ensuite, ledit Sieur Iustel à la dite Dame de ne permettre pas qu'il se fasse rien par de là contre le service du Roy ; rapportera assurance déterminée de son intention pour ce regard, de laquelle Sa Maiesté ne peut entrer en doute.

Il fera sçavoir aussi à Monsieur la duc de Buillon, le contenu du présent mémoire, & l'assurera de la confiance que le Roy a en son affection au bien de son service & par mesme moyen, à Madame la duchesse de Buillon, à l'estime que Sa Maiesté, fait d'elle, & de la bonne volonté qu'elle a pris pour l'un & pour l'autre.

Louis

Bouthillier

Fait à Noisy, le vingt-uniesme décembre mil-six-cent-trente-six.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁰⁷

25 décembre 1636 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à Louis XIII

Sire,

La lettre, dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer par le Sieur Iustel, m'a fait recevoir la plus grande ioye qui me peust arriver au monde, par l'honneur que Vostre Maiesté m'y fait, de me tesmoigner la créance qu'elle a de mon affection à son très-humble service, & de l confiance qu'elle y prend, sur le sujet de la venuë de Monsieur le Comte en ce lieu ; où i'employeray tousiours tout mon pouvoir, afin que Vostre Maiesté y soit servie selon ses commandemens, comme i'ay tousiours fait iusques icy. Je la supplie très-humblement de continuer à le croire ; & que ie n'ay remarqué que de très-bons sentimens à mondit Sieur le Comte ; & ma résolution de demeurer dans les termes, qui peuvent donner sujet à Vostre Maiesté,

¹⁰⁶ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, tome II, p. 14.

¹⁰⁷ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, tome II, p. 14-15.

de luy faire voir les effets de sa bonté, & l'honneur de sa bonne grâce. Je ne m'estimeray pas peu heureuse, Sire, si ie puis en ce rencontre contribuer quelque service, qui soit agréable à Vostre service, qui soit agréable à Vostre Maiesté, comme ayant tousiours eu pour but, en toutes mes actions, de dépendre de ses commandemens, & estre cruë de Vostre Maiesté,

Sire,

Très-humble, très-obeysante
& très fidelle servante
Elisabet de Nassau

De Sedan, ce vingt-cinquième décembre 1636.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁰⁸

1637 *Elisabeth de Nassau considéra que la mort de son petit-fils né pendant l'été 1636 était un jugement de Dieu. Elle s'inquiétait des agissements du comte de Soissons à Sedan, mais celui-ci était un esprit pullsanime et au début du mois de juillet il promit à son royal cousin de rester dans l'obéissance. Le 10 juillet 1637, Louis XIII adressa à Elisabeth de Nassau une lettre où il l'informait qu'à la suite des bonnes dispositions que manifestait le comte il l'autorisait à passer les quatre années à venir à Sedan.*

Turenne au début de l'année était à Neufchâteau dans l'armée de Candale et du cardinal de Lavalette. Il vint en avril à Paris pour régler ses affaires. Au mois de mai, il rejoignit l'armée de Flande. Il participa aux prises de Landrecies, Maubeuge et au siège de Damvillers.

Le 6 octobre 1637, Eléonore de Nassau eut la douleur de perdre sa fille Julienne à l'aube de sa trente-troisième année. Elle laissait deux petits garçons âgée de 5 ans et de 4 ans que sa mère éleva.

6 mai 1637 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, j'ay receu des lettres de vostre femme quy me mande sa grande douleur dont je la plains extrêmement et comme me la sachant bien représenter, je ne doute pas qu'elle ne vous soit aussy bien sensible et je pryé Dieu qu'il vous fasse la grâce que ceste perte vous humilye sous sa main puissante et que vous considérés bien qu'il ne vous a guerre laissé pour de ceste grande bénédiction dont vous vous estiés tant réjouy que d'avoir un fils. Hélas ! Que je vous l'ay aussy désiré, et par dessus toute les choses du monde Dieu m'en est tesmoing, mais l'affliction où vous m'avés mis, engloutit toute les autres et fait /2/ qu'il n'y a plus de joye pour moy, mais tout ennuy puis que je ne peux apprendre sa naissance sans larmes que vous m'avés réduite en pitoyable estat. Dieu vous en vueille toucher, le cœur le mien estant sy tendre à tous vos interest que je ne cesse de prier Dieu de vous regarder en ses miséricordes et vous donner en ceste affection, quy vous doit estre sy sensible, les vrays sentimens que vous devés avoir afin qu'il continue sur vous les bénédictions que je vous désire de tout mon cœur comme estant,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère

Elisabet de Nassau

Ce 6 may 1637.

Il y a longtemps que ceste lettre est écrite, comme vous le voirés par la date, mais il ne s'est point trouvé de commodité pour vous l'envoyer. J'ay receu vostre lettre du 4^e de mars depuis peu de jours, mais celuy qui ira la porter est sy méchant qu'il a esté banni >>>>>>>, mais j'ay modéré le jugement >>> où vous pourra >>>>>>>> >>>>> de nos nouvelles, mais je viens de savoir une occasion quy me donne le loisir que d'ajouter ce mot et bien à la hâte. Nous ne vous avons point encore appris de retour à Mastric. C'est tout ce que je vous diray. Je dis des nouvelles de vostre santé à vostre femme.

Archives nationales 273 AP 184

¹⁰⁸ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, tome II, p. 15.

10 juillet 1637 – Château de Madrid

Louis XIII

à Elisabeth de Nassau

Ma Cousine, comme ie veux croire que vous aurez contribué à la bonne résolution que mon cousin le comte de Soissons a prise de se remettre en son devoir, i'ay bien voulu vous tesmoigner par cette lettre, que je ne vous sçay point mauvais gré de ce que vous luy avez donné retraite à Sedan, & que ie trouve bon que vous le luy continuez encore pendant quatre années, s'il le désire. Vous assurant que ie ne vous donneray pas moins volontiers, que par le passé, les effets que vous pouvez attendre de ma protection, & qu'en vostre particulier vous recevrez en toutes les occasions, qui se présenteront, les tesmoignages de ma bonne volonté en vostre endroit, priant Dieu, & c.

Au chasteau de Madrid, le 10 Iuillet mil-six-cens-trente-sept.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁰⁹

15 juillet 1637 – Château de Madrid

Elisabeth de Nassau

à Louis XIII

Sire,

C'est le plus grand avantage, que ie pouvois recevoir au monde, que de voir par les lettres dont il a plu à Vostre Maiesté de m'honorer, qu'elle me croit avoir de l'affection & de la fidélité pour son très humble service, & que ie l'ay tesmoignée aux bonnes résolutions qu'à prises Monsieur le Comte ; en qui i'ay tousiourreconnu une si grande passion de se voir remis aux bonnes grâces de V. M. que ie n'y pouvois rien augmenter, par mes vœux & mes soins. Ie les employeray tousiours à rendre à Vostre Maiesté une obeyssance très-prompte à tous ses commandemens, & à luy faire paroistre durant la demeure, qu'elle aura agréable que Monsieur le Comte fasse en ce lieu, que l'on n'y respire avec luy, que d'estre maintenu en l'honneur de la bienveillance de Vostre Maiesté & de sa Royale protection, laquelle ie tiens pour la principale gloire & repos de la vie,

Sire,

de vostre &c

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 15 Iuillet 1637.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹¹⁰

17 aout 1637 - Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, vous serés bien estonné de n'avoir point de nos nouvelles mais vous aurés seu de Mastic comme Trouliart vous avoit esté envoyé pour vous en porter de bonnes, mais qu'il a eu ce malheur d'estre areté et mené prisonnier dans la citadelle d'Envers. Il avoit passeport, c'est pourquoy nous nous estonnons bien de ceste procédure comme vous dira le Sr. de Veine quy est obligé de prendre un grand détour piur vous aller trouver. Je croy mesme qu'il fera quelque arest à Paris cest pourquoy vous ne receverés celle cy de lon temps. Il vous randera comte de tout ce quy se passe ycy, et pour ce que la lettre que l'on vous envoioit du Roy a esté prise avec Trouliart. Je vous /2/ en envoye une cotype et de celle que j'ay receu aussy et m'a response toute chose ont esté rétablyes pour le commerce. Nos coches seront à Paris, comme de coutume comme vous dira particulièrement ledit de Verne lequel vous porte des copies vidimées des

¹⁰⁹ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, op. cit., tome II, p. 22.

¹¹⁰ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, op. cit., tome II, p. 22.

debtes de Liège. Vous ne ferés pas peu sy vous vous en faite paier. Je luy ay dit tout ce que je me suis souvenue avoir donné charge à Trouliart de vous dire extremement marye que vous demeurés tant à le savoir.

Je me suis résolue d'envoyer vostre seur aux bains de Bourbon¹¹¹, son mal luy continuant tousiours et les médecins tenant que celuy sera un souverain remeide. Dieu le vueille bénir, elle a bien eu de la peine à se résoudre de me quitter et mesme me voyant sy peu /3/ de santé, mais elle a creu qu'elle ne pouvoit pas mieux prandre son temps que cependant que sa seur de Roucy est près de moy. Monsieur le comte de Roucy luy preste son carosse et son lict et ses mullets. Le médecin de Monsieur le Comte fait le voiage avec elle par la permission qu'il luy en donne. Il nous fet c'est honneur quy n'est pas petit, nous luy en avons grande obligation et de ce qu'il prant vos intérêts si à cœur. Il a commandé à ses gens qu'il a envoyé à Paris de solliciter vos affaires, avec mesme soing que les sienes.

Je vous envoiois par Trouliart des lettres du Sr. Le Vasseur quy avoit esté ycy pour randre son comte mais il ne vous en disoit rien de bon, aussy bien estois ce point le temps, car huit jours après qu'il fut party les passages furent fermés, mais à ceste heure que les choses sont /4/ changées j'espère qu'il vous les pourra mander en meilleur estat de Veine s'en instruira à Paris.

J'eus hier des lettres de vostre frère de l'onsiesme de ce mois. Ils ont pris Maubeuge et se retranchent là autour. Il me mande sy je say de vos nouvelles et de celle du siège de Bréda, que je luy en fasse part, mais nous n'en savons que par les bruiets commeuns¹¹².

J'ay tousiours l'esprit sy travaillé de douleurs, mon fils, que je croy que cest ce quy diminue sy fort ma santé, que je n'ay plus deux heure sans qu'il m'y arive quelque changement et faut-il que ce soit vous quy me fasiés ainsy souffrir alors que je vous ay tousiours plus aymé que ma vye, et vous me la randés à ceste heure sy languisante et amère Dieu en est grande miséricordes, vous vueille toucher le cœur, et que vous /5/ puissiés estre encore en consolation et en joye à vostre pauvre mère que vous acablés d'ennuy, comme vous dira de Veine et tout autre nouvelle m'en remettant sur luy ne vous pouvant plus écrire qu'avec tant de larmes, que vous aurés pitié de celle quy a tousiours esté avec une sy violente passion,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 17^e d'oust 1637

Archives nationales 273 AP 184

31 août 1637 – Bourbon-Lancy
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à sa mère

Madame,

Nous avons fait tout le voiage sans aprandre de vos nouvelles. Ce qui m'empesche de le dire tout à fait heureux et Dieu m'en donne de bonnes. Ce sera une grande aide au remède duquel ie croy bientost user. Iay desia goûté de l'eau que ie trouve assez facile à boire. Ie pourray estre seignée aujourd'huy et commencer à en prendre mercredi ou ieudi. Nous sommes dans un assez beau logis, mais très cher payant pour cinq chambres et une cuisine dix livres par jour. Ils ne veulent rien rabatre de vingt sou pour cheval les vivres ne sont pas excessifs iusqu'à ceste heure mais il n'y a presque personne.

On attend demain Madame la comtesse de Sau et cette semaine Madame la comtesse d'Orval¹¹³. On ne sçait pas si Madame de Mommorency y viendra, y ayant esté depuis peu. On dit que Mesdames de Castille et Chalais y seront bientost. Iay eu grand peine à m'approcher si fort de Madame vostre seur, sans

¹¹¹ Bourbon-Lancy ville thermale de Saône-et-Loire.

¹¹² Cf. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 319-320.

¹¹³ Jacqueline de Caumont La Force, épouse de François de Béthune, comte d'Orval, fils cadet de Sully.

avoir l'honneur de la voir. Le luy en fis mes excuses de Tonnerre, d'où il ni avoit que sept lieues. M. le comte de Tonnerre¹¹⁴ m'en aprit des nouvelles. Il me vint visiter le jour de mon arrivée et le lendemain au matin Madame la marquise de Croisi¹¹⁵, sa belle-fille, me fit ceste faveur avec deux de Mesdemoiselles ses filles, qui sont fort belles. Elle est femme de celui que vous croyiez avoir espouzé la fille du conte de La Marck, et luy est fils de ce vieux comte de Tonnerre.

Cette /2/ iournée mesme, nous vinsmes chercher à un lieu nommé Veselé chez la seur de M. de Saumeze, qui est professeur à Leiden. Elle a marié une de ses filles à un gentilhomme qui est à Madame vostre seur¹¹⁶. Elle l'a esté voir depuis peu et fut à Montfort, qu'elle dit parestre en assez bon estat.

Passant par La Nocle, ie sceu que la Cène si devoit faire. Hier, nous avons eu ce bonheur. I'y fut fort civilement receue du seigneur du lieu et de deux de ses filles¹¹⁷. Ils sont proche parent du vidame de La Chartre¹¹⁸ et vivent en personne de conditions et fort riche. Ils me firent grand chère au disner. Elles tesmoignent avoir beaucoup d'esprit et estre bien touchée d'un malheur qu'elles ont semblable à celui du petit baron de Blet. M. Cherron sçait toute l'histoire ie croy que depuis qu'il ne les a veues leur deux plus ieune seur se sont fait enlever pour retourner auprès de leur mère.

Madame de Chavagnac a esté obligée de venir iusqu'icy sur un bruict qui court que Moulins ayant refusé de payer quelque contribution on envoie des troupes y >aurés comme ils voudront. Elle a craint ce fâcheux venu et partira bientost d'icy où elle est arrivée fort fatiguée aussi ; et elle venue aussi viste que nous, qui avons fait assez grande iournée et sommes de vendredi en repos qui lui a tant servi avec une seignée qu'elle se porte fort bien. M. de Chavagnac ne pourra point aller avec elle, n'ayant encore rien afin de M. du Gripel. On vient de lui /3/ envoyer et mis de calculer la despense que nous avons faite en chemin. Elle monte a peu près de trois cent trante livre. Celle d'icy sera plus excessive à cause de la cherté du logement. Je prins la hardiesse de vous informer de tout, croyant que vous l'aurez agréable, car toute mes actions, ni ma vie n'auront autre but que de satisfaire à l'obéissance à laquelle m'oblige la calité,

Madame de,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante
Charlotte de La Tour

De Bourbon-Lancy, ce 31 aoust 1637.

Archives nationales 273 AP 180

16 septembre 1637 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, depuis la venue de Deveine je n'ay point eu de vos lettres. Vous aurés eu des mienes par luy et sen ce que vous portoit Trouliart. Il me tarde bien de savoir qu'il soit arivé près de vous à quy j'ay escrit il n'y a pas encore longtemps par une femme quy s'en alloit à Mastric où le bruict est que vous este. Je n'en suis pas peu en paine et d'y savoir aussy vostre femme puisque l'on dit que Ruremonde est pris comme Venelo et que l'armée du cardinal-infante en est fort proche¹¹⁹.

¹¹⁴ Henri-Charles I de Clermont, comte de Tonnerre.

¹¹⁵ Marie Vignier épouse de François de Clermont-Tonnerre, fils aîné du comte de Tonnerre. Son frère cadet Henri-Charles II de Clermont-Tonnerre épousa en 1631 Marie-Charlotte de Luxembourg, veuve en premières noces de Léon d'Albert, duc de Brantes, frère de Luynes.

¹¹⁶ Marie Saumaise, femme de Théophile Gravier, sieur du Loyer. Leur fille Elisabeth épousa au temple de Charenton Philibert de Perrault, sieur de Sailly.

¹¹⁷ Guy-Philippe de la Fin, seigneur de La Nocle (Nièvre), de son mariage avec Charlotte de Saint-Gelais avait eu deux filles : Louise-Madeleine et Charlotte. Depuis 1622 M. et Mme de La Nocle étaient séparés pour cause de religion.

¹¹⁸ Guy-Philippe de La Fin était le cousin de Préjean de La Fin, seigneur de La Ferté et vidame de Chartres.

¹¹⁹ Alors que Frédéric-Henri de Nassau assiegeai victorieusement Bréda, le Cardinal-Infante pour sa part reprenait Venlo et Roermond.

Nous sommes icy en grande doeuil de la mort de Madame de Longueville¹²⁰. Monsieur le comte en est au désespoir. C'est une seur qu'il ay moit chèrement et qu'il espéroit voir bien yost icy. Je n'ay jamais veu /2/ personne plus affligé. Je pleuray bien hier auprès de luy dans la langueur où je suis. La tristesse ne m'abandonne point mais certe en un cœur plein de joye sa douleur eust araché des larmes tant elle est violente que ce prince avoit une tendre afecion pour elle. Je crains qu'elle ne préjudicye sa santé. Il tomba en fatigue hier trois fois. Je le vis au lict, c'est le père Gondy¹²¹ quy luy a porté ceste triste nouvelle. Il vint hier un gentilhomme de la part du Roy, un autre de Monsieur le Cardinal et force autre de prince et seigneurs. Sy les chemins estoit libre, je say bien que vous ne manquerés pas de luy rendre bien tost ce devoir.

Monsieur le comte de Roucy a perdu aussy sa seur unique¹²², quy luy est une perte bien sensible et quy a esté fort resenty de Monsieur le Comte /3/ quy a esté extrêmement surpris, car il ne croioit Madame sa seur en nul danger, n'ayant qu'une fièvre tierce. Dieu le vueille bien consoler. Il en a grand besoing. L'on ne le peut voir sans estre transye de douleur. Je m'assure que vous y pranderés grand part.

Mon fils l'on espère que Madame la Comtesse pourra venir icy quant elle sera un peu remise de ceste grande affliction. Nous y aurons bien une grande Court. Nous y avons depuis jedy Monsieur le duc de Simeren quy nous a bien surpris. Son logis n'estoit pas prêt à la ville. Il est icy tant que bien de l'incomodité il n'y seroit plus, sy Monsieur son fils se portoit bien, mais il est sy mal d'un grand rume que je ne luy ay pas encore voulu permettre de descendre. Il sera logé chés Bomaert où vous avés mangé la tarte de la Marye. C'est un sy bon prince qu'il reçoit fort bien ma mauvaise chère et Madame sa femme la meilleure princesse quy se puisse /4/ voir. Elle entent bien le Francès et mesme les prêches, mais ne le parle point. Ils ont mené ce que la Royne de Bohême désiront quy fut fait, cela sans aucun bruict.

Vostre frère est à Maubeuge, quy a eu grand soing de Beaumont, quy est au prince de Simay en considération de l'amitié qu'il say que sa belle-seur a pour Madame de Simay¹²³, rien n'y a esté gaté¹²⁴. Il me l'a fait assurer par son valet de chambre quy a esté icy devant La Capelle. Monsieur de Bussy a esté tué et Monsieur de Rambure sy blessé que l'on luy a déia coupé un bras¹²⁵. M. Brouce a repris Hixoy.

Je laisseray à M. de Comte le gouverneur d'icy à vous en dire les particularités et moy je vous diray que le Sr. le Vasseur me mande qu'il n'a encore rien fait en vos affaires. L'on ne sait point encore comme se toucheront ces vingt-cinq mille escus dont Deveine vous aura parlé, mais tousiours vous ferez bien de mander à quoy vous voulés que l'on les employe, sy c'est au debtes d'icy comme j'avois pensé. J'ay seu vostre seur arivée à Bourbon heureusement, Dieu mercy. Je ne say encore ce que luy feront les eaux, mais je say bien que de vous dépent tout nostre bien ou tout nostre mal. Au nom de Dieu pensés à vostre pauvre mère qui a tousiours eu un sy grand amour pour vous, que vous ne devés point faire descendre avec douleur ces chevaux blanc au spulcre, sy vous voulés que Dieu vous bénise comme l'en supplie tous les jours avec larmes,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 16^e septembre 1637

¹²⁰ Louise de Bourbon-Soissons, épouse de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, sœur du comte de Soissons.

¹²¹ Le futur cardinal de Retz.

¹²² Charlotte de La Rochefoucauld-Roye, veuve de Louis II de Champagne, comte de La Suze, sœur du comte de Roucy, est décédé le 6 septembre 1637.

¹²³ Albert de Ligne (1618-1643), prince de Chimay et de Croy, fils d'Alexandre de Ligne, prince de Chimay et de Magdalena van Egmond, époux de Claire-Eugénie d'Arenberg (1611-1660), baronesse de Caumont, fille de Philippe-Charles d'Arenberg, prince d'Arenberg, duc d'Arshot et d'Hyppolite-Anne de Melun, comtesse de Caumont.

¹²⁴ Cf. la lettre de Turenne écrite de Maubeuge le 30 août 1637.

¹²⁵ Monglat mentionne dans ses Mémoires que lors du siège de La Capelle Bussy-Lameth fut tué et que Rambures, blessé de trois coups de mousquet, pour lesquels il eut le bras coupé mourut peu de jours après de ses blessures.

Vostre seur, la comtesse de Roucy, a esté fort mal d'une palpitation de cœur, mais, Dieu mercy, elle s'en remet et grande¹²⁶ encore sa chambre.

Archives nationales 273 AP 184

27 octobre 1637 - Sedan
Elisabeth de Nassau
à son fils aîné Frédéric-Maurice¹²⁷

Mon fils, j'ay bien creu que dans ceste perte sy comeune que de vostre pauvre seur, la contesse de Roucy, vous y prandriés la part d'un bon frère, puis que vous en aviés tousiours esté fort honoré et chéry et tant qu'elle ne pensoit plus à vous qu'avec larmes. Hélas ! Que nous en avons répandu ensemble et que l'affliction que vous me donnés est bien toute autrement tranpersante que toute les autres. J'esprouve cela tous les jours, car elle cimente en lieu de salentir, n'y pouvant trouver de consolation. Mais en la perte de ceste bonne et chère fille, l'amour et la crainte de Dieu m'y en donne, et l'assurance qu'elle est bienheureuse, estant morte en sa grâce et ayant vécu avec piété et selon ses St. comandemens, mais pour vostre aveuglement /2/ et endursisement il me donne mille morts tous les jours, et telle fraieur et confusion que je ne respire plus que pour soupiner. C'est l'état où vous avés réduite vostre pauvre mère quy est à plaindre certe d'avoir perdu une sy bonne fille et avec tant de surprise, mais bien davantage de la douleur que vous luy fait souffrir en vous perdant, puisque c'est la grande amour que j'ay pour vous quy me la donne. Dieu vous vueille toucher le cœur pour sa gloire, vostre salut et ma consolation n'y en pouvant avoir pour moy que par ce moyen.

Je ne vous diray point combien peu de jours vostre seur fut malade, car je croy que vous l'aurez seu. Dieu me fasse la grâce de profiter en ce chatiment et veuille consoler Monsieur le comte de Roucy. Dieu a bien séparé un mariage bien heureux et sur lequel sa bénédiction a bien passé. Il me laisse mes deux petis fils¹²⁸, quy me font bien pitié, ils ne savent guère ce qu'ils ont perdu /3/. Je le resens bien pour eux quy y sont insensible.

Je ne vous écris plus que troublée, que mes larmes ferment mes yeux. Dieu vueille avoir compasion de vous et de moy quy ay tousiours este sy tendrement,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27^e octobre 1637.

Je vous renvoye des lettres de vostre frère et y en a ausy de M. Justel.

Archives nationales 273 AP 183

9 novembre 1637 – Maestricht
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Monsieur Rambour
Ministre de Sedan¹²⁹

Monsieur Rambour,

Comme j'ay tousjours pris une confiance entière en votre affection, j'ay creu en pouvoir tirer une preuve en cette occasion, bien que je sache que c'est une des choses du monde qui vous est la plus sensible, et qui vous apporte plus de desplaisir, mais qui d'autre costé m'est la plus à cœur, et me donne

¹²⁶ Garde.

¹²⁷ Cette lettre adressée " A mon fils, Monsieur le duc de Buillon " a été classée à tort parmi celles adressées par Elisabeth de Nassau à Turenne.

¹²⁸ Frédéric-Charles de La Rochefoucauld-Roy né en 1632 et son frère Henri né en 1633.

¹²⁹ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne fit imprimer cette lettre au pasteur de Sedan Abraham Rambour qui visiblement répond à la lettre de sa mère du 27 octobre 1637. Un exemplaire de cette lettre était conservée en 1936 à la B. M. de Charleville-Mezières, elle n'a pas été retrouvée.

le plus de peine, vous obligeant de dire à Madame mon changement et que je me voys cause de luy faire ressentir si violente, que je rachepterois de bon cœur de ma vie.

.../14/ fire les sentimes, ie me serois servy d'autres personnes pour aggrandir ce discours, y donner la forme, & l'appuyer de quantité de raisons claires & fortes : mais il aura son effect s'il vous fait cognoistre la confiance que ie prens en vous en un subject qui importe si fort à mon repos, duquel ie ne suis point capable tant que ie sçauray estre cause de troubler celuy de Madame. Dieu qui a eu soing de moy ne m'abandonnera en cette occasion , pourveu que ie ne me rende mescognoissant & ingrat des grâces qu'il m'a fait, ie luy demande ardemment qu'il vous comble des siennes ; qui sont les meilleurs souhaits & plus véritables que peut faire,

Monsieur Rambour,

Vostre plus affectionné à vous faire service.

F. M. de La Tour

De Maestrect, ce 9 novembre 1637

B. M. de Charleville-Mezières

1638-1639 *Fort de la présence du comte de Soissons à Sedan, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne améliora le 31 août 1638 la condition des catholiques à Sedan, donnant son accord à ce que les curés puissent être plus nombreux, neuf au lieu de cinq et autorisa quelques capucins Irlandais venus de Charleville à s'installer au faubourg de La Cassine¹³⁰. Toutefois ne voulant pas jeter de l'huile sur le feu, il garantit aux réformés de la ville leurs libertés et avantages.*

En 1639, une armée de l'Empereur avança jusqu'à Mouzon. Une armée Française ayant à sa tête Louis XIII vint à sa rencontre. Elle passa nons loin de Sedan. Elisabeth de Nassau marqua sa fidélité au souverain en allant lui présenter ses respects et ses compliments.

Après avoir servi en 1638 en Allemagne sous le duc Bernard de Saxe-Weimar, Turenne rejoignit en 1639 l'armée d'Italie commandée par le cardinal de La Valette.

6 décembre 1638 – Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, vous me tesmoignés avoir eu un souvenir de moi, lequel m'est bien nécessaire de me recomender à Dieu par vos prières. Je ne doute point que sa bonté ne les exaucé et qu'il me fera la grâce que ce temps de tentation ne le sera point pour moi.

Je lui supplie que M. le prince de Talmond¹³¹ recoive celle d'estre inspiré de son esprit, afin qu'il puisse aussi bien prendre le chemin de salut qu'il a fait celui de l'honneur et de la vertu dans le monde. Je m'assure que vous l'i assisterés avec grand plaisir. C'est une bénédiction que l'on ne peut encore espérer, si ce n'est de ceste puissance infinie qui travaille plus efficacement lorsque les hommes taschent à si opposer. Ce lui est un bonheur extrême d'estre agréable à M. le prince d'Orange.

La liberté a bien changé son humeur, laquelle paroissoit avant cela mélancolique et certes avec raison, car on peut dire qu'il estoit mal gouverné. Ce sera joye à Mme sa mère d'aprendre son établissement tel qu'elle le désiroit. Nous l'avons eue quelque temps icy avec tout le contentement qu'il est possible.

Elle a déploré avec nous le désastre de M. l'Electeur. Dieu veuille donner assez /2/ de constance à M. son frère pour fortifier sa foy et souffrir plustost la prison qu'une révolte. On peut bien dire qu'il est

¹³⁰ Annick SAPIN, *L'Eglise réformée de Sedan*, op. cit., p. 88-91.

¹³¹ Henri-Charles de La Trémoille (1620-1672), prince de Talmont, fils aîné de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, à la suite de l'abjuration de son père, au mois de juillet 1628, avait été élevé dans la religion catholique. Pendant l'été 1638 s'ennuyant à Paris, il s'était embarqué pour l'Angleterre et avait ensuite rejoint son oncle le prince d'Orange à La Haye.

temps qu'il prene pitié de leur désolation, mais nous voudrions qu'i retournat vers nous et nous ne pensons pas à retourner à lui, lequel par sa bonté conserve une assez bonne santé à Mme ma mère.

Je me réjouis d'apprendre celle de Mlle Rivet et la vostre en pareil estat et d'estre assurée de la bienveillance de tous les deux de qui je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Sedan, ce 6^e dé^{bre} 1638.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

19 janvier 1639 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, je fus bien estonnée quant le mesager me dit qu'il n'y avoit point de lettre pour moy et vous serés fâché de la négligence de ceux quy l'ont oublyé, je vous en envoie de vostre frère, mais vous n'apprendrés quère de ces nouvelles sy ne vous en dit non plus qu'à moy, mais j'en ay un peu appris par son garde qui a mené ycy deux de ses chevaux¹³², dont l'un est de son meilleur quy est en fort bon estat à ce que dit M. de Chavagnac. Pour l'autre il est en bien piteux. Je croy que c'est tout ce qu'yl a sauvé du naufrage. Le dit garde m'a dit qu'il estoit demeuré trois jours à Châlons et qu'il a fort mauvais visage que sa fièvre le travaille extrêmement et que par le chemin il la eu double carte. Il ne devoit estre que le 16 de ce mois à Paris. Il ne parle point du tout de venir ycy /2/. Je le conviray le plus que je pouray et par sa seur que je me résous d'envoyer à sa seur Madame de La Trémoille, quy m'en a fort conjuré afin de faire faire une bonne consultation de son mal. J'en seray plus en repos quant j'y auray fait tout ce que j'auray peu.

Sera une bonne commodité avec Monsieur le comte de Roucy quy sera à Paris dans dix ou douse jours. Il partit avant hier d'y cy et m'a laissé des lettres pour vous et pour ma belle-fille. Il n'a pas fait la moindre difficulté du monde de réduire sa rante au denier dix-huict, cela se fera en luy païant les aréages quy ne sont que d'une année. Il a esté fort caressé de Monsieur le Comte quy luy a tesmoigné estre fort contant de moy. Je suis très ayse toute mes intensions estant de luy plaire, il me fit hier l'honneur de m'envoyer sis grandes bouteilles d'eau de rose fort bonne, mais elle n'est que de Provence.

J'ay eu une grande dépaiche de /3/ Limousin. Il est vray que pour les principale chose on me renvoie aus lettres que l'on vous écrit que l'on a laissé toute ouverte afin que je les visse. J'y aprens les choses en bien mauvais estat et une entreprise bien téméraire en cause de Beaulieu de s'estre adressés à d'autre qu'à vous pour les régler. Je n'avois jamais veu ariver cela, j'en ay le cœur bien outré. Ce quy me soulage un petit, c'est que je croy que vous n'aprouverés pas leur procédure aussy est elle bien contre vostre octorité et contre ce que vous aviés tesmoigné estre de vostre volonté et sy fort contre moy que je me veux promettre que cela vous sera en consodération. L'on tient l'auteur de tous ces changemens trois ou quatre mutins de Beaulieu, quy ne prenent que pour préteste le zelle, car leur but n'est que la division. Ils ne se sont pas contentés d'avoir recours au parlement, ils sont allés à Monsieur de Vantadour demander son octorité au préjudice de la vostre. C'est dont à vous mon fils à faire congnoistre /4/ quelle est vostre intension, quy sera je croy que l'on vive en paix et en repos et non pas que l'on se déchire les uns les autres. Je tiens que contre Lirest il n'y aura point d'autre moyen que d'avoir recours au conseil du Roy afin que l'on soit conservé dans la liberté des édits.

Dans ce discours j'ay de sy triste pensée que je suis dans une émotion de douleur quy m'acable, car l'on voit bien que l'on croit vous plaire que de nous oprimer. Dieu vous vueille bien mettre au cœur de conserver la paix et l'union parmy vos suiets et les effets vous feront voir par sa Ste Grâce que vous n'en avés point de plus affectionnés et fidelles que ceux que l'on veut oprimer.

Vous voirés aussy par vostre dépaiche que le don des estas est en mauvais estat, mais j'espère que la déclaration de Monsieur le Prince y pourra remédier encore qu'elle ne soit pas en la forme que je l'ay

¹³² Cf. lettre de Turenne du 11 janvier 1639, écrite de Châlons-sur-Marne.

demandée /5/, M. de Prugne ne l'a jamais peu obtenir. Je croy que Monsieur Le Comte vous en dit les raisons et vous envoie copie de la dite déclaration et de la lettre que luy écrit Monsieur le Prince. Il m'a fait l'honneur de m'écrire aussy un mot, dont je vous envoie copie. Vous y voirés comme il croit avoir les mesme droits à Châteauroux que vous avés dans la vicomté, mais je m'assureur qu'il n'en rant pas homage au Roy et qu'il ne sont pas inféodés comme les vostres.

Dans la lettre que M. de Vassinhac m'écrit, il ne me parle que des mesme chose que vous mais succinctement hormis de ceste affaire du Sr. du Clusel quy me dit allyé de M. de Téobon et me recomande fort. Vous voirés les droits des uns et des autres, mais l'information charge Le Clusel. Il est vray qu'en ce país là, l'on en fait, où l'on fait dire aysément ce que l'on veut après. M. de Vassinhac se taint fort sur ceste défence au conseil de Turene de donner le droit de rétension de la rature. Je ne say pourquoy il se va aviser de cela /6/ car il ne s'en estoit pas plaint quant vous en fite le commandement. Il dit que l'on ne peut pas remarquer que l'on en aye jamais abusé et qu'ils ont en ce pouvoir dans leur commission il y a bien trente ans, et que c'est une flétriture que de leur ôter que sy vous y persistés qu'il faudroit leur donner une nouvelle commission que jamais il n'en ont donné qu'en faisant ocmenter vostre commission. Pour ce quy est de la roture je ne pensois point que l'on leur eust retranché leur pouvoir, mais que l'on avoit entendu des fils nobles seulement cela estant de tout autre considération. Il me dit aussy que l'on ne trouve nul titre pour la banalité des moulins dans la vicomté, que cependant ceux de vostre conseil de Paris veulent qu'ils trouve ce quy n'est point. C'est touchant ceste affaire de pannel dans la terre de Monfor et pour laquelle le Sr. de Moneuson s'estoit fait fort de trouver des titres à faute de quoy l'on suombera.

Je vous envoie un paquet de M. Justel, c'est pourquoy je ne vous en diray rien sinon que l'arest d'ordre n'est encore /7/ encore donné. Je ne pense pas qu'affaire soit plus traversé que celui là. Le Sr. Le Vasseur m'a mandé avoir touché de M. de Romilly quatre mille livre. C'est encore sur le cartier de janvier et avril de faire 1637. M. Heuft marchant ne s'est pas voulu contenter de ma promesse, de fasson que mon argent demeure inutile par le défaut de M. Maurice de n'avoir envoyé le récépissé. Mesdames de Banhon et Le Feron ont consenty de réduire leur rantes au denier dix-huict, en leur païant leur aréage quy n'est que d'une année. Cela est bien plus commode que d'emprunter de l'argent et changer de créancier. Pour MM. de Husson-Geraut et de Haye, ils ont désiré titre nouvel et que je m'obligasse et promise de vous faire ratifier ce que j'ay fait. Voilà bien une bonne partye de vos créanciers quy ont réduit leir rente. Sy les autres en vouloient faire de mesme seroit un grand plaisir.

Le Sr. Le Vasseur ne me mande point que Madame la Comtesse aye rien obtenu pour nous de Monsieur le superintendant. Il semble que Monsieur le Comte croye que c'est luy quy empêche quy ne soit payé de ces quatre vingt mille escus. On désire ny ne >>>> ces affaires 8/. Je n'espère pas que les vostres le soient. Il y a quelque temps que je n'en ay pas parlé à Monsieur le Comte et à ceste heure ce ne seroit pas le propre à propos que de le supplier d'en écrire à Madame sa mère. Le papier ne me permet pas de vous en dire davantage.

M. de Comte m'a fait voir vostre lettre, je trouve une grande cherté en ce salpêtre dont vous proposez en faire l'achat, mais je luy laisseray vous rendre compte de cela et vous diray seulement que je voy point de moyen de vendre de vos piereries qu'à fort vil pris. J'ay presque enuyé d'en donner une pièce à vostre seur quant elle ira à Paris afin qu'elle sen rande plus certaine, mais me semble que vous ne pourrés pas mieux employer de l'argent des bois de Francheval qu'à ce salpêtre et quy se pourront trouver icy et à meilleur marché que celui que l'on vous veut vendre. M. de Réal fut hier au bois et y mena un des échevins quy est sérieux, fort bo, homme et affectionné. Il m'a confirmé ce gran profit que l'on en tirera /9/ et vont jusque à soisante mille livre, cela est presque incroyable et sy cela se trouve vray, on auroit bien esté trompé à la vente des Francbois. Vous avés bien besoing de voir vos ouvrages et je ne pense pas que vous randiés inutile et icy cest fait. Ce seroit dix ou douse mille livre de perdu et bien du temps et de la paine. Il n'y a que vous quy puissiez bien résoudre cela.

Monsieur le Comte que j'eus l'honneur de voir hier me disoit qu'il vous vouloit convier à venir icy d'avant que d'aller à La Haye, mais je luy dis que je croiois que cela vous feroit tort. Je tiens que vous serés de mon opignon. J'achève ma dépêche à ce matin, afin de faire partir le mesager à son ordinaire,

mais j'ay peur qu'il soit retardé, car Monsieur le Comte me dit qu'il atendoit un gentilhomme de Paris, don je ne vous diray nulle nouvelle. Je say bien quy vous fait l'honneur de vous les dire et il en say bien plus que moy quy languissant dans la douleur ne laisse pas d'estre,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 19^e janvier 1639.

Pour l'affaire de Beaulieu, j'ay estimé que vous leur deviez écrire pour leur faire connoistre leur faute et les ramener à leur devoir. J'ay dit au Sr. Chadirac de dresser un formulaire de lettre auquel vous adiouterés ou diminuerés ce que vous vouderés. Adieu.

Archives nationales 273 AP 184

3 février 1639 – Sedan

Elisabeth de Nassau

à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, vous m'avés bien fait plaisir de commander que le mesager retournant prontement car encore que vostre mal n'aye esté qu'un mal de dens, estant sy violent. Je seray en paine jusque à ce que j'aye encore de vos nouvelles, car je crains que vostre écriture ne vous aye fait mal. Vous ne deviez point écrire du tout, je ne l'eusse pas trouvé mauvais. Vostre santé m'est trop chère et Dieu say aussy que pour vous revoir au chemin de salut, je donnerois mille fois ma vye que je passe dans des émotions de douleur sy amère que je m'estonne que mon pauvre corps ny sucombe. Dieu en l'abisme de ses compassions aura pityé de nous sy luy plait. J'ay tout mon recours à luy !

Il faut changer de discours et vous dire mon fils que je vous ay fait une fort grande lettre par ces guides quy est du dernier de janvier. Je l'ay fait à diverse réponse aussy est elle de trese pages, cela acourcira /2/ bien celle-cy, ayant appris peu de chose depuis, sy je voulois vous randre comte de tout ce que m'a dit le Sr. de Gagnac quy s'est passé en l'affaire de M. de Cleremont, il y avoit bien de quoy vous entretenir, mais je m'en remets sur luy quy vous écrira et puis vous en avés déia esté averty. Il est vray que luy qui a tout veu le peut mieux que personne. Vous ordonnerés donc ce que vous trouverés bon que l'on fasse. Mon dit Sr. de Cleremont demeure bien à faire réponse à Monsieur le Comte, quy luy a écrit sur ce sujet et quy a mon avis de qui sera fort l'affaire. J'ay tousiours creu que vous blâmeriés fort l'entreprise de ceux de Beaulieu, quy sera d'une dangereuse exsemple sy elle n'est réprimé, car en tous les lieux où il y a des broullions, il en voudront faire autant et ce sera une désunion pitoiable et où vostre octorité sera bien blesée, j'ay déia donné ma commission à Ostone et Stasquin¹³³. Et en tout ce que je tiens raisonnable, j'apuye M. Le Sec, le plus quy /3/ ce peut, mais le grand désir qu'il a que l'on fasse des choses bien remarquable l'emporte un petit et fait quelque fois des propositions jugées du tout inpossible, comme quant il vouloit entreprendre devant l'hiver de faire les deux bastions commencés sans matière, sans argent et assuroit que l'on ne manqueroit ni de l'un ni de l'autre, et cependant l'on a pas eu de quoy puis ce quy est fait seulement pour abatre le plus diligemmant que l'on pourra le bois et le faire porter, cela est bien nesesaire et faire au fons devant que de commencer l'ouvrage, car de faire tout en confusion, ne point paier, faire crier tout le monde, il n'en peut pas ariver de bien. Vous jugerés de tout cela sy plait à Dieu et y voudrés de l'ordre quy cède y est bien nécessaire pour la bonne volonté et la paine que prant M. de Real. Elle est bien à estrair et faut avouer qu'un autre n'eut jamais fait cela que luy, quy a grande adresse à ce qu'il entreprant. Il parle bien et persuade ce que d'autre ne feroit pas, mais il a desdis dessains au /4/ de là de ce quy se peut et ce doit vous en jugerés. Je vous en parle avec mon jugement acoutumé.

Je n'ay donné à vostre seur pour porter à Paris que le grand panache. Cela vous fera voir ce qu'il y a à espérer pour la vente de vos piereries. Pour le salpêtre, je diray à M. de Comte vostre volonté que je pronne fort. Leschernan m'a fait prier de vous dire un mot de son fils, quy s'en es allé contre son gré. Il a

¹³³ Ostone et Stasquin étaient des notaires de Sedan.

prié M. Rambour de vous en écrire. Il vous suplye de luy faire comander de le venir retrouver. Il a besoing de luy et say qu'il a une folle amour, quy l'achéveroit de perdre. C'est un bon homme à quy je m'assure que vous serés bien ayse de tendre la main en son affliction.

Je vous ay écrit pour le frère du Sr. Bac quy demande la capitainerye de Seonière qu'avoit son frère. Il a esté ycy. Je le trouve très digne de préférence. Il est fils d'un père qui vous a tousiours très bien servy à Argentat. Je vous prie de l'avoir en considération /5/. Le Sr. de Gagnac vous parlera de la judicature de Turene dans sa lettre, il m'a dit que l'on vous en offre douse mille livre et de contenter le sénéchal. Ceci vous fait voir que ce que M. Justel en avoit mandé estoit avec fondement. Ledit sénéchal est sy fort sur le bort de sa fose qu'il semble que l'on feroit mieux d'atendre après sa mort à en pourvoir et y a grande aparance que vous en auriés jusque à dix sept ou dix-huict mille Franc sy dès ceste heure il en vouloit donner quinze cela pouroit donner lieu d'y penser tousiours.

Je croy que vous feriés bien de ne vous hâter pas sy fort afin de voir sy quelque autre en feroit des ofres. Il vous écrira aussy pour le consulat de St-Céré, mais me semble que c'est une afaire à faire sur le lieu. Je vous ay mandé par mes précédente que la sentence d'ordre est donnée, mais pas encor exécutée. Dieu vous donne de faire heureusement vostre voiage en Holande et tout ce que vous désiré du plus profont de son cœur,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 3^e février 1639.

Monsieur de Mouson m'a mist donc ces deux cents resdaller, mais je croy quy s'est oublyé en partant, car deux jours auparavant il m'en report parle. Le Sr. de Kinschot dit estre fort mal payé de mes rentes. Sy vous y donnés quelque chose je vous prie de vous y employer et je voudrois bien qu'il mennoit ses contes. Je n'en ay point eu depuis l'année 1635 au moins >> a t-il en cour 1636 et 1637. Je luy en ay écrit plusieurs fois sans avoir réponse.

Archives nationales 273 AP 184

14 février 1639 – Paris
Charlotte de La Tour
à sa mère

Madame,

La visite que mon frère de Turenne est allé rendre à Ioan de Vert aujourdhui m'empeschea de vous informer de ses sentimens sur la propositions que vous me commendez de luy faire. Je vois bien de la difficulté à l'exécuter. Si sa santé luy permet, il fera le voyage d'Italye en aoust, qu'il auroit peine a en faire un autre, si ce n'est pour avoir l'honneur de vous voir. En l'estat auquel il est, il luy seroit pénible de coure la fièvre. Il n'use point de remèdes et dit que les advis des médecins sont si différens qu'il ne sçait lequel suivre. On luy conseille de ne prendre parfois que du sené. Il ne le désaprouve pas son acier qu'il ne devoit avoir qu'à se soir n'y a pris la nuict. Ce changement donna quelque espérance de guérison. Il ne se plaint plus de mot de costé et fut hier à Charenton. M. Drelincourt le satisfit fort. Il ne fera pas le voyage d'Italie et fort /2/ à contre cœur que l'on le croyoit. M. de Chavigny luy a promis de le faire payer de sa pension. Il s'est trouvé du linge de table qu'il ne pensoit pasavoir mais il manque de chemise.

Je n'ay veu qu'une fois M. de Thou et si peu, que ie ne me pus mettre sur le discours de son entretien avec M. Héraut. La transaction ne se void point encore. Il a fort parlé à M. Iustel de ce mémoire que ma seur de Duras vous donna. Il dit que si il ne contient que ce qu'il a ouy dire que vous n'avez rien à craindre. Madame, ie ne sçay si vous trouverez à propos de luy envoyer. Il vient tous les iours me voir et ne me fait pas paroître de grands mescontentement. Il blasme bien les désordres de la vicomé et n'y iuge pas encore de bons reméides ny que la recherche que le frateur de Beaulieu fait de la mort du pensionnaire vous soit préjudiciable. Il dit qu'il vous en a mendé les raisons et que le procès des moulins n'est pas prest à iuger.

I'ay touché mille livre du Sr. Le Vasseur lesquelles i'ay employées à payer mon licet lequel en coûte douze cent et quelques autres achats que i'ay faits. Il croit pouvoir acquiter vostre mendast avant mon partement si bien que ie vous supplie /3/ très humblement. Madame me faire l'honneur de savoir si quelque marchands me pourroyent donner mille escus, à Sedan ie leur ferois rendre. Icy où ie n'ay encore fait nul achat pour vous n'ayant pas seulement trouvé à la foire des étuis dorés.

Mme de Longueville m'y a mené une fois. Nous y iouasmes divers petite chose et y gagna une corbeille d'argent a peu près de la valeur de l'argent que i'y ay déboursé. Je la vis danser samedy à l'hostel de Brissac où ie passe pour incognu, elle y paressoit fort et avec bonne grâce. Elle est beaucoup plus gaye qu'elle n'estoit les autres fois aux abords et tout ce qui se peut civile. M. son père prit la peine de venir icy dimanche, ne l'ayant veu que ceste fois ie ne luy oze parler du capuchin.

Mademoiselle nous vient de faire cest honneur là aussy. Je luy fis faire la révérence vendredy et à Mme de St-George vos compliments. Elle m'en fit force pour vous Madame. Sa coiffure n'est qu'une cale de crêpe doublé de velour. Elle dit que la Reine la trouva bien. Le secrétaire de M. le Prince n'a pas encore eu le temps de luy parler touchant l'exemption de la vicomté, mais il iuge qu'il fera difficulté de signer celle que l'on avoit /4/ désiré faire que l'on luy fait déclarer la volonté du Roy, laquelle il dira ne cognoistre pas assez bien et puisque n'ayant attiré que quelque terres, il ne voudra parler que de celle là qu'il fera pourtant tout ce qu'il pourra pour l'obtenir.

I'envoye à Mme ma belle-seur l'arrêt que l'on a donné depuis peu en faveur de M. de Loirsil. I'en mets aussy un dans vostre paquet, Madame, on le croit bien innocent icy, où on ne dit rien à M. de La Moussaye du retrait dont on luy avoit fait peur. On luy conseille de n'en faire pas semblant. M. de Roucy se porte fort bien. Ce m'est un grand plaisir d'aprandre ses fils en mesme estat. Je crains de ne leur rien porter, car ie ne voy rien propre pour eux.

I'oubliais il y a huict jours de vous faire la response de ma seur¹³⁴, qu'asseurément on n'avoit pas beu la quantité de vin dont on avoit donné le certificat, mais qu'elle advira, que si on luy ent demandé, elle l'eust donné de sa main. Se sentant fort portée à obliger ses proches, quand il ne luy en coûte rien et que ce n'est que constre des gabeleurs, mais elle les pensoit aussy odieux qu'ils sont en France. Elle se fera seigner demein /5/ et purger après pour prévenir les maladies qui ont accoutumé de la prandre au printemps. M. son fils, qui est icy, est de fort belle taille, d'humeur honteuse en compaignye¹³⁵. Il a demendé permission de lire la Bible. Je ne l'ay point du tout entretenu en particulier, ny veu M. de Charnisé¹³⁶.

On dit Gagnac réduit en grande nécessité. M. de Mesière luy a donné des chemises. Je ne luy iuge point de bons sentimens, car il recherchera les personnes qui luy pourroyent confirmer. Je n'obmettray nul soin pour tacher de le retirer et de me guérir afin d'avoir le bonheur en ma vie qu'elle ne vous soit pas ennuyeuse. Dieu vueille prolonger la vostre selon les souhait de celle qui se sen comblér de vos bontez, et n'avoir pas plus grande ioye au monde que d'avois l'honneur d'estre,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissante fille et servante.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 14^e février 1639 /6/.

¹³⁴ Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille.

¹³⁵ Louis-Maurice de La Trémoille, second fils de Marie de La Tour d'Auvergne, élevé comme son frère aîné dans la Religion catholique.

¹³⁶ René de Menou (1578-1651), seigneur de Charnizay, disciple du célèbre écuyer Antoine Pluvinel, avait été choisi en 1632 par Henri de La Trémoille pour être le gouverneur de ses deux fils. En 1634, Henri de La Trémoille lui confia la charge de gouverneur de Thouars qu'il exerça pendant dix ans.

Madame de Chevreuse est attendue, ayant obtenu une abolition très ample¹³⁷. La Reine d'Angleterre est acouchée d'une fille morte¹³⁸ et elle a esté fort mal. Mme Strange a esté plus heureuse¹³⁹. Dieu luy a donné un fils. Le bruit est que M. son beau-père est mort¹⁴⁰. M. de La Valette a esté crié. Il n'y a que de l'hostel de Soisson que Mme sa femme n'a point esté visitée.

Archives nationales 273 AP 180

21 mars 1639 – Paris
Charlotte de La Tour
à sa mère

Madame,

Je remarque bien que de loin il est difficile d'écrire exactement l'estat d'une mauvaise santé et que i'obmets force circonstances de celle de mon frère de Turene. Sa fièvre est tousiours changeante son apétit pas bon. Il se promène tous les iours nonobstant une tisane dont il est obligé de boire deux verres tous les matins. Elle est composée de tamarins et de sené et quelque fois de casse et elle le purge sans incomodité. C'est le seul remède dont on est convenu de luy faire user et que l'on ne doit plus employer celuy de la seignée à ceste heure. Madame sa paresse est plus excusable qu'à l'ordinaire. Il se promet que vous luy pardonneriez, si il n'est bien guéry. Il n'y a pas aparence que l'on envoie en Italye. Il n'a encore rien touché de sa pention. Sa lettre d'eschange est venue d'Auvergne. Il vous supplie très humblement que si ses chevaux viennent de Holande de les vouloir garder iusque ce qu'il ait pris une résolution. Celle /2/ de vous aller trouver ne ce peut certainement exécuter si tost pour luy, mais pour moy i'espère dans quinze iours avoir l'honneur d'estre près de vous et satisfaire mieux de parolle que par écrit à tout ce qu'il vous plaict de savoir.

On a mendé de La Haye la bonne réception que M. mon frère y a receue et chacun le dit icy, où on a appris que le régiment de M. de Candale a esté donné à M. du Bua¹⁴¹. Il est bien heureux. Si i'eusse scieu que M. de Trasy que i'ay trouvé ce matin à l'hostel de Soisson s'en alloit partir, il vous eut Madame porté de mes lettres. Je n'y ay appris aucune nouvelle.

Je ne voy guère d'espérance que M. le Prince donne la déclaration que vous désirez, car il si tesmoigne contraire. Il doit partir très tost et tous les généraux d'armées aussy. Il continue ses poursuites pour le retraict de Quintin¹⁴². M. de La Trémoille l'a fait signifier au nom de M. son fils, si bien que M. de /3/ La Moussaye les laissera desbatre, mais Mme sa femme prend ceste affaire si à cœur qu'elle continue à se trouver mal. Il y a de ses lettres pour vous Madame et que ie m'asseure elle exprime ses inquiétudes.

¹³⁷ Il s'agit d'une fausse information, Marie de Rohan-Montbazon (1600-1679), duchesse de Chevreuse, qui en septembre 1637 était sortie précipitamment du royaume, n'y pu revenir qu'après la mort de Louis XIII.

¹³⁸ Henriette-Marie de France avait donné le jour le 29 janvier 1639 à Whitehall à son septième enfant, une fille prénommée Katherine, décédée le même jour.

¹³⁹ Charlotte de La Trémoille, lady Strange, avait donné le jour le 7 janvier 1639 à son huitième enfant qui fut prénommé Edward.

¹⁴⁰ Il s'agit d'une fausse information William Stanley, 6^e comte de Derby, beau-père de Charlotte de La Trémoille mourut en 1642.

¹⁴¹ A la suite du décès du duc de Candale, le régiment d'infanterie qu'il commandait au service des Etats des Provinces-Unies fut donné à Philippe-Henry de Fleury de Culan, seigneur de Buat.

¹⁴² A la suite de la vente le 18 janvier 1638 du comté de Quintin par Henri de La Trémoille à son beau-frère le marquis de La Moussaye, le prince de Condé cousin-germain du duc de La Trémoille à la prière du Cardinal de Richelieu avait intenté une procédure de retrait lignager. Pour pouvoir entrer en possession du comté de Quintin, Monsieur et Madame de La Moussaye durent se soumettre à un véritable *diktat* : ne pas résider à Quintin plus de 15 jours de suite et cela seulement quatre fois par an, ne pas y faire célébrer le culte, ni n'inciter des catholiques à changer de religion, ne pas nommer d'officiers réformés, ni ne vendre de biens à des réformés. L'accord fut signé le 27 juin 1640 par la marquise de La Moussaye se portant garant pour son mari. Après la mort de Louis XIII, les La Moussaye obtinrent la levée de ces interdictions à l'exception du droit de célébrer le culte à Quintin.

M. de La Serre ne m'a point encore fait savoir s'il a eu response aux siennes. Ses voyages à Sedan ont causé bien des chagrins à M. Justel par le rapport que l'on luy a fait que l'on luy monctroit les advis qu'il donnoit avec assurance que l'on ne les suivroit pas il ioinct force autre plainte à celle là contre M. mon frère et mille contre vous Madame. Je fais ce que ie puis pour satisfaire son esprit. C'est luy qui m'a dit que la partye de M. de Valigny avoit esté retenue sur les deniers que l'on devoit envoyer de Negrepelisse, ie l'oblige à aller parler à M. de Remfort qui le désiroit avant que de dresser la déclaration que Sedan n'est point compris dans les deffenses pource qu'il dit n'avoir point cognoissance des privilèges, mais il ne faut plus parler de ceste affaire puis qu'elle est expédiée avecq est celle du payement du cheval dont ceux de la vicomté firent dont à mon frère de Turene, mais /4/ ie creignoys que l'on n'eust pas laissé de vous en compter quelque chose, ma lettre servoit de mémoire car i'y nommois toute les hardes que ie vous envoyois et me semble Madame que vous me faite mention de toutes que ie suis bien aise d'aprandre à vostre gré. I'ay fait ce matin emplete de mohère pour vostre ongreline et les robes de vos filles. Je la croy encore plus belle que celle de Mlle des Deux-Ponts. Je vous en avois acheté de l'autre, mais ie tacheray à m'en deffaire. I'ay eu aussy du tafeta noir à cinquante six sou. I'en ay pris quinze aune pour vous Madame mais ie ne mets rien au hazard que les loquets sur ce que vous prenez la peine de me mender que la caisse a esté ouverte ; Cependant il faudra que dans huict iours toute mes hardes soyent portées. Je n'aymerois pas à les perdre. Je n'aurois pas d'argent à en racheter ayant dessendu près de mille escus.

I'ay vendu mes grands boutons de diamens treze escus pièces par l'advis de ma seur, laquelle ne receut que dimanche au soir la lettre dont /4/ vous l'avez honorée. Elle ne m'a pas dit si elle vous y faisoit response ny en quelle estime elle a M. Pinon. Elle se porte fort bien et gagna mercredy un procez avec aparances d'avoit bientost mesme succez de plusieurs autres, tous les commissaires estoyent contre elle. C'est un bonheur extraordinaire qu'elle l'a gagné. Celuy de M. de Duras a encore esté partagé à Castre. Il est renvoyé icy et le vostre remis à Pasques. M. de Blerencourt sollicite avec grand soin M. de Nouvion. Je l'en remercieray de vostre part. Je ne l'ay point veu Madame de Rohan et moy ne nous estions point encore rencontré qu'aujourd'huy que ie l'ay trouvé chez elle.

Il y a quelque temps que Mme la Rengravine est en Normandye. Elle a son frère icy que leur donne beaucoup de peine. C'est un estrange homme comme ils en parlent. M. de Machaut est de retour de Beausse.

Il ne se fait rien /6/ en l'affaire de St-Jean on doit consulter sur celle du comte de La Marck. M. Justel vous en escrira particulièrement. Vostre coiffe ne m'a point encore esté rendue. Je tascheray d'en avoir une qui vous soit propres. On n'aura guère de temps à faire la ongreline de Mme ma belle-seur. On la despeschera. La dentelle n'a esté rendue qu'après vos lettres du coche. Il ne se trouve point de boites comme vous les désirez pour des petis pots. I'en recouvriray plus aisément. On ne veoid pint aussy de gans d'Engleterre.

Je ne vous rends point, Madame, les remerciements de M. le comte de Roucy. Il espère luy mesme aller satisfaire à ce devoir et ne peut assez louer vos bontés des soins qu'il vous plaist prandre de ses petis qu'il souhaite assez sage pour vous divertir. Il a grand regret que l'on luy ait menqué de promesse de luy envoyer des orangers. Ma nièce mérite bien l'honneur que vous luy faite de l'aymer. Elle a tousiours ceste humeur douce qui vous agréé tant. Je vous /7/ ay fait faire un chandelier bien ioly, mais il coute quarante trois livre. S'il ne vous plaist, ie le retiendray pour moy. Vostre bourlet est commandé. Je vous rends un compte bien confus et faut encore adiouster que ie n'ay rien ouy dire de Savoye. Vous me pardonnez mes deffauts avec autant de bonté que i'ay de passion de m'en pouvoir corriger. Dieu me fasse la grâce de vous aller tesmoigner par tout mes actions que ie n'estime au monde que la calité de,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissante fille et servante.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 21^e mars 1639.

27 juin 1639 – Sedan
 Elisabeth de Nassau
 à André Rivet

Monsieur,

Je me sens bien obligé de ce qu'ayant permis à vostre second fils¹⁴³ de venir voir Monsieur du Moulin, vous luy avés commandé de me voir et m'assurer de la continuation de vos bonnes volontés, dont j'ay tousjours fait beaucoup d'état et d'estime et n'y ay point veu de la diminution pour vostre silence, m'estant aise de juger d'où en procédoit la cause, mais je me sens tousjours de n'estre point oubliée en vos bonnes prières desquelles j'ay tant de besoing puis que cest de Dieu seul que je puis attendre le remède aus maux quy me tiennent en perpétuelle douleur. Il aura pitié de moy en ces grandes miséricordes, sy luy plait.

Je me sens bien obligée à l'honneur que Madame ma belle-seur me fait d'avoir parlé de moy /2/ à mon fils et de luy faire reproche de m'avoir ôté ma petite fille¹⁴⁴, où j'avois mis mon affection et en l'âge de trois ans où il n'y avoit rien à craindre pour luy, quy a voulu des promesses de moy que ma conscience ne m'a peu permettre. Madame ma belle-seur a bien jugé que ce me seroit encore un surcroit d'affection. J'en suis sy comblée que c'est ce quy me retient de luy rendre sy souvent des devoirs et craindroit aussy qu'ils ne luy soient point agréables et je prendray la liberté de vous dire que ce quy me le fait croire, c'est le lontemps qu'il y a que je n'ay esté honorée de ses lettres quoy que je n'ay pas manqué de luy tesmoigner par les mienes la part que je prens à tout ce quy luy touche. Ce que je feray toujours et priray Dieu de tout mon /3/ cœur pour sa prospérité comme sa très humble servante. Je vous suplye m'obliger tant que de l'en assurer et me conserver aus bonnes grâces de Monsieur son fils et Mesdamoyselles ses filles, de quy j'oy dire bien des louanges. Je loue Dieu et luy demande toute sorte de bénédictions pour eux et l'ocasion de vous tesmoigner avec quelle affection je vous honore et suis fort véritablement,

Monsieur,

Vostre humble et très affectionnée à vous faire service.
 Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27^e juin 1639.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

20 juillet 1639 – Sedan
 Elisabeth de Nassau
 à son fils aîné Frédéric-Maurice

Mon fils, j'ay appris de ma belle-fille non sans trembler vostre espouvantable cheute. Le Seigneur vous garentit de bien des dangers. Son St. Nom en soit bény éternellement. Sy ceux de vostre corps me touchent sy sensiblement, jugés à plus forte raison comme ceux de vostre âme, certe j'en suis en perpétuel tourment et n'y a plus de joye au monde pour moy tant que je seray en ceste douloureuse engoisse. Mon bon Dieu vueille vous regarder en ces miséricordes. Mon fils il vous fasse la grâce de profiter dans les avertisemens quy vous donne de bien penser en luy et que le bien craindre et servir selon ces commandemens est le tout de l'homme. Ma belle-fille ne me dit point sy vous avés fait quelque remède après ceste cheute. Je la prie de me le mander. Je croy que vous vous serés bien souvenu de boire de l'eau cetuy là est bien souverain et bien expérimenté et bien aise. J'ay bien loué Dieu de la savoir délivrée de sa

¹⁴³ Claude Rivet, sieur de Mondevis, le second fils d'André Rivet, était allé à la messe à la Pâques 1629. Le 12 juin 1639, Claude Rivet se repentit devant l'Eglise de Charenton " du scandale qu'il avoit donné d'aller à la messe " et retourna dans le giron de l'Eglise réformée. Lettre du ministre Jean Mestrezat du 12 juin 1639 à André Rivet. Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 301/63 publiée par Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629, op. cit.*, tome II, p. 134.

¹⁴⁴ Elisabeth de La Tour d'Auvergne, fille aînée de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, née le 11 mai 1635.

facheuse fièvre tierce. Je craignois que vostre partement la luy prolongeroit /2/. Je la croy à ceste heure à Spa.

Il y a huict jours que je pensois dépaicher le mesager, mais Monsieur Le Comte ne l'a point voulu et à ceste heure il désire bien qu'il puisse faire diligence. Je vous envoie copie de la dépaiche que j'ay faite à la Court, qu'il a trouvé bien à propos que je fisse. Je l'adrese à Monsieur le comte de Roucy quy m'y fait la réponse que je vous envoie. Je luy mandois que depuis que j'avois fait représenter au général Picolomini comme la protestion et les privilège ne permettoient de luy donner des vivres qu'il n'en avoit plus fait nul instance en quoy il ne nous avoit pas peu obligé ayant de force à la main il semble par la réponse de M. le comte de Roucy que l'on demeure satisfait de moy mais quant j'auray eu celle du Roy et de Monsieur le Cardinal et de M. de Noiers, l'on le jugera mieux. Il devoit revenir à Roucy quant le Roy seroit à Nostre Dame /3/ de Liesse. Il a dit à Bataille, que je luy avois envoyé, de le retourner trouver vandreedy ou samedy prochain pour luy donner la dépaiche qu'il auroit retiré.

L'on croit que le Roy viendra à Mouson, Mesièrre et Charleville, mais cela s'est souvent dit sans qu'il soit arivé. Sy s'aproche comme cela, je crains que l'armée ennemye ne vienne aussy et que l'on aye à souffrir. Dieu nous garentira de tout mal sy luy plait. J'eus l'honneur de voir Monsieur Le Comte hier. M. de Sardiny estoit avec luy et avoit commandé au gouverneur de s'y trouver. Ce quy m'estonne ce fut qu'il mena Monsieur de Riche, à quy je voy bien qu'il ne celle rien. Je croy que vous le trouverés estrange aussy bien que moy, qui ne voy point d'aparence que nos intérêt peussoit estre les siens et mesme il y a trois ou quatre jours que Monsieur Le Comte me parloit de luy comme croiant qu'il luy cachoit les choses /4/ qu'il traitoit et me disoit cependant n'en estre pas mary, ne désirant pas sans meller pour des considérations que vous pouvés vous représenter ; mais tousiours ceste procédure me fait encore plus trouver esteange que des son coté il ne luy celle rien. De vive vois, je vous en dirois davantage.

J'ay eu des lettres de vostre frère du dernier de juin¹⁴⁵, quy me mande que son train estoit arivé à Maringue, où il estoit encore, et que la fièvre qu'a eue le Sr. du Gripet l'a empaiché d'aller à Oliergues, mais qu'il s'y en alloit à ceste heure. Il dit que sa santé est assés bonne, mais qu'il a tousiours la rate dure et la ventre plus gros quy ne deveroit avoir et qu'il la laissera afermir devant que d'entreprendre son voiage d'Italie.

Cependant Bataille dit que M. de La Croisette, qu'il a veu à St-Quintin, luy a dit qu'il avoit passé. J'ay paine à croire cela. Il me mandoit avoir receu grande civilité de MM. de Riou et quy l'estoient venu voir en corps, qu'il les en avoit esté remercier qu'il reconnois /5/ qu'il y a une grande affection pour vostre maison en ce país là. Je croy vous avoir mandé qu'il avoit esté à Clermont recomander l'affaire que vous y avés pour quelque paroisses de la vicomté.

L'on vous envoie copie de la dernière dépaiche que j'ay faite à Turene. Je me remettray sur le Sr. Chadirac à vous dire en quel estat sont les affaires de ce país là et vous en direz quelque chose par la lettre d'Endrieu que j'ay veue pource que je la receu sans qu'il en eu pour moy. Je suis après à voir sy l'on pourra faire de paiement ou une partye à Madame de Roqueloire et y employer les quinze mille livre d'ycy des Francbois que M. de Celle doit donner à Paris et l'on les fera toucher ycy à l'argentier de Monsieur le Comte.

L'on comance à vendre un peu de blé. Il y en a déjà pour deux mille escus. J'avois envye d'en paier la mesme somme que l'on doit ycy à intérêt à Madame de Tarette, mais /6/ j'atenderay encore dix ou douze jours, et serois bien ayse de savoir sy vous voudrés que l'on les emploct à autre chose. L'on doit de vieillis partis à des marchans d'ycy quy demande fort d'estre païés, mais cela ne court pas d'intérêt et puis avec mille escus l'on n'en avenceroit bien le paiement. Les afermés se sont fait assez bien mais non pour la belle aparance qu'il y avoit que l'on croit quy sera trompeuse et j'ay veu des espis extrêmement brunes et quy se mettent tout en poudre, cela estant il y a de quoy estre content de ce que l'on a eu. Les dimes ont monté cinq cent livre plus que l'autre année, mais je laisseray à vous dire cela par Trouliart.

Pour vos ouvrage la confusion y est sans s'en pouvoir tirer. M. de Real y prant une paine quy à la vérité doit couvrir beaucoup de défaut, aussy croit-il bien sy tacit comme il fait, que l'on s'en doit reposer du tout sur luy, cependant l'on ne paye pas tout comme vous l'entendés /7/. Il propose encore de prendre

¹⁴⁵ Cette lettre de Turenne du 30 juin 1639 n'a pas été retrouvée par Suzanne d'Huart.

de l'argent à intérêt, ce que je désapprouve du tout car sy s'estoit du bois quy fut mené dans la ville et quy y fist deu, je n'y ferois pas de difficulté, mes l'argent qut prétent faire, c'est de charbon dont le bois est encore dans le bois, de fasson que je n'y vois pas d'aparence. L'on est bien eslongné de vous rembourcer de vos avances, cependant vous m'aviés dit que vous entendiés l'estre petit à petit. Le bastion du moulin est au cordon. L'on travaille à la courtine où il y a déia trois ou quatre ourdons. Je ne pense pas que vous le teniés plus avancé que cela sy vous eussies laissé vostre volonté parestre, mais eussies fait un grand bien.

Je vous envoye des lettres de M. Justel. Le Sr. Le Vasseur se contente de me dire en quel estat sont vos affaires. Il croit que vous serés réassigné toute l'année 1635, et pas la /8/ recomandation de Madame la comtesse quy nous a fait l'honneur de le mener cher M. Tubeuf quy luy promet force bonne chose et de bonne grâce dit il, de fasson qu'il espère mieux qu'il n'a fait et bien qu'il me dit que l'on a bien avancé l'affaire il dit aussy qu'il y en a encore tant à faire quy ne peut encore assurer de rien. Pour moy je croy qu'il faut toucher de l'argent devant que de leur l'affaire faite.

Vostre seur, Madame de La Trémoille, est tousiours à Paris. Elle me mande que mon petit-fils, le comte de Laval, a pensé mourir, mais qu'il estoit hors de danger, Dieu mercy. Vostre seur la marquise de La Moussaye y est aussy tousiours, bien en paine de leur affaire de Quintin. Elle a quelque petit espérance en Madame d'Eguillon, quy luy a promis sa faveur¹⁴⁶, et me mande que s'il ils en ont contantement, qu'il luy en auront toute l'obligation. Monsieur de La Moussaye me disoit aussy les lettres de Monsieur mon frère pourroient ariver à ceste /9/ heure, qu'il croioit que ce seroit bien à propos, mais qu'il craignoit que ce fut trop fort. Il me prioit d'écrire à Monsieur le Cardinal, mais je luy ay mandé que cela seroit bien inutile. Pour Madame d'Eguillon, ils me demandoient aussy des lettres. Pour celle là, je luy en ay envoyé, car je luy en fais aussy de remerciement de ce qu'elle leur fait l'honneur de s'emploier pour eux vers Monsieur le Cardinal et leur a avoué qu'elle s'en estoit mellée à cause de la religion et point pout autre suiet, mais que vostre seur de La Moussaye luy faisoit tant de pityé qu'elle s'estoit résolue de la serrvir. C'est affaire les tourmente tellement que s'yl y incombe ils veulent quitter la province de Bretagne. C'est une résolution estrange pour moy. Je voy leur ruine inévitable, non sans grande affliction, mais il n'y en a point de comparable à celle que vous donnés,

Mon fils,

Vostre bien bonne mère
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 20^e juillet 1639.

Archives nationales 273 AP 184

1640 *Le 9 mars, Elisabeth de la Trémoille, fille aînée de Marie de La Tour d'Auvergne, née à Vitry le 19 juillet 1628, décéda à Thouars d'une fièvre lente et continue dont elle souffrait depuis neuf mois. Elle était la filleule d'Elisabeth de Nassau et celle-ci écrivit une lettre à sa fille aînée qui est parvenue à nous. Au mois de juin, Elisabeth de Nassau eut la satisfaction de voir son petit-fils, le prince de Talmond, revenir à la Religion réformée sous la direction d'André Rivet. En cette même année, Elénore de Bergh donna le jour à Maastricht à son troisième enfant une fille : Amélie dite, Mlle d'Auvergne.*

Les nuages s'amoncelaient sur Sedan. Le temps passant, le comte de Soissons, poussé par Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne oubliait ses serments de fidélités. Les allées et venues étaient incessantes. Richelieu affirmait : " Sedan est devenu l'asile de tous les factieux, c'est une autre La Rochelle qu'il faut raser jusqu'aux fondements ! ".

¹⁴⁶ Dans sa lettre du 12 décembre 1639 à sa mère, la marquise de La Moussaye suggère que l'opposition ne venait pas du Cardinal, mais de sa nièce, la duchesse d'Aiguillon qui voulait favoriser son frère François de Vignerot, marquis de Pont-Courlay dont l'épouse, Marie-Françoise de Guémadeuc, avait des terres voisines de Quintin ou qui en relevaient. Jean Luc TULOT, *Correspondance du Marquis et de la Marquise de La Moussaye (1619-1663)*, Honoré Champion éditeur, Paris, 1999, p. 117.

Turenne fut également une source d'inquiétude pour sa mère. Il fut blessé au mois de juin d'un coup de mousquet à l'épaule lors d'un combat en Italie. Il s'en remit assez vite, mais la maladie au mois d'août le frappa devant Turin, une rechute l'obligea à se rendre à Lyon en brancard. Enfin au mois de décembre, il reçut une légère blessure lors d'un duel.

Sans date – Sedan¹⁴⁷
Elisabeth de Nassau
à sa fille aînée Marie

Ma très chère fille, vous avés bien raison de croire que je prens grande part à vostre douleur, car après vous personne ne peut plus perdre que moy : ce m'estoit un cher enfant (Dieu le sait), et sy fort selon mon cœur qu'elle avoit tout ce que je luy pouvois désirer, esprit, bonté, conduite et surtout lla piété qui a triomphé jusques à sa fin, et nous la fait croire jouir de la parfaite gloire et félicité où nous devons tendre ; c'est la seule consolation que nous pouvons avoir en cette sensible perte, et si la chair ne convoitoit pont contre l'esprit elle devroit essuyer toutes nos larmes, tant cette chère petite créature est heureuse d'avoir finy si heureusement ses jours, et qu'elle a fait un heureux eschange de la terre au ciel ; ce n'est point elle que nous plaignions, c'est nous qui la survivons, et qui ne pouvons trop regretter la privation de ce bonheur dans nostre maison, où elle estoit en grande bénédiction, et puis je me représente bien, mon cœur, que c'estoit toute vostre joye, et que vous vivés à cette heure en langueur ; c'est ce qui m'abat si fort que je suis sans force et que je n'ay pas peu plustôt vous conjurer d'avoir pitié de vostre pauvre mère et modérer pour l'amour d'elle vostre juste douleur, qu'elle ressent si vivement que sa vieillesse s'en sent acablée ; conservés-vous donc, ma très chère fille, pour la soulager, et consolés-vous en la grâce si merveilleuse que Dieu a faite à nostre chère enfant, qui s'est fait voir en exemple de piété et de constance. Nous admirons les choses qu'elle a dittes, c'est une leçon aux plus vieux ; dans mon saïssissement de tristesse j'ay de la joie de ce que vous m'assurés qu'elle s'est souvenue de sa pauvre grand'maman et a prié Dieu pour elle ; car je croys que ses prières seront de grande efficace et me tourneront en grande bénédiction.

Je tascherai bien de profiter de ses bons enseignements et liray souvent le discours que l'on nous a envoyé ; ce ne sera pas sans larmes bien amères ; j'en respens bien en vous escrivant ; c'est du lit où je suis il y a plus de six semaines, ou dans une chaire, mes dsfluxions se renouvellant fort souvent, c'est ce qui m'a fait demourer si longtemps à vous tesmoigner combien ce dur coup dont Dieu nous a frappés m'a touchée, si faut-il dire avec Job, il nous l'avoit donnée, il nous l'a ostée¹⁴⁸, son saint nom soit béni ; et quand il nous tueroit il faut espérer en luy ; elle estoit plus à luy qu'à nous, aussi l'a t-il ostée des misères de ce monde pour l'introduire dans la béatitude éternelle. Je le supplie de nous faire la grâce que nous puissions sy bien considérer celle qu'il luy a faite, qu'elle aye le pouvoir de nous consoler. C'est luy seul qui le peut, que j'aye celui que pour l'amour de moy vous ne négligiés pont vostre santé ; l'on me met en peine aprenant que vous avés une défluxion, je prie Dieu que je vous en sache bientôt délivrée.

Je n'eusse point manqué d'envoyer un gentilhomme à Monsieur vostre mary et à vous, sy j'en eusse eu propre à vous représenter mon extrême affliction qui me navre jusqu'au plus profond du cœur ; c'estoit une chère fille, la plus aimable du monde et ma filleule, qui me donnoit de grandes espérances de contentement, mais non sans de grandes craintes. Dieu fait tout justement et pour le bien de ses enfants, il faut se taire puisque c'est luy qui l'a fait, et le prier de nous assister de son Saint-Esprit, afin que nous luy donnions toujours gloire, et qu'il nous donne joye des enfans qui nous restent. Je l'en suplie et pour vous et pour moy, qui suis avec de tendres affections,

Ma très chère fille,

Vostre bien bonne et très affectionnée mère.
Elisabet de Nassau

¹⁴⁷ Dans ses lettres du 27 et 30 mars 1640 à la duchesse de La Trémoille, Charlotte de La Tour écrit qu'elle trop abbatue n'avait pas encore pu lui écrire. Archives nationales, 1 AP 433.

¹⁴⁸ Job 1, 20.

16 juillet 1640 – Sedan
Charlotte de La Tour d’Auvergne
à André Rivet

Monsieur, nous n’avons receu qu’avec vos lettres la bonne nouvelle de la conversion de M. le prince de Talmond¹⁵⁰, qui nous met dans les mesmes ressentiments que vous avez de la bonté de Dieu envers luy. Les effets en sont admirables d’avoir en si peu de temps illuminé son entendement et soumis sa volonté à suivre la sienne et résister à toute les tentations que le monde luy prépare. Elles seront bien rudes, mais il sera soutenu par une main assez puissante pour luy en donner bonne issue et parachever ce grand œuvre qu’il a commencé en luy, pour lequel nous demendons avec ardeur l’esprit de sanctification afin que sa vie soit approuvée de ceux mesme qui luy seront contraires et en joye à nous qui pouvions dire n’en avois jamais senti de si grande que nous aporte son changement aussy n’est ce pas une petite consolation à ceste église de voir encore ceste bénédiction en nostre maison qui luy fait espérer que Dieu y envoira celle qui y est si nécessaire pour sa conservation et le repos de Madame ma mère. Elle vous a /2/ extrême obligation du souvenir que vous me tesmoignés avoir d’elle et du soin qu’il vous a pleu prendre pour ramener son petit-fils en la voye du salut.

Je me suis bien attendue, Monsieur, à recevoir la bonne attestation que vous donnés à M. Cupif¹⁵¹ et ce qui a esté dit contre luy m’a plus confirmée en l’estime que j’en faisois de luy, jugeant bien que c’est par celle que les jésuistes en font qu’ils taschent de persuader son retour vers eux. Ils desirent aussy passionnément celuy de M. Clouet¹⁵² auquel je dois ce tesmoignage que sa vie parmy nous est irrépréhensible et ses estudes sy continuelles, qu’il a desjà bien profité en la cognoissance de l’écriture sainte et satisfait ses auditeurs de plus en plus en ses propositions. Je la seray tousjours bien fort lorsque je vous pourray obliger par mes services à me croire,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

Ce 16 juillet 1640.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

28 novembre 1640 – Sedan
Charlotte de La Tour d’Auvergne
à André Rivet

Monsieur, je ne puis que je ne donne à M. Clouet le tesmoignage qu’il a mérité par une fort bonne vie qu’il a menée depuis deux ans qu’il a esté résidant en ce lieu son zèle y a grandement édifié l’église et servis à attirer plusieurs personnes à sa communion. Si Dieu permet qu’il en soit pourveu d’une, il y a à espérer qu’il y fera grand fruit. En attendant, je m’assure que vos soins charitables ne lui manqueront point. Je les requiers au nom de Madame ma mère qui vous eut escrit à sa recommandation, si elle n’en eut esté empaichée par quelque affaire pressée entre le récit qu’il vous aura fait de nostre conférence. Vous en

¹⁴⁹ Cette lettre a été publiée par J. ANDRIEUX, “ Lettres de consolation à Madame de La Trémouille pour la mort de sa fille ” B. S. H. P. F., tome X, 1861, p. 356-358.

¹⁵⁰ Le 25 juin 1640, André Rivet écrivait à son ami Claude Saumaise : “ J’avoy aujourd’huy un meilleur employ, près M. le prince de Talmond retourné depuis samedy d’Angleterre, avec résolution de faire profession de la Religion réformée. Ce qu’il exécutera samedy, aidant Dieu, au presche préparatoire à la Sainte Cène, à laquelle il veut participer dès le landemain ”. Pierre LEROY et Hans BOTS, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA – Holland University Press, Amsterdam et Maarssen, 1987, p. 211.

¹⁵¹ François Cupif, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Contigné dans le diocèse d’Angers, avait embrassé la Religion réformée en 1637. Il devint par la suite pasteur à La Haye.

¹⁵² François Clouet était un capucin qui comme François Cupif s’était converti à la Religion réformée.

verrés un bien véritable que M. Rambour a fait imprimer¹⁵³, lequel mérite l'aprobation que le capucin a obtenu pour le sien /2/. La vérité à besoin d'un grand secours pour ce maintenir contre tous les artifices que les hommes apportent à la combattre. Dieu qui en est l'auteur en sera toujours la deffense.

Il nous a donné le contentement de voir quelque temps Mme de La Trémoille icy, mais elle nous quitte demain. Rien ne luy adoucit la douleur de sa perte¹⁵⁴, que le bien qu'elle oit dire de M. son fils, surtout en ce qui regarde le service de Dieu, qui le bénira, s'il luy plaît, et nous donnera selon vos souhaits qui me fait estre par obligation,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

Ce 28 no^{bre} 1640 à Sedan.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1641 *Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne ayant refusé de chasser le comte de Soissons de Sedan, les subsides pour entretenir la garnison cessèrent d'être payés, ce qui le poussa à la rupture. Il appela à la rescousse le duc de Guise, petit-fils de l'ancien chef de la Ligue et prit contact avec l'Espagne qui lui envoya des troupes commandées par la comte de Lamboye.*

La rencontre avec les troupes royales, commandées par le maréchal de Châtillon, eut lieu le 6 juillet 1641 aux environs de Sedan dans le bois de La Marfée. Châtillon fut défait, mais Soissons ayant été tué accidentellement, les troupes Espagnoles se retirèrent et il ne resta plus à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne qu'à traiter. Ce qui fut fait le 3 août 1641 à Mézières. Il fut pardonné et Sedan lui fut laissé. Seul ombre à ce tableau, les Etats des Provinces-Unies, mécontents de ses tractations avec les Espagnols, lui retirèrent le 2 septembre 1641 ses charges¹⁵⁵.

Notons que pendant ces évènements, Eléonore de Bergh avait donné le jour à Sedan le 21 juin à son quatrième enfant : Godefroy-François, futur duc de Bouillon.

Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne ne resta pas à Sedan. Laissant la ville sous la garde de sa mère, il envoya sa femme et ses enfants à Paris et pour sa part, vers le 15 septembre, rejoignit la Cour à Nesle en Picardie. Son séjour à la Cour fut bref, une douzaine de jours seulement. Il rejoignit alors sa femme et ses enfants à Paris et avec eux partit pour sa vicomté de Turenne. Sur le chemin, il rencontra à Orléans Gaston d'Orléans. Après avoir réglé ses affaires à Turenne, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne se rendit en Périgord à Lanquais et à Limeuil¹⁵⁶.

A la fin de l'année, Louis XIII appela Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne à la Cour à Saint-Germain. Laissant sa femme enceinte et ses enfants à Turenne, il le rejoignit. Le souverain l'informa alors qu'il lui donnait le commandement de l'armée d'Italie, moyen efficace de le tenir éloigné de Sedan. Pendant tous ces déplacements, incorrigible, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne s'était abouché avec Cinq-Mars, de Thou et Gaston d'Orléans dans une nouvelle conspiration contre Richelieu.

Turenne après avoir servit pendant quatre mois en Italie dans l'armée du comte d'Harcourt, argua d'une maladie pour solliciter au mois de juillet son retour en France où il serait mieux à même d'éviter une défaveur. De Lyon, le 18 juillet, il assura Richelieu qu'il restait entièrement dévoué au service du Roi.

¹⁵³ *Récit véritable de ce qui s'est passé dans la conférence entre le sieur Yves, capucin, et A. Rambour, ministre du Saint Evangile, Sedan, 1640, in-8°.*

¹⁵⁴ La mort de sa fille Elisabeth le 9 mars 1640.

¹⁵⁵ P. CONGAR, J LACAILLON et J. ROUSSEAU, *Sedan et le pays Sedanais, op. cit.*, , p. 311.

¹⁵⁶ Le détail des déplacements de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne est donne par Jacques de LANGLADE dans ses *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne*, op. cit., p. 92 et suivantes. Une lettre de Turenne à sa mère, en date du 12 novembre 1641, nous apprend que celui-ci avait trouvé à Thouars chez sa sœur la duchesse de La Trémoille, son frère et sa belle-sœur. S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 370.

La seule lettre que nous ayons d'Elisabeth de Nassau à Rivet pour cette année 1641, en date du 3 juillet, est un chef d'œuvre de non dit. Elle y parle de la querelle qu'eut le prince de Talmont avec le comte Henri de Nassau et de l'espérance que son frère le prince d'Orange y saura mettre fin.

4 juin 1641 - Turin
Turenne
à M. Chavigny

J'apprens icy tous les jours comme les affaires du costé de Sedan s'aigrissent extrêmement ; je vous supplie très-humblement, Monsieur, de tesmoigner à Mgr le Cardinal combien je lui suis sensiblement obligé de l'honneur qu'il lui plaist de me faire de prendre tant de confiance en moy, en une chose si importante. Je peux l'assurer que je servirais tant qu'il lui plaira avec la fidélité que j'ai tousjours eue sans que rien ne puisse esbranler ...

*Lettres du cardinal de Richelieu*¹⁵⁷

7 juin 1641 – Sans lieu
Richelieu
à Turenne

7 juin 1641

Monsieur, l'estat où M. de Bouillon s'est mis sans qu'on ayt peu l'en divertir, me fait prendre la plume pour vous dire que sa mauvaise conduite ne peut que préjudicier qu'à sa personne, et que vostre mérite m'est tellement cogneu que je n'ay point craint de m'en rendre caution envers le Roy, particulièrement sur les assurances que M. Mazarin m'a données de vostre part. Je vous conjure de croire qu'il n'y a personne qui face plus de cas des qualités qui sont en vous que moy, ny qui désire davantage que vous en adjoustiez une nouvelle qui me donneroit tout lieu de vous tesmoigner par effects avantageux que je suis...

*Lettres du cardinal de Richelieu*¹⁵⁸

3 juillet 1641 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

Monsieur,

J'ay atendu à faire réponse à vostre lettre du 2^e d'avril, que vous fusiés de retour de vostre voïage d'Angleterre¹⁵⁹ et à vous remercier des assurances qu'il vous plaist m'y donner de vos bonnes volontés, desquelles j'ay tousjours fait grande estime et vostre silence ne m'a nullement fait craindre du changement, m'estant bien promis que vous continués à vous souvenir de moy en vos bonnes prières et mesme dans le besoing sy pressant où vous me jugiés, lequel n'a point cessé dans mes paines et perplécité. Je n'ay pas laissé de ressentir de la joye de l'heureuse sucès du voïage de Monsieur mon neveu quy ne peut jamais avoir plus de prospérité que je luy en désire.

Je vous auray grande obligation, Monsieur, sy vous plaist luy en donner des assurances de /2/ ma part et luy parler quelque fois de moy, quy vous suis bien obligée des bons offices que vous avés randu à ma belle-fille quy s'en loue fort. Elle m'a bien dit des nouvelles de mon petit-fils le prince de Talemont et

¹⁵⁷ Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, tome VII, p. 866-867, note 1.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 866-867.

¹⁵⁹ André Rivet avait fait partie de la suite qui avait accompagné le jeune prince Guillaume II de Nassau à Londres pour son mariage avec Marie-Henriette d'Angleterre, fille aînée du roi Charles Ier. La cérémonie de mariage fut célébrée le 12 mai 1641.

l'employ que luy avoit doné Monsieur mon frère¹⁶⁰, ce quy m'a fort réjouye. Mais, prenant grande part à tout ses intérest le malheur que l'on dit quy luy est arivé ne m'afflige pas peu et de n'avoir eu depuis que je l'ay seu nulle nouvelle de ma fille quy en aura esté extrêmement touchée¹⁶¹. Cela me met en une mervieuse paine. Dieu veuille que Monsieur mon frère trouve moyen d'acomoder une querelle sy difficile selon le monde de la fasson que l'on la publye. J'en ay l'esprit bien embaracé et de ce que je n'ay plus de lettre de Paris où est ma fille, quy /3/ me fait vous requérir justement que je puisse par vostre moyen savoir de ses nouvelles.

J'ay creu devoir tesmoigner à Monsieur mon frère et à Madame ma belle-seur le déplaisir que je recevois de ceste fâcheuse affaire de mon petit-fils, le prince de Talemont, et ce que je me promettois de l'honneur de leur bien veuillance en ceste ocasion et veu mesme le soing qu'il leur a pleu d'en prendre jusque ycy sans lequel je serois bien plus en paine. Obligés-moy tant que de leur en représenter mon resentiment. Je m'assure que le vostre est bien grand de ce malheur, ayant l'afection que vous avés toujours tesmoigné pour la maison. J'en suis touchée tout ce quy se peut. Dieu veuille que l'on puisse trouver des remeides honorables et que je le puisse bien tost aprendre de vous¹⁶², de quy j'atens en ceste ocasion tous les ofices que vous y jugeriés nécessaires, dont je vous auray une sy extrême obligation que je l'auray continuellement en la mémoire avec la volonté d'embracer toute les ocasions quy s'ofriront de vous faire service et de vous tesmoigner que personne ne peut estre plus que moy,

Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionnée à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 3^e juillet 1641.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

6-8 août 1641 - Mezières
Premières rencontres
entre Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
et Cinq-Mars
d'après Puységur

Monsieur de Bouillon partit à huit [heures] pour venir voir le Roi à Mezières. En passant je le joignis à la tête du camp, & eus l'honneur de l'accompagner jusques à la ville. Il alla défendre au logis du Roi, & le salua. Il fut bien reçu de Sa Majesté, il vit ensuite Monsieur la Cardinal, avec lequel il dina. Peu de temps après le Roi m'appella, & me me dit qu'il étoit fort satisfait de Monsieur de Bouillon, & qu'il avoit bien fait les choses auprès de lui, qu'il pouvoit dire qu'il lui avoit rendu tout le respect & toute la soumission qu'il lui devoit ; & avec si bonne grâce, qu'il en étoit fort content, & qu'il n'avoit fait ni plus ni moins que ce qu'il devoit. Au retour du dîner de chez Monsieur la Cardinal, il fut voir Monsieur le Grand, qu'il entretint quelque temps devant le monde, après quoi Monsieur le Grand le fit entrer dans sa chambre, & lui dit que le Roi étoit tellement aise de son accommodement qu'il pouvoit maintenant dire

¹⁶⁰ Henri-Charles de La Trémoille, prince de Talmont, s'ennuyant à Paris avait rejoint pendant l'été 1638 à La Haye son grand-oncle le prince d'Orange. Au mois de juin 1640, il était retourné à la religion réformée. Le prince d'Orange lui avait donné un régiment de cavalerie.

¹⁶¹ Le prince de Talmont qui avait faillit perdre la vie alors que dans une chaloupe il rejoignait la flotte qui emmenait le jeune prince d'Orange en Angleterre, arrivé à Londres se prit de querelle avec le comte Henri de Nassau et l'appela en duel, mais on les empêcha de se battre en donnant à chacun un garde. A leur retour en Hollande, le prince d'Orange les appela pour leur faire une réprimande à l'issue de laquelle le comte de Nassau eut ordre de se retirer à Graves et le prince de Talmont à Nimègue.

¹⁶² Le prince d'Orange ne confina pas longtemps le prince de Tarente et le comte de Nassau dans leur exil. Il les rappela et leur fit signer un écrit portant qu'ils ne se feraient plus aucune demande l'un à l'autre. Henri-Charles de La Trémoille dans ses mémoires note que cette promesse fut fidèlement tenue, ajoutant qu'il n'était pas venu en Hollande pour y chercher des occasions de se battre en duel, ni pour briller dans les bals, mais pour y apprendre le métier de la guerre sous la conduite du prince d'Orange qui "passoit pour un des plus grands capitaines de l'Europe. L'année suivante, il eut néanmoins un duel avec le prince polonais Boguslaw Radziwill (1620-1669) où il faillit perdre la vie de la blessure qu'il avait reçu au bras.

qu'il avoit un brave homme à soi, & une bonne place ; qu'il étoit fort persécuté de Monsieur le Cardinal, & qu'il ne sçavoit comment s'en défaire, ne pouvant l'entreprendre contre lui, & n'ayant pas une seule place pour sa retraite, il espère que vous l'aidez tant de votre personne que de la ville de Sedan. Cela surprit si fort Monsieur de Bouillon, qu'il ne sçavoit que répondre. Il lui dit pourtant : Monsieur, je suis étonné de ce que vous me dites, & j'ai bien de la peine à le croire. Je connois Monsieur le Cardinal pour un des plus habiles hommes, & des plus grands Ministres qui soient au monde, & le plus fidèle à son Maître. Si le Roi d'Espagne en avoit un pareil, ses affaires seroient bien en meilleur état qu'elles ne le sont. Monsieur le Grand lui parla encore, & le pressa fort, Monsieur de Bouillon lui dit, Monsieur, si le Roi dessein de se défaire de Monsieur le Cardinal, vous devez l'en détourner vous-même si vous le pouvez, le Roi ne sçauroit trouver un meilleur homme que lui pour gouverner ses affaires ; & là-dessus ils changèrent de discours. Monsieur de Bouillon vint voir le Roi, Monsieur le Grand l'accompagna. Le Roi le reçût encore fort bien cette seconde fois. Il prit congé de Sa Majesté, puis sortit pour s'en retourner. Je pris l'ordre de Sa Majesté pour porter à l'Armée, & m'en allai avec lui. Comme nous fûmes hors de Mezières, dans une plaine, il quitta le chemin, & m'appella. Il dit à ceux qui le suivoient de près, qu'ils marchassent le long du chemin, & qu'il étoit bien aise de me parler. Il commença de me dire, vous allez sans doute être aussi surpris que moi, quand vous sçauvez ce que j'ai appris. Je ne parle point de la réception du Roi, vous sçavez comme elle s'est passée, & que j'ai tous les sujets du monde d'en être très-satisfait, & Monsieur le Cardinal aussi. Là-dessus il m'apprit tout ce que lui avoit dit Monsieur le Grand. Je lui répondit, assurément cet homme-là veut sçavoir si vous n'avez pas quelque dessein de tromper Monsieur le Cardinal pour l'en avertir ; car il n'y a guère d'apparence qu'une personne qui lui a tant d'obligation, veuille détruire son bienfaicteur ; gardez-vous bien de songer à cela, & n'y consentez jamais, car vous seriez perdu sans ressource. Deux jours après Monsieur de Bouillon retourna voir le Roi. Monsieur le Grand lui donna à dîner, & lui parla encore de la même force ; ce qu'il rejetta bien loin. Le Roi partit de Mezières pour aller à Nesle, & Monsieur la Cardinal à Chaunes, & moi je demeurai avec l'Armée qui s'achemina vers Peronne.

Mémoires de Puységur¹⁶³

1642 *Dans la première quinzaine du mois de février, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne quitta Paris pour aller rejoindre sa femme à Lanquais, où celle-ci le 15 janvier à Lanquais donna le jour à son cinquième enfant, Frédéric-Maurice, futur comte d'Auvergne. Au printemps, le duc de Bouillon partit pour aller prendre son commandement en Italie. Pour sa part son épouse, avec leurs enfants, prit le chemin de Sedan.*

Richelieu mit au courant de la conspiration qu'avaient nouée Cinq-Mars avec Gaston d'Orléans et l'Espagne, fit arrêter le 13 juin Cinq-Mars et son ami de Thou et les fit incarcérer dans la forteresse de Pierre-Encise. Le duc de Bouillon fut pour sa part arrêté le 23 juin à Casal puis transféré également à Pierre-Encise.

Turenne était alors en Espagne, comme lieutenant-général du maréchal de La Meilleraye. Il participa aux opérations dans le Roussillon qui furent marquées par le siège et la capitulation de Perpignan le 19 août. Après un séjour aux eaux de Montfrin en Languedoc, il retourna devant Perpignan. Le 2 juillet, le marquis de Chouppes lui apprit l'arrestation de son frère. Turenne réagit avec retenu et demanda uniquement la grâce de son frère. De son côté, Elisabeth de Nassau battit le rappel du lignage, sollicita son frère, le prince d'Orange, d'intervenir en faveur de son fils et envoya sa fille Charlotte à Lyon intercéder auprès du Cardinal.

Cinq-Mars et de Thou furent exécutés le 12 septembre à Lyon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne se crut perdu et accepta de livrer Sedan. Par une convention passée le 15 septembre, il fut arrêté qu'aussitôt que la ville serait entre les mains du Roi, il serait libéré. Le 29 septembre Mazarin, au nom du Roi, prit possession de Sedan.

¹⁶³ PUYSEGUR, *Mémoires*, tome I, p. 288-291.

La nouvelle de l'arrestation de son fils aîné à Casal, avait ébranlé Elisabeth de Nassau. Elle tomba malade le mercredi 20 août à neuf heures du matin. Le 22 août, sa fièvre s'étant accrue, sa belle-fille Eléonore de Bergh, fit appeler la duchesse de La Trémoille, sa fille aînée, qui résidait à Paris. Celle-ci arriva à Sedan le lundi 25 août.

Elisabeth de Nassau mourut le mercredi 3 septembre 1642 à onze heures du matin, veillée par sa belle-fille, sa fille aînée et les ministres Abraham Rambour, Jacques Gantois et Gédéon Cheron¹⁶⁴. Cette mort lui évita l'humiliation de voir entrer les troupes royales dans sa principauté dont elle avait su préserver l'indépendance sa vie durant. Elle fut inhumée le 28 septembre, la veille de l'entrée des troupes royale à Sedan. Aussitôt après l'inhumation, Eléonore de Bergh et ses enfants prirent le chemin de Turenne où ils retrouvèrent le duc de Bouillon.

13 janvier 1642 - Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, j'ay a respondre à vos deux lettres du 9 et 29^e décembre qui me tesmoignent de si favorables sentimens pour toute nostre maison qu'il est impossible de douter de l'affection que vous avez tousjours eue à luy procurer du bien.

Mme ma belle-seur, à son retour de La Haye, la louoit avec beaucoup d'estime et rien depuis ne luy a donné sujet d'en parler d'autre sorte. Elle recognoissoit bien les obligations que M. le prince de Talmont vous a et je croy qu'elle les aura dite particulièrement à Mme sa mère. Ne vous lassés point, je vous supplie, Monsieur de le rendre redevable à vos soins. Un des principaux est de l'amener au point qu'il puisse recevoir les remonstrances avec un esprit assez doux pour en profiter s'il l'estoit autrement. C'est un nouveau sujet que vous avez de luy tesmoigner vostre affection, mesprisant pour vostre intérêt son indifférence et taschant pour le sien de l'en corriger. Je le croy de trop bon naturel pour estre ingrat et qu'enfin vous ne plaindrez point les peines que vous aurés prises pour luy.

Nous en avons eu de mon frère de Turenne /2/. De le voir encore malade, il l'a esté peu, mais cela nous fait appréhender la campagne prochaine¹⁶⁵. Dieu s'il luy plait fortifiera sa santé et son zèle pour la vraie religion. Il en a grand besoin, car jamais on ne prit tant de soin qu'à ceste heure d'en destourner les personnes qui sont en quelques considération au monde. On ne peut plus guère y souhaiter plus davantage à M. le prince d'Orange qu'il en a. Ce sont tous les jours accroissement de prospérités, ausquelles je prens bien part.

Vous saurés toute les nouvelles d'icy par vostre nièce¹⁶⁶. Elle reprend un peu de gayeté dans l'espérance qu'elle a de revoir. M. du Moulin en santé. Mme ma mère n'a pas la sienne trop bonne depuis quelque jours. Elle est incomodée de deffluction. Elle m'a commendé de vous faire ses baise mains.

Et moy, je vous supplie, Monsieur, de rendre mes remerciemens à Mlle Rivet du soin qu'elle a voulu prendre /3/ de m'acheter une robe de petit gris. Je luy suis très obligée de sa peine et désireuse de luy rendre service et à vous que je supplie me croire,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

Ce 13 janv. 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

¹⁶⁴ Le ministre Abraham Rambour a laissé une relation de la mort d'Elisabeth de Nassau : *Les Dernières paroles & confessions de Madame la duchesse douairière de Bouillon recueillies par A. Rambour, F. D. M. S. E. & professeur de théologie à Sedan*, se vendent à Charenton, N. Bourdin & L. Perier, demeurant à Paris, rue Neufve du Palais, au Roy de Suède, MDC XLII, In-8°, 14 pages, Bibliothèque nationale, NUMM 72061.

¹⁶⁵ Depuis le mois de juin 1641, Turenne souffrait de maux d'estomac et de coliques. Jean Bérenger attribue cette maladie à son anxiété face aux agissements de son frère aîné. Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987, p. 179.

¹⁶⁶ Marie du Moulin qui résidait habituellement chez son oncle André Rivet à La Haye, s'était rendue à Sedan auprès de son père malade.

5 mai 1642 - Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, je receus vostre lettre du 31^e mars que j'estois en estat de n'y pouvoir faire de response m'estant trouvée plus mal que je n'avois fait il y a longtemps. Je me porte à ceste heure assez bien. Vostre nièce vous aura mendé que je l'a fis voir à M. du Moulin et les sentimens qu'il a de voire les confusions d'Engletaire. Si Dieu luy rendoit sa santé, il l'emploiroit avec grand plaisir à avancer son œuvre en ce royaume là. Le plus grand mal qui y puisse arriver : c'est celuy qu'un zèle inconsidéré peut apporter au lieu de remédier aux abus des évesques, rejeter tout ordre et discipline, la ruine des églises ne procédoit de leurs ennemis, mais d'eux mesmes. Dieu leur veuille donner son esprit de conseil et de force pour les inspirer en ce grand besoin. Il a par sa bonté touché le cœur de feu M. de Laval d'une sérieuse repentance de ses fautes et rendu sa mort aussy heureuse que sa vie estoit /2/ desplorable¹⁶⁷.

Je vouderois bien que celle de M. de Talmont donnoit sujet de faire oublier l'ancien proverbe de sa maison. Il luy faut de bien fréquent avertissemens pour surmonter son humeur. Il auroit grand besoin d'une personne comme vous luy désirés, mais en ce temps, c'est une rencontre bien difficile à faire en plus tousjours à ce déffaut, je vous supplie Monsieur.

Madame ma mère vous en requiert aussy et vous assure de son service. Elle a esté plus doucement traitée que M. son frère cest hiver, car, Dieu mercy, elle ne s'est presque point ressentye de sa goute, mais aussy se garde elle bien mieux que luy. Nous jouissons d'un grand repos en ce lieu. Dieu veuille continuer le vostre. Ceste fille, qui vous rendra ceste lettre, n'a pas à faire de grande recommandation vers vous, puis qu'elle est du choix /3/ de Mlle du Moulin vous jugerés bien qu'elle est honeste fille et qui s'est tousjours fort bien conduite. Je puis bien, Monsieur, me resjouir avec vous du bonheur de M. Clouet puisque vous avés pris la peine de luy procurer. Je veux espérer que les grâces temporelles que Dieu luy fait luy seront aider à recognoître les spirituelles qu'il a receues de luy pour l'affermir de plus en plus à son service. Je suis à celuy de Mlle Rivet et bien véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Sedan, ce 5^e may 1642

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

12 juin 1642 – Camp devant Perpignan
Louis XIII
à MM. d'Aiguebonne, du Plessis-Praslin
et Castelnau

De par le Roy,

Il est ordonné au Sieur d'Aiguebonne, Conseiller au Conseil d'Estat de S. M., Mareschal de Camp en ses armées, & son Ambassadeur en Piedmont, aux Sieurs du Plessis-Praslin, aussi Conseiller d'Estat, & Mareschal de Camp esdites armées, & Castelnau pareillement Conseiller d'Estat & Mareschal de Camp esdites armées, d'aviser aux moyens d'arrester comme ils feront effectivement en quelque lieu & de manière que ce soit, M. le duc de Bouillon, exécutant cet ordre si secrètement & promptement, que le mauvais dessein qu'il a contre le service de S. M. ne puisse avoir effet, & de le faire conduire en toute seureté dans la citadelle de Pignerole où ils le consigneront entre les mains du Sieur Mulessey, ayant S. M. par tesmoignage de cette sienne volonté signé la présente ordonnance, & icelle fait contresigner par moy son Conseiller & Secrétaire d'Estat, & de ses Commandemens. Donnée au Camp devant Perpignan, le 12 juin 1642.

Louys

¹⁶⁷ Frédéric de la Trémoille, comte de Laval, venait de mourir à Venise des suites d'un duel.

*Cecy est ma volonté*¹⁶⁸.

Bouthillier
*Mémoires de Monsieur de Montrésor*¹⁶⁹

17 juin 1642 - Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, je vous suis extrêmement obligée des souhaits que vous faites pour ma santé, car je tiens vos prières bien efficaceuse, je voudrois m'y pouvoir ramentevoir par quelque bon service. Il y a sujet de louer Dieu d'avoir retiré Mlle Isabelle de la langueur du monde¹⁷⁰. Il a bien récompensé ses infirmités par la piété qu'il luy avoit donnée en un temps et un lieu auquel on dit qu'elle se rend très rare.

C'est ce qui me fait avoir de grandes appréhensions pour M. le prince de Talmond, jugeans comme on en parle que les mauvaises compagnies ont beaucoup de pouvoir sur ses mœurs, d'icy nous sommes entièrement inutile à le ramener à la raison et je crains que de loin Mme sa mère n'y agira pas avec grand effet, car les lettres ne font pas impression dans un esprit peu arrêté. M. le prince d'Orange s'il n'approuve pas sa conduite la corrigeroit facilement et me semble que sa douceur de ne jamais reprendre est bien nuisible à ses proches /2/ ils désiroyent avoir ceste prérogative d'apprendre de luy mesme ses sentimens.

Je vous dis bien librement les miens pour vous donner une marque de la satisfaction que ce m'est de ce que vous prenés la peine de me dire les vostres. On en a de bien différens sur les affaires d'Engleterre. Les papistes pour la plus part ne croyent pas la gasette qui fait le Roy si grand zéléateur de nostre religion, car ils tiennent certainement qu'il souffre pour la leur, mais tous peuvent véritablement dire que c'est par son imprudence Dieu luy donne de meilleur conseils à l'avenir et repos à la France. On y fait grand bruit de plusieurs changemens. Nous avons eu M. le mareschal de Guiche¹⁷¹ bien près d'icy. Il a desjà rallié une partye de ses troupes, les Espagnols n'ont pas poursuivy leur victoire.

Je ne puis à mon grand regret vous mander de l'amendement à la maladie de M. du Moulin, au contraire elle empire, mais son esprit conserve tousjours sa vigueur. Il /3/ avoit bien besoin de compagnie domestique, car les estrangers luy sont à charge. Mme ma mère a une santé peu affermye, mais pas mauvaise, Dieu mercy. Elle vous baise les mains et moy à Mlle Rivet et vous suis véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Sedan, ce 17^e juin 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

18 juin 1642 - Casal
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à sa femme

Madame, ce n'est que de vous asseurer en la continuation de ma bonne santé, Dieu merci et pour vous apprendre que je pars d'icy pour aller à Pignerol d'où plus promptement et facilement si on me permet vous pourrez sçavoir de mes nouvelles.

¹⁶⁸ Ecrit de la main de Louis XIII.

¹⁶⁹ Monsieur de MONTRESOR (Claude de Bourdeille), *Mémoires. Diverses pièces durant le ministère du cardinal de Richelieu. Relation de Monsieur de Fontrailles. Affaires de Messieurs le comte de Soissons, ducs de Guise et de Bouillon, etc*, Leyde, Chez J. Sambix le jeune, 1665, 2 vol., in-12°, tome I, p. 427-428.

¹⁷⁰ Isabelle-Charlotte de Nassau, cinquième enfant du prince et de la princesse d'Orange, décédée le 17 mai 1642 à l'âge de 10 ans.

¹⁷¹ Antoine III de Gramont (1604-1678), comte de Guiche, commandant de l'armée de Champagne. Le 22 septembre 1641, il avait reçu le bâton de maréchal de France.

J'espère que le bon Dieu me tirera de ce malheur. J'ay demandé permission d'envoyer à la Cour et d'escire à Son Eminence et à mon frère. De vostre costé vous n'oublierez rien des choses quy me peuvent servir et quy nous peuvent remettre ensemble et à esclaircir ce quy a peu obliger le Roy de me faire arrester puisque j'ay esté assez malheureux de luy avoir despleu.

Je vous conjure de ne vous point laisser aller au désesplaisir et de prendre soin de vous et de nos anfans

F. M. de La Tour

A Casal, 18 juillet.
Je pars à c'est instant.

A. D. des Ardennes, 1 J 252/73/2

Relation du marquis de Chouppes
de l'accommodement de M. de Bouillon¹⁷²
27 juin – 12 septembre 1642

Le Roi apprit à Monfrain que M. de Bouillon avoit été arrêté. Il en partit pour venir trouver M. le cardinal à Tarascon. Il y trouva l'abbé de La Rivière, qui y étoit venu de la part de M. le duc d'Orléans. Le mécontentement que le Roi avoit du maître, rejaillit sur le domestique ; l'abbé fut très-mal reçu de Sa Majesté¹⁷³. Le Roi se retira ensuite en tête à tête avec M. le Cardinal, après une heure de conférence, me fit appeler et m'ordonna d'aller trouver de sa part M. de Turenne qui, après avoir pris les eaux à Monfrain, étoit retourné à l'armée devant Perpignan, et me chargea de lui marquer le déplaisir que Sa Majesté avoit d'avoir été obligée de faire arrêter M. de Bouillon. J'avois ordre de dire à M. de Turenne que le Roi croyoit avoir autant de sujet de se louer de lui, qu'il en avoit de se plaindre de M. de Bouillon, et que dans peur de temps il recevoit des marques de la satisfaction qu'il avoit de ses services.

Je partis sur-le-champ pour l'armée. Je trouvai M. de Turenne dans sa tente, où il donnoit à dîner au maréchal de La Meilleraye, au prince de Marsillac, au marquis de Noirmoutiers, au baron de Palluau et à quelques autres. Personne ne savoit que M. de Bouillon fût du traité, encore moins qu'il fût prisonnier.

Je ne crus pas devoir lui apprendre devant tout de témoins une nouvelle si affligeante. Je pris M. de La Meilleraye en particulier ; je lui dis le sujet de mon voyage ; et je le priai d'emmenner toutes les personnes qui étoient chez M. de Turenne, pour me donner le moyen de lui parler en particulier ; ce qu'il fit. Alors je m'avançai vers M. de Turenne ; je lui fis mon compliment de la part du Roi ; il le reçut avec beaucoup de respect, mais en même temps avec une surprise et une douleur si vives ; qu'il lui fut impossible de me le cacher. Il avoit le cœur si serré, qu'il ne pouvoit parler. Je crus qu'il valoit mieux le laisser seul que de chercher à le consoler par de vains discours.

Je retournai chez lui le lendemain avant de partir pour m'en revenir auprès du Roi ; il me témoigna bien de la reconnaissance de la bonté que le Roi lui témoignoit, et me pria de lui dire qu'il le supplioit

¹⁷² Cette relation du marquis de Chouppes fait ressortir les rôles respectifs de Turenne et de Mlle de Bouillon dans le déroulement de cette affaire, fait qui est généralement ignoré. L'on remarquera que si Turenne fut pondéré, sa sœur Charlotte agit avec passion. Cette relation nous apprend qu'en plus du comte de Roucy virent à Lyon les marquis de Duras et de La Moussaye. L'on notera l'absence du duc de La Trémoille.

L'on constatera que cette relation diffère de celle donnée par Jacques de Langlade qui ne met en évidence que le rôle d'Éléonore de Bergh. Selon lui, elle avait envoyé sa belle-sœur, Charlotte de La Tour d'Auvergne, à la Cour pour négocier la libération de son mari. Elle l'avait chargé notamment de déclarer au Cardinal " que si l'on faisoit mourir son mari, elle livreroit Sedan aux Espagnols ; & qu'afin qu'il n'en put douter, elle avoit déjà envoyé vers eux pour les faire approcher ". Mlle de Bouillon " avoit pouvoir d'entrer en négociation, & de s'engager à toutes choses pour la vie & pour la liberté du duc de Bouillon ", à l'annonce de la condamnation de de Thou, elle consentit à la cession de Sedan contre la liberté de son frère. Jacques de LANGLADE, baron de Saumières, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, op. cit.*, p. 186-187.

¹⁷³ Le marquis de Chouppes a quelque peu mélangé les dates. Louis XIII qui depuis quelques jours étoit à Monfrin pour prendre les eaux, se rendit le 28 juin à Tarascon pour visiter le cardinal de Richelieu. Le soir, il rentra à Monfrin, c'est alors qu'il apprit la nouvelle de l'arrestation du duc de Bouillon. Le 29 juin, il reçut l'abbé La Rivière envoyé par Gaston d'Orléans et lui parla selon le témoignage de Chavigny " aussi bien, & aussi fortement qu'on le pouvoit désirer ".

très-humblement de sauver la vie à son frère ; qu'il prit, pour s'assurer de lui, toutes les sûretés qu'il estimerait nécessaires ; qu'il ne demandoit que sa vie. Il me pria aussi de solliciter de sa part M. le Cardinal de vouloir intercéder pour M. de Bouillon auprès du Roi et engager Sa Majesté à lui sauver la vie ; que c'étoit l'unique grâce qu'il demandoit pour son frère ; ce qu'il me répéta je ne sais combien de fois dans la conversation.

Je partis pour revenir à la Cour. Je ne la trouvai plus à Tarascon. Le Roi avait repris la route de Paris et y retournoit en droiture¹⁷⁴. Je trouvai M. le Cardinal à Lyon¹⁷⁵. Mlle de Bouillon, le comte de Roussi, le comte de Duras et le marquis de La Moussaye, tous beaux-frères de M. de Bouillon, y étoient venus pour solliciter sa liberté. Le Roi l'avoit fait conduire à Lyon avec MM. de Cinq-Mars et de Thou, et y avoit envoyé M. le Chancelier et des commissaires pour leur faire leur procès¹⁷⁶.

J'allais voir M. le Cardinal, à qui je dis de quelle manière M. de Turenne avoit pris la disgrâce de M. son frère ; je lui répétai tous les discours qu'il m'avoit tenus à ce sujet. M. le Cardinal m'ordonna d'aller trouver Mlle de Bouillon et tous ses beaux-frères, de leur apprendre quelle étoit la façon de pensée de M. de Turenne sur l'affaire de M. de Bouillon, et de leur faire entendre qu'il ne demandoit que sa vie et sa liberté. Les propositions de ceux-ci pas à beaucoup près si pleines de modérations ; et M. le Cardinal vouloit ralentir la vivacité de leurs instances en leur faisant connoître que les personnes les plus sensées de leur maison pensoient qu'après un si grand crime, il convenoit de recevoir grâce et non de donner la loi.

Je fus chez Mlle de Bouillon, où je trouvai tous ses beaux-frères. Après les premières civilités, je leur fis le détail de mon voyage auprès de M. de Turenne, et ne manquait pas de leur dire qu'il ne m'avoit chargé de demander autre chose au Roi pour M. son frère que sa vie et sa liberté. Mlle de Bouillon se récria fort à ce discours, disant qu'il valoit mieux mourir que d'être deshonoré, qu'elle sentoit bien où l'on en vouloit venir, et qu'on avoit dessein de faire acheter la liberté à son frère par la perte de Sedan ; que dès qu'il n'auroit plus cette place, il seroit sans honneur et sans considération dans le monde ; que si on s'obstinoit à exiger de lui une condition si dure et si humiliante, il ne devoit pas hésiter de préférer la grandeur de sa maison à sa propre vie ; que s'il avoit la lâcheté de sacrifier un si grand intérêt à la conservation d'un bien qu'un homme de sa sorte doit savoir prodiguer lorsque sa gloire le demande, il deviendrait l'opprobre de sa famille et se couvrirait d'une honte éternelle. Elle me tint beaucoup d'autres discours dans le même goût. Je fis tout ce qui dépendoit de moi, pour l'amener à des sentiments plus raisonnables ; mais ce fut sans succès. Ses beaux-frères, qui n'agissoient que par elle, me parurent bien plus occupés de leurs intérêts que de ceux de M. de Bouillon ; je me retirai donc pour aller rendre compte à M. le Cardinal de notre conversation.

Il me parut fort choqué de leur manière de penser ; il me dit que s'ils ne changeoient de discours, il feroit couper la tête de M. de Bouillon. Il voulut encore que j'allasse à Pierre-Ancize voir M. de Bouillon, lui faire le détail de mon voyage auprès de M. de Turenne, et l'assurer qu'il ne lui restoit d'autre moyen de sauver sa vie que de donner Sedan. J'eus bien moins de peine à le persuader que sa sœur et ses beaux-frères ; je le trouvai si étonné et si abattu que j'en fus surpris. Je m'attendois qu'un homme de sa naissance et de son courage, capable de former un projet si hardi et si périlleux, soutiendrait avec constance un revers auquel il auroit dû être plus préparé. Je ne trouvai rien moins que cela. Il étoit si frappé de la crainte de mourir, que non-seulement il auroit donné Sedan, mais tout ce qu'il possédoit pour se tirer de cette affaire. Il me retint plus de deux heures

M. le cardinal de Richelieu ne fut pas plus tôt instruit des dispositions de M. de Bouillon, qu'il lui envoya M. le cardinal Mazarin, avec qui il convint de donner Sedan pour sa liberté.

¹⁷⁴ Louis XIII avait quitté Montfrin le 30 juin au matin, le soir il faisait étape à Bagnols-sur-Cèze. Le 1^{er} juillet, il était à Pierrelatte, le 3 juillet à Montélimar, d'où il écrivit à Elisabeth de Nassau. Le 4 juillet il était à Valence, le 5 juillet à Saint-Vallier d'où il écrivit à Eléonore de Bergh. Le 6 juillet il était à Vienne et le 7 juillet à Lyon.

¹⁷⁵ Le 17 août 1642, Richelieu avait quitté Tarascon en bateau remontant le Rhône pour gagner Lyon, où il arriva le 5 septembre. Pierre CHEVALLIER, *Louis XIII, roi cornélien*, Arthème Fayard, 1979, p. 614.

¹⁷⁶ Le 28 juillet 1642, Louis XIII avait nommé le chancelier Séguier président de la commission extraordinaire chargée de juger Cinq-Mars, de Thou et Bouillon.

Dès que le traité fut arrêté, le Cardinal de Richelieu partit de Lyon¹⁷⁷, et m'y laissa avec M. le Cardinal Mazarin jusqu'à l'exécution de MM. de Cinq-Mars et de Thou. Il chargea M. le cardinal Mazarin de prendre toutes les dépêches nécessaires pour aller ensuite prendre possession de Sedan au nom du Roi ; il fut en même temps arrêté que jusqu'à ce que cela fût fait, M. de Bouillon demeureroit en prison ; quant à moi, j'eus ordre d'aller à l'armée devant Perpignan pour les raisons que je dirai bientôt.

Mémoires de M. le marquis de Chouppes

29 juin 1642 – Montfrin
Louis XIII
à Richelieu

Je ne me trouve jamais que bien de vous voir. Je me porte beaucoup mieux depuis hier, & en suite de la prise de Monsieur de Bouillon, qui est un coup de partie, j'espère avec l'aide de Dieu que tout ira bien, & qu'il me donnera la parfaite santé, c'est de quoy je le prie de tout mon cœur.

Louys
*Mémoires de Monsieur de Montrésor*¹⁷⁸

1^{er} juillet 1642 - Pierrelatte
Sublet de Noyers
à Richelieu
(Extraits)

Monsieur de Villeroy nous a envoyé quantité de lettres, que l'ordinaire portoit à Monsieur de Bouillon. Je les ay moy-mesme leües, n'y ayant rien trouvé de remarquable, sinon que Madame de Bouillon la vieille, tesmoignoit à son fils d'avoir esté surprise de l'arrivée de sa belle-fille, & elle mande à son mary que tous ceux de Sedan en sont estonnez, & ne peuvent croire, qu'il n'y ait quelque finesse en son voyage¹⁷⁹.

des Noyers

De Pierrelatte, le 1 juillet 1642.

*Mémoires de Monsieur de Montrésor*¹⁸⁰

3 juillet 1642 – Camp devant Perpignan
Turenne
à sa sœur Charlotte

Ma chère sœur, je n'ai jamais en ma vie eu nouvelle qui m'ait touché si sensiblement que celle de savoir comme mon frère a esté arrêté à Casal par ordre du Roy. Il y a mille choses à dire que l'on ne sçauroit écrire, mais il n'y a rien qui soit si capable d'aigrir la Cour contre mon frère que de ne se pas bien gouverner à Sedan. Il faut à mon advis bien prendre garde à cela et à ne donner nul sujet de soubson. Pour moy je n'aurai jamais d'autre pensée sinon que Sedan soit conservée à mon frère et à ses enfans. Quoique j'aie assés d'ambition pour désirer avoir ne fortune plus grande que celle que j'ay, je ne désirerais jamais de m'agrandir par ce moien-là.

J'envoie ce gentilhomme à Sedan pour savoir des nouvelles de Madame et de vous et de ma belle-sœur. Un voiage que Donzeville¹⁸¹ a fait de la part de mon frère à la Court a donné beaucoup de soubson.

¹⁷⁷ Richelieu quitta Lyon le 12 septembre 1642 jour de l'exécution de Cinq-Mars et de Thou.

¹⁷⁸ Monsieur de MONTRESOR, *Mémoires. Diverses pièces durant le ministère du cardinal de Richelieu*, op. cit., tome I, p. 161-162.

¹⁷⁹ Cette lettre démontre que c'est avec consternation qu'Elisabeth de Nassau avait vu arriver sa belle-fille à Sedan.

¹⁸⁰ Monsieur de MONTRESOR, *Mémoires. Diverses pièces durant le ministère du cardinal de Richelieu*, op. cit., tome I, p. 185-186.

¹⁸¹ Donzeville était le capitaine des gardes du duc de Bouillon.

J'étois aux eaux en ce temps-là. Je croi que vous croiés bien mon affliction aussi grande que de ceux qui emplissent une feuille de papier à en parler.

C'est vostre très humble et très affectionné frère et serviteur.

Turenne

Au camp devant Perpignan, ce 3^e juillet 1642.

On m'a mandé de la Court qu'il est très certain que mon frère avoit part dans cette cabale de Monsieur Le Grand, et Monsieur le Cardinal m'a mandé qu'il me fera voir comme mon frère deux mois après son accomodement avoit desjà commencé à se mettre dans cette affaire-icy. Monsieur a escrit à la Court et prie que l'on lui vueille pardonner. Voyant le commencement de cette affaire, j'ay prié mon frère cent fois, quand je retournai de Sedan à Paris, qu'il prist garde à lui et qu'il ne fist nulle chose qui peust donner soubson. Il ne me tesmoigne jamais là-dessus qu'il eust auque part avec Monsieur le Grand.

*Lettres de Turenne*¹⁸²

3 juillet 1642 - Montélimar

Louis XIII

à Elisabeth de Nassau¹⁸³

Ma Cousine, les pratiques & intelligences que j'ay découvertes heureusement, que mon Cousin le duc de Bouillon avoit contre mon service avec le Sieur d'Effiat Cinq Mars, m'ayant obligé à le faire arrester & m'asseurer de sa personne, j'ay bien voulu en vous donnant cet avis vous dire que je ne doute point que l'affection que vous avez tousiours euë pour mon service, & vostre prudence ne vous fassent prendre une telle conduite en cette occasion que je n'auray aucun sujet d'en estre mal satisfait ; & de m'en ressentir par le mauvais traitement que je serais contraint de faire audit Sieur duc de Bouillon. C'est à quoy je désire que vous pensiez bien, & que vous empeschiez qu'il n'entre ny séjourne dans Sedan aucun de mes sujets qui me puisse estre suspect ; & qu'il ne s'y fasse aucunes cabales qui puissent estre préjudiciables à mon service. Je m'assure que vous sçavez bien de quelle importance il vous est d'en user ainsi, ce que me promettant je prie Dieu, ma Cousine, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Louys

Bouthillier

Escrit à Montelimart,
ce 3 jour de juillet 1642.

*Mémoires de Monsieur de Montrésor*¹⁸⁴

5 juillet 1642 – Saint-Vallier¹⁸⁵

Louis XIII

à Eléonore de Bergh

Ma Cousine, la part que mon frère, le duc d'Orléans, m'a fait sçavoir luy mesme qu'il avoit euë avec les Sieurs de Bouillon, & d'Effiat Cinq Mars, me donnant sujet de soubçonner présentement ses actions, & de pourvoir à ce qu'il n'en fasse aucune qui puisse estre préjudiciable à mon service, je vous fais cette lettre exprez pour vous dire que si mon frère se présentoit devant Sedan pour y entrer, vous évitiez de l'y recevoir quelques instances qu'il vous en puisse faire. Je m'assure qu'outre que vous serez

¹⁸² Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 374-375.

¹⁸³ Louis XIII qui avait prit le chemin de la capital écrit en premier cette lettre à sa cousine Elisabeth de Nassau.

¹⁸⁴ Monsieur de MONTRESOR, *Mémoires. Affaires de Messieurs le comte de Soissons, ducs de Guise et de Bouillon*, op. cit. tome I, p. 429-430.

¹⁸⁵ Saint-Vallier (Drôme) sur le Rhône entre Valence et Vienne. Après avoir écrit à la duchesse douairière de Bouillon, Louis XIII écrivait à la jeune duchesse de Bouillon dont les sentiments pro-espagnols étaient connus.

bien ayse de vous conformer à ma volonté, connaissant comme vous ferez les mauvaises conséquences qui en pourroient arriver, vous ne manquerez pas d'en prévenir toutes les occasions. Sur cette assurance je prie Dieu, ma Cousine, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Louys

Bouthillier

Escrit à Saint-Valier,
ce 5 juillet 1642.

*Mémoires de Monsieur de Montrésor*¹⁸⁶

10 juillet 1642 – Sedan
Elisabeth de Nassau
à André Rivet

C'est un bien malheureux sujet quy m'oblige à vous écrire et de requérir vos bons offices vers Monsieur mon frère et Madame sa femme que j'envoye avertir de l'arest de mon fils dans Casal, par comandement du Roy le 24^e de l'autre mois et j'avois eu l'honneur de recevoir des lettres de Sa Majesté du 19^e dudit mois par un gentilhomme esprès quy me tesmoignoient entière satisfaction de luy, jugés quel a peu estre ma surprise et ma douleur d'un sy horrible changement sy Dieu ne m'assistoit j'y sucomberay. Je suis bien dans ce repos que de le croire fort innocent, mais ce n'est pas assés pour le tirer d'où il est. je croy qu'un des plus puissant moyen, c'est l'entremise de Monsieur mon frère vers le Roy et Monsieur le Cardinal dans la considération où il est je le suplye très /2/ humblement de ne me la point refuser et espère que Dieu luy mettera au cœur d'avoir égard aus larmes d'une mère sy affligée et quy ayant l'honneur d'estre sa seur doit attendre du secours de luy en une sy présante affliction son intérest est joint au nostre s'il luy plaist de le considérer et la louange quy s'atirera de tout le monde de ne manquer point à son sanc. Je m'assure Monsieur que vous serés bien de ceux quy luy en donnèrent et que vous me procurerés vers luy et Madame sa femme les offices dont je le requiers avec tant d'ardeur. J'ay tant de tesmoignage de ses bonnes volontés que je me promets que vous prandrés à cœur mes souffrances et contribuerés tout /3/ ce que vous pourés afin que l'on m'y porte du soulagement. C'est de quoy je vous suplyé instament et de croire que vous n'obligerés jamais personne quy soit plus que moy.

Vostre humble et très affectionné à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 10^e juillet 1642.

J'ay grand déplaisir du mauvais estat où continue d'estre Monsieur du Moulin. Les eaux de Spa n'ont pas aydé à sa santé, mes c'est ce que vous aprandrés bien particulièrement par vostre nièce quy luy est bien utile.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

10 juillet 1642 - Sedan
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, nous pouvons bien dire qu'un malheur n'est pas si tost passé qu'en voies venir un autre. Celuy dans lequel nous sommes présentement est si grand que je m'asseure, vous le ressentirés avec nous et tâcherés de nous y donner toute l'assistance qui despendra de vous, que nous suplions de vouloir intercéder envers Madame la princesse d'Orange afin qu'elle considère qu'il y va de l'intérest de M. son mary de n'abandonner point ceux de M. mon frère en l'estat auquel il est, mais l'y secourir de ses recomandations par envoy exprès au Roy et à M. le Cardinal, qui sans doute les auront en grande

¹⁸⁶ Monsieur de MONTRESOR, *Mémoires, op. cit.*, tome I, p. 430-431.

considération, pour luy rendre sa liberté que nous devons bientost espérer veu le tesmoignage que ceux de l'armée qu'il comendoit luy donnent que sa conduit a esté très sincère et utile au service de Sa Majesté.

Nous ne pouvons recevoir vos offices en une occasion /2/ plus pressente. Je m'attends bien aussy à celuy de vos prières à Dieu pour nous qui ne méritent ses châtimens, mais il nous traitera, s'il luy plait, en ses miséricordes et vous me croirés dans une affection toute entière de vous rendre service afin de me pouvoir par effet,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Sedan, ce 10 juillet 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

10 juillet 1642 - Sedan

Eléonore de Bergh

au pape Urbain VIII

Très Saint Père,

Aussitost que j'ay appris la nouvelle du malheur arrivé à Monsieur mon mary, par l'arrest que le Roy a fait faire de sa personne dans le chasteau de Casal, j'ay cru que les plus solides consolations qui se pourroit rechercher ne pourroient procéder que de la personne quy tient icy bas la place de celluy quy est la source de toutes sortes de grâces et bénédictions.

Dans ceste pensée, je recours à Vostre Saincteté pour implorer sa faveur et son intervention dans une conioncture où ce que peuvent son entremise et ses soins auprès d'un Roy, quy est fils aîné de l'Esglise, me peut rapporter des consolations infinies. L'entière confiance que j'ay en la bonté de Vostre Saincteté à la parfaite cognoissance que j'ay de l'innocence de Monsieur mon mary, me font esgallement espérer que Vostre Saincteté ne me refusera pas ceste grâce, ny d'emploier son crédit vers Monsieur le Cardinal-duc affin qu'il luy plaise luy faire obtenir unne prompte délivrance.

C'est de quoy suplira très humblement de ma part vostre Saincteté le père Mordès, que j'anvoye expressément auprès d'elle, et de croire particulièrement que je veux estre jusques au dernier soupir de ma vie,

Très Saint Père,

De Vostre Saincté la très humble,
très obéissante et très fidelle fille et servante

Léonor de Bergh

A Sedan, ce 10 juillet 1642.

Bibliothèque Apostolique Vaticane, Barb. Lat. 8014/83

18 juillet 1642 - Ordinghen

Le Prince d'Orange

à Louis XIII

Sire,

Je supplie très humblement Votre Majesté de m'accorder la vie de mon neveu le duc de Bouillon, & de le retenir pour son crime dans une prison perpétuelle.

J'ai prié M. le comte d'Estrades de dire à Vostre Majesté les offres qui me sont faites de la part des Espagnols.

Si les bruits qui courent, que M. le Cardinal-duc n'est plus dans les bonnes grâces de Vostre Majesté, & qu'elle lui a ôté le soin de ses affaires, sont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte des conditions si avantageuses à MM. les Estats & à moi ; d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux ministres, qui seroient peut-être plus Espagnols que François.

J'ai prié aussi M. le comte d'Estrades d'entretenir Vostre Majesté sur l'état des affaires de ce País, & de leur rendre compte de toutes choses je la supplie d'ajouter foi à ce qu'il lui dira, & de me croire avec tout le respect possible,
Sire, &c

*Ambassades et négociations de M. d'Estrades*¹⁸⁷

18 juillet 1642 – Ordinghen
Le Prince d'Orange
au cardinal de Richelieu

Monsieur, je remets à M. le comte d'Estrades à vous expliquer les véritables sentimens que j'ai pour vôtre santé, & pour tout ce qui regarde vos intérêts & vôtre service, dans lesquels je serai toujours envers tous & contre tous vous ajouterez foi, s'il vous plait, à tout ce qu'il vous dira de ma part.

Je vous demande, Monsieur, pour marque de vôtre amitié, de sauver la vie à mon neveu de Bouillon, & de considérer ma sœur la Douairière, qui n'a de bien que celui du Douaire de Sedan. Faites-moi l'honneur de croire que je suis, &c.

*Ambassades et négociations de M. d'Estrades*¹⁸⁸

22 juillet 1642 – Tarascon
Le Cardinal de Richelieu
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Pendant que j'ay creu que Monsieur vostre fils recognoissant des grâces que le Roy luy a faites, & plein d'affection & de fidélité pour son service, ie n'ay rien oublié de ce qui m'a esté possible pour luy estre utile, & pour procurer ses avantages auprès de Sa Maiesté, maintenant qu'il s'en est rendu indigne, par la nouvelle infidélité qu'il a commise contre le Roy & contre l'Estat, au mesme temps qu'on luy avoit donné moyen de réparer le passé, en servant l'un & l'autre, vous me blasmeriez, Madame, si ie ne contribuerois de ce que je dois à l'esclaircissement de sa mauvaise conduite, & à la suite qu'elle doit avoir. En vostre particulier, Madame, vous me trouverez toujours plein de désir, de vous témoigner par effet, l'estime que ie fais de vostre personne, & la sincérité avec laquelle ie suis, &c.

[A Tarascon, ce 22 juillet 1642].

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁸⁹

22 juillet 1642 – Tarascon
Le Cardinal de Richelieu
à Eléonore de Bergh¹⁹⁰

Madame,

Toute la responce que ie puis faire à la letre qu'il vous a pleu m'escire, sur le sujet de Monsieur vostre mary, est de vous dire, que s'il est innocent de ce dont on l'acuse, ainsi que vous tesmoignez le croire, il est en lieu & en estat de le faire voir au Roy, qui ayme trop la justice, pour ne la luy faire pas rendre toute entière. Comme i'ay fait ce que i'ay peu pour le servir, quand i'ay creu ses intentions bonnes, vous me mes-estimeriez, si ie ne faisoit maintenant ce à quoy m'oblige la nouvelle infidélité qu'il a

¹⁸⁷ Godefroi-Louis d'ESTRADES, *Ambassades & négociations*, Amsterdam, chez J. F. Besnard, 1718, p. 77-78.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 78.

¹⁸⁹ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, op. cit., tome II, p. 887.

¹⁹⁰ L'on notera que Elisabeth de Nassau et Eléonore de Bergh dans leur course à l'affection ont écrit simultanément une lettre au cardinal de Richelieu. La nature de ses réponses fait présumer de la teneur leurs lettres.

commise. La vérité ne me permettant pas de parler autrement, vous m'excuserez bien, Madame, si j'use de ces termes, qui ne m'empescheront pas de vous rendre aux justes occasions qui s'en présenteront, des tesmoignages assurés que ie suis, &c.

[A Tarascon, ce 22 juillet 1642].

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*¹⁹¹

25 juillet 1642 – Camp de Bodbergh
Christian Huygen
à Elisabeth de Nassau

Madame,

Je viens de recommander à l'ambassadeur de cest estat en France la seure et prompte adresse de deux lettres originales de S. A. dont je pense que vous aurez agréable de trouver les copies en ce paquet. Je vous supplie très-humblement d'aggréer que j'y adjouste ma protestation très-véritable, de ce qu'il n'y a personne au monde qui ressent plus vivement le malheur arrivé à Monseigneur le duc de Buillon, ny qui ayt plus de passion à s'employer en ceste occasion pour son service que moy, qui me cognois obligé de longtems de vous tesmoigner comme j'y mettray peine...

Bodberg, le 25 juillet 1642.

*Briewisseling van Constantijn Huygens*¹⁹²

26 juillet 1642 – Camp de Bodbergh
Le Prince d'Orange
à Louis XIII

Sire,

Ayant appris comme il a pleu à V. M. de faire arrester la personne de M. le duc de Buillon, sans sçavoir jusques à présent quel en peut estre le subject, la proximité cependant dont il me touche, m'oblige d'en escrire à V. M. pour la supplier très-humblement qu'il luy plaise regarder le duc de Buillon d'un air favorable et lui faire sentir les effects d'une mesme clémence qu'elle lui a tant témoigné par le passé, que sera une nouvelle grâce au moyen de laquelle V. M. se l'acquérera pour jamais et que tous ceux qui lui appartiennent auront à recognoistre avec lui par leur très-humble obéissance aux commandemens de V. M., laquelle je supplie m'advouer de ce nombre comme celsui qui toute ma vie mettrai peine à lui faire cognoistre par mes très humbles services que je suis plus que personne, Sire,

de V. M. très-humble et très obéissant serviteur.

F. Henry de Nassau

Au camp de Bodbergh, 26 juillet 1642.

Archives de la Maison d'Orange Nassau¹⁹³

26 juillet 1642 – Camp de Bodbergh
Le Prince d'Orange
au cardinal de Richelieu

Monsieur, la nouvelle qui m'est avenue de ce qu'il avoit pleu au Roi faire arrester la personne de M. le duc de Buillon, sans qu'on ait encore peu adjouster le sujet, m'a porté aussitost à m'employer par un mot de lettre en sa faveur au Roy. J'espère que, lui estant ce que je suis, S. M. n'en voudra pas avoir

¹⁹¹ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, op. cit., tome II, p. 887.

¹⁹² Jacob-Adolf WORP, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, 's-Gravenhage, 1911-1917, 6 vol, tome III, p. 318.

¹⁹³ Guillaume GROEN van PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^e série, Utrecht, 1857-1861, 5 vol, tome IV, p. 53.

l'office désagréable, et vous suppliant très-humblement ensuite, Monsieur, de vouloir disposer le Roy, à lui vouloir départir tous les effects possibles de sa bonté et bienveillance ordinaire, et qu'il puisse devoir cela à la vostre, dont il desjà reçu des preuves si signalées et notoires, ce ne me sera pas lui seul à en reconnoistre les obligations [à S. M. et] à vostre Eminence ; tous les siens y prendront part, et desvant tout je [n'o]mettrai point à vous en faire paroistre mes ressentimens, et comme je ne serai jamais si content que quand vostre Eminence voudra m'en donner matière de lui tesmoigner que je suis, Monsieur,

De vostre Eminence très-humble serviteur.

F. Henry de Nassau

Au camp de Bodbergh, 26 juillet 1642.

Archives de la Maison d'Orange-Nassau¹⁹⁴

6 août 1642 – Camp de Bodbergh
Christian Huygen
à la princesse d'Orange
(extraits)

Un second gentilhomme arriva hier de Sedan, avec des lettres de ces misérables princesses, qui feroient pitié à leurs enemis. Elles présupposent qu'il n'y a que S. A. au monde qui puisse sauver M. de Buillon, commissaires estants après à luy faire son procès, dont l'issue est bien imaginable, veu que desjà Madame d'Aiguillon a dit à un autre gentilhomme envoyé au Roy, que M. de Buillon avoit signé un traicté contre le Roy et pour ou avec le sEspagnols, le plus horrible dont on ayt ouy parler de 300 ans. Le Roy aussi a détesté fort hault sa grande ingratitude, sans rien vouloir faire espérer audit gentilhomme, ains le renvoyant porter ses depesches à M. le Cardinal, et plaignant l'estat de Mesdames de Buillon. Si S. A. y veult agir avec quelqu'apparence de succès, il faudra de nécessité qu'il y envoie, comme dès la première fois. Ces dames l'en ont supplié.

Au camp à Bodberg, le 6^e d'aoust 1642.

*Briewisseling van Constantijn Huygens*¹⁹⁵

LA MORT DE MADAME

La nouvelle de l'arrestation de son fils aîné le 23 juin 1642 à Casal, avait ébranlé Elisabeth de Nassau. Elle tomba malade le mercredi 20 août à neuf heures du matin. Le 22 août, sa fièvre s'étant accrue, sa belle-fille Eléonore de Bergh, fit appeler la duchesse de La Trémoille, sa fille aînée, qui résidait à Paris. Celle-ci arriva à Sedan le lundi 25 août.

Elisabeth de Nassau mourut le mercredi 3 septembre 1642 à onze heures du matin, veillée par sa belle-fille, sa fille aînée et les ministres Abraham Rambour, Jacques Gantois et Gédéon Cheron. Cette mort lui évita l'humiliation de voir entrer les troupes royales dans sa principauté dont elle avait su préserver l'indépendance sa vie durant. Elle fut inhumée le 28 septembre, la veille de l'entrée des troupes royale à Sedan. Aussitôt après l'inhumation, Eléonore de Bergh et ses enfants prirent le chemin de Turenne où ils retrouvèrent le duc de Bouillon.

Madame est tombée malade le mercredi vingtième d'aoust à neuf heures du matin, s'estant bien portée depuis le départ de Mademoiselle, autant que ses grandes afflictions le pouvoient permettre. Et ayant paisiblement reposé la nuit précédente, son mal commença par les douleurs du calcul, qui dès le lendemain la jettèrent dans une fièvre continue, qui avoit ses violentes exacerbations & redoublemens

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 53-54.

¹⁹⁵ Jacob-Adolf WÖRPF, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, op. cit., tome III, p. 326.

assez incertains, & qui ne nous a osté que sur la fin de sa vie l'espérance de sa santé. Car Madame s'estant rendue facile aux remèdes, jusques à souffrir patiemment /4/ les saignées du bras & du pied, pour lesquelles elle avoit de grandes aversions, on voyoit souvent le soulagement qu'elle en recevoit. Cependant la fièvre ayant esté grande dès le vendredy, Madame la Duchesse¹⁹⁶ se résolut d'envoyer en poste à Madame de La Trémoille¹⁹⁷, mais le dimanche on vid une si grande diminution de cette fièvre que lettres luy furent escrites du meilleur estat de Madame, lesquelles eussent peu empescher son voyage si elle les eust receuës à Paris ; tous les médecins nous ayans assuré d'un meilleur estat. Madame de La Trémoille arriva icy le lundy, ayant amené avec soy Monsieur des Fougerets, médecin très fameux, qui voyant des bons effets de ses remèdes, nous donnoit des espérances de la convalescence de Madame, tant que la suite du mal a augmenté nos craintes & les a renduës trop véritables.

Pendant tout le temps qui a devancé nos grandes appréhensions, où les derniers efforts de cette maladie nous ont fait tomber. J'ay soulagé Madame par /5/ prières ordinaires soir & matin, & extraordinaires selon les nécessitez urgentes, attendant toujours son commandement pour les faire. Et de fois à autre que je luy ay représenté ce que j'estimoye nécessaire pour sa consolation, selon les occasions qu'elle m'en donnoit, elle réclamoit son Dieu, & en ses grandes angoisses disoit souvent : “ *Je ne sçay plus que faire* ”, mais n'oublioit pas d'ajouter : “ *O Dieu mes yeux sont vers toy* ”.

Les dévotions ont esté continuées de cette sorte jusques au treizième de son mal, auquel vers les neuf heures du soir, elle me commanda de faire la prière, laquelle estant finie Madame de La Trémoille me dist qu'elle la trouvoit fort mal. Les médecins auparavant m'ayant donné plus de crainte que d'espérance, je remarquay comme une foiblesse qui me sembla peindre sur son visage l'image de la mort, & m'ayant avancé, elle me tendit la main, me disant d'une voix fort basse, qu'elle se trouvoit fort mal, ce qui m'obligea à luy parler de toutes les /6/ choses qui appartenoyent à son salut, & à se disposer à la volonté de Dieu ; estant escouté avec une présence & satisfaction d'esprit qui paroissoit évidemment. Surtout estant enquis sur les sentimens qu'elle avoit pour la Religion qu'elle avoit suivie, elle me tesmoigna qu'elle sentoit les effets de cette sainte vérité, & la reconnoissoit l'unique voye pour parvenir au salut : & m'en eust parlé avec plus de force si sa foiblesse & la dureté, sécheresse & incommodité de sa langue grandement chargée, ne luy eust empesché l'usage de la parole ; mais ce qui défailloit à sa voix estoit bien récompensé par ses actions & ses gestes, & l'élévation de ses yeux nonobstant sa foiblesse. Et son esmotion redoubla quand je luy annonçay la rémission de ses péchez par le sang de son Sauveur, luy adjoustant cependant que cette sainte préparation serviroit si Dieu le vouloit à sa guérison, puis que le corps recevoit un grand soulagement par le contentement & le repos de l'esprit. Et d'autant que quelques uns estimoient/ 7/ que je m'estoye beaucoup avancé, elle au contraire me tesmoigna bien qu'elle avoit pour très agréables toutes mes exhortations. Il est vray que Madame de La Trémoille en tomba comme esvanouye, mais elle n'oublia pas de me dire que j'avois fait mon devoir.

Après ces saints entretiens, il sembloit qu'elle dormoit, ce qui me fit à voix fort basse, & ayant la bouche sur l'oreille de Madame la Duchesse (qui continuoit ses soins assiduels), supplier madite Dame de se retirer pour prendre quelque repos. Mais la malade m'ouyt, m'appelant par mon nom, & me commandant environ les onze heures de nuict, de retourner à l'exercice de la prière, laquelle fut suivie de quelques paroles de consolations & d'un dormir assez doux, ou au moins d'une assez grande tranquillité qui luy dura toute la nuict que Monsieur Gantois¹⁹⁸ passa avec moy. Et ce me fut une grande satisfaction de voir que mon action avoit consolé l'esprit de Madame, sans que le corps s'en ressentit en pis /8/.

¹⁹⁶ Eléonore de Bergh (1613-1657), épouse de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, bien que fervente catholique, vécut en bonne harmonie avec Elisabeth de Nassau.

¹⁹⁷ Marie de La Tour d'Auvergne et son époux depuis que celui-ci avait été reçu en 1633 dans l'ordre du Saint-Esprit résidaient alors principalement à Paris. Par ailleurs en 1635, ils avaient entrepris de faire reconstruire leur château de Thouars et cette reconstruction n'était pas encore achevée en 1642.

¹⁹⁸ Jacques Gantois, fils du ministre Euzèbe Gantois, fut ministre à Sedan de 1641 à 1650.

Le jour venu qui estoit le quatorzième de sa maladie, ses redoublemens revindrent, & la journée fut assez mauvaise, sans que l'espérance des médecins fust entièrement abatuë. La nuit suivante fut plus fascheuse. Sur les onze heures de nuit, Monsieur Cheron¹⁹⁹ fit la prière, & y joignit les consolations nécessaires, qu'elle receut avec contentement. Mais le matin du quinzième & dernier de sa vie, un redoublement survint qu'on n'attendoit pas, avant lequel les médecins parloient encore de la purger : mais moy appréhendant l'événement de ce redoublement inopiné, & les frissons qui la travailloient grandement, je luy représentay tout ce que je pouvoye pour sa consolation, sans que le frisson luy permist de me répondre, & demanday par mes prières, le secours du ciel en cette grande tentation, appréhendant qu'elle ne défaillist en ce fascheux accident.

Dieu exauça les prières, & tança cette tempeste, après laquelle rentrant dans le chaud, elle fut beaucoup /9/ moins agitée, mais son pouls demeura fort affoibly. Lors tout ouvertement, je luy dis que je voyoye bien que le mal surmontoit les remèdes, mais qu'elle le surmonteroit par le secours de son Dieu, & eslevant en haut son espérance, elle pouvoit recognoistre que sa délivrance approchoit. Ces paroles & autres furent receuës avec foy & entière submission à la volonté de son Dieu. Et lorsque je commencoye les passages de l'Escriture plus propres à nous soutenir en la dernière tentation, elle les achevoit, donnant ensemble des bonnes preuves, & de sa foy & de sa cognoissance en l'Escriture sainte. Surtout son transport fut grand, quand je luy ramentu que feu Monseigneur avoit tant désiré de finir en remettant son âme entre les mains de son Dieu par la prononciation de ces paroles : “ *Mon âme en tes mains je vien rendre* ”, qu'elle acheva aussitost disant : “ *Car tu m'as racheté ô Dieu de vérité* ”. Et s'esmeut grandement sur ce que je luy dis que sans doute ayant esté conjointe de corps, de /10/ cœur & de Religion avec ce grand Prince, elle se joignoit de bon cœur à ses saintes pensées en la mort. A quoy elle me donna un consentement si animé qu'il sembloit que les forces luy revenoient, & remercia son Dieu de sa grâce lorsque je luy représentoye que les paroles du Psalmiste estoient celles du Fils de Dieu en la Croix, qui en mourant pour nous, nous avoit appris à bien mourir : & prononça distinctement ces paroles : “ *Hélas doncques quand fera ce que verray de Dieu la face ?* ”

Après ces salutaires occupations, elle donna sa bénédiction à tous ses enfans présens, comme si elle eust esté en un grand repos. Et voyant Monseigneur nostre petit Prince, dist : “ *Voilà mon cher petit-fils* ”, & tesmoigna aussi ses tendresses à Mademoiselle de La Tour & à tous ses petits enfans²⁰⁰, sans rien quitter de sa tranquillité parmi tant de larmes qui s'espandirent alors : & me commanda d'asseurer les absens de son ardeur à les recommander à Dieu.

Pendant ces actions de tendresse, Madame la Duchesse qui quelques /11/ heures auparavant m'avoit tesmoigné par des paroles fort expresses que nous recognoistrions en effect que ce n'estoit pas seulement l'autorité qui nous conservoit les avantages de nostre Religion (m'assurant que nous y serions maintenus sans aucune diminution, me demanda si je ne croyoye pas que la déclaration & protestation qu'elle m'avoit faite peust servir à la consolation de Madame, si je luy en donnoye cognoissance. Je luy dis qu'elle auroit encor un bien meilleur effect, si elle mesme vouloit prendre la peine de l'asseurer de sa bonne volonté pour nous. Aussi tost luy redemandant de genoux sa bénédiction, elle luy protesta en termes forts & les plus Religieux (jusques à luy dire plusieurs fois qu'elle luy juroit devant Dieu) de nous maintenir & conserver à la Religion qu'elle avoit suivie, tous les avantages esquels elle l'avoit maintenuë. Sur quoy, avec sa douceur ordinaire, elle luy répondit : “ *Ma fille, je vous en prie bien fort* ”. Ensuite, elle se retourna d'un autre côté /12/ en joignant les mains & priant Dieu.

¹⁹⁹ Gédéon Cheron fut ministre à Sedan de 1633 à sa mort le 29 décembre 1667.

²⁰⁰ Eléonore de Bergh avait alors donné à son époux cinq enfans : Elisabeth (1635), Godefroy-Maurice (1636), Louise-Charlotte (1638), Amélie (1640) et Frédéric-Maurice (1642). Cinq enfans naîtront encore : Emmanuel-Théodose (1643), Hypolite (1645), Constant-Ignace (1646), Henri-Ignace (1650) et Mauricette-Fébronie (1652).

Tost après survint Monsieur du Moulin, qui nonobstant ses grands maux²⁰¹ eut le courage de parler si saintement, & si efficacement à Madame, qu'elle fit paroistre par son esmotion quelle impression ces bonnes paroles faisoient sur son esprit. Et ayant fait la prière, il se retira à cause de son indisposition.

Comme je l'accompagnoye ne croyant pas encore cette bonne Princesse si proche de sa fin, on me rappella sur ce qu'à peine on luy trouvoit le pouls. Je luy trouvay encore les mouvemens de la vie céleste bien entiers. Elle m'escoutoit toujours, ne pouvant plus me répondre que par signes, avec présence & contentement d'esprit dans l'affoiblissement du corps ; & m'oyoit encore lorsque je luy disoye avec plusieurs autres paroles de consolation, qu'entre le pêcheur humilié & l'âme fidèle, & la face de nostre bon Dieu, il n'y avoit point de feu à craindre ; & que devant le Paradis céleste, il n'y a point de flammes ny d'espouventemens /13/, n'y ayant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus Christ : & que la vraie communion avec luy n'estoit autre que celle par laquelle le fidèle sentoit vivre dedans son cœur, mesme en la mort, celui qui estoit mort pour luy & qui vivoit pour luy dedans les cieus. Elle me fit cognoistre qu'en cela estoit sa joye & son assurance. Et finis mon discours en luy disant que Christ l'appelloit, luy présentoit la Couronne comme lui disant : “ *Vien bonne servante & fidèle, entre en la joye de ton Seigneur* ”. Je remarquay incontinent contre l'advis cependant de Madame la Duchesse, qu'elle ne m'entendoit plus, & changeay mes exhortations en prières, après lesquelles immédiatement cette sainte Princesse a esté recueillie au Ciel, s'estant endormie quant au corps si paisiblement que quoy que sa maladie l'eust fort travaillée, elle n'eust pas la moindre des agitations, le moindre des souspirs, non pas mesmes les plis de la face qui accompagnent la mort la plus paisible. Ainsi s'en est allée reposer dans le sein /14/ de son Dieu celle qui nous laisse dans des troubles & fascheux combats. & toutes ses larmes estans essuyées, nous donne par son départ grand sujet d'en espandre abondamment.

Cette séparation (dont le ressentiment nous est si douloureux) arriva le troisième de septembre à onze heures avant midy.

Les médecins par l'ouverture de son corps, y ont trouvé d'estranges causes de sa mort, & croyent qu'elle ne pouvoit plus vivre que dans des cruelles douleurs. Mais nous avons reconnu que les semences d'immortalité estoient bien vives dans son âme, puisqu'elles ont produit de si bons fruitcs qu'elle goustoit avec consolation dedans la mort, en laquelle Dieu luy a conservé la force de son esprit ; la présence mesme de jugement ne luy ayant manqué, à mon advis, que quelques petits momens que dura la prière, avec la fin de laquelle ses combats ont esté finis.

3 septembre 1642 – Sedan
Marie de La Tour d'Auvergne
duchesse de La Trémoille
à Monsieur le comte de Chauvigny
Conseiller et secrétaire d'Estat et des commendements du Roy.

De Sedan ce 3 sep^{bre} 1642

Monsieur,

J'envoye ce gentilhomme vous donner advis du malheur arrivé à ceste maison par le perte que nous avons faite aujourdui de Mme ma mère.

Mme ma belle-seur vous envoye donner la mesme nouvelle et y joint les assurances qu'en ce rencontre, elle a estimé devoir donner au Roy sa fidélité à son service, lesquelles j'espère vous reconfirmer encore bientost de vive voix et vous protester que le mienne sera inviolable.

Je suis si abattue d'affliction que je ne puis ajouter sen que les assurances d'estre toute ma vie, Monsieur, vostre très humble et très affectionnée servante.

Marie de La Tour.

²⁰¹ Pierre du Moulin était alors âgé de 74 ans, il vivra encore 15 ans.

4/14 septembre 1642 - Lyon²⁰²
Godefroi-Louis d'Estrades
au prince d'Orange

Monseigneur,

J'ai différé de rendre compte à Votre Altesse de ce qui s'est passé dans l'audience que j'ay eue du Roy à Livry, où Sa Majesté étoit pour prendre le plaisir de la chasse, & se remettre des fatigues d'un grand voyage, par ce que j'ai dit au Roi, aiant relation aux intérêts de M. le Cardinal, j'a crû devoir attendre d'être auprès de lui pour lui expliquer mieux tout ce qui s'est passé & pouvoir ensuite informer Votre Altesse de ses sentimens.

Je commencerai par vous dire, qu'avant de voir le Roi je fus rendre visite à M. de Chavigny & Desnoyers, & leur fis part de l'instruction que Vostre Altesse m'avoit donnée, après l'avoir lüe ils me témoignèrent beaucoup de joie d'y remarquer l'amitié que Votre Altesse faisoit paroître pour M. le Cardinal, & ils furent d'avis que j'allasse trouver le Roi sans eux ; ce que je fis aussi-tôt.

Dès que Sa Majesté sût que j'étois à la porte de sa chambre, elle me fit entrer, me demanda fort des nouvelles de la santé de Votre Altesse, & dit devant tout le monde, que vous lui aviés sauvé son armée d'Allemagne, & qu'elle n'oublieroit jamais ce service.

Quand le Roi fut habillé il entra seul dans son cabinet, & me fit appeler, je lui rendis la lettre de Votre Altesse, après l'avoir lüe il me dit , qu'il n'avoit jamais en l'intention d'ôter ses affaires d'entre les mains de M. le Cardinal, ni de l'éloigner d'auprès de sa personne ; & pour preuve ce cela, qu'il l'avoit laissé seul à commander son armée avec tout pouvoir ; mais que tout le désordre qui étoit arrivé venoit de M. le duc de Bouillon qui avoit débauché Monsieur & M. le Grand, & qu'il méritoit d'avoir la tête tranchée comme le plus criminel.

Je répondis au Roi, que Votre Altesse le supplioit de sauver la vie à M. le duc de Bouillon a sa considération qu'il lui seroit bien rude de voir le sang de son neveu répandu sur un échafaut, dans le tems qu'elle hazardoit sa personne & les forces des Etats pour rendre de services considérables à Sa Majesté, qu'elle savoit surement, que c'étoit M. le Grand qui avoit débauché M. le duc de Bouillon par de fausses confidences, lui disant que M. le Cardinal le vouloit perdre, que ledit Cardinal étoit ruiné auprès de Sa Majesté ; & qu'elle s'en défera dans peu de tems, que M. le duc de Bouillon avoit été trop facile à croire cet esprit ambitieux, qui le persuadoit tous les jours par des conférences secrètes, & lu faire entendre qu'il gouvernoit entièrement Sa Majesté, & qu'elle se déferoit de M. le Cardinal dans son voyage, qu'étant aussi persuadé que vous l'êtes de ce que je rapportois de votre part, il y avoit à craindre que si Sa Majesté n'accordoit à votre prière la vie de M. le duc de Bouillon, & ne faisoit châtier M. le Grand comme criminel, pour faire voir par là qu'elle n'avoit jamais eu dessein d'ôter à M. le Cardinal la direction de ses affaires, Vostre Altesse ne prit enfin le parti d'accepter les offres, qui lui sont faites par le Roi d'Espagne, tant par lui que pour les Estats, & de conclure son Traité avec cette couronne.

Le Roi ne me répondit rien, & envoya chercher MM. de Chavigny & Desnoyers : en attendant qu'ils vinssent, il me commanda de lui faire le détail de la marche que Votre Altesse avoit faite depuis Bolduc jusqu'à Ordinghen, ses campemens & les ordres de la bataille, en cas que Votre Altesse eût rencontré l'armée d'Espagne sur son passage. Il me parût satisfait de la relation que je lui en fis, & MM. de Chavigny & Desnoyers étant venus, je me retirai. Le Roi tint conseil deux heures, ensuite de quoi Sa Majesté me fit appeler ; et me dit, qu'en considération de Votre Altesse elle sauveroit la vie à M. le duc de Bouillon, qu'elle avoit résolu de me dépêcher vers M. le Cardinal avec tous les ordres nécessaires pour faire le procès à M. le Grand, & qu'elle ne lui pardonneroit pas.

Je partis le même jour en poste pour aller à Lion, où je trouvai M. le comte de Roussi, qui étoit venu avec Mlle de Bouillon²⁰³ ; je lui fis entendre les intentions de Votre Altesse, il se joignit à moi pour

²⁰² En raison des événements relatés dans cette lettre, cette lettre est datée du 4 septembre "vieux style" et est en fait du 14 septembre 1642 "nouveau style".

solliciter les intérêts de M. le duc de Bouillon, où il lui donna des marques d'amitié très grandes par des avis secrets, & il fut agréé de M. le Cardinal pour aller trouver Madame la duchesse de Bouillon, la douairière, afin de la disposer à ne résister pas aux conditions qui furent arrêtées de la part du Roi avec M. le duc de Bouillon, de remettre Sedan entre les mains de Sa Majesté.

Je fus reçu de M. le Cardinal de Richelieu avec des sentimens si tendres de reconnaissance en faisant obtenir des grâces à M. le duc de Bouillon en vostre considération seule, qu'il n'auroit jamais eues sans la prière de Votre Altesse. Il ajoûta, qu'il me chargeoit d'assurer Votre Altesse, qu'il étoit si pénétré des bontez qu'elle leur avoit tesmoignées en cette rencontre qu'il n'en perdrait jamais le souvenir, que Votre Altesse pouvoit disposer de ses biens, de sa fortune & de tout ce qu'il a eu au Monde, qu'il seroit toujours prêt à le sacrifier pour son service. M. le cardinal Mazarin entra dans sa chambre dans le tems qu'il me parloit, il voulut se retirer, mais M. le Cardinal-Duc le rappella, & répéta devant lui tout ce qu'il me venoit de dire.

Il me fut permis de voir M. le duc de Bouillon, que je trouvai fort abbatu²⁰⁴, aiant déjà été interrogé deux fois ; et se croyant perdu, je l'assurai que Votre Altesse ne l'abandonnoit pas, & qu'elle m'avoit envoyé exprès auprès du Roi & de M. le Cardinal pour tâcher de lui sauver la vie ; que j'avois grande espérance d'en venir à bout, mais qu'il lui en coûteroit Sedan, par lequel il recevrait une bonne récompense : il se jeta à mon cou, & me dit, qu'il avoit les dernières obligations à Votre Altesse, & qu'il feroit tout ce qu'on désireroit de lui, pourvû qu'on lui sauvât la vie.

J'en fis mon rapport à M. le Cardinal-Duc ; et dès le même jour M. le cardinal de Mazarin eut ordre d'en aller signer le Traité avec M. le duc de Bouillon : & nous devons partir ensemble dans deux jours pour aller à Sedan pour l'exécution de ce qui a été arrêté²⁰⁵. M. le Cardinal-Duc a prié M. le comte de Roussi d'aller devant disposer Madame la duchesse de Bouillon douairière à n'y apporter aucunes difficultés, vu le péril que M. le duc de Bouillon, courroit de sa vie en cas de refus des conditions proposées. Sur quoi je dirai, que M. le comte de Roussi fut arrêté par les nouvelles qui nous vinrent de la mort de Madame la duchesse de Bouillon douairière, dont M. le Cardinal fut fort touché, la croyant mieux intentionné que Madame la duchesse de Bouillon sa belle-fille, qui a toujours conservé de l'inclination & de l'intelligence avec l'Espagne.

Je donne avis à V. A. de tout ce qui se passera lorsque je serai à Sedan où je vais, par ordre de M. le Cardinal-Duc, avec M. le cardinal Mazarin.

Je dois aussi dire à V. A. qu'on ne peut témoigner plus de respect pour elle, & plus de désir d'avoir son amitié, que fait M. le cardinal Mazarin ; c'est une personne de grand mérite, & qui fait toutes les affaires sous M. le Cardinal-Duc. Je suis, &c

*Ambassades et négociations de M. d'Estrades*²⁰⁶

13 septembre 1642 – Pierre-Encize
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
au cardinal de Richelieu

Monseigneur,

Ayant fait ce matin une ouverture à Monsieur le Chancelier, laquelle il n'aura pas manqué de faire à Vostre Eminence, qui est de remettre la place de Sedan au Roy, pour obtenir ma grâce, & promis de donner par le détail les conditions que ie désirerois, si la bonté du Roy me permettoit de souhaiter autre chose, qu'un effet de sa clémence ; i'ay creu de ne pouvoir mieux faire, que d'adresser mes pensées à

²⁰³ L'éditeur des Mémoires à écrit à tort Madame de Bouillon.

²⁰⁴ L'abattement de FM se comprend il semble bien que cette visite d'Estrades eut lieu le 12 septembre 1642, jour de l'exécution de Cinq-Mars et de Thou.

²⁰⁵ Mazarin, d'Estrades et Roucy partirent le 16 septembre 1642 pour Sedan (lettre de Richelieu du 15 septembre 1642 à Chavigny et à Sublet de Noyers).

²⁰⁶ Godefroi-Louis d'ESTRADES, *Ambassades & négociations, op. cit.*, p. 79-86.

Vostre Eminence, que ie sousmets non seulement à Sa Majesté, mais à Vostre Eminence, estant résolu de les changer ou diminuer, ainsi qu'elle l'estimera à propos. Mon intention seroit, donc de remettre, sans aucune récompense que celle de la vie & de ma liberté, que ie demande, dans quinze jours au plus tard, le chasteau & la ville de Sedan, entre les mains du Roy, pour estre inséparablement unis à cette Couronne ; & estre possédez par Sa Majesté, & à l'avenir par ses successeurs, comme leur propre, & ainsi que le sont les autres places de ce royaume qu'ils ont en propriété. L'entends aussi remettre entre les mains de Sa Majesté tout le Domaine de Sedan, & celuy dont ie joiüs aux environs, ne prétendant faire aucune marché avec S. M. mais me sousmettre entièrement à ses volonteZ & celles de V. E. déclarant que si par son entremise S. M. a la bonté de me récompenser des susdits domaines & revenus ; en quelque façon qu'elle en use, ie demeureray très-satisfait, puisque mes fautes ne me permettoient seulement d'espérer la grâce de ma liberté, & celle que i'en ay desjà receües. Je déclare de plus à Vostre Eminence, que ie ne prétends rien pour l'artillerie, boulets & autres choses semblables, mais ose très-humblement le suplier de considérer les grandes dettes dont Ma Maison est chargée, & que les despences faites pour mettre ladite place en en bon estat, & la bien munir d'artillerie, en est la seule cause ; me sousmettant de nouveau aux volonteZ du Roy & de Vostre Eminence, desquelles toute ma vie ie dependray, comme i'y suis si estroitement obligé, confessant luy estre redevable de tout, & que aussi ie n'ay souhait ny pensée, que de faire connoistre par toutes les actions à V. E. que ie suis sans réserve,

Monseigneur,

Vostre très-humble
& très-obéissant serviteur.

F. M. de La Tour

De Pierre-Encize, ce 13 septembre 1642.

*Mémoires pour l'histoire du Card. de Richelieu*²⁰⁷

15 septembre 1642 – Pierre-Encize
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à son épouse

Madame, vous ne manquerez, conformément à ce que je vous ay desja mandé par le comte de Roucy, à remettre suivant le commandement du Roy et la promesse que j'en ay faite, le chasteau et la ville de Sedan entre les mains de M. le cardinal Mazarin pour y establir celuy quy y sera envoyé par Sa Majesté, et ordonnerez à M. de Briquemault d'en sortir et licencierez la garnison que j'y entretenois, à quoy vous ne fudrez de satisfaire dès que ce mondit Sr. le cardinal vous advertira de sa venue.

C'est de Pierre-Encise, le 15 septembre 1642.

F. M. de La Tour
Sedan et le Pays sedanais²⁰⁸

15 septembre 1642 – Paris
Marie de La Tour d'Auvergne
à Eléonore de Bergh²⁰⁹

Ce 15 7^{bre} 1642 à Paris.

Chère seur,

²⁰⁷ Antoine AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu*, op. cit., tome II, p. 767.

²⁰⁸ P. CONGAR, J. LECAILLON et J. ROUSSEAU, *Sedan et le pays Sedanais : vingt siècles d'histoire*, Paris, 1969, p. 325.

²⁰⁹ Marie de La Tour d'Auvergne après la mort de sa mère était revenue à Paris d'où elle adressa cette lettre à sa belle-sœur conservée au château de Chantilly dans les Archives des Condé.

Vous n'aurez point de mes lettres par le cocher partant en mesme temps que le Sr. Aubertin. Il vous va y trouver si bien instruit de tout ce qui se sait icy que je n'ay rien à y ajouter. Hier la nouvelle y arriva de la décapitation de MM. Le Grand et de Thou²¹⁰. On /2/ assure que M. vostre mary n'a pas esté jugé, quoy que ce soit luy qui ait contraint les aultres d'avouer leur faulte. En vérité plus je pense à ceste malheureuse affaire et plus je m'y confons !

Ce vous doit estre beaucoup de consolation de n'avoir point ayde à l'embarrasser là dedans et je n'y voy de raison qu'un extraordinaire /3/ malheur. On ne nous envoie ny coletz ny menchettes, ce pourra estre pour le voyage prochain.

Je n'ay point encore sorty de la chambre, me trouvant si mal que je n'en puis plus. Si vos gens jugent qu'après la tantative que fait le Sr. Aubertin, je doive revoir M. le Surintendant, je n'y menqueray pas ny de tesmoigner à ma /4/ chère seur que je suis entièrement à elle. Mme d'Esguillon est partie, aujourduy, pour aller au devant de M. le Cardinal. Je luy ay dit tout ce dont vous m'avez chargée. Elle tesmoigne tousjours assurément beaucoup de bonté. Je suis toute à vous. C'est. MDLT.

Musée Condé, Chantilly, O VII, 461.

15 septembre 1642 – La Haye

André Rivet

à Marie de La Tour d'Auvergne

à la duchesse de La Trémoille²¹¹

La nouvelle qui nous vient du décès de feu Madame vostre Mère d'heureuse mémoire a émeu toute cette Cour. Mais j'en ai esté touché particulièrement, non pour aucun regret de perte qu'elle ait fait en un si bon change ; mais pour la perte de l'Eglise, & de tous ceux qui luy appartiennent en un temps auquel la considération de la vertu & de la prudence pouvoit beaucoup servir. Il faut atribuer cela à nos pêchés qui retire les justes arrière du mal pour chastier ceux qui ne ressent pas de mal faire ; et en un tel concours d'afflictions diverses nous faire recourir à sa miséricorde par une vraye repentance. C'est le proffit que nous devons faire des afflictions.

Pour retourner à cette sainte âme, elle est séparée d'un corps de douleur, delivré des justes ennemis, lesquels humainement ont hasté son départ de ce monde, lequel je ne doute point qu'elle n'ait quitté avec joye rasçasiée de mauvais jours. C'est ce dont vous ne doutez point, Madame, & j'espère que vous l'aurez encore trouvée en l'estat de luy rendre vos bons devoirs et faire proffit de ses dernières heures, comme vous en avez faict des bons enseignemens et des bons exemples que vous en avez reçeus durant sa vie. Vous aurez tousjours devant les yeux, Madame, un patron domestique digne d'estre imité ; et la bénédiction qu'elle vous a laissée aura ses effets sur vous & sur les vostres.

Je veux aussi espérer que ses bonnes prières auront esté receues de Dieu, non seulement pour la délivrance de Monseigneur vostre frère du danger auquel il se rencontre, mais aussi pour luy fleschir le cœur et l'amolir devant Dieu, afin qu'il ne demeure pas en un eudurcissement préjudiciable à son salut éternel ; Que Monseigneur son frère gardera le bon dépost qu'il a reçu de feu Monseigneur vostre Père et d'elle. Et que Dieu lui donnera de persévérer jusques à la fin à craindre Dieu & honorer le Roy.

Je suis assuré aussi de vous, Madame, que quelque chose qui se passe en ces misérables affaires, vous prendrez un soin spécial de la consolation et de la manutention d'une Eglise que feu Monseigneur vostre Père a cultivé avec tant de soins, & lui procurerez sa subsistance de tout vostre pouvoir. En cela je n'useray point de longues exhortations en vostre endroit, aseuré que vous y estes portée de toute affection. Ce sera à nous à prier Dieu qu'il y bénie vos soins et vostre intervention ; qu'il fortifie vostre esprit par le vertu du sien pour vous faire porter cette visitation avec une constance digne de vostre piété, et de le

²¹⁰ Le marquis de Cinq Mars et son ami de Thou ont été exécutés le 12 septembre 1642 à Lyon.

²¹¹ Les Archives de la Maison royale d'Orange-Nassau conservent la copie de ces trois lettres de condoléance qu'André Rivet adressa le 15 septembre 1642 à Marie et à Charlotte de La Tour d'Auvergne et à Eléonore de Bergh. L'on notera l'art de Rivet d'avoir pu rédiger trois lettres d'affilées sans dire la même chose.

fermeté d'un s. courage pour estre un bon exemple à Mesdames vos sœurs, et en support à celle laquelle demeure orpheline, et en laquelle Dieu a si bien récompensé les défauts du corps es advantage de l'esprit ; et surtout d'une rare et exquise piété.

Je me joins à vos prières pour toutes ces choses, pour la conservation de Monseigneur le duc, de vous & de tous les vostres, comme estant,

Madame,

Vostre &c

André Rivet

De La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

15 septembre 1642 – La Haye

André Rivet

à Charlotte de La Tour d'Auvergne

C'est à ce coup qu'il faut que vous vous représentiez ce dire du S. Apostre : « Ma grâce te suffit, ma vertu l'accomplit en infirmité ». Je ne doute point, Mademoyselle, que vos prières n'ayent esté ardentes envers Dieu pour estre délivrée des échardes que vous avez d'entré en vous mesmes, et pour prévenir les visitations très dures qui vous sont advenues. Mais comme en un foible corps il vous a [donn]é un esprit vigoureux par le vertu du sien, aussi vous a il voulu exposer à diverses épreuves non communes pour vous faire voir en vous ce que peut cette grâce sans laquelle tous les plus forts ne peuvent rien. Un malheur vous tire de la maison [] auquel courir il vous faut faire de nécessité vertu et abandonner la personne que vous chérissiez le plus en une nécessité que vous n'estimiez pas si présente. Et [puis] que Dieu vous prive de cette consolation en retirant cette sainte âme, laquelle [...] en un grand combat, si vous n'avez peu (comme je ne l'entens pas) estre retournée près d'elle. Mais vous estiez en vostre vocation, fille d'obéissance, exécutant [un] commandement sur lequel attendant la conduite de Dieu, vous avez entrepris un [voya]ge par dessus vos forces. Cela vous doit servir de consolation sur ce que vous avez esté privée du moyen de rendre vos bons offices à une si bonne Mère en ses dernières heures. Mais vous en aurez une solide en la considération de sa piété signalée, & de sa charité accompagnée d'un S. zèle avec cognoissance, par lequel [elle] a cerché vivants le règne de Dieu & sa justice. Et n'a eu plus grand regret au monde que de ne le voir pas si solidement établi en sa maison, comme les intentions de feu Monseigneur vostre Père et les siennes y avoient esté portées. Le Seigneur luy a voulu faire des chastimens qu'il faut attendre que ses prières auront san[...] pour appeler à repentance ceux qui se sont éloignés de ses salutaires instructions. Qui sçait ce que veut faire ce bon Père redoublant ainsi ses coups ? Pour elle, [vous] estes assurée qu'elle est des justes retirés arrière du mal. Et qu'il ne faut pas que nous soyons de ceux qui ne prennent pas garde. Il le faut faire pour nous et [accept]er les jugemens de Dieu avec sa miséricorde que nous devons implorer. Et quant à vous, Madamoyselle, en toutes ces espreuves, il vous faut evertuer pour perséverer [jusq]ues à la fin en ces bons & constans exercices pour garder le bon déport et donner [g]age à Monseigneur vostre frère de Turenne pour y persévérer avec vous. Alors [il] donnera à vos prières la délivrance de Monseigneur vostre aîné et surtout liberté spirituelle et se servira de ces visitations pour luy toucher le cœur pour [son] salut. En quelque façon qu'il luy plaise d'en disposer, je lui assure que vous [vous] resignerez entre ses mains, captivera vostre volonté sous la sienne et mettez main à la bouche pour ne laisser aller aucun mal qui ne sente cette sainte solution : « Je me suis teu, Seigneur, pour ce que tu as fait ». Entre ceux qui vous [aim]ent, Mademoyselle, & qui participent par une charitable sympathie à vos [ac]tions, je vous supplie croire que moy et ma femme sommes des premiers, que nous joindrons nos prières avec les vostres afin que Dieu vous fortifie de [plus] en plus, qu'il entende vostre prière en vostre nécessité, vous continue en vostre tristesse la liesse de son esprit, jusques à ce qu'il vous octroye la vie à laquelle il y a rassasiement de bien en la contemplation de sa face. Et toute ma vie,

Madamoyselle,

Vostre &c

André Rivet

La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

15 septembre 1642 – La Haye
André Rivet
à Eléonore de Bergh

Madame,

Les légères sollicitudes parlent, les grandes sont muettes, pour ce qu'elles est sur les vôtres sont de cet ordre, capables de tenir en silence ceux qui les font par compassion. Tant de maux compliqués semblent défier l'industrie de leurs médecins. Je ne présume pas de moy, que j'y puisse porter des remèdes suffisans >> captif, et attaquer en l'honneur, en danger de la vie ; une sage et vertueuse belle-mère ayant succombé à la douleur, un estat branslant, nombre de beaux enfans devant les yeux qui ne sentent pas encore ces coups.

J'avoue, Madame, qu'il y a de quoy exercer vostre patience et qu'il vous faut une vertu extraordinaire pour prendre sur cela des résolutions prudentes & vigoureuses. Si elles viennent simplement de l'esprit et de la main, elles seroient foibles. Il faut que Dieu les donne et les inspire et les luy [...] et demander en foy. Madame il est près de ceux qui l'invoquent en vérité et doit estre vostre principal recours. Il a voulu que vous vissiez mourir une femme qui vous estoit encore bien nécessaire. Sa fin a esté heureuse pour elle, mais trop avancée pour Monseigneur son fils et pour vous. La grandeur de son élection a paru en ce qu'elle n'a peu vivre davantage le voyant en peine, veu qui luy a donné repos aura égard à ses dernières prières pour regarder en pitié cette belle famille.

Je suis trop foible, Madame, pour vous soulager & ma condition veu ce qui s'est passé peut rendre mes offices suspects. Ils sont sincères néanmoins et je voudroy en avoir d'efficacieux. Nos armes devant Dieu sont les prières & les larmes. Je le prie donc, Madame, qu'il vous assiste par son esprit en ces occurrences, qu'il vous arme de constance, qu'il vous anime de prudence. Et que vous faisant la grâce de prendre ses visitations en bonne part, il vous octroye l'heureuse issue que ie désire pour vous & pour l'estat de vos sujets,

Madame,

Vostre &c

André Rivet

La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

16 septembre 1642 - Sedan
Eléonore de Bergh
au prince d'Orange

Monsieur,

La nouvelle affliction qui nous ay survenue par la perte de Madame vostre seur, m'acable à un poin que cé tous ce que je puis faire que de vous randre ce triste devoir par cé linne. Le Sr. Els vous dira, Monsieur, toute lé particularité de son mal et comme elle a témoiné espérer que vous n'abandonerés pas Monsieur son fils dan le malheur où il ayt réduit, duquelle [...] n'at fait faire le Roy, et le sugait qui luy a cosé la mort, éant été inconsolable depuis ce tamps-las.

Pour moy, Monsieur, ce dernier coup m'abat entièrement, me voiant la plus misérable créature quy ay jamais été, et san la consolation quy me reste, de voir les soin qu'il vous a pleus avoir de nous avoier M. d'Estrade à la Cour, je ne pourroy supporter tant d'affliction à la foy. Je ne suis pas en état de vous en randre les très-humble remersimant que je doy, mais bien vous assuré-je que [j'an aurés] les resentemant entière et quy me continuron tous le reste de ma misérable vie, comme avec toute sorte d'obligation et respect,

Monsieur,

Vostre très-humble, très-obéissante
et très obligée nièce et servante
Eléonore de Bergh

Sedan, ce 16 septembre 1642.

Archives de la Maison d'Orange Nassau²¹²

17 octobre 1642 - Paris
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, Je suis bien celle qui voit affliction par la verge de la fureur de Dieu, car un abisme appelle un autre abisme et je puis dire que ce monde n'est pour moy qu'une vallée d'ombre de mort, mais j'espère de sa bonté que ses châtimens qui sur l'heure ne me semblent point estre de joye, ains de tristesse produiront ce fruit de justice dont je seray consolée. Il m'exerce par des espreuves si sensibles que mon esprit dans mon raisonnement ne me fait voir que confusion de quelque façon que je considère ma perte elle m'accable. Si pour l'intérêt de Madame ma mère, je dois me réjouir que Dieu l'a retirée pour ne point voir le mal, n'ay-je pas sujet de m'effrayer d'estre seule a les supporter. Il m'assitera, s'il luy plait, dans toute mes peines et soulagera mes foiblesses.

Je vous suis bien obligée, Monsieur, des aides que vous me donnés pour les surmonter et vous supplie de continuer à me faire recevoir vos bonnes consolation et à me croire très véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 17 8^{bre} 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1643-1646 *Charlotte de La Tour d'Auvergne avait accompagné son frère aîné en sa vicomté de Turenne. Par le témoignage de Jacques de Langlade, nous savons que Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne établit dans sa vicomté :*

*“ des religieux pour prêcher contre la Religion prétendue réformée dont la plupart des habitans faisoient profession. Il entre même en raisonnement sur la contreverse avec plusieurs gentilshommes dont il y en eut quelques-uns qui firent abjuration [...]. Chaque jour il donnoit quelques heures à la lecture, particulièrement des saints Pères ”*²¹³.

Cette attitude ne pouvait que choquer la très huguenote Charlotte de La Tour d'Auvergne, aussi dès qu'elle le put, elle s'en alla à Paris où elle devint alors un des piliers de l'Eglise de Charenton jusqu'à sa mort en 1662.

*Après la mort de Louis XIII, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, espérant pouvoir rentrer en la possession de Sedan, se rendit à la Cour. Mais la froideur de l'accueil qu'il reçut d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans lui fit comprendre qu'il n'avait rien à espérer et il reprit le chemin de Turenne*²¹⁴.

*Le 21 mars 1644, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, considérant que toute carrière lui était interdite en France, prit le chemin de Rome avec sa femme et ses enfants et entra au service du pape Urbain VIII*²¹⁵.

²¹² Guillaume GROEN van PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2e série, tome IV, p. 67-68.

²¹³ Jacques de LANGLADE, baron de SAUMIERES, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, op. cit., p. 189-190.

²¹⁴ *Ibid.*, p. p. 193-201.

²¹⁵ Pierre DUVAL, *Relation du voyage fait à Rome par M. le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, ... l'année mil six cent quarante quatre*, Paris, G. Clouzier, 1656, 28 p. Bibliothèque nationale, NUMM 83846.

18 juillet 1643 - Turenne
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, il faut que je ne sois pas mal en vostre estime sy mon long silence ne vous a point donné quelque soubson de ma persévérance en la Religion. Je vous puis assurer que par la grâce de Dieu il ne procède point d'une sy mauvaise cause, mais seulement d'un peu de paresse d'entretenir commerce de sy loin et de ce qu'il n'y a point de nouvelles à mender de ce païs.

Par les dernières qui sont venues de Paris, on mende que vostre fils²¹⁶ y devoit bientost arriver pour une négociation dans laquelle il peut bien faire paroître son esprit et sa probité. Je sçay bien que vous aurés du contentement sy elle luy réussit à nostre avantage. Dieu veuille tout faire pour sa plus grande gloire et le bien de son Eglise.

J'ay appris M. du Moulin arrivé à St-Mion²¹⁷, mais non pas comme il se trouve des eaux. Je /2/ crains que son grand âge empesche qu'elles ne luy soyent utiles. Sa maison est visitée de toute façon : on a escrit de Sedan que son fils, qui est mon filleul, est tombé et blessé à mort²¹⁸. Il faut une grâce extraordinaire pour ne point succomber dans toutes ses espérances. Sa fille aisnée luy est en grand soulagement et c'est pour elle beaucoup de consolation d'en donner à un sy bon père. Je plains Mlle Rivet d'estre privée de sa compagnie. Je luy baise les mains et vous assure tous deux que je suis autant que je me dis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Turenne, ce 18e juillet 1643.

Je vous suplye de faire rendre ma lettre à Mme de Maisonneuve²¹⁹. Le doute où je suis sy elle est ceste année femme donnée, est cause que je vous en fais l'adresse.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

14 mai 1644 - Paris
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, je receus vostre lettre en un temps auquel j'estois sy incertaine de la résolution que M. mon frère prendroit que je ne me peux résoudre de vous respondre sur ce sujet jusques à ce que j'en eusse quelque chose d'asseuré à vous en dire. J'ay appris ceste semaine par une despesche qu'il m'a faite qu'enfin il prend le chemin de Rome pour un employ que le pape luy donne.

Vous pouvez juger, Monsieur, que c'est un refuge où ne se mettant point à couvert des jugemens de Dieu, j'apréhende bien aussy qu'il ne se garantira point de la mauvaise volonté des hommes. Et, cependant, c'est le lieu le moins suspect qu'il pouvoit choisir. Quoy qu'il en arive, nous sommes entre les mains de celuy qui fait tourner au bien de ceux qui le creignent. Il n'a pas permis que mon entremise ait réussi comme il sembloit qu'elle devoit faire.

²¹⁶ Claude Rivet, second fils d'André Rivet, qui avait abjuré en 1629 à Thouars et était revenu à la Réforme en 1639, avait été chargé par le prince d'Orange d'une mission auprès de la Reine Anne d'Autriche.

²¹⁷ Pierre du Moulin, avec sa fille Marie, était parti en cure à Saint-Myon en Auvergne au nord de Riom, dans l'actuel département du Puy-de-Dôme. Les eaux minérales bicarbonatées de cette station thermale sont utilisées pour le traitement des dyspepsies.

²¹⁸ Henri du Moulin, baptisé le 16 juin 1634 à Sedan, sixième enfant de Pierre du Moulin et de sa seconde épouse Sarah du Gelhay, selon le témoignage d'Abraham Rambour était tombé « d'une galerie assez haute la teste devant sur un très meschant pavé » et avait été « relevé comme mort ». Il survécut toutefois à cet accident et fut ministre au Havre. Il dut quitter la France en 1664 pour échapper à une prise de corps et se réfugia aux Provinces-Unies. Il devint alors ministre à Middelburg en Zeeland où il mourut en 1679.

²¹⁹ Madeleine de Perponcher, femme d'Isaac de Perponcher, sieur de Maisonneuve, un gentilhomme du Sedanais, colonel d'un régiment au service des Provinces-Unies.

Je vous ay beaucoup d'obligation de prandre à cœur mes intérêts c'est me donner grande liberté de recourir à vos soins. Je suis encore très /2/ incertaine du lieu de ma demeure. Nostre maison se trouve en un estat qu'elle ne me donnera pas grand temps de repos, quoy que l'on nous en promete beaucoup pour la Religion. icy l'animosité ne laisse pas d'y estre extrême. La supertition donne au moins c'est avantage qu'elle augemente le zèle de ceux qui suivent la vérité, jamais je ne l'ay tant estimée que depuis que je voy qu'elle est cognue de sy peu de personnes. J'amire la bonté de Dieu d'y avoir esté instruite. Je vous supplie de me croire autant que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 14^e may 1644.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

1

16 juillet 1644 - Paris

Charlotte de La Tour d'Auvergne

à André Rivet

Monsieur, je ne vous feray point d'excuse du longtemps que j'ay esté sans vous escrire, car vous estes accoutumé à mes négligences et moy sy assurée de vostre bienveillance, que je sçay bien que ce manquement ne peut pas me diminuer la part que vous m'y avez promise et que je souhaite me conserver par mes services.

J'aprans bien tous les jours que les choses du monde sont bien incertaines. Ma conduite en est une preuve : je me trouve engagée en la demeure de Paris, de laquelle je me croyois fort esloignée. Je ne sçay pas aussy pour quel temps ce sera. Toute la douceur que j'y ay, c'est d'y voir forces personnes qui me sont proches et avoir assez souvent des nouvelles de mon frère de Turenne. Dieu l'accompagne tousjours de tant de bonheur en ce qu'il entreprend que cela soulage beaucoup de mes amertumes²²⁰.

Vous jugez bien qu'elle peut-estre celle de voir M. mon frère rechercher pour apuy les destructeurs de la maison de Dieu . Il y a trouvé à l'abord beaucoup d'aplaudissement et de civilité. Je /2/ n'ay eu des ses lettres que au lendemain de son arrivée à Rome²²¹. Celles de Sedan vous auront appris comme ils ont obtenu pour l'Eglise la confirmation de tous leurs privilèges. Quand on veut, on trouve bien les moyens de ne nous en point faire jouir.

M. Daubert²²² s'est retiré icy, n'ayant pas creu pouvoir desroger au serment de fidellité qu'il a fait à M. mon frère. Parmy les savans, il passe pour l'estre beaucoup. J'en voy plusieurs qui luy souhaitent employ en Holande et qui croyent qu'il y réussiroit mieux qu'il n'a fait. Je vous fais, Monsieur, ceste proposition que vous mesnagerez comme vous jugerez à propos et me croirez s'il vous plait autant que je la suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 16 juillet 1644

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

²²⁰ Turenne qui avait été nommé maréchal de France le 18 novembre 1643, le 4 décembre de la même année avait été nommé commandant en chef de l'armée d'Allemagne.

²²¹ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne arriva à Rome le 18 juin 1644. Il fut logé dans le palais de la Chancellerie. Pierre Duval dans sa relation du voyage du duc de Bouillon mentionne que celui-ci fut toujours traité d'Altesse par le Pape et les cardinaux.

²²² Jean-Henri Dauber (1600-1672) avait été professeur de droit à l'académie de Sedan. Comme Barthélemy Aubertin, il refusa de prêter serment au roi de France lorsque Fabert prit possession au nom de Louis XIII de Sedan. Il avait épousé le 21 avril 1643 à Sedan Anne Donaldson, fille de Walter Donaldson et de Catherine Deruiller.

17 décembre 1644 - Paris
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, j'ay veu par une lettre que vous avez escrite à ma seur que vous vous estiés souvenu de la recomendation que je vous avois faite pour le Sr. Dauber. Je serois fort aise de le voir dans un employ certain et qu'il put estre demandé par ces MM. qui ont besoin dans leur ville d'un professeur en droit. Il passe pour y estre très habile et se met en réputation icy. Je croy que l'on y fait une condition assez avantageuse pour y vivre avec repos, mais je vous supplie de prandre la paine de me mander quelle elle est²²³.

Je me suis tous tant promis de vostre bienveillance que j'en attends les effets en toute occasion, comme aussy vous en recevrez en toutes celles que se présenteront de mon affection à vous rendre service et je vous assure Monsieur que je les rechercheray avec soin.

Le sinode, qui se va tenir, nous fait avoir bonne compagnie de pasteurs²²⁴. Vous jugez bien que la plus part des plus estimez ont esté choisis pour y assister. Ils tiendront la chaire de Charenton durant leur assemblée. Ce sera le temps de relasche des MM. d'icy. Il semble qu'ils ont dessein de prandre un desputé général /2/ qui prenne plus à cœur les intérêts de l'Eglise que celui-cy n'a fait²²⁵. Elles en ont bien besoin. Et moy, Monsieur, très grande passion de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée à vous faire service.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 17^e dé^{bre} 1644.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

27 juillet 1646 - Paris
Charlotte de La Tour d'Auvergne
à André Rivet

Monsieur, je vous suis bien obligée des assurences qu'il vous plait me donner de la continuation de vostre bienveillance, j'en ay tousjours fait une estime sy particulière que je me promettois de n'en estre pas privée encore que je le fusse de vos lettres.

On commence à parler aussy bien de M. le prince d'Orange que l'on en faisoit de plainte il y a peu de temps et de MM. les Estats, car on affirmoit que leur traité s'étoit conclu. A présent, on est en attente du succez de leurs armes que l'on croit desjà employées au siège d'Anvers.

Vous aurez eu mon frère de Turenne pour voisin sy la nouvelle que l'on dit est vraye qu'il est allé à Vuesel pour tenter de passer le Rhin et joindre les Suédois²²⁶. Il a ce grand desplaisir d'estre empesché de le faire quand il le pouvoit avec facilité. Je me promets bien Monsieur qu'il n'est point oublié en vos prières. Il a besoin d'une assistance particulière de Dieu pour faire bien réussir sa conduite.

J'espère qu'il bénira les dernières espereuses dont il visité la maison de la reine de Bohême. Sont à mon gré bien plus sensibles que toute les autres, car je n'y trouve point de consolation /2/. Ce malheureux

²²³ Jean-Henri Dauber fut appelé en 1646 par l'école illustre de Bréda dont Rivet venait d'être nommé curateur. En 1647, il prononça à Bréda l'oraison funèbre du prince d'Orange qui venait de mourir. Il fut le recteur de l'école illustre de Bréda de 1648 à 1650. Par la suite, il entra au service de la Landgrave de Hesse-Cassel.

²²⁴ Le XXVII^e synode national s'ouvrit à Charenton le 26 décembre 1644. Il était présidé par Benjamin Basnage, ministre de Sainte-Mère l'Eglise. Son adjoint était Daniel Couppé, ministre de Loudun. David Blondel, ministre de Roucy et Pierre de Launay, sieur de La Motte, ancien de l'Eglise de Charenton, en furent les secrétaires.

²²⁵ Alexandre Perrinet, marquis d'Arzelier, un Dauphinois, avait été nommé par Mazarin député général des Eglises protestantes, en remplacement de Henri de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande. Contrairement à l'usage, Mazarin l'avait appelé sans demander le consentement à ceux dont il était chargé de défendre les intérêts.

²²⁶ Turenne passa le Rhin à Wesel le 19 juillet 1646 pour faire sa jonction avec l'armée suédoise de Wrangel

assassinat fait grand bruit partout²²⁷. Il a falu un estrange transport d'esprit pour se porter à ceste violence. M. le prince Robert²²⁸ est arrivé à St-Germain. Il n'a encore veu personne.

Les nouvelles d'Italy laissent fort en doute quel succès aura le siège Derlibolle. De tous costez on est en attente et moy dans celle de rencontrer les occasions qui vous puisse faire cognoistre combien je vous honore et vous souhaite avec la prolongation de vos années toute sorte de bénédiction. Je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionnée servante.

Charlotte de La Tour

A Paris, ce 27^e juillet 1646.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006

²²⁷ Le prince palatin Philippe (1627-1650), dixième enfant de la reine de Bohême, avait fait tuer traiteusement le 20 juin 1646 à La Haye par une dizaine de sbires M. de L'Espinay, un ancien gentilhomme de Gaston d'Orléans, capitaine et major du régiment de Châtillon, qu'il accusait d'avoir été l'amant de sa sœur Louise-Hollandine (1622-1709). TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, op. cit., tome I, p. 358.

²²⁸ Le prince palatin Rupert (1619-1682) était venu à Saint-Germain visiter la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France.